Pas·de·Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250922-lmc1527624-DE-1-1
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Publication électronique le : 14 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. François LEMAIRE, M. Steeve BRIOIS, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Ingrid GAILLARD, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Ludovic PAJOT, Mme Marine LE PEN.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA) - ANNÉE 2024

(N°2025-371)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation des rapports d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) au Département pour l'exercice 2024 et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

Les rapports d'activité visés à l'article 1 sont annexés à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX -

ANNEE 2024

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Éditorial
du Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

Sur l'ensemble de notre territoire, Territoires Soixante Deux agit comme un opérateur privé au service de l'intérêt général. Aux côtés des bailleurs sociaux pour la production de logements, aux côtés des intercommunalités pour le développement économique, nous contribuons, concrètement, à la mise en œuvre des politiques publiques portées à tous les niveaux de décision territoriale.

En produisant du foncier viabilisé à vocation économique — dans le Calaisis, le Montreuillois ou encore le bassin minier —, en proposant une offre de logements diversifiée, y compris dans les zones dites « détendues », et en restant présent auprès des collectivités, même lorsque les conjonctures sont défavorables, **notre outil accomplit sa mission :**

Donner aux élus une capacité d'agir là où le marché fléchit, en complément, en soutien, en contrepoint.

Challenger les opérateurs, mutualiser les bénéfices, les réinvestir localement.

Avec une moyenne de 50 millions d'euros d'investissements annuels ces dernières années, et un record de 70 millions en 2024, ce sont des centaines d'emplois directs et indirects qui sont générés dans le secteur du BTP, autant de richesses créées ou maintenues dans nos territoires.

En 2025, en poursuivant le déploiement du plan stratégique engagé en 2022, la société entend bien maintenir la trajectoire d'excellence qu'elle s'est fixée.

Elle sait pouvoir compter sur mon implication.

Je sais pouvoir compter sur votre confiance.

TERRITOIRES
SOIXANTE-DEUX

Christophe PILCH
Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

MISSIONS GOUVERNANCE ET ORGANISATION

MODES D'INTERVENTION

Territoires Soixante-Deux agit au moyen de modes d'intervention réglementés au sein desquels elle développe tout ou partie de ses compétences :

- **Concession d'aménagement** : réaliser une opération d'aménagement dans sa globalité : de l'acquisition des terrains à la commercialisation des parcelles.
- **Délégation de maîtrise d'ouvrage/mandat** : assurer tout ou partie des fonctions de la maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte du donneur d'ordre.
- **Permis d'aménager** : aménager et vendre des parcelles viabilisées.
- **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) / conduite d'opération** : conseiller la collectivité dans la réalisation d'études ou d'opérations de travaux d'aménagement ou d'équipements.
- **Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.)** : construire des immeubles à vocation économique, habitat, médical, etc.) pour des investisseurs privés ou des particuliers.
- **Opération en propre** : intervenir pour son compte et assumer le risque financier d'une opération dans le cadre de constructions à vocation "habitat", "économique" ou l'aménagement de lotissements.

COMPÉTENCES

Territoires Soixante-Deux mobilise ses compétences, de la définition du projet à sa commercialisation. Elle déploie une expertise globale au service de projets concertés et durables :

- sécuriser les modes d'interventions ;
- acquérir le foncier par voie amiable ou par expropriation ;
- choisir les intervenants après appels d'offres ;
- gérer les démarches administratives ;
- élaborer, contrôler et respecter le budget, la trésorerie, rechercher des subventions et des financements
- coordonner les travaux de construction, de viabilisation ;
- animer les réseaux d'acteurs ;
- commercialiser les emprises constructibles et les logements neufs.

GOUVERNANCE

Elle repose sur 3 organes clés garants d'une réelle transparence et d'un dialogue continu et efficace avec ses clients :

- Le Comité de direction, placé sous l'autorité du directeur général, est l'instance au sein de laquelle se partage la prise de décisions pour assurer et concourir à la réalisation effective de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- Le Comité stratégique, composé de représentants des principaux actionnaires et d'administrateurs, il est chargé de la validation préalable des engagements de projets, du suivi de la réalisation du plan d'affaires et d'émettre un avis au Conseil d'Administration sur les principales délibérations proposées par le directeur général ;
- **Le Conseil d'Administration**, présidé par Christophe PILCH, est composé de 16 administrateurs représentants des collectivités publiques, de la communauté bancaire et de grandes entreprises. Il définit et valide les axes d'intervention de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Christophe PILCH, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Administrateurs publics :

- Régis DELATTRE, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- Laurent DUPORGE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- Philippe DUQUESNOY représentant le Département du Pas-de-Calais ;
- Hakim EL HAZOUZI représentant le Conseil régional des Hauts-de- France ;
- Michel HAMY, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- Yvon LEJEUNE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- Charly MEHAIGNERY, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ;
- Bruno TRONI, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- Alain VAN GHELDER, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- Cécile YOSBERGUE représentant le Département du Pas-de-Calais ;
- Hervé DEROUBAIX, représentant la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane.

Administrateurs privés :

- Maxime CARETTE, représentant la Caisse d'Epargne Hauts-de-France ;
- Frédéric LEFEBVRE, représentant EDF-SAFIDI ;
- Sandrine BONNOT, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Françoise ROSSIGNOL, représentant Pas-de-Calais habitat.

Représentants du personnel :

- Pierre-Olivier PAYEN, responsable de projets,
- Olivier LALOUX, Directeur adjoint Aménagement
- Sarah GUILLEMANT, assistante.
- Virginie FENET, assistante.

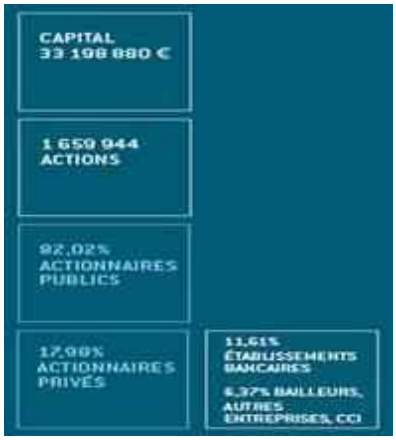

ORGANISATION

Une politique RH qui s'inscrit dans la continuité

En 2024, Territoires Soixante Deux a maintenu une politique de ressources humaines axée sur trois piliers fondamentaux : la stabilité des effectifs, le développement continu des compétences et la promotion de ses collaborateurs.

Stabilité des effectifs

En 2024, l'effectif de Territoires Soixante Deux est demeuré stable avec 39 salariés au 31 décembre, dont 2 en Contrat à Durée Déterminée. Ces derniers ont été recrutés pour répondre à un surcroît temporaire de l'activité de la société. Les départs survenus au cours de l'année ont quant à eux été compensés par l'arrivée de nouveaux collaborateurs, permettant d'assurer la continuité de l'activité de l'entreprise.

Depuis sa création, il y a deux ans, le groupe réunissant la SEM, la SPL de l'Artois et le GIE Villéam a mis en place un système de mutualisation des compétences de ses équipes. Cette organisation lui permet ainsi de répondre avec souplesse aux besoins des collectivités de son territoire d'intervention.

Au minimum tous les six mois, les directions des trois structures examinent ensemble les besoins en personnel.

Des conventions de mises à disposition à but non lucratif sont alors établies pour permettre aux collaborateurs de travailler au sein des différentes structures. Cette année, la SEM a ainsi mis à disposition huit collaborateurs auprès de la SPL et deux auprès du GIE.

Maintenir les compétences

Territoires Soixante-Deux accorde une attention particulière à la montée en compétence de ses équipes.

Convaincue que la formation professionnelle est essentielle pour accompagner l'évolution des métiers et assurer l'employabilité de ses collaborateurs, la SEM a investi dans de nombreuses actions de formation en 2024.

Ainsi, l'ensemble des collaborateurs de la SEM présents à l'effectif avant l'été 2024 a pu être formé au nouvel environnement « Office 365 » et à la pratique des outils collaboratifs déployés au sein des sociétés de la grappe d'outils au cours de l'année.

Par ailleurs, d'autres formations ont été mises en place pour préserver et valoriser les savoir-faire internes. Ces dernières ont couvert des thématiques variées, allant de la maîtrise des marchés publics à la gestion des projets et des risques.

Assurer l'équité salariale

L'année 2024 a vu la poursuite d'actions de rééquilibrage, notamment en termes de classification, qualification et rémunération. Ces actions concernent les tâches ou missions qui exigent des collaborateurs un ensemble comparable de connaissances professionnelles (consacrées par un titre, un diplôme ou des capacités découlant de l'expérience acquise et de fonctions exercées.

Formaliser une politique sociale commune

Avec l'installation d'un Comité Social Économique commun à l'UES fin 2023, l'année 2024 a vu le lancement des discussions visant à formaliser une politique sociale commune.
Les échanges avec le CSE ont permis d'aborder plusieurs sujets : mise en place d'un règlement intérieur sur le périmètre de la grappe d'outils, révision du règlement de gestion sociale, dénonciation de l'accord sur le temps de travail en vue de nouvelles négociations et partage de la valeur.
Les travaux en cours devraient aboutir à des accords d'ici la fin 2025.

RETROSPECTIVE 2024

Vivalley Campus – Liévin
Signature en février d'un CPI avec l'association Santé Services Région de Lens pour construire leur futur siège administratif
Pose de la première pierre en septembre

ZAC du Champ Gretz • Rang-du- Fliers
Cession d'un foncier de 3,2 hectares au Groupe Alliance

Résidence de l'Europe • Noyelles Godault
Engagement des travaux de viabilisation de la première phase.

Résidence Lisa Lehallez • Liévin
Premières ventes de terrains à bâtir.

Secteur Gare • Carvin
Pose de la première pierre de la résidence Anthémis

Résidence Océane • Bully- les-Mines
Fin des travaux de viabilisation sur la seconde phase de l'opération

ZAC Multi-sites • Saint-Martin- Boulogne
Livraison de 15 nouveaux logements en accession privée

Résidence de l'Europe • Noyelles Godault
Première cession de terrains pour la construction de 79 logements sociaux et d'une cellule commerciale

Livraison de 166 logements répartis dans le département sur Annezin, Annequin, Rang-du-Fliers, Méricourt, Saint- Martin-Boulogne et Avion

ACTIVITES 2024

Malgré des aléas dépassant largement son échelle d'intervention, les équipes de Territoires Soixante-Deux ont su s'adapter pour atteindre les objectifs stratégiques fixés en début d'année. En dépit de contextes défavorables, l'activité opérationnelle de l'année 2024 est restée soutenue.

Comme l'ensemble des aménageurs-promoteurs, la SEM a subi la succession de crises qui frappent la production de logements : affaiblissement des capacités des bailleurs, envolée des coûts de construction sous l'effet des nouvelles normes et de la flambée des matériaux, recul des investissements des particuliers…

Pourtant, grâce à la spécificité de ses projets – souvent ancrés dans le secteur de la politique de la ville – et aux diversifications engagées dès 2022, Territoires Soixante- Deux a mieux résisté que nombre de ses concurrents à cette année éprouvante.

Dans le domaine d'activité de la production de foncier à vocation économique, il est souligné que les collectivités restent très volontaristes et certaines, notamment les communautés d'agglomération sont majoritairement très impliquées et t savent maintenir leurs appuis financier et technique à l'outil.

Concernant les activités liées à l'habitat, en dépit d'un contexte très défavorable, la SEM dispose encore d'avantages concurrentiels liés à son statut d'aménageur public qui permet notamment de proposer des produits aux valeurs du marché local principalement constitué de primo accédants.

Pour autant la « sécheresse » des marchés tant sur leur nature que sur leur géographie conduit, comme à chaque crise, les promoteurs privés à venir s'y intéresser. Plus que de fragiliser ses projets et ses actions, ce phénomène apparait comme stimulant pour ses équipes et sécurisant pour ses donneurs d'ordre.

L'énergie consacrée par Territoires Soixante Deux à l'innovation et au développement, souffre de la complexification et de la violence des contextes, depuis celui de la loi 3DS qui entrave sa capacité à faire levier sur ses projets via la création de filiales, jusqu'à des contextes plus globaux et sociétaux qui provoquent l'explosion des prix de revient.

Rester à l'écoute, au service de tous depuis le donneur d'ordre jusqu'à l'utilisateur final, mobilisés sur les objectifs assignés depuis le plus simple jusqu'aux plus ambitieux, l'ambition de Territoires Soixante Deux reste intacte.

SITUATION FINANCIERE 2024

INDICATEURS FINANCIERS

Pour 2024, Territoires Soixante-Deux affiche un résultat net positif de 446 475 €. Le secteur de l'aménagement et de la construction subit toujours l'impact de la hausse des taux d'intérêt et du resserrement du crédit, freinant la construction neuve. En 2023, les mises en chantier avaient chuté de près de 20 %, et cette tendance s'est poursuivie en 2024. Face à ces défis, les collectivités locales privilégient la rénovation et la transformation urbaine, conformément aux objectifs de sobriété foncière (ZAN).
Territoires Soixante-Deux adapte sa stratégie en misant sur la densification et la réhabilitation, tout en renforçant ses projets de logements sociaux et intermédiaires, moins exposés aux aléas du marché.

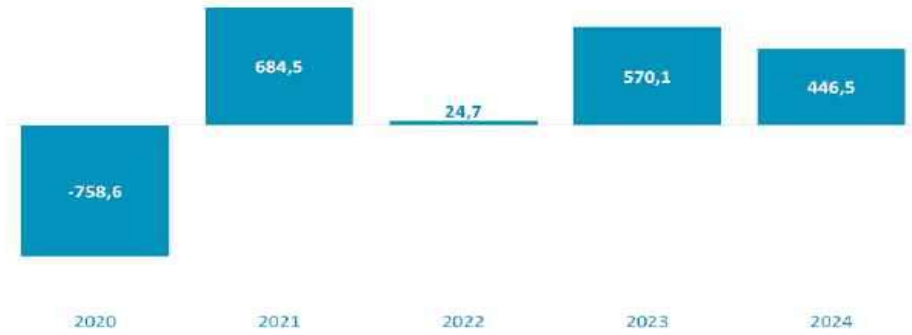

RESULTAT NET (EN K€)
et évolution sur les 5 derniers exercices

ENDETTEMENT

Territoires Soixante-Deux poursuit la mise en œuvre de sa stratégie financière en stabilisant le volume de sa dette bancaire et en diversifiant ses partenaires bancaires.
Le niveau des dettes bancaires au 31 décembre 2024 est de 29,4 M€.

Le désengagement d'anciens partenaires bancaires se poursuit (Dexia, Arkéa, Saar LB) alors que les partenaires désormais historiques consolident leur position (Caisse des Dépôts, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Banque Postale, Crédit Coopératif).

FAITS MARQUANTS

Le 16 avril 2024, les administrateurs ont arrêté les comptes de l'exercice 2023, qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de plus de 570 000 euros. Ces derniers ont été approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 16 mai 2024.
L'exercice 2024 se soldera également par un résultat positif de l'ordre de 446 000 €.

SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE

Lors du Conseil d'administration du 24 février 2024, il a été pris acte de la désignation de Maxime CARETTE en qualité de nouveau représentant permanent de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France.
Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement des mandats des représentants de la SEM au sein de la SAS Axévie, le Conseil d'administration du 16 avril a reconduit Christophe PILCH et Michel DENEUX dans leurs fonctions de conseillers.
Le 17 décembre 2024, les administrateurs ont confirmé la poursuite du mandat de Michel DENEUX en qualité de Directeur général pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 30 juin 2026 date d'installation du Conseil d'administration issu des prochaines élections. D'autre part, dans la continuité de la mutualisation des moyens entre les sociétés de la grappe d'outils, les administrateurs ont également acté la répartition de la rémunération globale du Directeur général à hauteur de 75% pour Territoires Soixante Deux et 25% pour la SPL de l'Artois, société pour laquelle il exerce les mêmes fonctions.
Lors de cette séance, le Conseil d'administration a aussi procédé à une révision de son règlement intérieur, dans l'objectif de mieux répondre aux exigences actuelles de gouvernance et de s'assurer que les pratiques du Conseil soient conformes aux engagements pris dans le cadre du Pacte d'actionnaires.

INSCRIPTION DU PLAN STRATÉGIQUE DANS LA DÉMARCHE RSE

Le 24 février 2024, les administrateurs ont validé les orientations stratégiques proposées par la Direction Générale. Elles s'inscrivent d'une part dans le prolongement du projet stratégique mis en place fin 2022, et d'autre part dans une réflexion plus générale en lien avec la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).
Ainsi, l'année 2024, a vu la mise en œuvre d'actions concrètes : formalisation du contrôle interne et de la gestion des risques, déploiement d'une stratégie environnementale, structuration de la politique sociale… et l'inscription de la démarche RSE en tant qu'axe principal des orientations stratégiques de la SEM et des sociétés de la grappe d'outils.
La démarche RSE s'est effectivement consolidée au travers de la définition d'une raison d'être partagée : « Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager pour contribuer collectivement au dynamisme et à la transformation de nos territoires » et s'est articulée autour de cinq piliers : Gouvernance,Économie, Environnement, Social et Territoire. Pour chacun d'entre eux, des axes stratégiques ont été définis et traduits en objectifs opérationnels impliquant l'ensemble des collaborateurs.
Les orientations stratégiques 2025, présentées au Conseil d'administration du 17 décembre 2024 ont acté une nouvelle étape dans cette démarche : la création d'un Comité RSE, l'élaboration d'une charte dédiée, et le déploiement d'indicateurs de suivi sur un horizon de 3 à 4 ans.

RÉFLEXION STRATÉGIQUE AUTOUR DE LA CRÉATION DE SCCV

Dans la continuité du déroulement du plan stratégique, dont un des axes vise à « Construire et développer des équipements et logements abordables sur le territoire », une réflexion sur la création de Sociétés Civiles Immobilières de Construction-Vente (SCCV) a été menée au sein des instances de la SEM.
Cette dernière répond à une double ambition : mettre en place des modes de développement novateurs et optimiser la stratégie opérationnelle.
Lors des Comités stratégiques des 10 septembre et 13 novembre 2024, les membres du Comité ont pris connaissance des possibilités offertes par la création de ce type de structure et ont décidé de solliciter les collectivités administratrices de la SEM, afin d'obtenir leur avis de principe sur l'opportunité de mener ce type de projets.
Cette réflexion constitue elle aussi un des axes principaux des orientations stratégiques de la SEM pour 2025.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Dans la continuité du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2016- 2021 qui a été notifié à la SEM le 4 juillet 2023 et présenté au Conseil d'administration le 4 octobre 2023 et conformément aux dispositions du Code des Juridictions financières, un rapport de suivi des recommandations a été élaboré dans le délai réglementaire d'une année.
Ce rapport, détaillant les actions entreprises par la SEM suite aux observations de la Chambre, a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration le 17 décembre 2024 et transmis aux collectivités actionnaires pour délibération dans leurs instances respectives.

QUELQUES AVANCÉES SIGNIFICATIVES DANS LE CADRE DES DERNIERS CONTENTIEUX

En 2024, les administrateurs ont été informés de l'état des contentieux encore actifs au sein de la société.
Ainsi concernant les deux contentieux opposant Territoires Soixante-Deux à la ville d'Hénin Beaumont, l'instruction du dossier Macé Darcy est close, sans qu'une date d'audience, malgré de multiples relances, ait été fixée.
S'agissant du contentieux « Secteur Sud », le Tribunal Administratif de Lille a réouvert son instruction en 2024 et de nouveaux mémoires ont été échangés. L'audience est fixée au 05 février 2025. S'agissant de l'opération d'aménagement Opalopolis, sur la commune d'Etaples sur Mer, deux procédures sont actuellement ouvertes. La première, engagée devant le Tribunal Administratif de Lille en 2021, relative à la demande de résiliation anticipée de la convention d'aménagement n'a pas connu d'avancée en 2024. Le greffe du Tribunal Administratif a néanmoins informé la SEM d'une audience probable au 1er trimestre 2025. La seconde portant sur l'annulation du permis d'aménager qui oppose Territoires Soixante Deux et la commune d'Etaples sur Mer au GDEAM, a été renvoyée auprès de la Cour Administrative d'Appel en janvier 2023, après arrêt du Conseil d'État du 11 octobre 2022. Le greffe de la Cour Administrative d'Appel de Douai a informé les parties qu'une audience se déroulera au 1er semestre 2025. Le dernier contentieux relatif à l'opération EHPAD de Fouquières lez Lens, opposant la SEM à ses anciens conseils est aujourd'hui clos. Par suite d'une décision favorable à la SEM du Tribunal judiciaire de Lille intervenue en septembre 2024, les parties ont convenu, de concert, de ne pas faire appel.

SOLIDARITÉ FACE AUX INONDATIONS

À la suite des graves inondations qui ont touché le département durant l'hiver 2024, la SEM a fait preuve de solidarité en proposant un soutien opérationnel aux collectivités impactées. En effet, face aux besoins d'ingénierie de ces dernières, elle a mis en place un accompagnement des collectivités dans leurs travaux de prévention, réparation et reconstruction en mettant à disposition auprès des services de l'État, 50 journées de travail d'un responsable de projets. Cette démarche, adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration en date du 24 février 2024 illustre l'engagement de la SEM pour son territoire.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

Billy Berclau – Zac Pasteur

Après une première phase réussie à l'Est, la SEM a terminé en 2024, la dernière phase des travaux de viabilisation du secteur Ouest de la ZAC. Cette réalisation marque l'aboutissement d'un projet d'aménagement urbain d'envergure, initié en 2010. Ce projet offre une diversité de logements qui couvre l'ensemble du parcours résidentiel : terrains à bâtir, logements sociaux, maisons en accession, béguinage, et même une résidence inclusive pour personnes en situation de handicap. Au total, ce nouveau quartier compte 70 terrains, 13 maisons en accession, 76 logements locatifs et 20 logements adaptés.

Ce projet d'aménagement ambitieux intègre ainsi une diversité d'habitat qui favorise la mixité sociale et intergénérationnelle, mais présente aussi un aménagement soigné des espaces publics. Ce projet d'envergure illustre la réussite d'un partenariat étroit entre la collectivité et la SEM, et démontre sa capacité à concevoir des quartiers attractifs, inclusifs et intégrés au tissu urbain existant.

Haute Avesnes – Les allées du Bocage

Territoires Soixante-Deux a initié sur ses fonds propres cette opération d'aménagement à l'été 2024. Ce projet sur 1.2 hectares prévoit la création de 17 parcelles destinées à accueillir de nouvelles familles dans un cadre naturel et verdoyant.

Pensé dans une logique de développement durable et en cohérence avec les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), ce futur quartier résidentiel s'intègre dans le paysage rural de la commune, tout en restant proches des commodités de l'agglomération arrageoise.

À la suite des négociations avec les propriétaires fonciers début 2024, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée pour élaborer une esquisse et un avant-projet présentés à l'automne. Le dépôt du permis d'aménager permettra un début des travaux à l'été 2025. Les premières ventes de parcelles, libres de constructeur et comprises entre 400 et 800 m², sont attendues pour l'hiver suivant.

Avec ce projet, Territoires Soixante- Deux crée un quartier résidentiel durable en milieu rural, alliant qualité de vie, respect de l'environnement et accès aux services. En accompagnant les communes rurales, la SEM contribue à leur développement et à leur attractivité.

Libercourt – Eco-Pôle Gare

Ce projet de renouvellement urbain lancé en 2016, s'est articulé autour de la création d'un pôle multimodal, du réaménagement des espaces publics, et de la construction d'un nouveau quartier d'environ 203 logements.

La première phase du projet, s'est achevée avec la livraison des derniers aménagements des accès au programme de logements individuels au Sud-Ouest de l'opération. Les ouvrages publics ont été officiellement remis en mai 2024 à la Communauté d'Agglomération Hénin- Carvin ainsi qu'à la collectivité.

Sur le plan résidentiel, après un premier programme de 29 maisons mitoyennes en accession livré en 2021, deux programmes de logements collectifs portés par l'opérateur 3F Notre Logis ont obtenu leurs autorisations en 2022. Le lancement du chantier des 36 logements sociaux est prévu en 2025, suivi par celui de 53 logements en accession sociale et locatif intermédiaire. Dans un contexte économique peu favorable deux derniers îlots restent à ce jour à commercialiser les 55 logements collectifs en accession privée et les 250 m² de surface de commerce en rez-de-chaussée.

En un peu plus de 10 ans, les différentes interventions de la SEM ont permis de transformer la physionomie de ce secteur en un quartier résolument tourné vers l'avenir.

Méricourt – ZAC Ecoquartier

Depuis plus de quinze ans, la SEM mène la transformation d'une ancienne friche minière de 8 hectares en un quartier pluriel au cadre de vie de grande qualité. Organisée autour d'une coulée verte de 2,3 hectares, la diversité des formes architecturales se dévoilent de manière harmonieuse au sein du quartier. Au fil des années, le site s'est progressivement métamorphosé grâce à l'aménagement d'espaces publics, la création d'équipements collectifs : crèche, cantine, centre culturel, centre d'éducation populaire… et la réalisation de nombreux logements. 186 logements sont aujourd'hui habités et répondent aux besoins d'un large panel de population. Un des objectifs premiers pour la collectivité était de pouvoir créer un lieu de vie inclusif où la mixité sociale et intergénérationnelle font partie du quotidien. Tandis que les équipes du pôle aménagement ont organisé cette année la rétrocession des ouvrages aux collectivités, le pôle construction de la SEM a finalisé la livraison de 105 logements collectifs, réalisés en VEFA pour le bailleur Flandre Opale Habitat. Les deux premiers programmes, composés d'un bâtiment collectif et de logements intermédiaires pour un total de 23 logements ont été livrés au dernier trimestre 2024. Les 82 logements restants viendront compléter l'offre au sein du quartier avec des livraisons prévues en avril et septembre 2025.

Deux îlots restent encore à commercialiser : l'un destiné à accueillir environ 24 logements collectifs, l'autre une dizaine de logements individuels groupés.

Au total, à quelques mois de la clôture de l'opération, ce sera environ 300 logements qui auront été réalisés sur cette opération.

Saint Martin Boulogne – Secteur Marlborough

Le secteur Marlborough constitue la dernière étape de la réalisation de la ZAC Multisites.

Lancé en 2019, le projet a débuté par le secteur de la Waroquerie, dont les espaces publics ont été remis à la collectivité en 2024. En 2022, le développement s'est poursuivi avec le secteur Marlborough, situé en lisière de la vallée du Denâcre,

Ce site accueillera à terme environ 245 logements dont la diversité favorisera la mixité sociale tout en atteignant une densité minimum de 30 logements par hectare.

La première phase a permis la viabilisation de 25 lots libres, de deux macro-lots destinés au logement, ainsi qu'une parcelle réservée à un équipement public. Une deuxième phase lancée mi-2024, comprend 17 lots libres et deux autres macro-lots. Une dernière tranche, commercialisée en novembre 2024, comprend 31 lots libres, et viendra clore les aménagements de cette ZAC multisites.

En parallèle, la SEM poursuit le développement de programmes en VEFA, pour lesquels la recherche d'un bailleur est actuellement en cours.

Ces derniers aménagements marqueront la clôture de cette concession.

PERSPECTIVES

La définition collective du projet stratégique, adoptée en septembre 2022 et élargie en 2023 pour intégrer la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), renforce la position de Territoires Soixante-Deux, aux côtés de la SPL de l'Artois et du GIE Villéam, en tant qu'opérateur de solutions aux problématiques des territoires.

C'est tout le sens de la formulation de la raison d'être, « Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager pour contribuer collectivement au dynamisme et à la transformation de nos territoires » qui a été affichée par ces dernières toute l'année 2024.

Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager : Les bases des métiers inscrits dans les objets sociaux de la SEM et de la SPL pour lesquels les équipes développent et maintiennent les niveaux de compétences indispensables pour assurer le niveau d'engagement des sociétés de la grappe d'outils.

Pour contribuer collectivement : c'est bien en développant l'agilité de l'Entreprise Publique Locale dans le panel d'outils mis en place par l'organisation territoriale que cette architecture trouve une efficience collective.

Au dynamisme et à la transformation de nos territoires : Les Territoires des Hauts de France ont connu bien des crises, ils ont toujours su s'adapter, se transformer et conserver un dynamisme qui a permis de maintenir ses bassins de population, leur offrir des niveaux de services et d'équipements enviables dans certaines régions.

Par ses savoir-faire, individuellement, collectivement, et au côté des autres acteurs mobilisés, l'ambition de la Territoires Soixante Deux est donc de résolument participer au déploiement local des politiques publiques et privés développées pour ce faire.

Il s'agira donc en 2025 de prolonger les orientations stratégiques arrêtées en 2024, en :

- Formalisant le plan d'actions RSE au niveau de la gouvernance en poursuivant collectivement la mise en place du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Poursuivant le déploiement de la grappe d'outils en maitrisant les charges et en les équilibrant par les produits des rémunérations ;
- Formalisant la stratégie environnementale de la grappe d'outils (sobriété énergétique, sobriété foncière, préservation de la biodiversité ...) :
- Confortant et développant des partenariats locaux ;
- Formalisant une politique sociale commune aux sociétés de la grappe d'outils.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).
Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

FICHE D'IDENTITE

- **Forme juridique** : Société d'Economie Mixte
- **Siège social** : 2 rue Joseph Marie Jacquard à Liévin
- **Capital** : 33 198 880 €
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 327 910 634
- **Effectif moyen** : 38 ETP
- **Président** : Christophe PILCH (représentant de la CAHC)
- **Directeur général** : Michel DENEUX
- **% Détention** : Actionnaires publics (82,02%), actionnaires privés (17,98%)

Mission / Cœur de métier :

- Réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, réhabilitation d'immeubles.
- Réalisation d'étude.
- Promotion, location, exploitation, gestion immobilière.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :
Détention de 15,89% du capital social.
Représentants du Département dans la structure :
Au Conseil d'Administration : Philippe DUQUESNOY et Cécile YOSBERGUE
En Assemblée générale : Philippe DUQUESNOY

Contribution financière du Département :
Détention au capital : 5 273 920 €

Garantie d'emprunt : 1 emprunt garanti (CRD = 1 483 408 € au 31/12/2024)

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

- 124 actes de cession signés : soit 16 actes à vocation économique pour un montant de 6,7 M€ ; 89 actes de lots libres pour un montant de 5,1 M€ ; 14 actes de VEFA pour un montant de 22,5 M€ ; 4 actes de macro lots logements pour un montant de 4,7 M€ et 1 acte de patrimoine cédé pour un montant de 3,9 K€.
- 103 opérations soit 440 M€ de budgets cumulés en aménagement et 226 M€ de budgets cumulés en construction.

29 concessions d'aménagement, 18 opérations propres de lotissement, 30 opérations de VEFA à destination de bailleurs et 10 opérations de VEFA à destination de particuliers.

- 6 réunions du Comité stratégique / Comité d'engagement.
- 4 réunions du Conseil d'Administration.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- Désignation de Maxime Carette en qualité de nouveau représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France.

Reconduction de Christophe Pilch et Michel Deneux dans leurs fonctions de conseillers (dans le cadre du renouvellement des mandats des représentants de la SEM au sein de la SAS Axevie)
Poursuite du mandat de Michel Deneux en qualité de Directeur Général pour une durée de 18 mois (soit jusqu'au 30 juin 2026).
Révision du règlement intérieur du Conseil d'Administration (dans l'objectif de mieux répondre aux exigences actuelles de gouvernance et de s'assurer que les pratiques du Conseil soient conformes aux engagements pris dans le cadre du Pacte d'actionnaires).

- Validation des orientations stratégiques et réflexion plus générale en lien avec la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). La démarche RSE s'est consolidée au travers de la définition d'une raison d'être partagée « requalifier, construire, réhabiliter, Aménager pour contribuer collectivement au dynamisme et à la transformation de nos territoires » et s'est articulée autour de cinq piliers : gouvernance, économie, environnement, social et territoire. Un comité RSE a été créé, avec une charte dédiée et le déploiement d'indicateurs de suivi sur un horizon de 3 à 4 ans.
- Suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en 2023 sur la gestion de la SEM sur la période 2016-2021, un rapport de suivi des recommandations a été élaboré avec le détail des actions entreprises par la SEM. Ce rapport a été approuvé en CA et transmis aux collectivités actionnaires pour délibération dans leurs instances respectives
- Evolution de procédures contentieuses : 2 contentieux importants encore en cours.

- Opération Opalopolis (commune d'Etaples sur Mer) les différentes procédures contentieuses sont toujours pendantes. La demande engagée auprès du tribunal administratif de Lille, le 19 août 2021, relative à la demande de résiliation du contrat de concession, n'a pas connu d'avancée en 2024. Le greffe du Tribunal Administratif a néanmoins informé la SEM d'une audience probable au 01er semestre 2025. L'affaire portant sur l'annulation du permis d'aménager, qui oppose la SEM et la commune d'Etaples-sur-Mer au GDEAM, a quant à elle été renvoyée auprès de la Cour Administrative d'Appel le 13 janvier 2023, après arrêt du Conseil d'Etat du 11 octobre 2022. Le greffe de la Cour Administrative d'Appel de Douai a informé les parties qu'une audience se déroulera au 01er semestre 2025.
- Opération Hénin-Beaumont concernant les concessions d'aménagement « sud »: en septembre 2022 recours contre la modification du PLU prévoyant le déclassement des terrains en zone agricole. Le Tribunal Administratif de Lille a rouvert son instruction en 2024 et de nouveaux mémoires ont été échangés.

L'Opération EHPAD de Fouquières-lez-Lens: le dernier contentieux, opposant la SEM à ses anciens conseils, est clos. Par suite d'une décision favorable à la SEM du Tribunal Judiciaire de Lille intervenue en septembre 2024, les parties ont convenu, de concert, de ne pas faire appel.

- Suite aux graves inondations qui ont touché le département du Pas-de-Calais durant l'hiver 2023, la SEM a fait preuve de solidarité en proposant un soutien opérationnel aux collectivités impactées.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Poursuite de la stratégie et du PMT 2023-2025 et prolonger les orientations stratégiques arrêtées en 2024 ;
Formaliser le plan d'actions RSE au niveau de la gouvernance, poursuivre la mise en place du dispositif de contrôle interne et gestion des risques ;
Formaliser la politique sociale ;
Poursuivre le déploiement de la grappe d'outils en maitrisant les charges et en les équilibrant par les produits des rémunérations ;
Formaliser la stratégie environnementale de la grappe d'outils (sobriété énergétique, sobriété foncière, préservation de la biodiversité) ;
Conforter et développer des partenariats locaux.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024

Actif immobilisé : 4 446 872 €	Capitaux propres : 23 419 734 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 137 278 867 €	Total des dettes : 116 844 454 €
Trésorerie nette : 2 771 414 €	Total bilan : 144 785 398 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : 56%
Durée apparente de la dette : (non déterminable - CAF négative)
Rentabilité des capitaux propres : +1,9%
Taux de rentabilité net : +0,6 %
Ratio d'activité : +65,7 %
Trésorerie en jours d'exploitation : 15 jours
Fond de roulement : 65 875 118 €
Besoin en fonds de roulement : 63 103 704 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

Chiffre d'affaires : 72 892 358 €
Valeur ajoutée : 937 001 €
Excédent brut d'exploitation : - 2 151 919 €
Résultat d'exploitation : - 864 861 €
Résultat financier : 265 418 €
Résultat exceptionnel : 1 045 917 €
Résultat de l'exercice : 446 473 €
Capacité d'autofinancement : - 855 404 €
Total des produits : 66 843 663 €
Financement du Département (€ & %) : 0 euro

Date de mise à jour des données : 24/06/2025

Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITE

DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

ET ORGANISMES ASSOCIES

(EPOA)

PAS-DE-CALAIS TOURISME

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES

ANNEE 2024

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Éditorial du Président de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais

ENSEMBLE, CONSTRUISONS UN TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE

En 2024, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a renforcé son engagement pour un tourisme durable et responsable, aligné avec notre vision stratégique. Les actions menées en 2024 se sont concentrées sur trois objectifs majeurs pour accroître l'attractivité du département tout en respectant les principes du développement durable.

Promouvoir les destinations et le tourisme durable

La stratégie « Sélection Grandir Ensemble » incarne l'engagement de l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour un tourisme innovant et de qualité. Nous avons organisé des rencontres thématiques, accompagné des prestataires et valorisé les initiatives éco-responsables. 20 nouveaux partenaires ont rejoint le réseau. Nos campagnes ciblées ont renforcé la visibilité de nos destinations phares : Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais, Autour du Louvre-Lens, attirant de nouvelles clientèles et fidélisant les visiteurs.

Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires

Nous avons soutenu les intercommunalités dans la mise en œuvre de stratégies de développement touristique durable par la Responsabilité Sociétale des Entreprises développée auprès des offices de tourisme. Par le démarrage du projet Interreg 3ST, l'équipe de l'agence Pas-de-Calais Tourisme se forme à l'accompagnement vers la labellisation « Green Destinations ». L'adhésion à « Flux Vision Tourisme » permet désormais de partager des données de fréquentation touristique, aidant à la gestion des flux.

Soutenir les porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

Grâce à la plateforme « France Tourisme Observation », l'agence Pas-de-Calais Tourisme fournit des données précieuses pour mieux comprendre les dynamiques touristiques, et ainsi accompagner les porteurs de projets privés et publics de manière plus pertinente pour leurs entreprises. Parallèlement les porteurs de projets sont sensibilisés aux enjeux de la transition écologique et des initiatives innovantes via le Fonds Tourisme Durable de l'ADEME et les contrats de rayonnement touristique de la Région Hauts-de-France ont pu émergées.

En conclusion, 2024 a marqué des avancées significatives dans notre démarche de tourisme durable. Nous sommes fiers des résultats obtenus et déterminés à poursuivre nos efforts pour faire du Pas-de-Calais une destination de référence en matière de tourisme responsable.

Ensemble, construisons un avenir où le tourisme rime avec durabilité, innovation et qualité.

Philippe DUQUESNOY
Président de l'agence Pas-de-Calais Tourisme

PAS-DE-CALAIS TOURISME
Nouveau Tourisme - Nouveaux Horizons

MISSIONS

Depuis 1965, l'agence Pas-de-Calais Tourisme accompagne les acteurs du tourisme, met en valeur la diversité et la richesse des territoires du département, crée des expériences inoubliables pour les visiteurs et fait du Pas-de-Calais une destination touristique incontournable.

Située à Wimille, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (agence Pas-de-Calais Tourisme) rayonne sur l'ensemble du Pas-de-Calais. Depuis 2012 et l'inauguration du musée du Louvre-Lens, la mission d'ingénierie Autour du Louvre-Lens est venue renforcer l'équipe.

Organisme associé du Département, l'agence Pas-de-Calais Tourisme prépare et met en œuvre les politiques de développement et de promotion touristiques du Département. Elle est organisée sous la forme d'une association loi 1901 depuis sa création.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme contribue au développement du tourisme en accompagnant les territoires et les porteurs de projets touristiques privés et publics, en assurant le suivi des politiques en matière d'aides à l'hébergement et aux équipements, en proposant des ateliers ou des séances de créativité aux prestataires touristiques dans le cadre de sa stratégie marketing « Sélection Grandir Ensemble ».

L'agence Pas-de-Calais Tourisme mène des actions de promotion, de communication et de commercialisation auprès du grand public et des professionnels du tourisme en France, en Grande-Bretagne, en Belgique, aux Pays-Bas.

Afin de renforcer le positionnement du Pas-de-Calais comme destination incontournable, l'agence Pas-de-Calais Tourisme affirme son identité et valorise les 3 territoires :

- Grande Côte d'Opale
- Campagne & Marais
- Autour du Louvre-Lens.

Ce positionnement sert 3 ambitions :

- Exceller dans l'accueil de nos visiteurs et satisfaire leur envie d'expériences inoubliables ;
- Parfaire l'accompagnement des acteurs privés et publics du tourisme ;
- Apporter aux territoires des compétences qui complètent utilement celles existantes localement.

Ce faisant, l'agence Pas-de-Calais Tourisme renforce l'attractivité du département et contribue à l'enrichissement de l'offre touristique de la destination régionale Hauts-de-France.

MISSIONS

L'agence Pas-de-Calais Tourisme accompagne les territoires, les acteurs et les filières touristiques, par :

- La mise en réseau des hébergements et des sites touristiques dans le cadre de la stratégie « Sélection Grandir Ensemble » ;
- La mise en œuvre de projets européens dans le cadre des programmes transfrontaliers Interreg ;
- La promotion de la destination via les éditions : guide et carte touristiques du Pas-de-Calais… et le web : réseaux sociaux, sites Internet grand-public et dédié aux professionnels ;
- L'organisation des relations presse multi-marchés ;
- La commercialisation de séjours à destination des groupes ;
- Le développement des filières : le cyclotourisme, la randonnée pédestre, la gastronomie, le tourisme de mémoire, le golf, les sports de nature…
- L'accompagnement des porteurs de projets touristiques privés et publics ;
- L'organisation de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;
- L'animation du réseau des « Greeters ».

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

L'agence Pas-de-Calais Tourisme agit dans le cadre d'une « *convention d'objectifs et de partenariat 2023 – 2027* » signée avec le Département.

Ce texte a été adopté par le conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme en date du 27 janvier 2023, puis par la Commission Permanente du Conseil départemental lors de sa séance du 27 février de cette même année.

La convention est déclinée en 3 objectifs stratégiques comprenant chacun 4 objectifs opérationnels :

- Objectif stratégique 1 : Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale ; Campagne & Marais ; Autour du Louvre-Lens en déclinant la stratégie de tourisme durable Grandir Ensemble ;
- Objectif stratégique 2 : Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable ;
- Objectif stratégique 3 : Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable.

GRANDE CÔTE D'OPALE CAMPAGNE & MARAIS AUTOUR DU LOUVRE LENS

©Yannick Cadart

ORGANISATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, composé de 26 membres de droit est organisé en 3 collèges :

- Un collège des membres désignés par le Conseil départemental du Pas-de-Calais : 13 conseillers départementaux sont ainsi désignés, dont le président M. Philippe DUQUESNOY et M. François LEMAIRE vice-président en charge de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire, du tourisme et attractivité territoriale.

- Un collège des membres représentant les professions et les métiers du tourisme, composé de 7 membres désignés parmi les organismes socio-professionnels, dont un représentant des CCI territoriales, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein-Air, Gîtes de France Pas-de-Calais, Clévacances Pas-de-Calais, Accueil Paysan, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Ils disposent chacun d'une voix délibérative.

- Un collège des territoires, composé de 6 membres désignés et disposant chacun d'une voix délibérative : le président de Hauts-de-France Tourisme, 5 offices de tourisme désignés au sein de la commission d'animation des offices de tourisme, à raison de 3 administrateurs et de 2 cadres.

Le conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2024 : les 24 janvier, 12 avril, 8 novembre.

Une modification des statuts a été faite lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2024 visant à permettre l'organisation des réunions des instances délibérantes en visioconférence, en présentiel et mixte.

MOYENS FINANCIERS ET RESSOURCES HUMAINES

En 2024, le Département a subventionné le fonctionnement et les actions de l'agence Pas-de-Calais Tourisme à hauteur de 2 600 000 €.

L'agence optimise la portée de ses budgets et actions par :

- Des partenariats avec les socioprofessionnels, les offices de tourisme et les intercommunalités du département ;

- A l'échelle régionale, par la définition de convergence entre les agences départementales de développement touristique et Hauts-de-France Tourisme ;

- Par des réponses aux appels à projets européens dans le cadre de la programmation Interreg ;

- Par des réponses aux appels à manifestation d'intérêt de l'Etat dans le cadre du plan « Destination France » : Atout-France, ADEME…

UNE EQUIPE DE 26 SALARIES, ORGANISEE EN 4 POLES

Direction :

- Diana HOUNSLOW, directrice ;
- Céline TRIPLET, assistante de direction et animatrice de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;
- Sébastien TRUQUET, responsable administratif et financier.

Pôle ingénierie - accompagnement :

- Jean-Marie JUTS, directeur-adjoint
- 6 collaboratrices :
  1 responsable de projets et animatrice du Fonds Tourisme Durable de l'ADEME ; 2 chargées de l'accompagnement des prestataires de l'hébergement et du classement des meublés de tourisme ; 1 technicienne pour les projets européens ; 1 conceptrice multimédia et accompagnatrice des offices de tourisme, 1 animatrice du cyclotourisme.

Pôle marketing :

- Valérie SOBIERAJSKI, responsable du pôle marketing
- 11 collaborateurs : 1 chargé d'accueil ; 3 chargés de commercialisation ; 4 chargés de promotion et relations presse ; 1 chargée de promotion groupes et randonnée pédestre ; 1 web master ; 1 community manager.

Mission Autour du Louvre-Lens :

- Norbert CROZIER, directeur
- 3 collaboratrices : 1 chargée de projets ; 1 chargée de communication ; 1 manager du programme créatif et innovation touristique.

Au cours de l'année 2024, trois collaborateurs ont quitté l'agence Pas-de-Calais Tourisme, en avril, septembre, décembre. Ces personnes n'ont pas été remplacées.

A fin 2024, l'effectif de l'agence Pas-de-Calais Tourisme est donc de 23 salariés.

Trombinoscope de l'équipe de l'agence Pas-de-Calais Tourisme avec le Président Philippe DUQUESNOY en début 2024

BILAN DES ACTIONS 2024

I. Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale ; Campagne et Marais ; Autour du Louvre-Lens et décliner la stratégie de tourisme durable « Sélection Grandir Ensemble »

Stratégie « Sélection »

Le réseau Sélection Grandir Ensemble s'est élargi en 2024 de 20 nouveaux prestataires : 4 activités de loisirs, 7 hébergements, 8 équipements, 1 restaurant. Le réseau compte à fin 2024, 80 prestataires.

Engagés dans les 3 domaines suivants : la qualité, l'éco-responsabilité, un parcours-client enrichi d'expériences, les prestataires Sélection ont bénéficié d'une présence accrue sur le site Internet de Pas-de-Calais Tourisme.

Une réflexion a été engagée en fin d'année afin de davantage recruter, de renforcer le besoin d'accompagnement des prestataires, d'animer pleinement le réseau.

Offre de services aux prestataires « SELECTION »

Les prestataires « SELECTION » bénéficient d'un kit numérique de communication pour valoriser leurs recommandations et leur appartenance au réseau. Ils sont invités à participer à deux rencontres annuelles, véritables moments d'échanges et de formation.

En 2024, les 2 thèmes retenus des rencontres ont été :

- En juin : intelligence artificielle et tourisme (52 participants)
- En novembre : présentation des tendances et des clientèles du marché du Benelux (67 prestataires).

Visibilité du département sur les marchés prioritaires

La stratégie de promotion touristique du Département s'articule autour de deux axes : un ciblage des marchés ; une approche marketing structurée.

- Ciblage des marchés

Les marchés prioritaires sont les régions françaises des Hauts-de-France, du Grand-Est, de la Normandie ; les clientèles étrangères de proximité : Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne.

En 2024, un travail a été mené sur les deux marchés néerlandophone (séjours de nature, patrimoine, courts séjours) et britannique (golfeurs, amateurs de courts séjours en bord de mer et à la campagne).

- Une approche structurée

Quatre outils principaux sont déployés dans ce cadre :

Les éditions

En 2024, 4 supports ont été édités :

- Le guide touristique français en 20 000 exemplaires
- La carte touristique en 30 000 exemplaires
- Le guide rando-cyclo en 15 000 exemplaires
- L'agenda des manifestations, en version numérique uniquement et diffusé via le site Internet, la newsletter de Pas-de-Calais Tourisme et les réseaux sociaux.

La distribution de la documentation se fait auprès des offices de tourisme du département et des départements limitrophes durant toute l'année et au cours de 4 bourses d'échanges à destination des offices de tourisme et des hébergeurs du Pas-de-Calais : terrains de camping ; locations de vacances ; hôtels ; hébergements collectifs…

Les relations presse

- Presse française : Pas-de-Calais Tourisme a publié un dossier et deux communiqués de presse dont un « post-inondations » pour rassurer les visiteurs et accueilli un total de 20 journalistes et influenceurs.
  En termes d'impact, ce sont 4 émissions de télévision, 4 diffusions de radios nationales, 27 articles publiés dont 10 en ligne.
- Presse anglophone : deux dossiers de presse ont été réalisés en cohérence avec les tendances observées du marché britannique : un grand intérêt pour la gastronomie et un engouement croissant pour le cyclotourisme. Le tourisme de mémoire et historique (WW1 et WW2) et les séjours « bien-être » restent des fondamentaux.
  En termes d'impact, ce sont 22 journalistes en individuel qui ont été accueillis en 2024.
- Presse néerlandophone : les thématiques phares sont le tourisme de nature et le cyclotourisme, notamment LA VELOMARITIME, les séjours en famille, la gastronomie et le terroir.
  En termes d'impact, ce sont 10 accueils presse en individuel organisés et un tournage télévisé national réalisé.
- Evénements presse internationaux : L'agence Pas-de-Calais Tourisme a participé à 6 rencontres de la presse internationale à Londres, Amsterdam, Glasgow.

Le numérique

En 2024, la stratégie numérique de Pas-de-Calais Tourisme a poursuivi sa transformation en s'appuyant sur l'optimisation de ses plateformes digitales, conçues pour mieux répondre aux attentes des visiteurs et valoriser le département. Le site professionnel a également été enrichi pour améliorer l'information des partenaires. L'agence a amplifié sa présence sur les réseaux sociaux, notamment Instagram, Facebook, LinkedIn, Pinterest en diversifiant les formats : vidéos, réels, stories. Elle a aussi renforcé l'usage de l'outil d'envoi des newsletters. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une logique d'attractivité et de fidélisation, avec une attention particulière portée à l'analyse des données de fréquentation et d'engagement pour ajuster les actions en continu.
En termes d'impact, la fréquentation des 7 principaux sites web de Pas-de-Calais Tourisme a progressé de 141 % pour les visites et de 94 % pour les pages vues.

La commercialisation

L'année 2024 a été marquée par une dynamique en progression et des contrastes entre segments.

Si l'activité groupes est en légère hausse, le segment individuel enregistre une baisse en nombre de contrats et une stabilité du chiffre d'affaires. Les principales opérations ont été :

- Des actions de promotion vers la clientèle groupes : workshop au musée de la bande dessinée de Bruxelles, club national Destination Groupes d'ADN Tourisme (le département est classé 7e en volume d'affaires sur les 35 destinations du club)
- Des actions directes du service réservation : envois de mailing à l'occasion de la réouverture de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes à Arques, envoi de de la brochure « Groupes dans le Pas-de-Calais » à 5 600 prescripteurs de voyages et séjours, refonte du site « Groupes ».
- Développement de partenariats stratégiques : une collaboration renforcée avec Nausicaa, publicité auprès de l'Agence Nationale des Retraités et Personnes Agées, présentation aux comités d'entreprises en partenariat avec l'ANCV, mise en avant des séjours scolaires par la présence dans la brochure et site web : « Classe découverte ».

II. Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable

Stratégies territoriales du tourisme

L'accompagnement des territoires pour en faire des destinations touristiques responsables a été redéfini en 2024, selon les 3 axes suivants :

- La transition de la marque Qualité Tourisme vers le label Destination d'Excellence pour les offices de tourisme. Globalement de nouveaux critères « développement durable » sont apparus
- La proposition d'un accompagnement « Responsabilité Sociétale des Entreprises » pour les offices de tourisme. En 2024, cet accompagnement s'est concrétisé pour les offices de tourisme du Montreuillois dans le cadre de la préparation au label GREEN DESTINATIONS
- La définition d'une seconde génération de Schémas d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI).

L'année 2024 est également marquée par :

- Le rendu final du SADI 7 Vallées, dernier territoire du département à se doter de cet outil stratégique du parcours-client
- L'accompagnement de la communauté de communes de la région d'Audruicq pour la création d'un office de tourisme intercommunal.

Territoires et sites à enjeux spécifiques

Grand Site de France – Les Deux-Caps

Dans le cadre du renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps, l'équipe-projet « Hôtellerie de plein-air durable et de qualité » a terminé la phase de visite-conseil des terrains de camping publics et privés du futur périmètre du Grand Site. Ce sont ainsi 9 terrains de camping qui ont été visités et conseillés par une équipe dédiée composée du CAUE, du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, du Département et de Pas-de-Calais Tourisme.

Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO)

En 2024, Pas-de-Calais Tourisme est impliquée dans deux démarches du PMRCMO :

- GEOPARK : dans ce cadre, une visite-test suivie d'une séance de retour d'expérience a été organisée par le Groupe des Carrières du Boulonnais
- La réserve de Biosphère du marais audomarois : cartographie des acteurs.

Canal Seine Nord-Europe (CSNE)

La Société du Canal Seine Nord-Europe, Hauts-de-France Tourisme, Oise Tourisme, Somme Tourisme, Pas-de-Calais Tourisme et le Département du Nord se sont engagés par une convention de partenariat à « Réussir la mise en tourisme du CSNE ». Dans le cadre d'une table ronde organisée pour la signature de cette convention, le 9 octobre 2024, l'agence Pas-de-Calais Tourisme est intervenue sur la thématique : « Mettre en convergence les stratégies touristiques territoriales ».

Autour du Louvre-Lens

En 2024, la stratégie Autour du Louvre-Lens a été redéfinie selon les axes suivants :

- Attractivité et qualification de la destination marquée par le dépôt du projet « Tourisme Lab II » dans le cadre du programme INTERREG VI France Wallonie Vlaanderen ; le pilotage d'un projet de camping éphémère sur le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle, les 22 et 23 juin ; une opération de traitement du dernier kilomètre vers le Centre Historique Minière de Lewarde ; la réalisation d'une campagne de communication : « L'échappée noire », opération couplée à une campagne de notoriété de la destination et des sites miniers UNESCO ; les différentes opérations du projet « Storytooling » dans le cadre du programme Europe Créative, et notamment l'exposition photo au siège du Département, en novembre et décembre.
- L'adaptation de la filière du tourisme par l'innovation : il s'agit de construire des expériences touristiques par une démarche design. Dans ce cadre, plusieurs opérations ont été réalisées dont : deux expérimentations de mobilité douce sur les territoires de Béthune-Bruay et de Lens-Liévin ; de l'édition de la deuxième édition du « Voyage au centre de la tech », organisée à Nausicaa, sur le thème du biomimétisme ; du concept de communication décalée autour du personnage « Ernest, le pigeon voyageur », acteur d'une promotion de la destination.
- L'organisation d'évènements et de conférences, notamment la participation au colloque international « Tourisme et itinérance » organisé par l'Institut de Recherche et d'Enseignement du Tourisme à l'Université de la Côte d'Opale à Boulogne-sur-Mer.

Territoires du département dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France

Le Département et Pas-de-Calais Tourisme sont signataires des contrats de destination touristique avec la Région Hauts-de-France et les territoires (EPCI et offices de tourisme).
Au cours de l'année 2024, trois séances officielles de signatures ont eu lieu pour :

- « Montreuillois, aux origines de la Côte d'Opale »
- « Lens-Liévin – Hénin-Carvin »
- « Arras Pays d'Artois ».

Opération « Fleurir le Pas-de-Calais »

L'année 2024 a été marquée par deux opérations principales :

- Une demi-journée d'échanges sur la taille des arbustes, en partenariat avec Hauts-de-France Tourisme
- La création et la publication d'un guide : « Valoriser l'espace public », en partenariat avec le CAUE.

III. Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

Le club des observateurs du tourisme créé fin 2024 travaillera sur les outils et / ou les études nécessaires à la définition d'un tourisme responsable. L'observation du tourisme redéfinie dans sa gouvernance départementale servira à un accompagnement amélioré des porteurs de projets touristiques.

Accompagnement des porteurs de projets touristiques privés

L'année 2024 est marquée par la fin du dispositif Fonds Tourisme Durable de l'ADEME animé par Pas-de-Calais Tourisme en 2023 et 2024.
Sur cette dernière année, 12 porteurs de projets ont été rencontrés et 7 projets validés par l'ADEME.
Dans le cadre du dispositif de la Région Hauts-de-France, l'agence Pas-de-Calais Tourisme est associée aux visites et accompagnements : en 2024, ce sont 12 projets qui ont bénéficié d'un accompagnement dédié, suivi d'un soutien financier de la Région.

Accompagnement des porteurs de projets touristiques publics

Dans le cadre du dispositif départemental, « #DESTINATION62, pour un tourisme qui nous ressemble », Pas-de-Calais Tourisme a rendu 9 avis sur les projets publics et associatifs ayant bénéficié de l'aide financière du Département.

Qualification de l'offre

Pas-de-Calais Tourisme a une activité soutenue dans la qualification de l'offre pour des clientèles bien identifiées. En 2024 :

- 23 équipements ont été marqués ACCUEIL VELO (nouveau et renouvellement)
- 33 équipements ont été visités et 11 ont reçu le label TOURISME & HANDICAP. Les aménagements réalisés par EDEN62 à la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye ont ainsi été audités par le binôme APF France Handicap et Pas-de-Calais Tourisme.
- 333 meublés de tourisme ont été classés, dont 115 sont des renouvellements.

Guides et publications sont conçus et diffusés auprès des porteurs de projets. Ainsi en 2024, un guide « Accueillir les cyclotouristes » a été proposé.
Une collection de guides Tourisme & Handicap à destination du grand public est disponible.

Accompagnement de filières

Pas-de-Calais Tourisme valorise prioritairement les filières suivantes, en développement, en promotion et dans la mise en marché :

- La randonnée pédestre
- Le cyclotourisme
- Les sports de nature
- Le tourisme golfique
- Le tourisme de mémoire.

PERSPECTIVES 2025

Les perspectives 2025 ci-dessous ont été présentées et approuvées lors du conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme du 23 janvier 2025.

I. Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale ; Campagne et Marais ; Autour du Louvre-Lens et décliner la stratégie de tourisme durable « Sélection Grandir Ensemble »

Stratégie « Sélection »

Dans le cadre de la stratégie Sélection Grandir Ensemble, il s'agira de recenser et valoriser des offres durables, puis de les intégrer sur le site grand public de Pas-de-Calais Tourisme avec une navigation optimisée pour les visiteurs cherchant des séjours et activités responsables. Ainsi un objectif de création de 62 expériences durables sera recherché : proximité des gares SNCF, séjours « zéro voiture »…

Visibilité du département sur les marchés prioritaires

L'enjeu principal est de positionner le département comme une destination durable, notamment pour les saisons automne-hiver 2025-2026 sur les marchés prioritaires : France, Royaume-Uni, Benelux.
Les accueils presse seront de type immersif en invitant journalistes, blogueurs et influenceurs à découvrir des séjours organisés autour des thématiques nature, gastronomie locale, patrimoine.

Offre de services aux prestataires « SELECTION »

L'offre de services d'accompagnement des prestataires sera adaptée à cette stratégie d'un tourisme durable : mise en place d'ateliers interactifs afin d'acquérir des compétences pour construire une offre durable, dès la conception des activités et séjours, communication responsable pour apprendre à valoriser son engagement écoresponsable, accompagnement personnalisé afin d'identifier les points forts et les axes d'amélioration Objectif Développement Durable.

Commercialisation

Il s'agira de concevoir une promotion mieux ciblée : campagnes marketing dédiées aux réseaux de seniors et aux établissements scolaires et de participer à des salons spécialisés : éducation, tourisme senior…
Le soutien à la mise en marché sera renforcé selon les deux axes suivants :

- Le tourisme d'affaires et évènementiel
- L'accompagnement des offices de tourisme dans le développement de produits touristiques éco-conçus.

II. Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable

Une étude de la perception du tourisme par les résidents du département a été réalisée. Les résultats seront communiqués tout au long de l'année 2025, selon les 3 destinations. L'acceptation du tourisme par les habitants est, en effet un marqueur fondamental d'une destination touristique durable.

Stratégies territoriales du tourisme

La deuxième génération des Schémas d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) sera mise en œuvre. Cette seconde génération s'inspirera des réflexions d'un groupe de travail national des experts des SADI auquel l'agence Pas-de-Calais Tourisme participe activement. Les ressources de l'intelligence artificielle et l'accélération de la transition écologique du tourisme seront au cœur des actions.
Le déploiement des actions du projet INTERREG : « 3ST : accélérer la durabilité de l'activité touristique par le développement des compétences » dans les destinations du Montreuillois (recherche du label GREEN DESTINATIONS) et du Grand Site de France Les Deux-Caps contribuera à la mise en œuvre de cette stratégie.

Territoires et sites à enjeux spécifiques

Les trois territoires concernés sont :

- Le Grand Site de France Les Deux-Caps : il s'agira pour Pas-de-Calais Tourisme de suivre l'évolution du dossier de candidature au renouvellement du label, en introduisant les notions de séjours et produits touristiques responsables et de gestion des flux de fréquentation.
- Le canal Seine Nord-Europe : dans le cadre de la convention de partenariat avec la Société du Canal Seine Nord-Europe, il s'agira de réaliser un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information « pendant le déroulement du chantier », en partenariat avec les 2 offices de tourisme concernés : Arras Pays d'Artois et Cambrésis Tourisme.
- Autour du Louvre-Lens : dans le cadre du programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen, le projet « Tourisme Lab II » sera lancé avec pour objectifs principaux : la création de produits expérientiels innovants et la montée en compétence des acteurs touristiques locaux pour monter ce type de séjours.
  Une conférence de type « Voyage au centre de la tech » aura lieu en mars 2025 autour de récits sur le tourisme des années 2040.

Territoires du département dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France

Au cours de l'année 2025, 4 nouveaux contrats de destination touristique devraient être délibérés : « Grand Boulonnais », « Lys-Artois », « Calaisis », « Pays de Saint-Omer ». Dans le cadre de ces contrats, Pas-de-Calais Tourisme s'engage sur des actions tels que : l'observation, l'accompagnement des offices de tourisme notamment à la Responsabilité Sociétale des Entreprises, la qualification des hébergements et des équipements aux marques et labels d'Etat : TOURISME & HANDICAP, ACCUEIL VÉLO, DESTINATION D'EXCELLENCE…

III. Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

Accompagnement des porteurs de projets touristiques privés

Avec la fin du dispositif Fonds du Tourisme Durable de l'ADEME, les porteurs de projets privés disposeront de plusieurs outils d'accompagnement et financiers :

- Le dispositif régional inscrit dans les contrats de destination touristique
- Les différents programmes territoriaux LEADER
- Le dispositif d'accélération des compétences pour un tourisme durable du projet INTERREG 3ST.

Accompagnement des porteurs de projets touristiques publics

Les porteurs de projets publics, outre les dispositifs précédents pourront être accompagnés dans le cadre de la délibération du Département : « #DESTINATION62, pour un tourisme qui nous ressemble ».

Qualification de l'offre

3 temps forts sont prévus au cours de l'année 2025 :

- Un séminaire de décryptage de la loi du 19 novembre 2024 sur la régulation des meublés de tourisme. C'est le thème central du congrès de l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques des 25, 26, 27 juin 2025 au Touquet-Paris-Plage
- Une rencontre ACCUEIL VELO
- Une rencontre TOURISME & HANDICAP.

Accompagnement de filières

Outre les filières classiquement accompagnées par Pas-de-Calais Tourisme, deux filières complémentaires feront l'objet d'une attention nouvelle :

- Le tourisme équestre notamment sur la Route européenne d'Artagnan
- Le tourisme d'affaires.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).
Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT)

FICHE D'IDENTITE

- **Forme juridique** : Association
- **Siège social** : 26-28 Route de la Trésorerie 62126 WIMILLE
- **Fonds propres**: 1 093 721 €
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 325 920 080 00042
- **Effectif moyen** : 23 salariés à fin 2024
- **Président** : Philippe DUQUESNOY (Conseiller départemental)
- **Directrice** : Diana HOUNSLOW

Mission / cœur de métier :
L'agence a pour objet la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique du Département. De manière plus précise :

- Elle promeut le département en s'appuyant sur les valeurs de chacune des trois grandes destinations du Pas-de-Calais : Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais, Autour du Louvre-Lens.
- Elle accompagne les offices de tourisme, les porteurs de projets, les prestataires dans le sens d'un tourisme responsable
- Elle contribue à la valorisation de filières touristiques stratégiques pour le département, notamment l'itinérance douce.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :
Représentation au Conseil d'Administration : 13 membres sur 26 (50 %)
Représentants du Département dans la structure :
13 titulaires : Philippe DUQUESNOY, Bertrand PETIT, Jean-Luc DUBAËLE, Cécile YOSBERGUE, François LEMAIRE, Olivier BARBARIN, Benoit ROUSSEL, Brigitte PASSEBOSC, Maïté MULOT-FRISCOURT, Philippe FAIT, Claude BACHELET, Etienne PERIN, Steeve BRIOIS.

Contribution financière du Département :
BP 2025 : 2 340 000 €
BP 2024 : 2 600 000 €

Conventions :
Convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027 signée le 3 avril 2023

ACTIVITES

CHIFFRES-CLES 2024

♦ Données économiques : 18 offices de tourisme, 142 hôtels classés, 130 terrains de camping classés, 1 673 meublés de tourisme classés, 7 villages de vacances classés, 5 résidences de tourisme classées, 3 auberges collectives classées (« auberges de jeunesse »), 3 ports de plaisance maritimes, 11 stations classées de tourisme, 47 500 résidences secondaires (soit 6,5 % du parc total de logements du département).
♦ Données de fréquentation des hébergements touristiques : En 2024, le département a enregistré un total de 25 309 000 nuitées marchandes et non marchandes, en léger recul par rapport à 2023 (25 770 000). 47 % de ces nuitées sont des nuitées étrangères.
♦ Fréquentation et top 5 des équipements en 2024 : Nausicaa : 920 000 visiteurs, Parc d'Olhain : 700 000 visiteurs, Musée du Louvre-Lens : 400 600 visiteurs, Bagatelle : 345 000 visiteurs), Hélicéa : 331 300 visiteurs.
♦ Qualité du cadre de vie : 176 communes inscrites dans la démarche « Fleurir le Pas-de-Calais » et 70 communes labellisées : 4 Fleurs : 8 ; 3 Fleurs : 13 ; 2 Fleurs : 25 ; 1 Fleur : 24.

♦ Données de l'ADRT :
– 20 nouveaux prestataires touristiques ont rejoint le réseau « Sélection Grandir Ensemble » ;
- Edition de 3 supports papier : 20 000 guides touristiques, 30 000 cartes touristiques, 15 000 guides rando-cyclo ;
– Réseaux sociaux : 145 912 fans sur les pages Facebook française, néerlandophone et anglophone (+ 945 / 2023), 29 705 abonnés sur Instagram (+ 1 571 / 2023), 3 250 abonnés sur LinkedIn (+1 827 / 2023) ;
- Retombées presse principales : 4 émissions de télévision, 4 diffusions de radios nationales, 10 articles en ligne sur le web, 17 articles publiés dans la presse écrite ;
- Ventes de séjours : 355 contrats signés dont 124 contrats pour groupes et 231 contrats individuels ;
- 33 accompagnements en ingénierie touristique auprès des porteurs de projets, dont 12 en faveur d'un tourisme durable (Fonds Tourisme Durable de l'ADEME qui s'est achevé au dernier trimestre 2024) ;
– 21 accompagnements de territoires en faveur de leur développement touristique durable.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

En 2024, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a organisé plusieurs évènements et conférences afin d'assurer une meilleure visibilité de ses actions. On pourra retenir les évènements suivants :

- Evènements Sélection Grandir Ensemble, sur les thématiques : « Intelligence artificielle & tourisme » ; « Tendances et clientèles du marché du Benelux » ;
- Voyage au centre de la tech N° 2 : « Un voyage bio-inspiré au service du tourisme durable » ;
- Lancement du club départemental des observateurs de l'activité touristique ;
- Remise des prix des Villes et Villages fleuris.

Plusieurs évènements sont, par ailleurs programmés dès le début de 2025, parmi lesquels :
- Voyage au centre de la tech N° 3 : « Un voyage en 2040 pour imaginer le tourisme de demain » ;
- Rencontre sur le thème : « Professionnels du tourisme : adoptez les bonnes pratiques pour une destination durable », en partenariat avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois et Véolia.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

♦ La stratégie 2025 de l'agence Pas-de-Calais Tourisme se définit autour des notions d'adaptation de la filière touristique à la transition écologique par l'innovation ;
♦ Réorganisation interne : 2025 et début 2026 seront marqués par :
- L'arrêt de la mission Autour du Louvre Lens qui engendrera le licenciement de 4 salariés ;
- Le départ à la retraite de la directrice qui sera remplacée en interne ;
- Le départ à la retraite du directeur adjoint en mars 2026.

♦ Si ces départs ne sont pas remplacés, au début de l'année 2026, l'effectif total de l'agence Pas-de-Calais Tourisme sera de 17 salariés.

COMPTES en EUROS

BILAN 2024

Actif immobilisé : 83 281 €	Capitaux propres : 1 093 721 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 455 548 €	Total des dettes : 432 391 €
Trésorerie : 1 188 622 €	Total du bilan : 1 739 356 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable
Durée apparente de la dette : non applicable
Rentabilité des capitaux propres : - 2,3 %
Taux de rentabilité net : - 33,3 %
Ratio d'activité : 2,2 %
Trésorerie en jours d'exploitation : 135 jours
Fonds de roulement : 1 211 778 €
Besoin en fonds de roulement : 23 157 €

COMPTE DE RESULTAT 2024

Chiffre d'affaires : 75 161 €
Valeur ajoutée : - 1 178 449 €
Excèdent brut d'exploitation : - 349 183 €
Résultat d'exploitation : - 25 521 €
Résultat financier : 1 153 €
Résultat exceptionnel : - 673 €
Résultat de l'exercice : - 25 041 €
Capacité d'autofinancement : 93 694 €
Total des produits : 3 153 457 €
Financement du Département (€ et %) : 2 600 000 € soit 82,45 %

Date de mise à jour des données : 11/07/2025

Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

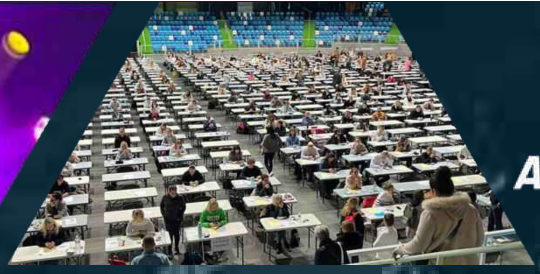

Arena Stade Couvert
Liévin

Rapport d'activité 2024

Des établissements publics et organismes associés (EPOA)

ARENA STADE COUVERT

Région Hauts-de-France

62 Pas-de-Calais Mon Département

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Éditorial
du Président de l'Aréna Stade Couvert

L'année 2024 s'est inscrite dans une dynamique particulièrement forte pour l'Aréna Stade Couvert de Liévin. L'accueil de la délégation olympique et paralympique des Pays-Bas durant l'été a marqué un temps fort de notre programmation, et témoigne de notre capacité à conjuguer haut niveau sportif, innovation et ouverture internationale.

Dans ce contexte, la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024 a constitué un puissant levier pour renforcer la notoriété de notre équipement et affirmer son rôle stratégique au sein du paysage sportif national. Tout au long de l'année, l'Aréna a accueilli une programmation variée, équilibrée et ambitieuse, à l'image du meeting international d'athlétisme, toujours en tête des rendez-vous mondiaux indoor, et à nouveau marqué par une performance exceptionnelle. Le Triathlon Indoor Coupe du Monde, les 50 km nocturnes, l'Arena Trail, ou encore les nombreuses compétitions UNSS ont illustré notre engagement pour un sport ouvert à tous.

La programmation culturelle a confirmé sa montée en puissance, mêlant têtes d'affiche nationales et artistes populaires, tandis que des événements emblématiques avec les concerts de Patrick Bruel, Renaud, Frédéric François, les hommages à Queen, et l'incontournable élection de Miss Nord-Pas-de-Calais, ont rassemblé un large public dans une ambiance festive et populaire.

L'Aréna a su confirmer sa place comme lieu d'accueil. Grâce à sa polyvalence, elle ne se limite pas à accueil d'événements sportifs et culturels ; sa capacité d'hébergement et de restauration en fait également un lieu privilégié pour l'organisation de séminaires et d'événements professionnels.

Cette vitalité repose sur l'engagement collectif de tous les acteurs du territoire : les membres du Syndicat Mixte, les fédérations sportives, Vivalley Campus et ses startups, l'Éducation Nationale, ainsi que nos équipes mobilisées au quotidien.

Grâce à une gestion rigoureuse et une programmation pensée pour répondre aux attentes de tous les publics, l'Aréna Stade Couvert poursuit sa dynamique de développement.

L'année 2025 s'annonce d'ores et déjà prometteuse, avec de nouveaux événements majeurs à venir.

Antoine SILLANI

Président du Syndicat Mixte

MISSIONS ET ORGANISATION

L'Aréna a connu une année 2024 particulièrement marquante, confirmant son rôle de pôle d'excellence à la fois sportif, culturel et événementiel. Une nouvelle fois, la diversité des manifestations accueillies a démontré la capacité de notre équipement à rassembler et à innover. Dans le domaine sportif, le meeting international d'athlétisme a conservé sa première place mondiale, renforçant la renommée de Liévin sur la scène internationale. Côté spectacles, le concert très attendu de Patrick Bruel a réuni un large public, tout comme les événements humoristiques ou musicaux proposés tout au long de l'année

Fait notable également, l'élection de Miss Nord-Pas-de-Calais à l'Aréna a une fois de plus porté chance à notre région, avec la victoire de la candidate au concours Miss France 2024.Grâce à l'engagement de l'ensemble des équipes et partenaires, l'Aréna a continué de rayonner bien au-delà de notre territoire. Cette dynamique se poursuivra en 2025, avec une programmation tout aussi riche et une volonté affirmée de diversifier nos prestations dans l'ensemble de nos secteurs, qu'elles soient liées à la restauration, l'hébergement, la location de salles, sportives ou culturelles.

PERSONNEL

L'état du personnel de la structure en 2024 :

Cadres :
1 Directeur (Départ en retraite en septembre)
1 Directeur Adjoint Technique
1 Responsable Administrative et Financière
1 Responsable Hébergement et restauration

Non cadres :
4 Techniciens
5 Techniciennes de surface
1 Agents d'accueil
1 Assistante de développement
1 Chargé de communication (apprentie)
1 Assistant comptable(apprenti)

BILAN DES ACTIONS

LA RESTAURATION

Le coût des prestations de l'externalisation de la restauration pour 2024 représente 560 K€ contre 593 k€ pour 2023.

LA LOCATION DE SALLES DE COURS, DE SALLES DE RÉUNION ET DE L'AMPHITHÉÂTRE

L'amphithéâtre est toujours un élément important et attractif dans le cadre des séminaires et colloques.
Le chiffre d'affaires généré par l'amphithéâtre a progressé de 62 % par rapport à 2023, témoignant un fort dynamisme de l'activité.
La location des salles de cours est restée stable sur la même période.

CA	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Salles de cours	41 022 €	88 109 €	45 615 €	40 567 €	30 900 €	37 571 €	27 655 €	34717 €	10010 €	17461 €	13 865 €	34 422 €	33714
Amphithéâtre	9 120 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture	2 110 €	8 557 €	5 555 €	22680 €	1950€	5515€	11 770 €	12720 €	20666€
Salles de réception	750 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture		1 117 €	1 099 €	4899 €	960€	2766€	8 425 €	24 008 €	18402€

L'HEBERGEMENT

Pour 2024, 15 489 nuitées et 30 936 repas ont été réalisés.
Le chiffre d'affaires généré par la restauration principale s'élève à 617 000 € et celui des nuitées est stable soit 347 000 € euros.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Pension Complète Confort	356	722	527	741	243	61	513	727	4	1156	434	517	6001
Demi-pension Confort	573	583	770	550	771	482	67	43	711	485	629	450	6114
Nuitée Confort	277	314	102	68	312	447	782	484	69	274	78	167	3374
Total nuitées	1206	1619	1399	1359	1326	990	1362	1254	784	1915	1141	1134	15489

L'EVENEMENTIEL

Les données d'activités pour 2024 (petits et grands évènements)

- 20 évènements sportifs (stages, compétitions, meeting, Triathlon, Trail) représentant 66 jours ;
- 7 spectacles et concert (20 jours) : miss Nord-Pas-de-Calais ; Patrick Bruel ;Renaud; Frédéric François ;
- 38 foires, salons, congrès, séminaires (81 jours) ;

38 séminaires (Caisse d'épargne, Groupe LEMPEREUR, La Chance aux Enfants …)

20 compétitions sportives (Meeting, Triathlon, Trail…)

7 concerts et spectacles (miss Nord-Pas-de-Calais, Patrick Bruel, Renaud, Frédéric François).

BILAN FINANCIER 2024

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA RÉGIE ASC

LE MONTANT DES RECETTES DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2024 est de **4 756 162,89 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- Prestations de services (dont taxe de séjour) : 1 570 ,10 € ;
- Subvention d'exploitation : 2 021 144 € ;
- Autres produits de gestion et exceptionnels : 11 504,43 € ;
- Atténuations de charges : 42 237,27 € ;
- Excédent reporté 2022 : 1 110 788,09 €.

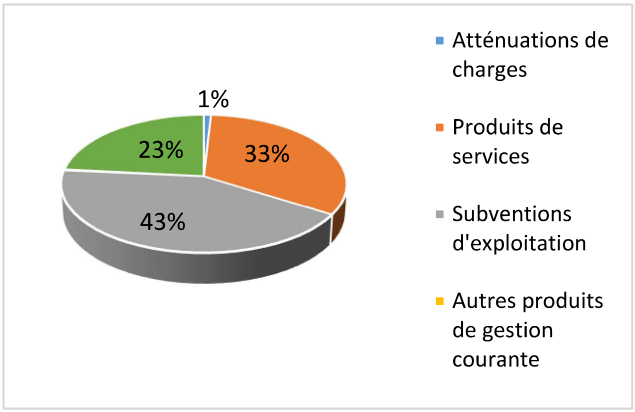

LE MONTANT DES DÉPENSES DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2024, 3 669 462.32 € répartis de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 2 689 244 € ;
- Dépenses de personnel : 977 383 € ;
- Divers (formation, titres annulés...) : 2836 €.

Le poste dépenses de personnel est composé de :

- La masse salariale : 840 609,44 € ;
- Le personnel extérieur et intérimaire : 136 773,31 €

Le poste dépenses de fonctionnement est composé, entre-autre, de :

- La sous-traitance : 1 280 714 €
- Les fluides : 613 619 €
- La maintenance et l'entretien : 794 911 €.

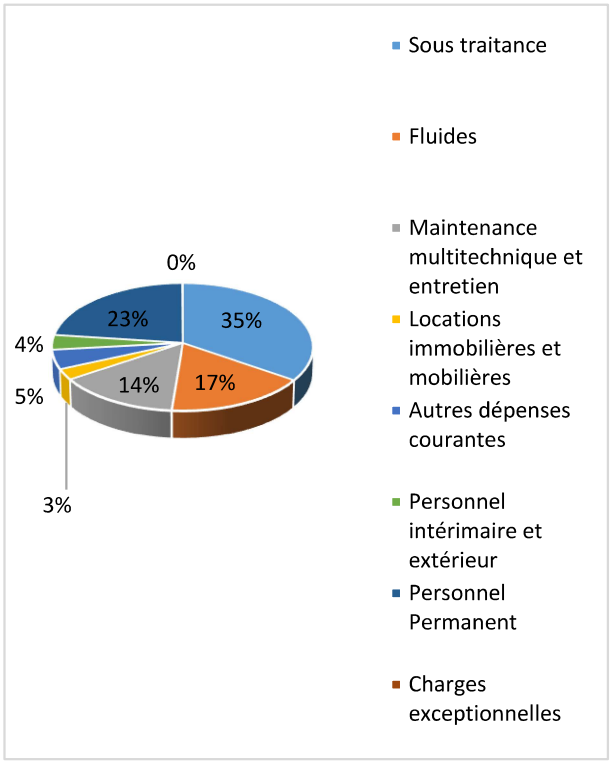

RÉSULTAT DE LA RÉGIE ASC POUR L'EXERCICE 2024

Avec un total de recettes de 4 756 162,89 € et de dépenses de 3 669 462,32 €, l'excédent de l'année 2024 de la régie ASC s'élève à **1 086 700,57 €**.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU SYNDICAT MIXTE – PARTIE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de l'exercice 2024 est de **4 716 012,80 €**, Répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement 2024 : 938 306 € ;
- Participation des collectivités : 3 694 111 € ;
- Amortissements sur équipement : 83 139 €.

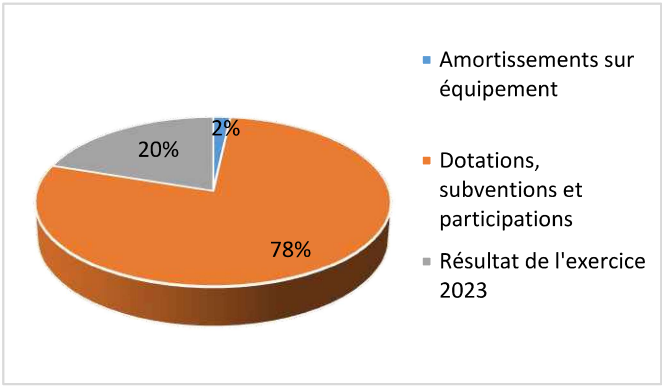

Le montant des dépenses de l'exercice 2024 est de **3 716 934,15 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- Services extérieurs (impôts, locations, maintenance, honoraires, contrats de prestations…) : 506 364 €.
- Charges de personnel : 50 935 €.
- Remboursement emprunts (intérêts) : 241 700 €.
- Subventions aux associations : 70 000 €.
- Dotations aux amortissements : 847 935 €.
- Subvention du Syndicat Mixte : 2 000 000 €.

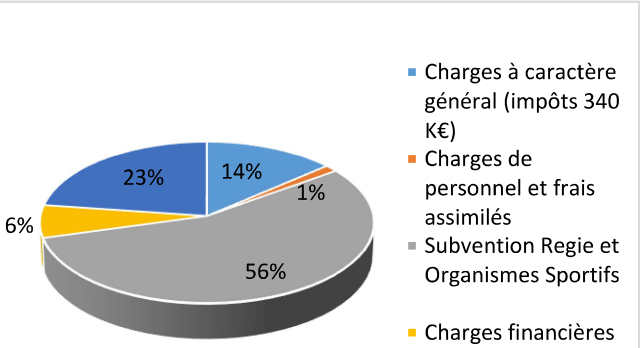

Un total de recettes de **4 716 012,80 €** et de dépenses de **3 716 934,15 €**, l'excédent de l'année 2024 de la section fonctionnement s'élève à **999 078,65 €.**

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU SYNDICAT MIXTE – PARTIE INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de l'exercice 2024 est de 2 314 434,34 **€** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ♦ Excédent d'investissement : 296 500 € ;
- ♦ Dotations aux amortissements : 847 935 € ;
- ♦ Subvention d'investissement : 170 000 € ;
- ♦ Emprunts et dettes assimilées : 1 000 000 €.

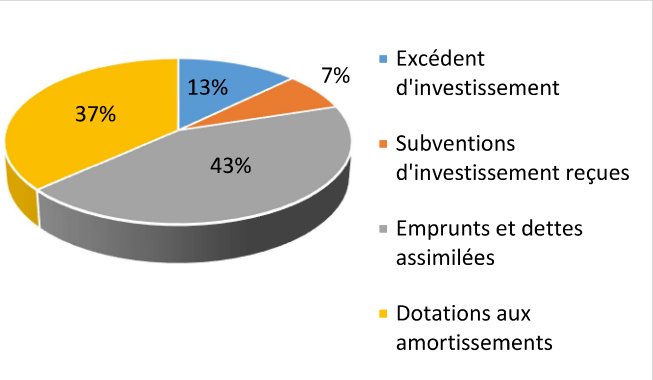

Le montant des dépenses de l'exercice 2024 est de **1 113 538,28 €**, réparties, entre-autre, de la façon suivante :

- ♦ Emprunts et dettes assimilées : 814 899 € ;
- ♦ Immobilisations corporelles : 215 972 € ;
- ♦ Amortissements subvention d'équipements : 82 668 € ;

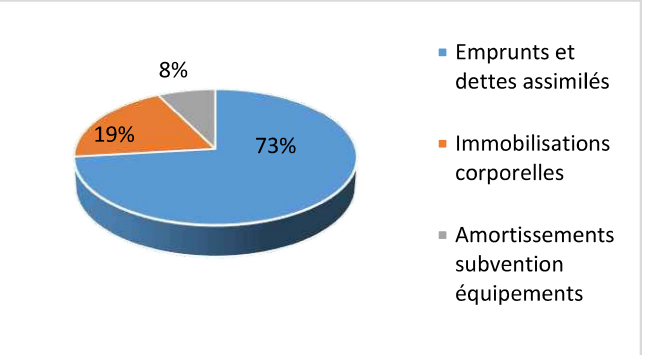

Avec un total de recettes de 2 314 434,34 € et de dépenses de 1 113 538,28 €, l'excédent de l'année 2024 de la section investissement s'élève à 1 200 896,06 **€.**

BILAN DES ACTIONS 2024

Pour l'année 2024, la fréquentation s'est maintenue avec les manifestations suivantes :

I. DANS LE DOMAINE DU SPORT

- Meeting d'athlétisme - 10 février 2024 ;
- UNSS - 14 février 2024 ;
- Triathlon Indoor coupe du monde - 30 mars 2024 ;
- Arena Trail - 06 juillet 2024 ;
- Grand trail nocturne - 26 octobre 2024 ;
- Trial - 23 novembre 2024 ;
- Accueil délégation Olympique et Paralympique des Hollandais durant l'été 2024 ;
- Stages et entraînements de football et d'athlétisme toute l'année ;

II. DANS LE DOMAINE CULTUREL :

- Concert Patrick BRUEL – 24 mars 2024 ;
- Concert de Frédéric François – 06 avril 2024 ;
- Tribute Queen - 18 mai 2024 ;
- Concert de Goldmen – 24 mai 2024 ;
- Miss Nord Pas-de-Calais 19 octobre 2024 ;
- Concert de Renaud – 16 novembre 2024 ;
- Marcel et son orchestre – 30 novembre 2024.

III. DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRES/SEMINAIRES/AUTRES :

- Séminaire des Pompiers - 09-11 janvier 2024 ;
- Voeux de la ville - 12 janvier 2024 ;
- Vœux de la Région - 19 janvier 2024 ;
- Groupe Lempereur - 25 janvier 2024 ;
- Planète running - 16-17 février 2024 ;
- Santé des femmes - 22 février 2024 ;
- Département - 20 mars 2024 ;
- ACOM France - 05 avril 2024 ;
- CFDT - 11 avril 2024 ;
- IUMM - 16 mai 2024 ;
- CESER - 21 mai 2024 ;
- Caisse d'épargne - 23 mai 2024 ;
- Fare propreté - 04 juin 2024 ;
- Challenge Event - 09 juin 2024 ;
- Séminaire des Pompiers - 18-20 juin 2024 ;
- DRAJES - 24 juin 2024 ;
- IREV - 25 juin 2024 ;
- Département 62 - 26 juin 2024 ;
- Caisse d'épargne - 28 juin 2024 ;
- LFHF - 31 aout 2024 ;
- CPAM - 24 septembre 2024 ;
- Groupe Lempereur -BMW - 26 septembre 2024 ;
- Séminaire des Pompiers - 01-03 octobre 2024 ;
- AMF 62 - 03 octobre 2024 ;
- UDAPEI - 15 octobre 2024 ;
- UFOLEP - 06 novembre 2024 ;
- CAP Territoire - 5 novembre 2024 ;
- La Chance aux Enfants - 07 novembre 2024 ;
- Salon du Voyage - 07 décembre 2024;
- Advitam - 12 décembre 2024 ;
- Colloque AEFA – 14.15 décembre 2024 ;
- EPDEF - 18 décembre 2024 ;

IV. LES CONCOURS :

- Concours lieutenant - 12 mars 2024 ;

PERSPECTIVES 2025

I. DANS LE DOMAINE DU SPORT

- Cyclocross-1.2 février 2025 ; championnat de France UNSS-04.05.06-février 2025 ;
- Meeting d'athlétisme-13 février 2025 ;
- Championnat de France jeune athlétisme-15.16 février 2025;
- Route du Louvres-11 mai 2025 ;
- Stages et entraînements de football et d'athlétisme toute l'année ;

II. DANS LE DOMAINE CULTUREL :

- Superenduro-08 mars 2025 ;
- Irish Celtic-04 avril 2025 ;
- Le Lac des Cygnes-06 avril 2025 ;
- Tribute Coldplay-12 avril 2025 ;
- Grand bal Kubiak-26 avril 2025 ;
- Miss Nord-Pas-de-Calais-27 septembre 2025;
- The World of Queen-17 octobre 2025;
- Dany Boon-26 novembre 2025 ;
- Tattoo-06 septembre 2025 ;
- Calogero-15 novembre 2025 ;

III. DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRES/SEMINAIRES/AUTRES :

- Vœux lievin-10 janvier 2025 ;
- EMIZ-14 janvier 2025 ;
- Séminaire des pompiers – 15.16 janvier 2025 ;
- Vœux de la Region-17 janvier 2025 ; Ag triathlon
- Call Green Business-27 mars 2025 ;
- ACOM-28 mars 2025 ;
- CAF - 31 mars- 01 avril 2025 ;
- Séminaire Groupama-24 avril 2025 ;
- EMIZ-30 avril 2025 ;
- Ryal Distribution-11.12 mai 2025 ;
- AHNAC-15 mai 2025 ;
- Salon de l'Empereur auto-moto-16.18 mai 2025
- CFDT-16 mai 2025 ;
- CFDT- 03.06 juin 2025 ;
- Séminaire des pompiers – 10.12 juin 2025 ;
- Caisse d'épargne - 27 juin 2025 ;
- CFDT-18 septembre 2025 ;
- La chance aux enfants-18 septembre 2025 ;
- Handident-19 septembre 2025 ;
- SIMA-10.12 octobre 2025 ;
- Concours CDG-16 octobre 2025 ;
- Département 62- 03 décembre 2025 ;
- CFDT -16.19 décembre 2025 ;

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

ARÉNA STADE COUVERT DE LIÉVIN

FICHE D'IDENTITE

- **Forme juridique** : Syndicat mixte ; mode de gestion : régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du stade
- **Siège social** : Chemin des Manufactures 62800 LIÉVIN
- **Dotations** : 433 628 €
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 256 202 722
- **Effectif moyen** : 16,5 ETP
- **Président** : Antoine SILLANI
- **Directeur** : JM Petitpré jusque 09/2024
- **% Détention** : Région (40%), CALL (35%) et CD62 (25%)

Mission / Cœur de métier :
Inaugurée en 1986 et plusieurs fois rénovée, l'Aréna Stade Couvert accueille de nombreux évènements sportifs, culturels (concerts et spectacles) et d'entreprise (congrès, séminaires, formations, salons, etc.) d'envergure régionale, nationale et internationale.

Dotée de 34 000 m2 de complexe, la structure dispose :
- d'une salle de spectacle dont la capacité est de 14 000 spectateurs ou 6 000 places assises ;
- d'un amphithéâtre de près de 300 places ;
- des espaces de réception et des salles de réunion ;
- d'un self-restaurant de 350 places ;
- d'un hébergement doté d'une capacité de 181 lits.

La structure accueille à l'année la Ligue Hauts-de-France d'athlétisme, ainsi que les pôles espoirs masculin et féminin de la Ligue Hauts-de-France de football.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département
Représentation au conseil syndical : 25% de conseillers départementaux.
Représentants du Département dans la structure :
5 Titulaires : Ludovic LOQUET, Maryse CAUWET, Emmanuelle LEVEUGLE, Sébastien HENQUENET, Stéphanie RIGAUX ;
5 suppléants : Evelyne NACHEL, Cécile YOSBERGUE, Michel DAGBERT, Emmanuelle LAPOUILLE, Maïté MULOT-FRISCOURT.

Contribution financière du Département :
BP 2025 : 873 000 € en fonctionnement
2024 : 966 028 € dont 796 028 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement
Conventions :
Convention annuelle au titre de la participation financière ;
Convention de location pour la formation des assistants familiaux ; consentie jusqu'au 31/10/2028.

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

Patrimoine géré : Stadium Aréna, amphithéâtre, terrains de foot, salles de réception, chambres, salle de cours, espace de restauration, gestion des entretiens de nombreux parkings.

L'activité de l'Aréna est foncièrement orientée sur les grands évènements sportifs : meeting international d'athlétisme, coupe du monde de lutte, la fed cup de tennis, championnat de France de judo, match de préparation aux JO de basketball, équipe de France de handball, championnats de France de gymnastique, championnat du monde d'agility, tournoi International de hockey, championnat d'Europe de hockey, volleyball, tennis de table, boxe, football, escrime, karaté, badminton.

Activités 2024 :
15 489 nuitées réalisées / 30 936 repas servis (petits déjeuners, déjeuners, diners) ;
20 évènements sportifs (stages, compétitions, trail, meeting) représentant 66 jours ;
7 spectacles et concerts (20 jours): Election Miss Nord-Pas-de-Calais, Patrick Bruel, Renaud, Frédéric François ;
38 foires, salons, congrès, séminaires (81 jours).

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

L'Aréna stade couvert de Liévin est devenu un lieu incontournable d'évènements comme le meeting international d'athlétisme, la coupe du monde de Triathlon Indoor ou le concours Miss Nord-Pas-De-Calais. L'Aréna, a également accueilli en 2024 l'équipe d'athlétisme des Pays-Bas, meilleure nation européenne, juste avant le début des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.
Dans le cadre de l'accès au sport pour tous, les acteurs du territoire régional ont souhaité mettre à profit des infrastructures sportives, dont l'Aréna, afin d'organiser un échange sportif et interculturel pour de jeunes sportifs ukrainiens volontaires, cet échange s'est matérialisé par un séjour sportif d'une durée de 10 jours, permettant de rompre avec un contexte de guerre.
L'Aréna, salle polyvalente a accueilli de nombreux concerts tout au long de l'année, de nombreux séminaires et séjours sportifs grâce à sa capacité d'hébergement et de restauration.
En février 2024, les travaux de la cuve incendie ont permis de maintenir l'équipement aux normes.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'année 2025 s'annonce comme une année riche en manifestations avec les activités récurrentes telles que l'accueil du pôle de préformation de football, les stages d'athlétisme, le meeting d'athlétisme classé « premier meeting au monde » et des évènements exceptionnels comme le déroulement du championnat du monde de cyclocross ou le championnat de France UNSS athlétisme.

L'Aréna Stade couvert poursuit sa dynamique de développement avec de nouveaux évènements à venir comme le spectacle de Dany Boon ou le concert de Calogéro.

L'arrivée d'une nouvelle direction courant 2025 devrait notamment permettre de revoir les tarifications et les conventions d'utilisation afin d'être en conformité au regard du rapport de la chambre régionale des comptes.

COMPTES COMBINES EN EUROS (INCLUANT LES COMPTES DU SYNDICAT MIXTE ET DE LA RÉGIE)

BILAN 2024

Actif immobilisé : 14 658 757 €	Capitaux propres : 12 866 006 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 615 805 €	Total des dettes : 5 547 424 €
Trésorerie : 3 153 553 €	Total du bilan : 18 428 115 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : 28 %
Durée apparente de la dette : 6 ans
Trésorerie en jours d'exploitation : 250 jours
Fonds de roulement : 3 286 675 €
Besoin en fonds de roulement : 133 123 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

Produits d'exploitation : 5 292 371 €
dont subventions et participations : 3 715 255 €
Charges d'exploitation : 5 101 850 €
Résultat d'exploitation : 190 521 €
Résultat financier : -241 700 €
Résultat exceptionnel : 87 864 €
Résultat de l'exercice : 36 685 €
Epargne brute : 801 952 €
Epargne nette : -12 947 €
Total des produits : 5 423 082 €
Financement du Département (€ et %) : 796 028 € soit 15%

Date de mise à jour des données : 30/06/2025

62 Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)
- CAUE 62 -
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU PAS-DE-CALAIS

62 Pas-de-Calais
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

ANNÉE 2024

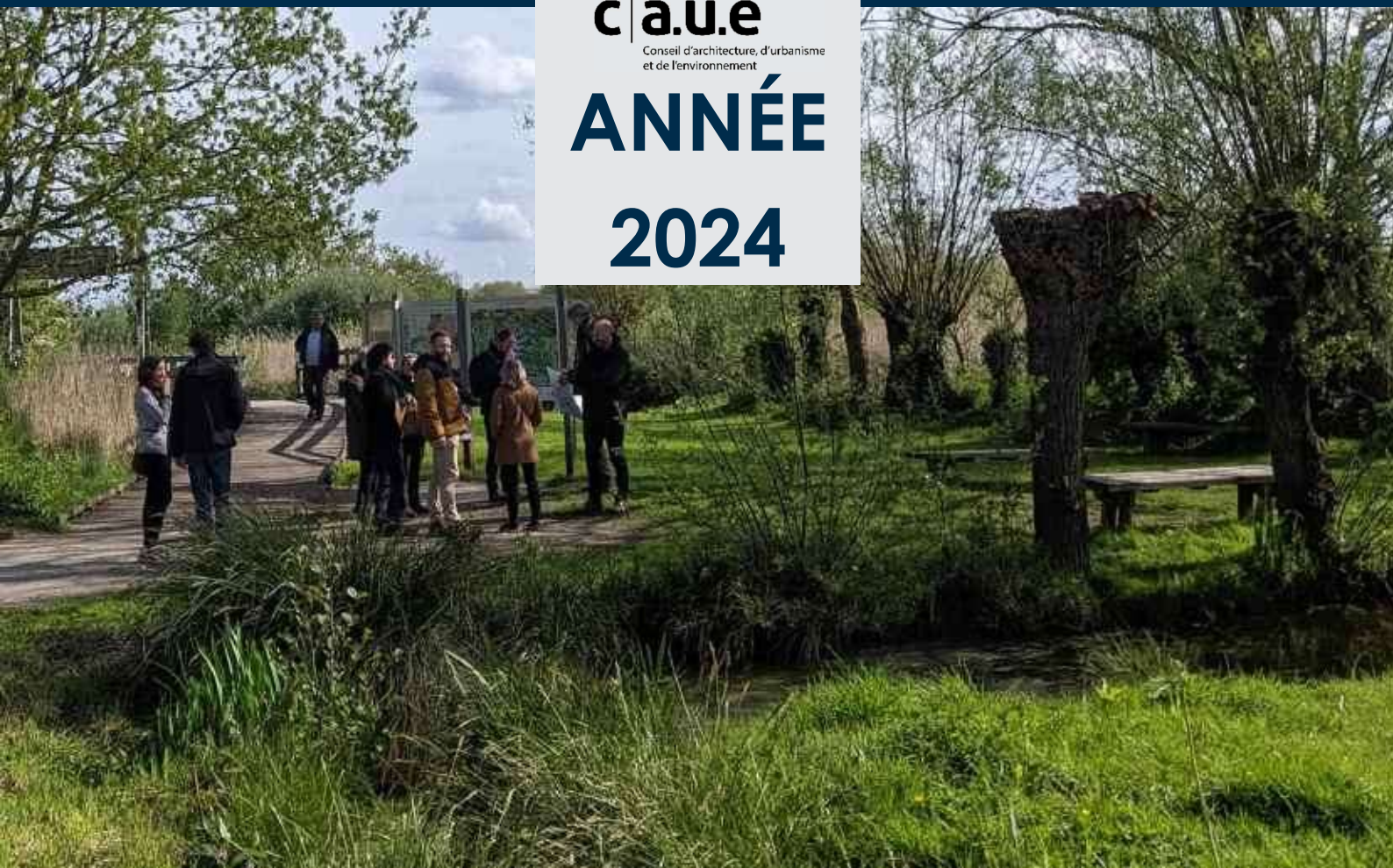

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Éditorial
de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Depuis plus de 45 ans, le CAUE du Pas-de-Calais s'inscrit dans une logique de proximité, d'écoute et de coopération. Fort de nombreux partenariats, il œuvre au quotidien dans une approche basée sur l'intérêt public.

En 2024, l'action du CAUE a conduit ses équipes sur le terrain pour contribuer et promouvoir l'émergence de projets économes en ressources, mutualiser les bonnes pratiques, sensibiliser et former aux enjeux actuels, ou encore accompagner les projets structurants.

Vous trouverez, au fil de ce rapport d'activité, les principales interventions et les coopérations engagées par le CAUE en 2024, ainsi que les perspectives pour 2025, au service d'un aménagement durable et partagé du territoire.

Véronique THIÉBAUT

Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais

62 Pas-de-Calais
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024

Le Conseil d'Administration se compose, conformément à ses statuts, de 4 collèges ainsi que d'un représentant l'équipe du CAUE. 5 administrateurs composent le Bureau (en gras).

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU EN 2024

Membres de droit, représentants de l'État :

Nathalie KREPA et Alexis DRAPIER — Représentant Edouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM),
Stéphane PILON — Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP),
Jean-Roger RIBAUD — Inspecteur d'Académie, Directeur Académique de l'Éducation Nationale.

Représentants des Collectivités Territoriales désignés par le Département :

Claude BACHELET — Conseiller départemental (Saint-Pol-sur-Ternoise), Maire de Croisette, **Vice-Président du CAUE,**
Alain DE CARRION — Conseiller départemental (Douvrin), Maire de Vermelles,
Jean-Luc DUBÄELE — Conseiller départemental (Boulogne 1), Maire de Wimereux,
Aimé HERDUIN — Maire de Carly,
Emmanuelle LEVEUGLE — Conseillère départementale (Beuvry), Adjointe au Maire de Beuvry, **Trésorière**,
Véronique THIÉBAUT — Conseillère départementale (Bapaume), Maire de Biefvillers-lès-Bapaume, **Présidente.**

Personnes désignées par le Préfet :

Mickaël DELMOTTE — Artisan Peintre, Membre du Bureau de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), **Secrétaire,**
Céline LEBLANC — Paysagiste, Représentant la Fédération Française du Paysage (FFP),
Eric MATUSZAK — Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),
Blandine MENAGER — Urbaniste, Représentant l'Association des Urbanistes des Hauts-de-France (UHdF),
Sylvain NOIZET — Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),
Christian RINGOT — Directeur de la communication, de l'éducation à l'environnement et des partenariats, Eden 62.

Membres désignés au titre des membres de l'Assemblée Générale :

Maëlle ANCELLE — Directrice de l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA),
Gérard BARBIER — Membre, représentant l'Association UFC Que Choisir,
René HOCQ — Conseiller départemental (Lillers), Maire de Burbure, Représentant l'Association des Maires du Pas-de-Calais,
Christian PIERARD — Membre
Michel TILLIE — Membre **Membre du Bureau,**
Sophie WAROT-LEMAIRE — Conseillère départementale (Saint-Omer), Présidente du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Représentant élu du personnel, siégeant avec voix consultative :

Antoine BAGUENIER DESORMEAUX — Paysagiste concepteur, Salarié du CAUE.

LES CHIFFRES CLES DU CAUE EN 2024

189 conseils aux particuliers

120 conseils aux collectivités

9 conventions partenariales

48 Articles Newsletters

258 publications sur les réseaux sociaux

2751 followers

L'ÉQUIPE EN 2024

Le CAUE est composé d'une équipe technique d'architectes et paysagistes concepteurs. Il est également doté d'une équipe support dans les domaines du secrétariat et de la comptabilité, de la communication, de la documentation et des réseaux sociaux.

7 stagiaires accueillis

Des collégiens et lycéens ont découvert le CAUE dans le cadre de stages d'observation

BUDGET 2024

Le CAUE finance son personnel et son fonctionnement grâce à la perception d'une part dédiée de la Taxe d'Aménagement départementale (TA).
Les statuts types des CAUE ouvrent la possibilité de moyens complémentaires à la TA, non issus de la fiscalité (Article 14 du déc n°78-172 du 9 février 1978) : le CAUE peut ainsi percevoir des contributions financières, dédiées à son fonctionnement.

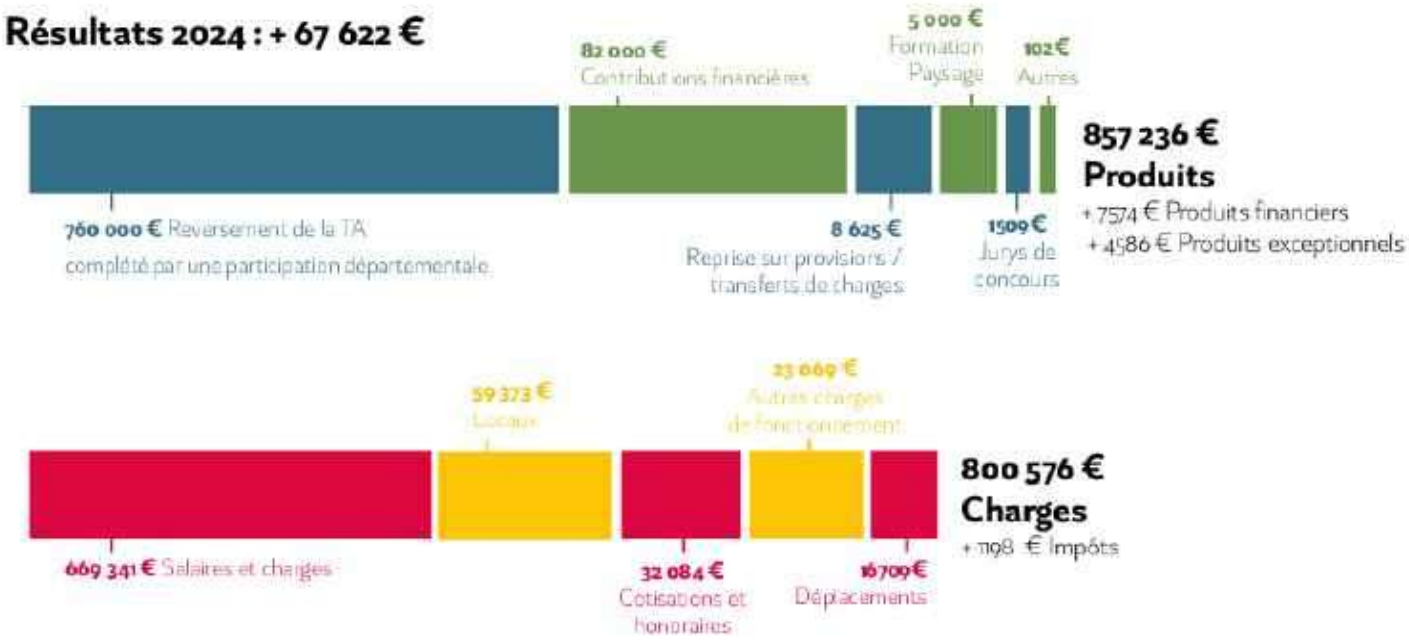

LE CAUE, UN RÉSEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

FNCAUE

1200 professionnels, partenaires de proximité, composent le réseau des CAUE en France ! Sa Fédération Nationale est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire. Elle assure la représentation et la promotion des CAUE, développe des partenariats au niveau national et porte la voix des CAUE dans les concertations nationales sur les grands enjeux du cadre de vie, en particulier lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois.

c|a.u.e
Fédération nationale

URCAUE DES HAUTS-DE-FRANCE

Depuis 2016, les 5 CAUE des Hauts-de-France sont constitués en Union Régionale. Les partenariats régionaux se mènent à cette échelle.
Au total, cette **Union Régionale représente plus de 60 professionnels** aux côtés des territoires.

Chaque année, les équipes se retrouvent pour partager leurs pratiques et alimenter des actions communes.

UR
c|a.u.e
Hauts-de-France

CONCOURS PHOTO URCAUE
« HABITER DEMAIN LES TERRITOIRES ! »

Organisé de septembre 2023 à septembre 2024, le concours a attiré de nombreux participants classés en 2 catégories : grand public, collégiens et lycéens. À travers leurs clichés, les photographes amateurs ont immortalisé les paysages, patrimoines, moments de vie et ambiances uniques qui caractérisent les Hauts-de-France.
Ces photos rejoignent l'Observatoire citoyen du cadre de vie, créé par l'URCAUE, dans un objectif de partage et de mutualisation des regards.

TRAVAUX ET CHANTIERS 2024

CONSEILLER

LES COLLECTIVITÉS

Le CAUE conseille les collectivités dans leurs réflexions en matière d'équipement, d'espace public ou encore de développement communal.

Membre actif du réseau d'expertise public Ingénierie 62, et régulièrement sollicité via cette plateforme, le CAUE coordonne son conseil avec ses partenaires. Ces pratiques collaboratives permettent d'apporter aux collectivités une analyse globale de leurs problématiques et une vision partagée des enjeux. Elles favorisent aussi le passage à l'opérationnel.

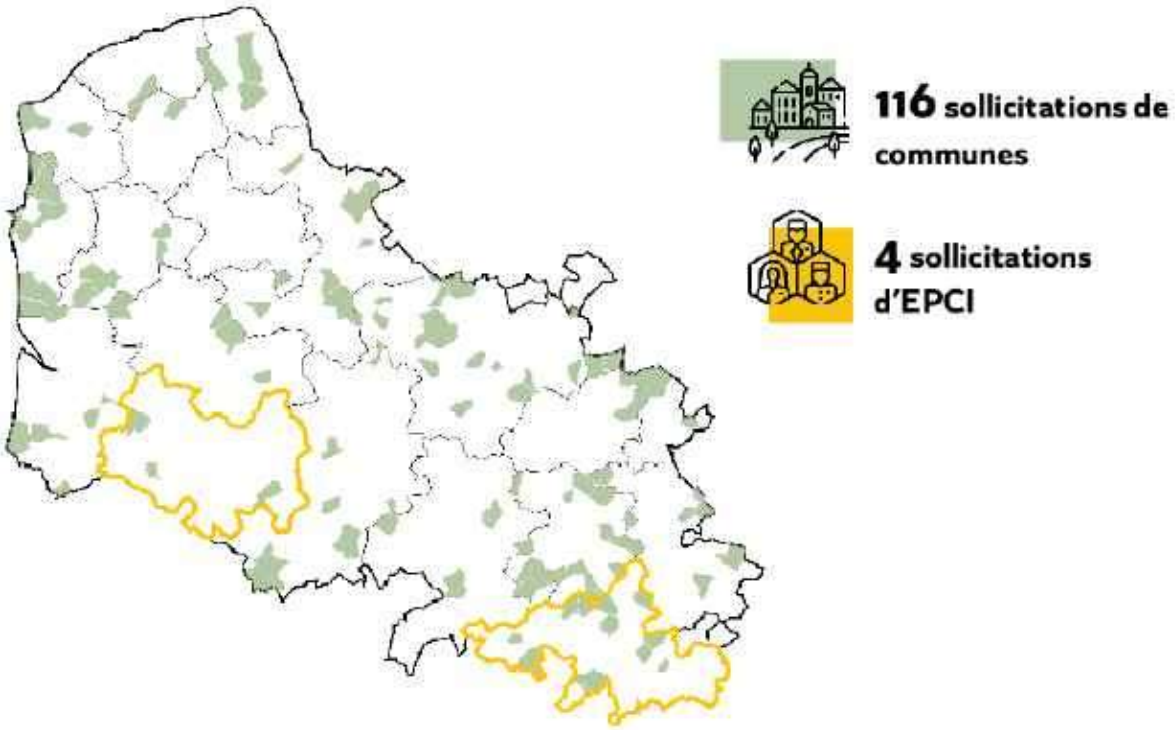

LES PARTICULIERS

Les architectes et paysagistes accompagnent les particuliers et les maîtres d'ouvrage privés en apportant, selon les situations, un éclairage technique, des informations administratives, des pistes de réflexion architecturales et paysagères, ou encore un relai vers les structures compétentes.

Les conseils apportés en permanences, en lien avec les services des EPCI, sont un véritable atout pour les collectivités. Ils offrent des réponses coordonnées et complètes aux porteurs de projets.

Ils sont accompagnés de temps d'ateliers collectifs, sur des thématiques choisies par les territoires : la rénovation énergétique, les énergies renouvelables ou encore l'aménagement de son jardin, des dépendances et clôtures.

ACCOMPAGNER

LES TERRITOIRES ET GRANDS PROJETS

Le CAUE accompagne les démarches et projets de territoires, en lien avec les sujets d'économie des ressources, d'enjeux environnementaux, ou encore de valorisation du cadre de vie des habitants.

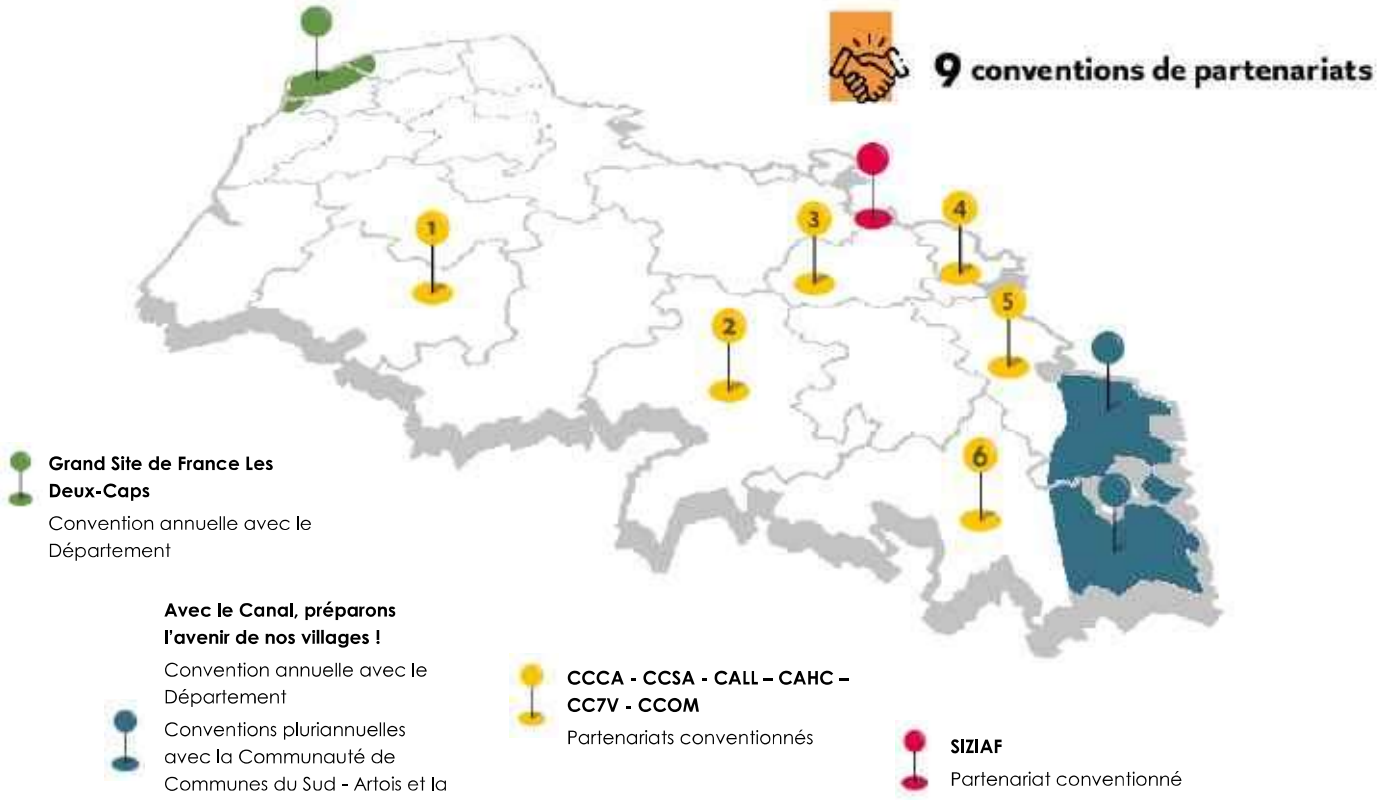

L'ÉTAT, LA RÉGION, LE DÉPARTEMENT ET LES PARTENAIRES LOCAUX

Le CAUE, accompagne les politiques publiques, les collectivités et les structures engagées dans des démarches de promotion de la qualité paysagère, urbaine et architecturale.
Mobilisé sur des actions de valorisation du cadre de vie et de gestion durable du territoire, il partage ces enjeux avec ses partenaires régionaux, départementaux et locaux.

JURYS ET COMMISSIONS

Le CAUE se mobilise, tout au long de l'année, dans plusieurs jurys de concours et commissions. Il y apporte son expertise et participe à la valorisation de démarches exemplaires sur les territoires.

SENSIBILISER

LES ÉLUS, LES PROFESSIONNELS ET LE GRAND PUBLIC

La sensibilisation au cœur des actions du CAUE. Par des actions, manifestations, outils et ressources, le CAUE contribue à « développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public » (loi du 3 janvier 1977).

CENTRE DE RESSOURCES & NEWSLETTERS

Le CAUE dispose de plus de 3300 livres, brochures, plaquettes ou encore documents cartographiques et numériques, au sein de son Centre de ressources, ouvert à tous. Il publie 2 newsletters et partage ainsi son actualité tout au long de l'année.

FORMER

LES ELUS ET LES PROFESSIONNELS

La formation professionnelle est inscrite par la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 dans les missions des CAUE.
En intervenant lors de journées organisées et pilotées par des organismes qualifiés, le CAUE contribue à la formation des habitants, professionnels et élus. L'équipe de professionnels, paysagistes et architectes, y apporte sa connaissance de terrain et son approche métier.

« LE PAYSAGE, L'ÉLU.E ET LE PROJET LOCAL » : UNE FORMATION POUR OBSERVER, COMPRENDRE ET AGIR !

Proposée dans le cadre d'un programme national conclu entre le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires, l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale des CAUE, cette formation se déploie, depuis 2024, dans toute la France.
Le CAUE l'a animée pour la 1ère fois dans le département et a réuni plusieurs élus du Grand Site de France Les Deux-Caps.

LES PERSPECTIVES 2025

Pour cette année en cours, le CAUE poursuit sa sensibilisation et l'accompagnement des démarches innovantes, au service de la qualité du cadre de vie des habitants et du respect de l'environnement.

Dans la perspective du renouvellement des équipes municipales, il s'engage aussi cette année, avec ses partenaires, dans la création d'une offre d'accueil et d'accompagnement des nouveaux élus !

Enfin, dans un contexte budgétaire difficile, impactant les finances du CAUE, un travail important de prospective sur les ressources et partenariats est engagé. Il se base sur l'analyse comparée des diverses stratégies des CAUE, au travers de la région et la France, et sur des échanges réguliers avec nos partenaires, en premier lieu le Département.

La stratégie se présente ainsi en 3 grands objectifs, déclinés en actions concrètes dont certaines sont déjà engagées :

Prospective missions et ressources

- Réalisation d'une enquête / bilan du conseil aux collectivités réalisé lors du mandat en cours
- Élaboration et test d'un dispositif d'adhésion des communes
- Mise en place d'une offre d'accueil des nouveaux élus, dans une logique de transversalité avec l'ingénierie locale
- Recherche de nouveaux partenariats
- Actualisation de nos outils (site internet, Centre de ressources)

Sensibilisation / formation des acteurs du cadre de vie

- Organisation de manifestations de partage d'expériences et d'émulation collective
- Déploiement de la formation « Le paysage, l'élu.e et le projet local »

Accompagnement des démarches de projets

- Renforcement des permanences de conseil aux particuliers, en étroit lien avec les services / guichets existants sur les territoires
- Poursuite du conseil aux collectivités, en lien avec l'ingénierie locale et les dispositifs d'aide au projet (ANCT, CEREMA, État, Région, Département...)

Glossaire

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).
Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais (CAUE 62)

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique :** Association
- **Siège social :** 43, rue d'Amiens, 62018 Arras Cedex 9
- **Fonds associatifs** : aucun
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 329 414 296 00031
- **Effectif moyen** : 10 ETP (à partir du 15/02/2024)
- **Présidente** : Véronique THIEBAUT
- **Directrice** : Laurence MORICE

Mission / Cœur de métier :
Le CAUE exerce des missions d'intérêt public. Il est chargé de promouvoir, sur le plan local, la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, dans le respect du patrimoine et selon 4 missions : conseiller, accompagner, sensibiliser, former.
Il a à cœur de mobiliser chaque acteur aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et du bien-vivre ensemble, de favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des approches.
Le CAUE intervient en amont de la maîtrise d'œuvre et fonde son action sur la transversalité des approches, la recherche d'innovation et l'esprit de participation de tous les publics.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
Représentation au conseil d'administration : 5 conseillers départementaux soit 23 % et 1 représentant des collectivités territoriales désigné par le Conseil départemental soit 5% sur 22 membres du conseil d'administration.

Représentants du Département dans la structure : 5 titulaires :
Véronique THIEBAUT, Emmanuelle LEVEUGLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain DE CARRION, Claude BACHELET.

Contribution financière du Département :
Celle-ci s'inscrit dans les dispositions délibérées relatives à la Taxe d'Aménagement.

BP 2025 : 709 500 € (dont 684 000€ de conventionnement avec le Département, 15 000 € pour l'opération d'accompagnement liée à l'arrivée du Canal Seine-Nord-Europe et 10 500 € de conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps ».

2024 : 789 000 € :
760 000 € : conventionnement avec le Département 2023-2026 ;
15 000 € pour l'opération d'accompagnement liée à l'arrivée du Canal Seine-Nord-Europe ;
14 000 € : conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps ».

Conventions : convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 signée avec le Cd62 le 05/05/2023, convention d'occupation des locaux 2017-2028 et convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps.

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

- Conseiller **:** 309 conseils apportés : 120 aux collectivités, 189 aux particuliers et maîtres d'ouvrages divers ;
- Accompagner **:** mobilisation du CAUE dans 9 conventions partenariales, 7 jurys de concours de maîtrise d'œuvre, 3 labels et 6 commissions ;
- Informer, sensibiliser : organisation et/ou contribution à plus de 10 manifestations, à destination d'élus, professionnels et habitants ;
- Former : intervention lors de 3 formations destinées à des professionnels et des habitants.
- 1200 professionnels dans le réseau des CAUE en France. Mobilisation du CAUE dans les groupes de travail nationaux ;
- 5 CAUE constitués en Union Régionale Hauts-de-France : création d'un observatoire citoyen du cadre de vie et organisation d'un concours photo ;
- 2 newsletters avec 48 articles proposés, 258 publications sur les réseaux sociaux, 2 751 followers ;
- 3 300 ressources disponibles au centre de ressources du CAUE: livres, brochures, plaquettes, …

PRINCIPAUX EVENEMENTS

En 2024, l'action du CAUE a conduit ses équipes sur le terrain, pour contribuer et promouvoir l'émergence de projets économes en ressources, mutualiser les bonnes pratiques, sensibiliser et former aux enjeux actuels, ou encore accompagner les projets structurants.
Le CAUE a apporté, en 2024, 309 conseils, dont 120 aux collectivités, en leur proposant des ateliers pour favoriser le débat public, et 189 aux particuliers et maîtres d'ouvrages divers, avec une montée en puissance des permanences sur les territoires. Neuf conventions de partenariats sont actuellement en vigueur (dont 2 en lien avec les grands projets à l'échelle du département : Grand Site de France Les Deux-Caps, Canal Seine-Nord Europe) : elles permettent de mener des actions sur les territoires qui s'inscrivent dans la durée. Une première session de la formation nationale « Le paysage, l'élu.e et le projet local » a été dispensée. L'activité continue également sur les réseaux sociaux, l'organisation et la contribution à des manifestations ou séminaires se sont renforcées et plusieurs guides ont été publiés.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les axes stratégiques pour cette année 2025 :

- Prospective missions et ressources :
  - Réalisation d'une enquête / bilan du conseil aux collectivités réalisé lors de ce mandat ;
  - Mise en place d'une offre d'accueil des nouveaux élus, dans une logique de transversalité avec l'ingénierie locale ;
  - Elaboration et test d'un dispositif d'adhésion des communes ;
  - Recherche de nouveaux partenariats ;
  - Actualisation de nos outils (site internet, centre de ressources).
- Sensibilisation / formation des acteurs du cadre de vie :
  - Organisation de manifestations de partage d'expériences et d'émulation collective ;
  - Déploiement de la formation « Le paysage, l'élu (e) et le projet local ».
- Accompagnement des démarches de projets
  - Renforcement des permanences de conseils aux particuliers, en étroit lien avec les services existants sur les territoires ;
  - Poursuite du conseil aux collectivités, en lien avec l'ingénierie locale et les dispositifs d'aides au projet (ANCT, CEREMA, Région, …).

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024

Actif immobilisé : 10 295 €	Capitaux propres : 554 901 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 70 507 €	Total des dettes : 140 449 €
Trésorerie : 626 732 €	Total bilan : 707 534 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable
Durée apparente de la dette : non applicable
Rentabilité des capitaux propres : 12,2 %
Taux de rentabilité net : 4 481,2 %
Ratio d'activité : - 41,6 %
Trésorerie en jours d'exploitation : 282 jours
Fonds de roulement : 556 790 €
Besoin en fonds de roulement : - 69 942 €

COMPTE DE RESULTAT 2024

Chiffre d'affaires : 1 509 €
Valeur ajoutée : - 122 158 €
Excédent brut d'exploitation : - 31 500 €
Résultat d'exploitation : 58 463 €
Résultat financier : 7 574 €
Résultat exceptionnel : 2 783 €
Résultat de l'exercice : 67 622 €
Capacité d'autofinancement : 66 427 €
Total des produits : 869 396 €
Financement du Département (€ et %) : 789 000 € soit 91 %

Date de mise à jour des données : 30/06/2025

Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- EDEN 62-

ANNÉE 2024

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Éditorial
de la Présidente d'EDEN 62

Une année d'engagement

Cette année 2024 a tout d'abord été marquée par le renouvellement de la confiance que nous accorde le Département du Pas-de-Calais par la signature de la convention d'objectifs pour les dix prochaines années.

Chacun connaît la situation sociale et économique que nous traversons ; alors, les vieux réflexes d'opposition économie-écologie reviennent ; nous assistons à de nombreux reculs en matière de protection de nos biens fondamentaux comme l'eau, l'air ou le sol. Chacun mesure combien nous devons encore et toujours expliciter l'interdépendance entre le développement humain et un environnement en bonne santé.

Le Département du Pas- de- Calais, avec son outil Eden 62, exprime une vision d'avenir, forte et engagée, avec des objectifs de reconquête de la biodiversité de notre territoire. Nos paysages, notre biodiversité, les sourires des enfants en pleine nature, le temps d'une respiration bien méritée des habitants de nos communes, le regard émerveillé d'une nature qui leur est raconté, voilà ce qui porte notre ambition ; l'enthousiasme avec lequel nous poursuivons notre action traduit notre détermination.

En 2024, le symbole du tilleul, mellifère et pérenne, s'est traduit par une remise des quelques 200 tilleuls aux communes adhérentes.

Nous avons également lancé l'opération « l'espace naturel préféré », plus 60 000 votants ont contribué au succès de l'opération. Cela a permis une couverture médiatique exceptionnelle mais a également montré l'attachement des habitants à leur territoire. Sur le terrain, la gestion-restauration des espaces naturels s'est traduit notamment par le maintien de milieux ouverts dans les marais, terrils ou dunes ; le pâturage et la fauche étant nos deux outils principaux. Nous avons également été très actifs en termes de chantier puisque plus de 70 chantiers se sont déroulés cette année, autant d'occasions de mettre en œuvre de la formation.

Enfin, nous avons travaillé à un atterrissage budgétaire pour 2025 plus complexe qu'à l'accoutumé. Au-delà de notre rigueur budgétaire habituelle, le Département du Pas-de-Calais a sollicité notre contribution à l'effort d'économie globale. Des choix stratégiques ont été pris pour optimiser notre action ; renoncement à certaines opérations tout en conservant un regard attentif au service à la population.

Dans ce contexte contraint, notre engagement est plus indispensable que jamais. Si nous voulons bénéficier des bienfaits de la nature, nous devons l'aider à s'exprimer pleinement, par la gestion, la restauration et bien sur la sensibilisation. Le bilan d'activité 2024 nous montre que la biodiversité de nos espaces naturels progresse mais rien n'est jamais gagné et comme disaient nos anciens « Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage … ».

Emmanuelle Leveugle
Présidente d'EDEN 62

MISSIONS

La conservation de la vie sauvage et de la végétation du département est au cœur des valeurs fondamentales d'Eden 62. Les Espaces Naturels Sensibles contiennent 80 % de la biodiversité de la région, pour une surface limitée à 1% du territoire total. Leur préservation est donc essentielle.

Protéger

La protection des espaces naturels sensibles (ENS) s'articule autour de plusieurs mesures mises en place par Eden 62. Pour commencer, des suivis scientifiques sont effectués afin d'établir un état des lieux précis du patrimoine naturel de chaque ENS. Sur la base de ces connaissances, un plan de gestion est élaboré, permettant une approche cohérente de travail. Ce plan fixe des objectifs de conservation et d'accueil du public, qui se traduisent ensuite par des actions concrètes sur le terrain.

Outre les suivis scientifiques, de nombreux travaux d'entretien sont réalisés chaque année pour préserver la biodiversité des ENS. Les gardes nature sont chargés de l'entretien de 248 km de sentiers, de la fauche, de l'entretien des mares et des fossés, de la coupe des arbres, de l'ouverture des milieux, et bien d'autres tâches nécessaires à la conservation des habitats naturels. L'entretien des sites contribue également au confort et à la propreté des lieux, offrant ainsi une expérience agréable aux visiteurs.

Le pâturage joue également un rôle crucial dans la gestion des ENS, visant à préserver, restaurer et augmenter la biodiversité. Eden 62 dispose d'un cheptel de 739 animaux (chèvres, moutons, vaches et chevaux de race locale) et entretient des conventions avec des éleveurs locaux, totalisant 1 000 animaux qui paissent gratuitement sur les espaces naturels. Cette pratique de pâturage contribue à maintenir les écosystèmes ouverts et favorables à de nombreuses espèces végétales et animales.

Enfin, la protection des ENS passe également par l'information et la surveillance, deux missions essentielles assurées par les gardes nature. Ils veillent à la sécurité des promeneurs en s'assurant du respect des règles et réglementations en vigueur. Leur présence sur le terrain permet également de sensibiliser le public à la fragilité des milieux naturels et à l'importance de les préserver.

Aménager

Le Département a exprimé la volonté d'ouvrir les espaces naturels sensibles (ENS) aux habitants. Afin de répondre à cette demande, le Syndicat mixte d'Eden 62 met en place des aménagements visant à offrir et à garantir des conditions d'accès et de découverte optimales pour tous les utilisateurs. Pour mener à bien ces travaux, une équipe dédiée, composée de personnes en insertion professionnelle, a été mise en place. Cela offre aux membres de cette équipe la possibilité de se former à d'autres métiers en accord avec leurs projets professionnels.

Tous les aménagements nécessaires, tels que les observatoires, les belvédères, les platelages, les barrières, et autres infrastructures, sont réalisés en interne par cette équipe. Une approche de développement durable est privilégiée, en respectant l'équilibre entre la protection des ENS et leur valorisation. Ainsi, ces aménagements sont conçus dans le souci de préserver l'intégrité des écosystèmes tout en permettant au public de profiter pleinement des espaces naturels de manière respectueuse et durable.

Grâce à ces efforts d'aménagement, Eden 62 aspire à offrir des conditions d'accès et de découverte de qualité, tout en favorisant l'insertion professionnelle des membres de l'équipe dédiée. Cette approche globale contribue à la préservation et à la mise en valeur des ENS, tout en créant des opportunités pour le développement personnel et professionnel des individus impliqués dans ces projets d'aménagement.

Sensibiliser

La sensibilisation est une composante essentielle de la protection de l'environnement et du développement durable, à la fois pour les générations présentes et futures. C'est pourquoi Eden 62 a constitué une équipe d'animateurs nature chargés de partager l'expérience de la nature avec le grand public et les jeunes afin de mieux la comprendre.

Afin de s'adapter au mieux à ces différents publics, de nombreux dispositifs de sensibilisation ont été développés :

- cette année, 200 animations nature ont été organisées, accueillant plus de 2 419 visiteurs dans le cadre de cette mission de service public ;
- dans les collèges : après 20 ans de «club Eden», le temps était venu de revoir ce dispositif qui a connu un grand succès pour envisager un lien plus profond avec les collèges du Département... Place à Naturo'collège !

<u>Les limites du dispositif précédent</u>

Nous avons constaté que les années précédentes, l'investissement dans les collèges n'était pas satisfaisant. Cela était lié à l'augmentation importante du nombre de demandes des établissements, passant de 50 collèges à près de 65 collèges. Le faible nombre d'heures octroyées aux collèges ne nous permettait pas d'effectuer un travail de qualité.

<u>Une offre éducative adaptée</u>

En accord avec le Département, nous avons décidé cette année de proposer aux collèges une offre éducative plus qualitative et adaptée à leur fonctionnement. Notre volonté est d'engager les collèges vers un projet

d'établissement sur la thématique de la biodiversité. Cette démarche vise à prendre en compte des enjeux de préservation et les avantages qu'apporte ce sujet dans les apprentissages et le cadre de vie de l'établissement.

Mobiliser une équipe pluridisciplinaire

À la différence des projets précédents qui ciblaient uniquement les collégiens, nous souhaitons associer et former une équipe pluridisciplinaire du collège qui puisse être à même de poursuivre le projet en autonomie à l'avenir. Cette équipe pourrait notamment inclure des enseignants, un documentaliste, un CPE, le principal adjoint, etc.

Le rôle des éco-délégués

Les élèves concernés sont les éco-délégués. Ces élèves ambassadeurs ont pour mission de promouvoir la biodiversité dans l'enceinte du collège, mais également sur le territoire en lien avec les élus locaux.

Une stratégie en trois étapes

La durée du projet porte sur trois ans. La stratégie proposée vise à faire découvrir, la première année, la nature proche de l'établissement (ENS notamment) aux collégiens comme aux enseignants et à s'en inspirer pour mener une réflexion sur les aménagements dans le collège. La deuxième année, un travail plus approfondi sera réalisé sur les aménagements, la valorisation et la formation des enseignants. Enfin, la troisième année sera consacrée à un suivi et un accompagnement dans la prise en charge du projet.

Cette année, 25 collèges se sont inscrits. D'ici quatre ans, 55 collèges pourraient bénéficier de cette action.

Des projets écoles sont également proposés aux élèves des écoles primaires, quel que soit leur cycle, ainsi qu'aux classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) situées à proximité des espaces naturels gérés par Eden 62. Ces projets sont élaborés en lien avec les programmes scolaires et ont pour objectif d'amener les enfants à découvrir de manière ludique et pédagogique ces milieux naturels.

Depuis 2012, Eden 62 s'engage également dans une démarche de sensibilisation à grande échelle en développant des événements spécifiques. L'objectif est de toucher un public plus large et de maximiser l'impact des actions menées. À cette fin, Eden 62 a créé de nombreuses expositions présentées lors de semaines dédiées dans les villes ou les collèges, ainsi que lors de diverses manifestations organisées dans tout le département.

Grâce à ces initiatives, Eden 62 vise à sensibiliser un large public et à promouvoir la protection de l'environnement à travers des animations, des projets éducatifs et des événements culturels. Cette approche vise à renforcer la conscience environnementale et à encourager l'engagement de chacun dans la préservation de la nature pour les générations présentes et futures.

ORGANISATION

Le Syndicat mixte Eden 62 est présidé par Emmanuelle LEVEUGLE et placé sous la direction générale des services de Philippe MINNE. Il s'organise en trois services distincts.

Tout d'abord, le service de l'administration générale, dirigé par Anthony PERON, est chargé de traiter les aspects administratifs, financiers et budgétaires, ainsi que la gestion des ressources humaines. Avec une équipe de 6 agents compétents, ce service assure une gestion efficace des procédures administratives et de la gestion interne.

Ensuite, le service de gestion, placé sous la direction de Dominique DEROUT, est subdivisé en neuf secteurs distincts. Ces secteurs comprennent des chargés de mission, des chefs de secteurs et des gardes nature départementaux. De plus, une équipe d'aménagement est spécifiquement chargée de la réalisation des mobiliers et des aménagements des sites dans l'ensemble du département. Ce service occupe la plus grande partie des effectifs d'Eden 62, avec environ 80 agents déployés sur le terrain. Leur expertise et leur dévouement contribuent à la préservation et à la valorisation des espaces naturels.

Enfin, le service de communication et d'animation, sous la direction de Christian RINGOT, joue un rôle clé dans la sensibilisation du public et la promotion des actions d'Eden 62. Il est divisé en deux pôles distincts. Le premier est le pôle animation, qui compte 10 animateurs nature compétents, accompagnés d'un responsable de l'animation. Le second est le pôle communication, constitué de trois agents dédiés à la création et à la diffusion des documents, à la gestion du site internet, ainsi qu'à la communication globale de l'organisation. L'accent est mis sur le travail en interne et en régie pour garantir la qualité et la cohérence des supports de communication et d'animation produits.

Dans l'ensemble, Eden 62 compte 116 agents répartis entre les services techniques et administratifs. L'objectif est de maintenir une masse salariale équilibrée tout en assurant un fonctionnement optimal de l'organisation. Grâce à cette structure bien organisée, Eden 62 est en mesure de remplir ses missions avec efficacité, en préservant et en valorisant les richesses naturelles de son département.

TEMPS FORTS 2024

ADMINISTRATIF

Un budget contraint mais maîtrisé

Dans un contexte économique incertain et avec un budget restreint, l'année écoulée a nécessité une gestion rigoureuse et stratégique des ressources. Malgré des contraintes financières importantes, nous avons réussi à maintenir la qualité et l'efficacité de nos actions. L'un des principaux défis a été de limiter les dépenses, en poursuivant la gestion des sites et la sensibilisation des citoyens à la fragilité de notre patrimonial naturel. Grâce à une

planification budgétaire détaillée, une analyse approfondie des coûts et une optimisation des processus, nous avons pu réaliser la plupart des projets prévus, tout en maîtrisant les dépenses.
Les actions suivantes ont été mises en place pour assurer cette gestion maîtrisée : la priorisation des projets, le suivi régulier des dépenses, la recherche de partenariats et de financements complémentaires, ainsi que la rationalisation des achats et des ressources, en regroupant certains achats. Nous avons réussi à réduire nos coûts sans compromettre la qualité de nos interventions.
Nous poursuivrons dans cette voie en 2025, avec l'ambition de continuer à optimiser nos ressources et à atteindre nos objectifs dans un environnement budgétaire encore plus restreint.

En quelques chiffres

- 116 agents
- 2 680 mandats de dépenses
- 699 titres de recettes
- 8 parcours emploi compétences en insertion
- 3 apprentis
- 1 régie de recettes pour la gestion de la Grange Nature à Clairmarais
- exécution d'un budget total de 9 650 789,60€

Eden 62, au service de l'activité locale

En 2024, Eden 62 a dépensé 3 061 063,26€ auprès de fournisseurs locaux.

GESTION

RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS

Platier d'Oye
- amélioration de la quiétude des îlots sur la carrière de Oye-Plage pour favoriser la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux.
- restauration de la lisière extra-forestière route des dunes

Dune du Mont saint-frieux
- préservation de la dune grise en coupant de semenciers de pins sur une surface de 4 000 m2

Marais de Guînes
- aménagement du secteur Tahonnet (mise en place de clôture pour le pâturage, gestion des niveaux d'eau, curage des fossés, nettoyage...)

Baie d'Authie
- la tempête Ciaran ayant causé la chute d'environ 1 000 arbres sur le site, nos équipes ont mené des opérations permettant de recréer une lisière étagée propice à la biodiversité.

Marais Audomarois
- restauration d'une roselière de 4 ha et d'une frayère à brochet de 1 ha (chantier mené par le Conservatoire du littoral)

9/9 bis
- restauration de plus de 5 ha de pelouse schisteuse, par coupe de bouleaux, sur les terrils 116/117.
- fauche et taille d'arbustes devant l'observatoire du 9/9 bis

Bois Louis et d'Epenin
- création de 2 digues et aménagements de pompes sur la lawe et le Bajuel pour protéger les habitants en cas d'inondation avec mise à disposition de nouvelles parcelles dans le cadre de mesures compensatoires

Terrils du Pays à part
- travail avec les agriculteurs autour du bornage des parcelles de la zone des falandes permettant la mise en place d'une zone tampon et la refonte d'un enclos
- mise en place d'un pâturage avec des ânes sur le Terril des falandes

Roselière de Wimereux
- fauche exportatrice de 8 200 m2 de roselière

Baie de Wissant
- girobroyage de plus de 6 ha d'Ajoncs d'Europe

Réserve de la Baie de Canche
- fauche des pannes dunaires sur une surface d'environ de plus de 1 ha

Dunes d'Ecault
- restauration de zones de végétation sensibles par broyage de halliers de prunelliers

Réserve du Plateau des landes
- restauration par suppression et exportation de ligneux sur les différentes berges

Conchil-le-Temple
- Fauche des îlots servant de zones de nidification pour l'avifaune sur la Foraine d'Authie et le Polder de Groffliers

Cap Blanc-Nez
- Refonte du pâturage (bovins et ovin avec des moutons rustiques de race Stetland)

Marais d'Athies
- mise en place d'une nouvelle clôture dans un milieu très difficile d'accès

DANS LE CADRE DE NATURA 2000

L'entretien des milieux ouverts, notamment les pelouses dunaires, calcicoles, prairies, roselières et mégaphorbiaies, ont fait l'objet d'opération dans le cadre de nos contrats Natura 2000. En 2024, ont été concernés les sites suivants : Dunes d'Ecault, Marais de Guînes, Mont pelé / Mont Hulin, Chapelle de Guémy, Dunes de la Slack et Réserve de la Baie de Canche.

LUTTE CONTRE LES EEE (espèces exotiques envahissantes)

Plusieurs espèces exotiques envahissantes se développent sur les espaces naturels. Nous menons différentes actions pour tenter de les éradiquer ou de limiter leur propagation :

Marais audomarois
- lutte contre la Jussie rampante, la Renouée du Japon, Rat musqué, Ragondin. De plus, nous sommes presque impuissants face à d'autres espèces comme l'Écrevisse américaine, le Crabe chinois, le Gobie à tâche noire...

Foraine d'Authie
- sur ce site, l'Ailante glanduleux, la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya, le Frelon asiatique sont bien présents. Une attention particulière est portée à la Jussie

Terrils de Fouquières
- travaux d'arrachage de Buddleia avec des chevaux boulonnais et trait du Nord et lutte également contre l'Acacias faux robinier

Marais de Guînes
- arrachage manuel sur différentes zones de la Balsamine de l'Himalya

Terril du téléphérique
- fauche du Séneçon à l'aide du Softtrack

Fort vert
- en collaboration avec l'association Les Blongios, travail d'éradication de l'Ailanthe

Platier d'Oye

- comblement de la Flaque aux Oies pour tenter d'éradiquer la Crassule de Helms

LES CHANTIERS NATURE

Eden 62 crée de nombreux partenariats aboutissant à des chantiers nature. En 2024, plus de 70 chantiers ont accueilli entre 1000 et 1500 personnes (majoritairement des élèves) sur 16 espaces naturels du département.

LES PLANS DE GESTION

Les espaces naturels gérés par Eden 62 sont regroupés dans 30 plans de gestion. Nous sommes toujours très actifs en la matière en étant membre du collectif national Plan de gestion de l'OFB et structure formatrice sur le thème « élaborer un plan de gestion ».

LES ETUDES SCIENTIFIQUES

> Participation au projet motus pour suivre la migration des chauves-souris (la traversée entre l'Angleterre et le continent). Une antenne relais réceptrice de signaux VHF a été installée sur le site du Fort vert

> Dans le cadre de notre lien avec la RSPB, célèbre association anglaise de protection de la nature, 2 de nos agents se sont rendus en Angleterre pour échanger avec eux sur différents sujets comme la conservation d'espèces, d'habitats à enjeux, etc.

> La présence du Castor sur le site du Domaine de Bellenville depuis 2023 nous a amené à rejoindre le réseau Castor animé par l'OFB pour acquérir des informations et se former sur cette espèce qui fait son retour

> Collaboration avec Monsieur Clovis Quindroit pour prospecter et identifier des tipulidés sur les secteurs d'Helfaut et de Blendecques

> Plusieurs nuits d'inventaire chiroptères en Baie d'Authie permettant de recueillir 1 190 enregistrements de 8 espèces

> Étude des stations d'utriculaires sur la Réserve des Étangs du Romelaëre avec le Conservatoire botanique national de Bailleul

> Sur le site du Val du Flot, une étude a été menée en périphérie du site pour déterminer la plus-value de l'ENS pour les parcelles agricoles limitrophes en identifiant les espèces auxiliaires aux cultures qui participent à la régulation des ravageurs

> Un inventaire hétérocères sur le site du Val du flot a permis d'identifier 104 espèces

> Participation au projet national Sonosylva, porté par l'OFB et le Muséum National d'Histoire naturelle, qui vise à étudier la forêt par le biais de l'acoustique enregistré par des balises. 3 de nos sites (RNN de la Baie de Canche, Dunes du Mt-St-Frieux, et Forêt d'Eperlecques) sont donc équipés d'enregistreurs pour une durée de 3 ans.

ETUDES EN BAIE D'AUTHIE

Dans le cadre du plan de gestion multi-sites de la Baie d'Authie, en partenariat avec le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale et l'OFB, de nombreuses études transversales ont été menées et permettent d'en apprendre beaucoup plus sur ce site, révélant son grand intérêt pour la biodiversité :

- suivi entomofaune des prés-salés > identification de 4 080 individus pour 592 espèces
- suivi ichtyofaune > identification de 11 500 individus pour 12 espèces de poissons

- suivi de l'avifaune > 22 574 oiseaux ont été observés dans la baie, représentant 170 espèces

DU CÔTÉ DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Les espaces naturels départementaux que nous avons en gestion abritent 80% de la biodiversité régionale, en ne représentant que 1% de la surface du Pas-de-Calais. Voici un petit aperçu des belles observations 2024...

AMENAGEMENT

LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES NATURELS

La vétusté, les tempêtes, les nouveaux besoins... demandent un travail conséquent d'aménagements des sites naturels. La majeure partie de cette mission est assurée en régie par nos équipes et les 8 agents en insertion que nous encadrons.

Réalisé par nos équipes

Dunes d'Ecault

- démantèlement du pont « Laloux », devenu dangereux, et mise en place d'autres mobiliers pour matérialiser la nouvelle entrée

Poudrerie d'Esquerdes

- déviation d'un sentier devenu dangereux dû à une forte érosion des berges générée par les inondations de 2023 et de 2024

RNN du Romelaëre

- réfection du hangar à bateaux et des quais qui permettent d'assurer la pérennité de la bacôve et de la barge, outils indispensables à la gestion de la réserve !

Polder de Groffliers

- réparation du mirador qui avait été endommagé lors du passage de la tempête Ciaran. Cet ouvrage est utilisé par les gardes pour les comptages ornithologiques et pour les animateurs qui y accueillent des classes

Baie de Wissant

- opération de fascinage réalisée avec les agents municipaux et quelques riverains ; 800 sapins ont été disposés en bas de la dune d'aval pour capter le sable
- remplacement du ponton du sentier de la carrière du phare

Fouquières sud

- inauguration des travaux entrepris depuis 2023 sur ce site ; terrassement, pose d'escaliers, de portails, restauration des entrées, pose de mobilier... permettent aujourd'hui de canaliser le public sur 2 sentiers tout en préservant la biodiversité.

Réserve du Marais de Condette

- entretien de 500m de fossés pour améliorer l'écoulement des eaux
- remise en état d'un ponton permettant la réalisation de la boucle du « sentier des étangs »
- des gares-cycles ont été remis à neuf

- restauration d'une partie du parking et création de 2 places de parking PMR

Accompagné par des entreprises

Cap Gris-Nez

- restauration de l'ancienne décharge de la fosse Maroilles (financée par le Conservatoire du littoral) pour une mise en pâturage prévue en 2025

Dunes de la Slack

- création d'un andain (constitué essentiellement de frênes qui étaient malades) le long de la RD237 sur près de 200ml pour rendre plus difficile la pénétration du sous-bois par les migrants.

LA PLANTATION DE 200 ARBRES POUR LA BIODIVERSITE

Cette action forte symbolise notre engagement en faveur de la nature et de la lutte contre le changement climatique. Ces 200 tilleuls, arbres mellifères par excellence, adaptés aux conditions climatiques futures, ont été plantés dans tout le département. Parmi eux, près de 80 arbres ont été offerts et plantés dans 34 communes abritant un espace naturel géré par Eden 62. Certaines plantations ont été réalisées avec les enfants des écoles, apportant une dimension pédagogique et symbolique supplémentaire. Chaque arbre a été accompagné d'une plaque commémorative, pour ancrer durablement cette action dans la mémoire collective. Tous les services d'Eden 62 ont participé à cette belle opération.

COMMUNICATION

L'actualité d'Eden 62 est dense et notre communication a encore été riche en 2024. Notre volonté d'innover en la matière, d'être dans la valorisation permanente, nous a permis de mettre en lumière les missions du syndicat mixte.

En quelques chiffres : 6 passages télé / 85 articles dans la presse / 22 reportages vidéos / 19 851 abonnés sur Facebook / 2 697 abonnés sur Instagram / 613 abonnés sur Linkedin

Nous développons, en interne, des supports de communication très variées :

> jeu du calendrier de l'avent pour les réseaux sociaux
> renouvellement et complément de la signalétique sur de nombreux sites
> création d'une toute nouvelle exposition sur les bois et les forêts
> création de nombreux supports d'animations (concept et création de tous les supports en interne)

Zoom sur le tournoi de l'espace naturel préféré du Pas-de-Calais

Le Tournoi de l'Espace Naturel Préféré du Pas-de-Calais, lancé à l'automne pour dynamiser une période habituellement plus calme en termes d'animations. Ce concours a rencontré un succès bien au-delà de nos espérances. Il a permis de générer plusieurs dizaines d'articles dans la presse régionale, des interviews radio et même deux reportages télévisés sur France 3 et BFM. La mobilisation du public a été impressionnante, avec plus de 56 000 votes enregistrés et 6 500 partages Facebook. Le duel final entre la Réserve Naturelle Nationale des étangs du Romelaëre face aux Terrils du Pays à part, a été remporté par ces derniers qui ont été sacrés Espace Naturel Préféré du Pas-de-Calais 2024 avec 9 165 votes.

PROJET INTERREG

Eden 62 a pris part au démarrage du Projet Interreg « Destination terril II » depuis le 1er avril 2024 autour d'un tourisme durable et inclusif sur les terrils. De nombreux échanges avec nos partenaires Wallon et des journées techniques sur nos sites ont rythmé le début de ce grand projet.

DISPOSITIFS D'ANIMATIONS

Notre programme d'animation grand public a proposé 200 animations gratuites dans tout le département, rassemblant 2 419 participants. 113 animations « sur demande » auprès d'école et de structures partenaires ont été honorées, soit 2 882 participants.

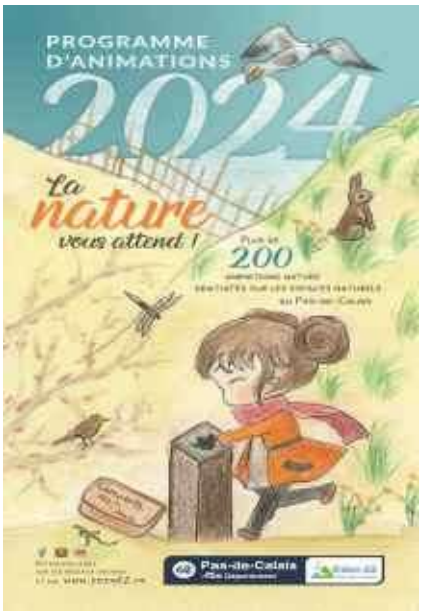

Projets Naturocollège
Cette nouvelle offre éducative vise à engager les collèges vers un projet d'établissement sur la thématique de la biodiversité avec un projet de 3 ans > 1ère année : faire découvrir aux collégiens et aux enseignants la nature proche de l'établissement (ENS notamment) et de s'en inspirer pour mener une réflexion sur les aménagements dans le collège > 2ème année : travail plus approfondi sera réalisé sur les aménagements, la valorisation et la formation des enseignants > 3ème année : suivi et accompagnement sur la prise en charge du projet. 25 collèges se sont inscrits cette année. 55 collèges pourraient bénéficier de cette action au bout de 4 ans.

Projets dans les écoles
44 écoles se sont engagées sur l'année dans un projet de découverte de la biodiversité locale, concernant 1 100 élèves.

Projets avec les structures spécialisées
25 structures hospitalières et sociales ont été accompagnées cette année pour un total de 85 interventions et 200 personnes concernées.

EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC

- Bilan 2024 de la Grange nature : 197 classes accueillies, soit 4 873 participants / 45 ateliers de découverte de la nature regroupant près de 200 personnes / 6 conférences ont attiré 130 personnes / 21 000 visiteurs sont passés à la Grange nature l'an passé.
- Bilan 2024 de la maison du bois de maroeuil : 65 classes accueillies, soit 1 627 participants / 29 ateliers de découverte proposés au grand public attirant 278 personnes.

FINANCEMENTS DE PROJETS EDUCATIFS
Nous accompagnons des établissements scolaires inscrits dans des dispositifs éducatifs nationaux, comme les « Aires Éducatives » pilotées et financées par l'OFB, ainsi qui le dispositif « fenêtre sur l'eau », piloté et financé par l'agence de l'eau. Au total, ce sont 20 établissements concernés pour un financement global de 14 000€.

LES FETES LOCALES ET EVENEMENTS
Les activités du service événementiel sont très variées, cela peut être une simple visite guidée, un stand, un spectacle de contes, un chantier nature, en passant par des ateliers de loisirs créatifs et bien sur les différentes expositions…

Quelques chiffres :
47 événements > 13 136 personnes sensibilisées
5 de nos expositions prêtées à des structures partenaires (sur les thèmes des Métiers, de la Nature Originelle du Pas-de-Calais, des Marais, des Terrils, des Marais, des Pollinisateurs (SAPPOL)) > soit 3 800 personnes sensibilisées et 33 semaines d'expositions en itinérance dans le département.
17 000 personnes, tout type d'actions effectuées, ont été approchées.

ANCRAGE TERRITORIAL
En 2024, nous avons poursuivi l'ancrage territorial sur 4 Espaces Naturels Sensibles (Terril de Pinchonvalles, Val du Flot, Terrils du Pays à part et des falandes, et Dunes de Fort Mahon) et nos 3 Réserves Naturelles Nationales (Baie de Canche, Romelaëre et Platier d'Oye). Pour rappel, ce concept d'ancrage territorial a pour objectif de travailler en lien plus direct avec les habitants et les acteurs du territoire (élus, personnel, structures locales) pour les initier à l'intérêt environnemental et social des sites naturels de leur territoire. Nous avons travaillé étroitement l'an passé avec 20 structures locales.

Perspective 2025

En 2025, la situation budgétaire contrainte nous invite à adapter naturellement nos actions aux moyens alloués. Il s'agit de nous recentrer davantage encore sur nos missions fondamentales que sont la gestion de la biodiversité de nos espaces protégés ainsi que la découverte et la sensibilisation de la population à l'enjeu. Le contexte économique difficile nous a incité à nous réinterroger ensemble, au travers d'ateliers participatifs de l'ensemble des agents, autour de priorités à identifier pour offrir toujours un service de qualité aux habitants. Entre l'accueil sur les sites, une biodiversité protégée et des outils d'animation et de sensibilisation, des adaptations nécessaires amortiront dans une certaine mesure les effets de cette période d'austérité.

En matière de restauration des milieux, la recherche de financements nous permet de soutenir le travail notamment avec des contrats Natura 2000 renforcés, le fond vert, ou encore l'agence de l'eau. Ainsi, observatoire ornithologique, restauration de pelouses dunaires, roselières, prairies..., mise en place de clôtures, poursuite de différentes études seront menées avec l'appui de nos partenaires financiers.
En matière d'éducation et de sensibilisation, nous dématérialiserons à titre expérimental le programme des animations, l'équipement Grange nature verra sa période d'ouverture baisser. Des financements sont là aussi, recherchés auprès de l'OFB et l'Agence de l'eau notamment, pour monter des projets locaux, au plus proche des communes adhérentes et optimiser nos dispositifs de sensibilisation. Notre organisation interne évoluera pour améliorer notre visibilité et valoriser notre quotidien.

Enfin, le programme européen Interreg «destination terrils 2» prendra son envol pour valoriser les ENS terrils et développer notamment le registre de la formation plus inclusive ; la formation étant l'un des leviers de l'effet démultiplicateur du message d'Eden 62.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais (Eden 62)

FICHE D'IDENTITE

Forme juridique : Syndicat mixte ouvert
Siège social : 2 rue Claude - BP 113 - 62 240 Desvres
Dotations : 48 471 €
Date de clôture : 31/12
Siret : 256 203 365 00018
Effectif moyen : 116 agents
Présidente : Emmanuelle LEVEUGLE (Conseillère départementale)
Directeur : Philippe MINNE

Mission / Cœur de métier :
Eden 62 assure l'aménagement, la gestion et la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire du Pas-de-Calais en qualité de gestionnaire de sites. Ces espaces sont soit mis à disposition, à titre gratuit, soit remis en gestion par le Conservatoire du littoral (59%), le Pas-de-Calais (28%), les communes et intercommunalités (11%). Eden 62 gère également du DPM lié au Réserves Naturelles Nationales (2%).
Dans l'exercice de ses missions, Eden 62 conçoit et met en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des sites dans le but de préserver l'environnement naturel et les paysages, d'améliorer la biodiversité, d'animer, accueillir et sensibiliser le public.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :
Représentation au Conseil syndical : 8 membres sur 55 (Les conseillers départementaux représentent 50% des droits de vote).
Représentants du Département dans la structure :
8 titulaires (1 par territoire) : (Arrageois) Michel MATHISSART, (Artois) Emmanuelle LEVEUGLE, (Audomarois) Sophie WAROT LEMAIRE, (Boulonnais) Brigitte BOURGUIGNON, (Calaisis) Caroline MATRAT, (Lens-Liévin) André KUCHCINSKI, (Hénin-Carvin) Cécile YOSBERGUE, (Montreuillois) Blandine DRAIN

Contribution financière du Département :
BP2025 : 5 437 K€ dont fonctionnement 5 290 K€ DDAE, 84 K€ naturo college, 63 K€ DPID/insertion emploi
2024 : 7 174 K€ dont fonctionnement 5 878 K€ DDAE, 30 K€ DDAE pour les 30 ans d'Eden, 84 K€ club Eden, 102 K€ DPID/insertion emploi et investissement 1 080 K€ (80% de l'AP 2024-2026 qui est de 1 350 K€).
Conventions : Convention pluriannuelle d'objectif 2024-2033, convention aide à l'encadrement dans les chantiers d'Insertion, chantiers permanents, chantiers écoles et un emploi un toit (annuelle 01/04/N au 31/03/N+1), conventions de partenariat tripartite CD62-Eden 62 et CRP, convention entre le Conseil départemental, le Syndicat Mixte et le Conservatoire du Littoral.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES 2024

Sites gérés :
64 sites naturels au total dont 56 ouverts au public, répartis sur 6 455 ha.
Communication : 6 passages télé, 85 articles dans la presse, 22 reportages vidéos 19 851 abonnés sur Facebook, 613 sur LinkedIn et 2697 sur Instagram
Fréquentation : 1 387 318 visiteurs comptabilisés sur les 25 sites équipés d'éco-compteurs, dont deux nouveaux sites: Pointe de la Crèche et Pointe aux Oies qui totalisent 226 337 visiteurs.
25 collèges bénéficient du dispositif naturocollège.

En 2024, la Grange Nature a accueilli 21 000 visiteurs dont 197 classes, soit 4 873 participants et 45 ateliers qui ont rassemblé 198 participants. Le Bois de Maroeuil a accueilli 65 classes, soit 1627 participants; 29 ateliers de découverte de la nature ont rassemblé 278 participants.
Au total 726 animaux qui constituent le cheptel d'Eden 62: dont 316 ovins, 32 animaux dans le cheptel équin (poneys, ânes), 26 animaux dans le cheptel bovin (vaches Dexter et Highland) et 365 animaux dans le cheptel caprin (dont 32 jeunes boucs) ;

PRINCIPAUX EVENEMENTS

Cette année 2024 a tout d'abord été marquée par la signature de la convention d'objectifs pour les dix prochaines années avec le département.

Malgré des contraintes financières importantes, Eden62 a réussi à maintenir la qualité et l'efficacité de leurs actions. L'un des principaux défis a été de limiter les dépenses, en poursuivant la gestion des sites et la sensibilisation des citoyens à la fragilité du patrimoine naturel.

Inauguration des aménagements sur l'ENS de Fouquières Sud le samedi 25 mai 2024 après un an et demi de travaux. Cet espace comprend désormais deux boucles de découverte : le sentier de la briqueterie de 1,4 km et le sentier de la fosse 6/14 de 3 km.

Participation au projet Motus avec installation d'antennes relais : observation des passages migratoires des chauves-souris.
Intégration au réseau Castor de l'OFB.
Inventaires des chiroptères en Baie D'Authie et acquisition de connaissances naturalistes
Inventaires des hétérocères au Val du FLOT
Création de l'exposition « la vie de la forêt ».

Plantation de 200 tilleuls dans tout le département du Pas-de-Calais.

Lancement en Automne du tournoi de l'Espace Naturel Préféré du Pas-de-Calais. Ce challenge a su capter l'attention du grand public, mais aussi celle des médias régionaux. La participation du public a été massive, avec un total de plus de 56 000 votes enregistrés tout au long de l'événement. Le duel final a opposé deux candidats emblématiques : la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre et les terrils du Pays à Part. Ces derniers, ont finalement remporté le titre tant convoité d'Espace Naturel Préféré du Pas-de-Calais 2024.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Poursuivre en 2025, avec l'ambition de continuer à optimiser les ressources et à atteindre les objectifs dans un environnement budgétaire encore plus restreint.
Mise en œuvre des mesures compensatoires du CNSE et de leur gestion sur les Bois Durieux – Ouverture au public envisagé sur 2 des 4 îlots

COMPTES en EUROS

BILAN 2024

Actif immobilisé : 12 136 030 €	Capitaux propres : 14 460 625 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 69 093 €	Total des dettes : 272 155 €
Trésorerie : 2 547 618 €	Total bilan : 14 782 741 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : néant
Durée apparente de la dette : aucun emprunt en cours
Trésorerie en jours d'exploitation : 120 jours
Fonds de roulement : 2 324 596 €
Besoin en fonds de roulement : - 223 022 €

COMPTE DE RESULTAT 2024

Produits d'exploitation : 7 799 997 €
dont subventions et participations : 7 286 851 €
Charges d'exploitation : 8 438 107 €
Résultat d'exploitation : -638 110€
Résultat financier : 0 €
Résultat exceptionnel : 201 881 €
Résultat de l'exercice : -436 229 €
Epargne brute : 57 118 €
Epargne nette : 57 118 €
Total des produits : 8 159 208 €
Financement du Département (€ et %): 6 063 603 € soit 74,3%

Date de mise à jour des données : 27/06/2025

62 Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

Pas-de-Calais
Le Département

RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- EPDAHAA -
ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL POUR L'ACCUEIL DU HANDICAP ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE

ANNEE 2024

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

EDITORIAL
DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPDAHAA

En cette année 2024, l'Établissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA) a à nouveau répondu présent aux enjeux de service public de territoire et de modernité pour notre Département du Pas de Calais.

Je tiens à remercier à cet égar d l'ensemble des 900 professionnels qui œuvrent au sein de l'EPDAHAA avec beaucoup d'engagement dans les services favorisant l'inclusion sociale pour les personnes vulnérables, ainsi qu'en faveur des enfants, des adultes en situation de handicap, de leurs familles.

Outre la quotidienneté de l'accompagnement à destination des publics, force est de constater la solidité, l'expertise et la créativité de nos équipes de l'EPDAHAA pour porter des projets d'avenir. Nos établissements ont ainsi soutenu avec succès cette année plusieurs projets d'extension à destination d'enfants et d'adultes en situation de handicaps, au titre du plan national des « 50 000 solutions ».

Les initiatives à destination des publics accompagnés, décrites au présent rapport, illustrent également toute l'ouverture partenariale et la richesse humaine, culturelle et sportive déployées, vectrices de partage, de valorisation et d'intégration sociale. Elles sont parties intégrantes des valeurs de l'EPDAHAA.

Dans les suites des travaux de diag nostic et de réécriture intégrant à la fois les professionnels et les publics accompagnés, notre établissement s'est doté cette année de son projet d'établissement. Il vient ainsi fixer le cap des orientations stratégiques jusqu'en 2029 et réaffirmer nos v aleurs autour de la mission de service public.

Le dynamisme de l'EPDAHAA est aussi notable en matière de projets immobiliers soutenus par le Département du Pas de Calais et par l'Agence Régionale de Santé, visant à améliorer les conditions d'accueil des publics : la reconstruction de l'IME « Raymond Dufay à Arques », du Foyer d'Hébergement d'Outreau et d'Isbergues, de l'ESAT d'Aix-Noulette.

Enfin, la Direction commune entre nos deux établissements publics, l'EPDAHAA et l'EPDEF a pris son essor cette ann ée, avec les premières mutualisations d'expertise des professionnels des Sièges des deux établissements. Nos équipes EPDAHAA -EPDEF se sont rencontrées et pleinement retrouvées autour du sens de notre groupement pour l'accompagnement des publics et le partage concernant les parcours de vie et de prise en soins en territoires.

En conclusion, je souhaite saluer toute la contribution et la mobilisation de l'établissement public et de ses professionnels en faveur des populations en territoire, la richesse des projets développés cette année et de tous ceux encore à venir.

Audrey DESMARAI
Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA

ORGANISATION :

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En référence à l'article L.315-12 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux définit la politique générale de l'établissement et délibère sur :

◊ Le projet d'établissement, ainsi que les contrats pluriannuels et les conventions d'aide sociale.
◊ Les programmes d'investissement.
◊ Le rapport d'activité.
◊ Le budget et les décisions modificatives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations.
◊ Les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale.
◊ Les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement.
◊ Le tableau des emplois du personnel.
◊ La participation à des actions de coopération et de coordination.
◊ Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation et les conditions des baux de plus de dix- huit ans.
◊ Les emprunts.
◊ Le règlement de fonctionnement.
◊ L'acceptation et le refus de dons et legs.
◊ Les actions en justice et les transactions.
◊ Les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnel, pour autant qu'elles n'aient pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

En référence à l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles, le directeur représente l'EPDAHAA en justice et dans tous les actes de la vie civile.
Il prépare les travaux du Conseil d'Administration et lui soumet le projet d'établissement.
Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci.
Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12 du CASF.
Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'Administration informé.
Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service.
Le directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret. Pour l'exercice de certaines des attributions du Conseil d'Administration définies par décret, le directeur peut recevoir délégation du Président du Conseil d'Administration.

LES PÔLES OPERATIONNELS ET LES PÔLES FONCTIONNELS

Les activités de l'EPDAHAA sont structurées en Pôles d'activité et en Pôles fonctionnels.

◊ **Les 6 pôles d'activités**, tels que présentés dans l'organigramme ci-dessous, qui rassemblent les établissements dans une logique de proximité et de territoire.

◊ **L'Administration Générale, dont les directions et services sont mutualisés avec l'EPDEF depuis le 1er janvier 2024,** dans le cadre de la Direction commune regroupe l'ensemble des services fonctionnels. Y sont intégrés le service des Ressources Humaines, le service des affaires financières et marchés publics, le service des affaires patrimoniales, le service qualité, le service systèmes d'informations, la stratégie et le service communication et événementiel.

LE COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT ET LA FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Le Comité Social d'établissement est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et les projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées, notamment, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.
Il est présidé par le Directeur Général de l'EPDAHAA ou son représentant. Il est composé de 10 représentants du personnel titulaires et 10 suppléants.
En 2024, il s'est réuni 5 fois.

LES FORMATIONS SPECIALISEES DE PÔLE

À l'EPDAHAA, il existe 6 Formations Spécialisées de Pôle.
Les personnes qui siègent sont :
Le Président, le Directeur de Pôle ou son suppléant (Vice-Président),
Les représentants du personnel : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants qui siègent en remplacement des membres titulaires, des membres consultatifs : Les médecins du travail,
Les représentants de l'administration en charge des dossiers concernés si besoin, le représentant du service compétent en matière d'hygiène si besoin,
Toute personne qualifiée en matière de prévention des accidents du travail (voix consultative).

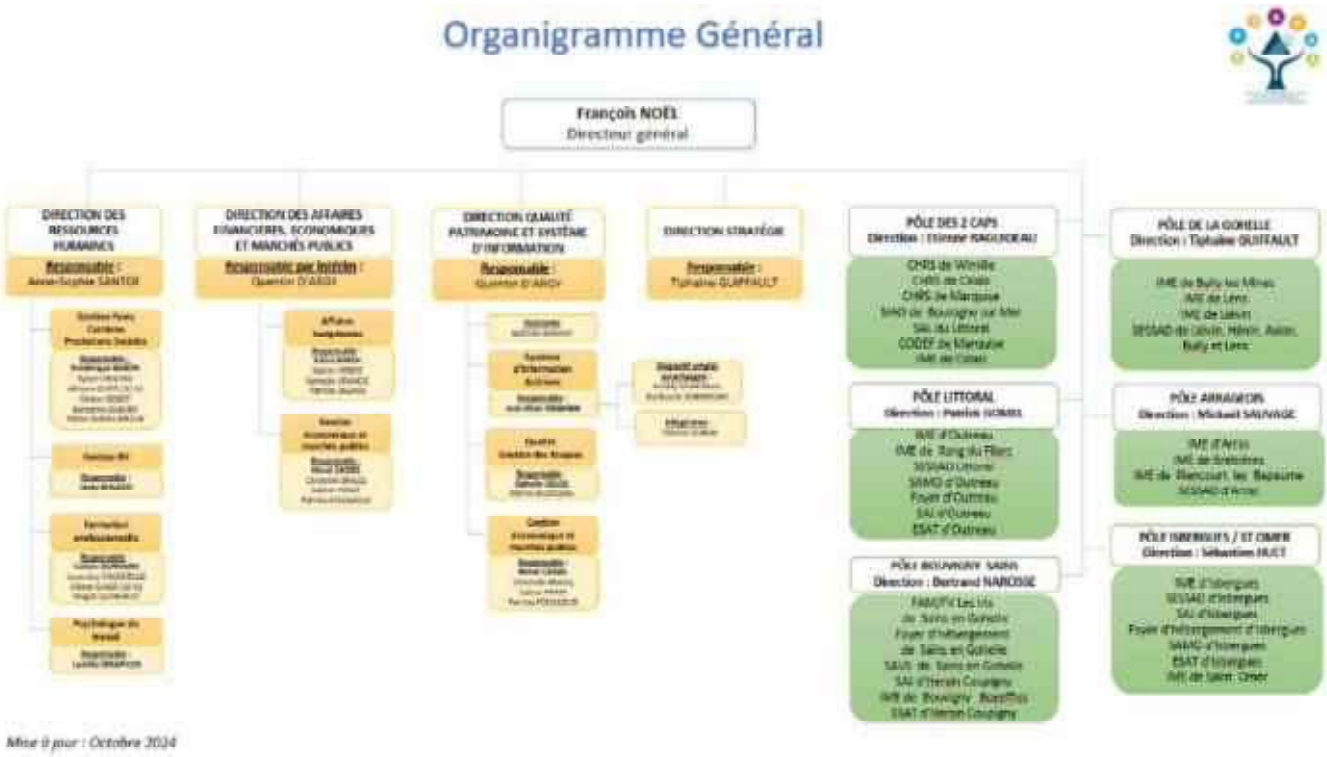

Bilan des actions 2024 :

ACTIVITES 2024

Durant l'année, l'EPDAHAA a hébergé, ou accompagné, 8 586 personnes en situation de handicap et en difficulté sociale.

Ces prestations peuvent être détaillées comme suit :
◊ Enfants en situation de handicap :
1 445 enfants (contre 1 272 en 2023) ont été suivis par l'EPDAHAA, qu'il s'agisse de scolarisation en IME (1 167 enfants contre 999 en 2023) ou de suivi par un des SESSAD (278 enfants contre 273 en 2023).
Cette activité représente 174 960 jours d'accompagnement (167 946 en 2023).
À noter que cette scolarisation s'est accompagnée d'hébergement en internat pour 67 enfants (65 en 2023), soit 14 914 journées (15 196 en 2023).
◊ Adultes en situation de handicap :
870 adultes en situation de handicap ont été accompagnés dans les différents établissements, représentant 121 281 journées réalisées.
◊ Personnes en difficulté sociale :
Le Pôle des 2 Caps (qui centralise toute l'activité sociale de l'EPDAHAA) a réalisé 131 494 journées (120 719 en 2023).

- 546 personnes hébergées en CHRS.
- 100 123 journées (contre 92 827 en 2023) ont été réalisées au titre de l'hébergement d'urgence.
- 39 hébergées en maison relais.
- 290 ménages hébergés pour un total de 806 nuitées au SAL.
- 2 946 personnes prises en charge au titre de l'urgence hivernale.
- 418 personnes victimes de violences conjugales / intrafamiliales ont été accueillies.
- 2 275 personnes naufragées ont été prises en charge.

Le pôle a accompli 69 mesures d'accompagnement vers et dans le logement, 54 mesures FSL, plus de 3 517 entretiens par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation, 11 512 appels reçus au 115.

AU NIVEAU OPERATIONNEL

Le virage inclusif impulsé par les politiques publiques conduit les ESSMS à réinterroger leurs organisations et les pratiques professionnelles, afin de répondre au plus près des besoins des publics accompagnés et de s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de la qualité.
Les constats sur les besoins des personnes accompagnées et les attentes de leurs proches soulignent des évolutions conséquentes. En effet, on note une augmentation du nombre d'enfants et adolescents présentant des troubles psychiques, des troubles du spectre autistique et des troubles du comportement, ce qui nécessite d'ajuster les moyens aux besoins des personnes accompagnées.
La politique de recrutement, le plan de formation, la mise en place de groupes d'analyse de pratiques, les aménagements dans l'organisation des plannings individualisés, le travail partenarial sont autant de réponses et d'outils pour répondre aux nouveaux besoins.
Afin de faire évoluer les pratiques et les compétences, des formations auprès des professionnels, ont été mises en place (formation et mise en oeuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) avec l'outil MEDIATEAM, formation sur la bientraitance, formation sur l'accompagnement des usagers, etc.).

DEMARCHE AMELIORATION DE LA QUALITE 2024

L'EPDAHAA a satisfait au mieux les personnes accompagnées et a contribué à améliorer la qualité des prestations, en s'adaptant aux besoins des publics, en proposant des activités adaptées à leurs attentes et à leurs capacités. La satisfaction des publics a pu être mesurée grâce à la réalisation d'enquêtes de satisfaction.

En 2024, la direction Qualité de l'EPDAHAA a structuré ses actions en portant l'évaluation des ESSMS selon le référentiel HAS, la gestion documentaire, la formation et la sécurité. Elle a mis en place des procédures sur les événements indésirables et le droit à l'image, réalisé des audits RGPD et accompagné une certification Cap'Handéo.

Perspectives 2025

Projets 2025

Pour l'ensemble des Pôles :

◊ Poursuite du déploiement des Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles (GAPP).
◊ Sensibilisation de la Direction Qualité avec des webinaires et renforcement de la gestion des risques avec la mise en place des CREX.

Pôle des 2 Caps :

IME Eolia à Calais :

◊ Création d'une antenne du SESSAD « l'Elan » au sein de l'IME Eolia à Calais, pour 6 places dans le cadre du plan 50000 solutions.

◊ Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture pour de l'autoconsommation, ayant pour objectif de réduire les coûts d'énergie.

◊ Travaux de réaménagement sur 3 maisons implantées sur les CHRS les 2 Caps : création d'une salle de bain et d'une cuisine séparée pour chacun des logements.

◊ Mise en place d'accueil modulaire afin de pouvoir répondre aux besoins du territoire pour les publics identifiés comme particulièrement complexes.

CHRS Les Agates à Wimille :

◊ Un projet passionnant en collaboration avec la mairie de Wimille et le Centre des Monuments Nationaux : une randonnée à vélo pour explorer les trésors historiques de la région.

CHRS Le Moulin Blanc à Marquise :

◊ Travail sur les énergies et le développement durable : installation d'ampoules LED à détecteur de mouvements, … Récupération de matériaux électroménagers, …

Maison relais La Liane à Boulogne-sur-Mer :

◊ Création de douche au sein des appartements et remise en peinture des studios.

Pôle d'Isbergues et de Saint-Omer :

◊ Ouverture de l'Accueil avec un open-space pour un meilleur accompagnement humain.

Foyer d'Hébergement Jean-Moulin à Isbergues :

◊ Reconnaissance de 5 places en Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) et de 25 places en foyer d'hébergement.

IME Raymond Dufay à Saint-Omer :

◊ Mise en œuvre du projet pilote UNEE à Arques avec l'Éducation Nationale (ASH et circonscription Isbergues) et AFAPEI (IME Le Lutin des Bleuets).
◊ Poursuite de la reconstruction de l'IME sur la commune d'Arques, livraison prévue en 2026.

◊ Unir nos forces pour mieux accompagner : un partenariat innovant avec l'EPDEF et la Vie Active au service des publics en situation complexe.

Pôle de la Gohelle :

SESSAD l'ELAN à Liévin :

◊ Extension de 6 nouvelles places dans le cadre du plan 50000 solutions.

Pôle Bouvigny-Sains :

SAMSAH La Gohelle à Sains-en-Gohelle :

◊ Création d'un SAMSAH par la médicalisation de 5 places SAVS dans le cadre du plan 50000 solutions.

Pôle Arrageois :

IME Les Longs Champs et SESSAD Com l'Atrébate à Arras :

◊ Démarche QVCT : création des EDT (Espaces de discussion sur le travail).

Pôle Littoral :

Foyer d'Hébergement Le Grand Large à Outreau

◊ Poursuite des études liées à la reconstruction du foyer

SAMSAH d'Outreau

◊ Extension du SAMSAH par la médicalisation de 10 places SAVS dans le cadre du plan 50000 solutions.

DEMARCHE D'AMELIORATION DE LA QUALITE 2025 :

◊ Création d'un COPIL Qualité.
◊ Création d'un plan de prévention de la maltraitance.

◊ Création d'un Plan de Gestion de Crise et d'un Plan de Continuité d'Activité.

◊ Mise en œuvre du plan d'actions RGPD pour assurer la conformité et protéger les données personnelles.

◊ Création d'une cellule de veille pour produire des fiches pratiques et partager les expériences sur les droits des publics accompagnés.

◊ Organisation de 2 webinaires sur le droit à l'image et la gestion des événements indésirables.

◊ Création d'une procédure pour gérer les situations de crises d'accompagnement, avec des réponses adaptées aux situations difficiles.

◊ Suivi des événements indésirables et création des CREX pour analyser les situations et encourager une culture d'apprentissage.
◊ Sécurisation du circuit du médicament avec des audits réalisés à l'aide de la Direction Qualité.

Glossaire

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- EPDEF -

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

ANNÉE 2024

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Éditorial du Président du Conseil d'Administration de l'EPDEF

L'action de l'EPDEF et l'engagement de l'ensemble de ses professionnels sont à nouveau particulièrement remarqués et louables en cette année 2024, au service de l'action publique en territoires, à destination des enfants, des familles et de leurs proches aidants. Je souhaite vous en remercier sincèrement.

Vous le savez, notre pays connaît depuis de nombreux mois une période de crise de la protection de l'enfance : recherche incessante de solutions d'accueil pour les enfants confiés, jeunes présentant des besoins d'accompagnement croissants extrêmement complexes, difficultés d'accès aux soins en santé mentale, manque de places en secteur médico-social, problématique d'attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux…

La situation de l'accompagnement en urgence en soirée à l'EPDEF en témoigne, puisque le nombre d'accueils a à nouveau augmenté cette année, à hauteur de 89% par rapport à 2023, démontrant ainsi le répondant dont se montre constamment capable l'EPDEF pour répondre aux mieux à ses missions de service public.

Notre établissement public continue en outre à innover, et à être porteurs de solutions et de propositions, y compris en soutien des situations les plus sensibles, pour réaliser ses missions.

Je tiens ainsi à saluer la dynamique en phase d'aboutissement, en cette fin d'année 2024, de notre projet d'établissement, véritable cap stratégique pour la période 2024 à 2028. Ces travaux ont permis la consultation et la participation pendant de nombreux mois, de l'ensemble des parties prenantes de l'EPDEF. L'ensemble des valeurs partagées et des orientations définies sont en lien étroit avec notre politique départementale enfance famille, et réaffirment toute la place de l'EPDEF au cœur des modernités d'action publique.

Outre les nombreux partenariats culturels, sportifs et associatifs au sein des services, de nouveaux projets structurants ont été déployés et poursuivis en cette année 2024 à l'EPDEF, notamment l'extension de 95 places en accompagnement des enfants et des familles en milieu ouvert, la préparation de l'extension patrimoniale et capacitaire à la Maison de la Petite Enfance de Dainville, la préparation d'ouverture de Maisons d'Enfants et d'Adolescents à Avion, Houdain et Saint-Etienne au Mont... Il s'agit pour moi d'une occasion de témoigner de tout le soutien manifesté par le Département à son établissement public et aux professionnels qui y exercent. Ensemble, nous avons encore de beaux projets en perspectives pour l'avenir, au service des publics et des territoires.

Enfin, depuis une année maintenant, les deux établissements publics EPDEF et EPDAHAA sont liés par une convention de Direction commune. A ce titre, les rencontres et les projets conjoints entre les deux établissements prennent progressivement leur essor, et amènent rencontres et partages autour des expertises qui sont celles de notre groupement, dans les champs de la prévention, de la protection de l'enfance, de l'accompagnement du handicap et de la lutte contre les exclusions, au bénéfice des parcours des publics accompagnés en territoires.

Daniel KRUSZKA

Président du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille

MISSIONS :

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles.

La recherche de l'intérêt de l'enfant constitue le point de convergence du travail accompli par les 656 professionnels que compte l'établissement.
Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une visée préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est par conséquent étendu.

Aujourd'hui, l'établissement englobe une quarantaine de services implantés au sein de 30 sites.
Les ressources financières 2024 ont été prévues, lors du vote du budget exécutoire, à hauteur de 60 943 413,18€ (41 941 768,53 € en fonctionnement et 19 001 644,65 € en investissement).
Le nombre d'agents a augmenté, passant de 619 agents présents au 31 décembre 2023 à 656 au 31 décembre 2024.

Environ 7 850 enfants ont été accompagnés par l'EPDEF en 2024 contre 5 360 en 2023.
5 000 familles ont été accompagnées au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles, contre 4 830 en 2023. 10 familles ont été accueillies au Village Famille.

Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sécure et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités.

L'EPDEF appartient à la catégorie des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics (ESSMS) dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière. L'autonomie juridique que lui confère son statut conduit à ce que l'établissement dispose de ses propres organes de gouvernance : un conseil d'administration qui en définit la politique (compétence délibérative) et un comité de direction qui en assure la conduite générale (compétence exécutive).

A la différence du secteur associatif ou des collectivités territoriales, la représentation légale d'un établissement public est dévolue au directeur, lequel est nommé par arrêté du Centre National de Gestion (ministère de la santé). Le fonctionnement d'ensemble relève réglementairement de sa responsabilité aux plans administratif, civil et pénal. En conséquence, la capacité à engager juridiquement l'établissement lui est attribuée.

Attaché aux valeurs du Service Public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.

ORGANISATION :

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE, SES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ET SON ORGANISATION.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En référence à l'article L.315-12 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux définit la politique générale de l'établissement et délibère sur :

- ◊ Le projet d'établissement, ainsi que les contrats pluriannuels et les conventions d'aide sociale.
- ◊ Les programmes d'investissement.
- ◊ Le rapport d'activité.
- ◊ Le budget et les décisions modificatives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations.
- ◊ Les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale.
- ◊ Les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement.
- ◊ Le tableau des emplois du personnel.
- ◊ La participation à des actions de coopération et de coordination.
- ◊ Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation et les conditions des baux de plus de dix-huit ans.
- ◊ Les emprunts.
- ◊ Le règlement de fonctionnement.
- ◊ L'acceptation et le refus de dons et legs.
- ◊ Les actions en justice et les transactions.
- ◊ Les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnel, pour autant qu'elles n'aient pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

En référence à l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles, le directeur représente l'EPDEF en justice et dans tous les actes de la vie civile.
Il prépare les travaux du Conseil d'Administration et lui soumet le projet d'établissement.
Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci.
Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12 du CASF.
Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'Administration informé.
Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service.
Le directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret. Pour l'exercice de certaines des attributions du Conseil d'Administration définies par décret, le directeur peut recevoir délégation du Président du Conseil d'Administration.

Depuis le 1er janvier 2024, date de l'installation de la Direction commune entre les deux établissements publics l'EPDEF et l'EPDAHAA, le Direction Générale de l'EPDEF assure également la Direction Générale du Groupement EPDAHAA-EPDEF. Une fonction de Direction Déléguée a été déployée à l'EPDEF depuis le 9 septembre 2024.

LES PÔLES OPERATIONNELS ET LES PÔLES FONCTIONNELS

Les activités de l'EPDEF sont structurées en 3 pôles d'activités complétées du pôle de Psychologie Clinique. L'Administration Générale de l'EPDEF est désormais structurée de manière commune avec l'EPDAHAA, dans le cadre de la Direction commune entre les deux établissements.

- ♦ **Le Pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF)** qui regroupe cinq Maisons d'Enfants et d'Adolescents (MEA), le service d'hébergement, d'accueil, d'observation et d'orientation (SAOO), le service Opti'Mômes, le service Ulysse, le Service d'Accès à la Vie Adulte (SAVA), le service d'Accueil Familial Spécialisé (AFS), le dispositif DELTAA, le service d'accueil de jour Carpe Diem et le service Appartements.

- ♦ **Le Pôle Soutien à la Parentalité et Intervention à Domicile (SPID)** qui regroupe six Maisons de la Parentalité (MP) et des familles (MF), trois espaces de rencontres (ER), un Point d'Accès au Droit (PAD), un Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF), un Dispositif d'Accueil Durable et Bénévole chez un Tiers (TBD-TDC), un Service d'Accueil de Jour (SAJ), un village famille et un service d'AEMO.

- ♦ **Le Pôle Petite Enfance (PE)** qui regroupe la Maison de la Petite Enfance (MPE), un multi accueil, une micro crèche et des Relais Petite Enfance (RPE), une ludothèque, un Service d'Accompagnement de Jour Petite Enfance, un dispositif de Prévention Précoce aux Ecrans et le service Accueil Pour Tous.

- ♦ **Le Pôle de Psychologie Clinique** qui regroupe l'ensemble des psychologues au sein du pôle de Psychologie Clinique. Ils interviennent au sein des autres pôles au service des enfants, des familles et des proches.

- ♦ **L'Administration Générale, dont les directions et services sont mutualisés avec l'EPDAHAA depuis le 1er janvier 2024, dans le cadre de la Direction commune** regroupe l'ensemble des services fonctionnels. Y sont intégrés le service des Ressources Humaines, le service des affaires financières et marchés publics, le service des affaires patrimoniales, le service qualité, le service systèmes d'informations, le service communication et événementiel.

BILAN DES ACTIONS 2024 :

LE POLE HAF

Les différents services du pôle :
- ◊ La MEA d'Arras
- ◊ La MEA de Liévin
- ◊ La MEA 2B2R
- ◊ La MEA de Blendecques
- ◊ La MEA de Longuenesse
- ◊ Le SAOO de Saint Nicolas
- ◊ Le service Opti'Mômes
- ◊ Le service Ulysse
- ◊ Le dispositif DELTAA
- ◊ Le service d'accueil de jour Carpe Diem
- ◊ Le service appartements de Liévin
- ◊ Le SAVA
- ◊ L'AFS

L'année a été marquée par :
- ◊ La rénovation du mobilier pour plusieurs MEA.
- ◊ La poursuite du développement des partenariats.
- ◊ La participation aux jeux Olympiques ainsi qu'au challenge pâtisserie diffusé par la chaîne M6.
- ◊ La création du service Insertion permettant l'étayage d'axes d'accompagnement, et l'émergence de projets scolaires ou professionnels. Par la nomination de 3 référents insertion socio-professionnelle.
- ◊ La création du pallier de préparation à l'Autonomie avec l'installation dans la maison attenante à la MEA de Liévin de quatre adolescents.
- ◊ Le déménagement de l'AFS dans des locaux sur le site du siège.
- ◊ L'augmentation des recrutements d'assistants familiaux.

En quelques chiffres :
- ◊ 3 464 jeunes ont été accueillis dans l'année dans l'ensemble des services, contre 1 964 en 2023.
- ◊ Parmi ces jeunes accueillis, il y a eu 15 accueils d'urgence contre 21 en 2023 et 2 605 accueils d'urgence relais contre 1 370 en 2023.
- ◊ L'ensemble des structures a réalisé un total de 94 765 journées contre 86 829 en 2023.

LE POLE SPID

♦ L'Axe Parentalité

Les différents services du pôle :
- ◊ La MP d'Arras
- ◊ La MP de Liévin
- ◊ La MP de Béthune
- ◊ La MP de la CAHC
- ◊ La MF du Ternois
- ◊ La MF de l'Audomarois
- ◊ L'ER du Calaisis
- ◊ L'ER du Boulonnais
- ◊ L'ER du Montreuillois
- ◊ Le Village Famille de Liévin

L'année a été marquée par :
- ◊ La création d'un espace dédié à la petite enfance sur chaque site.
- ◊ Le renforcement du pilotage des dossiers de subvention et du suivi du marché DVMASE.
- ◊ La sécurisation des professionnels par un travail en doublure, systématiquement, sur les territoires et l'investissement dans un système d'alarme individuel.
- ◊ Le soutien auprès des financeurs du projet de prise en charge des enfants victimes de violences intra familiales sur le territoire de l'Audomarois.
- ◊ La rencontre avec les magistrats (JAF et JE) des juridictions d'Arras, Béthune et Saint Omer, et le renforcement des liens de coopération.
- ◊ La mise en place d'actions dans le cadre de la sobriété énergétique.
- ◊ La formation des professionnels du village famille à l'approche systémique des situations.
- ◊ La mise en place d'un complément à la procédure d'admission du village famille, permettant une meilleure évaluation des demandes et des besoins des familles.

En quelques chiffres :
- ◊ 5 001 familles ont été accompagnées par ces différents service en 2024 contre 4 835 en 2023.
- ◊ La médiation familiale : L'équipe des médiateurs familiaux a assuré la prise en charge de 2 265 familles, soit 392 familles de plus qu'en 2023. Et a assuré pour 2 607 rendez-vous.
- ◊ Les espaces de rencontre : 1 274 personnes accueillies ont bénéficié de rencontres au sein de l'une des structures, avec 14 241 rendez-vous assurés (contre 13 337 en 2023).
- ◊ L'espace d'accès aux droits a assuré la prise en charge de 421 situations avec 470 rendez-vous assurés.
- ◊ La thérapie familiale : 162 familles ont été accompagnées au travers de 546 rendez-vous.
- ◊ Le point d'accueil écoute jeunes (PAEJ) a réalisé 123 suivis.
- ◊ Le Point Justice a reçu 746 personnes.
- ◊ Le Village Famille a accueilli 10 familles.

♦ L'Axe Intervention à Domicile

Les différents services du pôle :
- ◊ Le SAJ
- ◊ Le DAF
- ◊ Le service d'AEMO
- ◊ Le dispositif TBD/TDC

L'année a été marquée par :
- ◊ La présentation du service TBD/TDC aux services du Département et opérateurs.
- ◊ L'extension, pour l'AEMO, de 45 mesures supplémentaires.
- ◊ La rencontre avec les magistrats du TPE d'Arras.
- ◊ Les différentes formations dispensées auprès des professionnels.
- ◊ La diversification des ateliers proposés au sein du SAJ, soit animés par des intervenants externes soit par l'équipe éducative.
- ◊ L'extension du DAF avec 50 mesures supplémentaires.

En quelques chiffres :
- ◊ Le DAF a pris en charge 513 jeunes en 2024 contre 472 en 2023. Les replis sont également en augmentation : 83 replis contre 53 en 2023.
- ◊ L'AEMO a suivi 1 837 mineurs. Le taux de mesures judicaires est de 72,5% en 2024 contre 69% en 2023. Le taux de mesures administratives est de 27,5% en 2024 contre 25% en 2023.
- ◊ Le SAJ a accueilli 44 jeunes.
- ◊ Le service TBD / TDC a accompagné 160 tiers contre 63 en 2023 et suivi 185 enfants contre 113 en 2023.

LE POLE PE

♦ Le Droit Commun

◊ La micro-crèche de Méricourt
◊ Le RPE de Méricourt
◊ Le multi accueil de Liévin
◊ Le RPE intercommunal de Liévin, Givenchy et Eleu-dit-Leauwette
◊ La ludothèque de Liévin
◊ Le dispositif de Prévention Précoce aux Ecrans
◊ Le service Accueil pour Tous

L'année a été marquée par :
◊ Le développement du dispositif de prévention précoce aux écrans, de ses actions territoriales et de sa pérennisation.
◊ La création d'un comité de crèche.
◊ La poursuite du développement partenarial.
◊ Le renouvellement d'agrément du RPE de Méricourt avec regroupement de l'activité au Centre Social.
◊ La création d'une plaquette d'informations du RPE de Méricourt.
◊ L'évolution significative de l'activité, et l'évaluation du service d'accueil pour tous.
◊ Le développement d'ateliers en réponse aux besoins des enfants et des familles.
◊ La fin de la cogestion des services de droit commun petite enfance et famille avec le CCAS de la ville de Liévin (multi-accueil, RPE intercommunal, ludothèque).

En quelques chiffres :
◊ 1 672 enfants ont été accompagnés sur l'ensemble des structures de droit commun, contre 1 644 en 2023. Et il y a eu 1 813 adultes (ou familles) accompagnés
◊ La micro-crèche de Méricourt a accueilli 48 enfants.
◊ Le RPE de Méricourt a accueilli 57 enfants (19 en 2023) et suivi 81 familles (5 en 2023). Le RPE a suivi 35 assistants maternels et a réalisé 19 ateliers.
◊ Le RPE intercommunal de Liévin, Givenchy et Eleu-dit-Leauwette a accueilli 371 enfants et suivi 221 familles. Le RPE a suivi 98 assistants maternels et 216 ateliers ont été réalisés.
◊ La ludothèque de Liévin a réalisé 73 ateliers pour 714 enfants et 30 ateliers « tout petits » pour 287 enfants. Il y a eu 461 enfants inscrits et 525 adultes inscrits.
◊ Le dispositif de Prévention précoce aux écrans a accompagné 247 parents (18 en 2023) et a proposé 66 ateliers (6 en 2023).
◊ Le service accueil pour tous a reçu 655 prescriptions et cela a donné lieu à 450 prises en charge et a permis à 287 enfants de trouver une solution de garde.
◊ Le multi accueil de Liévin a accueilli 61 enfants.

♦ La Protection de l'Enfance

Les différents services du pôle :
◊ La MPE de Dainville
◊ Le Service d'Accompagnement de Jour

L'année a été marquée par :
◊ L'évolution de l'accompagnement à la MPE en faveur des enfants présentant des besoins spécifiques
◊ Le projet Art et Culture en pouponnière « Boz'Art »
◊ L'évolution de l'accueil des bébés nés sous le secret : le travail préalable d'accompagnement des bébés débute désormais en service de maternité, lors d'extrême prématurité
◊ Le travail d'externalisation du groupe des 3-6ans de la MPE a fait l'objet d'un travail partagé en interne avec envoi d'un projet au Département.
◊ Le partenariat avec l'association PIKLER LOCZY France autour de l'aménagement : espaces intérieurs et extérieurs de la MPE.
◊ La création de nouveaux ateliers pour les enfants accueillis dans le Service d'Accompagnement de Jour et la pérennisation de l'agrément.

En quelques chiffres :
◊ La MPE a accueilli 122 enfants. Il y a eu 10 accueils d'urgence, 40 accueils d'urgence relais, 18 replis DAF et 13 bébés nés sous secret.
◊ 14 enfants participent au projet Pégase.
◊ Le Service d'Accompagnement de Jour a accueilli 10 enfants, représentant 1 080 heures d'accompagnement éducatif et 320 heures d'accompagnement spécifique.

LE PLAN D'ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

L'EPDEF s'est mobilisé pour l'amélioration de la qualité par la mise en œuvre d'actions :
◊ L'actualisation des outils de la loi 2002-2
◊ La rédaction du nouveau projet stratégique de l'EPDEF
◊ La poursuite des auto-évaluations sur la base du référentiel HAS et la mise en place de plans d'actions.
◊ Le déploiement du logiciel AGEVAL et la formation des professionnels.
◊ La poursuite des réunions de la cellule de veille aux droits des personnes accompagnées avec la création de fiches pratiques pour chacun des droits de la charte des droits et libertés des usagers.
◊ La réalisation de webinaires pour présenter les nouveaux documents / procédures aux professionnels.
◊ La formation sur le circuit du médicament et création de la grille d'audit.

PERSPECTIVES 2025 :

A L'ÉCHELLE DE L'EPDEF

◊ La finalisation et la diffusion du projet stratégique 2024-2028, le déploiement des projets de Pôle et des projets de Service.
◊ La poursuite de la structuration de la Direction commune EPDEF-EPDAHAA : mutualisation des équipes des Administrations Générales, expertises et partages des professionnels autour des parcours de vie et de soins des publics accompagnés, en territoire.
◊ L'aboutissement de la réflexion autour d'un projet à seuil adapté, en aller-vers, pour les jeunes en grande rupture

LE POLE HAF

Pour l'année 2025, le pôle a pour projets :
◊ Poursuivre l'installation de la Maison attenante à la MEA de Liévin.
◊ Pour le service Ulysse : réaliser l'achat du site.
◊ Mettre à jour les projets de services en lien avec le projet stratégique.
◊ Déménager la MEA 2R à Noyelles les Vermelles.
◊ Créer un espace « détente » au sein de la MEA de Blendecques, avec des outils issus du concept snoezelen.
◊ Rénover des espaces au sein des différentes structures.
◊ Organiser des rencontres partenariales.
◊ Poursuivre le travail autour du projet de création d'une MEA sur la commune de le Touquet.
Mener une réflexion sur l'augmentation des places du SAVA.
◊ Créer des flyers présentant les services.
◊ Promouvoir le nouveau nom du service AFS : service Colibri.

LE POLE SPID

♦ L'Axe Parentalité

Pour l'année 2025, le pôle a pour projets :
◊ La réflexion autour de la réorientation du projet du Village Famille vers un accompagnement de la double vulnérabilité.
◊ La recherche de conventionnement avec les bailleurs pour faciliter le relogement des familles à la sortie dispositif.
◊ L'accompagnement des suites du marché public DVMASE.
◊ La réflexion autour du point écoute jeune en lien avec la circulaire de la CAF sur la prestation de service.
◊ En lien avec l'EPDAHAA, la participation à la conception du projet immobilier à Aix Noulette visant à relocaliser une partie des équipes d'intervention à domicile.
◊ Le développement d'une antenne TBD/TDC sur Liévin pour répondre à la demande sur le territoire.
◊ La mise en place de différents ateliers au SAJ via les appels à projet FIPD/MILDECA.

LE POLE PETITE ENFANCE

♦ Le Droit Commun

Pour l'année 2025, le pôle a pour projets :
◊ Pour la ludothèque, le RPE et le multi accueil de Liévin : la finalisation des dernières opérations de la cogestion EPDEF/ville.
◊ Poursuivre le développement du service Accueil pour tous et mener une réflexion avec les financeurs autour de la pérennisation en s'appuyant sur l'évaluation du CRFPE
◊ La création de nouveaux supports de communication et d'expertise petite enfance.
◊ Le lancement du projet « RPE du dehors » de Méricourt, le « Rendez-vous à l' éveil culturel » et les ateliers de psychomotricité.
◊ La valorisation du travail des assistantes maternelles.
◊ La sensibilisation à l'approche Piklérienne en micro crèche.
◊ L'application des nouveaux cadres réglementaires.

♦ La Protection de l'Enfance

Pour l'année 2025, le pôle a pour projets :
◊ Le développement des espaces de réflexion et de partenariats du service d'accompagnement de jour.
◊ La généralisation du programme de santé PEGASE.
◊ L'évolution de l'offre de service de la MPE : Extension capacitaire en pouponnière et dans le service des Dragibus avec un accueil d'enfants de 3 à 7 ans, par le biais d'une opération architecturale .
◊ La poursuite du travail d'expertise petite enfance en lien avec les besoins, les pédagogies et innovations.
◊ La consolidation de la dynamique de réseau à échelle nationale, départementale, territoriale.

PLAN D'ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

◊ La réalisation des évaluations par un cabinet sur la base du référentiel HAS.
◊ L'adaptation des outils de la loi 2002-2 pour les personnes accompagnées afin de faciliter leur compréhension.
◊ La sécurisation du circuit des médicaments via des audits et la création d'une procédure.
◊ L'accentuation de l'expression et de la participation des enfants et des parents à travers les groupes d'expression.
◊ La mise en conformité du recueil des données avec la réglementation générale de protection des données (RGPD).
◊ La création d'un COPIL Qualité avec les référents qualité de chaque pôle.
◊ L'élaboration d'un Plan de Gestion de Crise et d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA).
◊ La poursuite du travail sur le plan de prévention des actes de maltraitance, et de promotion de la bientraitance, obligatoires dans tous les ESMS.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire à la structure pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de l'entreprise à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels.
Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance de l'entreprise à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence constatée, sur une période déterminée, entre d'une part, les produits (ou recettes) et, d'autre part, les charges (ou dépenses) auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés. Lorsque le résultat de l'exercice est négatif : il est appelé déficit ou perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice).

Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF)

FICHE D'IDENTITE

- **Forme juridique :** Etablissement Public
- **Siège social** : 1 rond-point Baudimont - CS 40528 - 62008 Arras Cedex 8
- **Dotations** : 5 605 901 €
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 26620965900017
- **Effectif moyen** : 619 agents soit 590,39 ETP
- **Président du Conseil d'Administration** : Daniel KRUSZKA
- **Directeur Général** : François NOËL

Mission / Cœur de métier :
Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles. L'établissement appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière.
Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une action préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est concomitamment étendu.
Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sécure et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités.
Attaché aux valeurs du Service Public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département
Représentation au Conseil d'Administration : 6 Conseillers départementaux sur 13 membres soit 46%.
Représentants du Département dans la structure : 6 titulaires : Zohra OUAGUEF, Delphine DUWICQUET, Daniel KRUSZKA, Evelyne NACHEL, Maryse POULAIN, Jean-Pascal SCALONE.

Contribution financière du Département :
- BP 2025 : arrêtés de tarification en cours de rédaction
- 2024 : comptabilisation Cd62 : 36 892 298 € (dont 34 876 092 € en fonctionnement, et 2 016 206 € de subventions d'investissement) / comptabilisation EPDEF : 37 387 549 € (dont 35 165 058 € en fonctionnement, et 2 222 491 € de subventions d'investissement) - différences provenant d'opérations de rattachement ou report.

Garantie d'emprunts : capital restant dû au 31/12/2024 : 989 538 €

Conventions avec le Cd62 : Convention annuelle point accueil écoute jeunes géré par l'EPDEF, convention pour l'expérimentation du « Programme PEGASE » (du 1/7/2021 au 02/12/2025), convention Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD / TDC).

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

- Une quarantaine de services implantés au sein de 30 sites ;
- Environ 7 850 enfants accompagnés par les services de l'EPDEF intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance ;
- Accompagnement de 5 001 familles au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles, 185 enfants suivis dans le cadre du dispositif Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD-TDC), 160 tiers accompagnés, et 10 familles accueillies au Village Famille ;
- Le pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF) :
  - 3 464 jeunes accueillis dans l'année ;
  - 15 accueils d'urgence et 2 605 accueils d'urgence relais réalisés.
- Le pôle Petite Enfance (PE) :
  - Accueil de 109 enfants dans les crèches gérées par l'EPDEF ;
  - 1001 enfants ont participé à des ateliers à la ludothèque de Liévin ;
  - 428 enfants suivis au sein des relais de la petite enfance de Liévin et Méricourt.
- Le pôle de Soutien à la Parentalité et d'Intervention à Domicile (SPID) :
  - 5 001 familles accompagnées par les Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles ;
  - Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) : 123 jeunes suivis ;
  - Service d'Accueil de Jour (SAJ) : 44 jeunes concernés ;
  - TBD/TDC : 185 enfants et 160 tiers accompagnés ;
  - AEMO : 1 837 mineurs suivis ;
  - DAF : 513 jeunes suivis.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- La finalisation et la diffusion du projet stratégique de l'EPDEF 2024-2028 ;
- La création du service Insertion au sein du pôle HAF, avec la nomination de 3 référents insertion socio-professionnelle ;
- L'installation d'un pallier de préparation à l'autonomie à la MEA de Liévin ;
- La création d'un espace dédié petite enfance sur chaque site du PSPID ;
- Le renforcement du projet de prise en charge des enfants victimes de violences intrafamiliales sur le territoire de l'Audomarois ;
- Le développement du dispositif TBD/TDC avec l'accompagnement de 160 tiers (contre 63 en 2023) et 185 enfants (contre 113), ainsi que la perspective d'une antenne sur Liévin ;
- La poursuite du développement de l'AEMO avec 1 837 mineurs suivis en 2024 (contre 1 022 en 2023), et l'ajout de 45 mesures supplémentaires ;
- L'extension du Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF) à 513 jeunes (contre 472 en 2023), avec 50 mesures supplémentaires et augmentation des replis (83 contre 53) ;
- La fin de la cogestion du multi-accueil avec le CCAS de la ville de Liévin ;
- La réalisation des auto-évaluations sur la base du référentiel HAS, et la mise en œuvre de plans d'actions qualité structurés.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En tant qu'établissement public départemental, l'EPDEF occupe naturellement une place particulière dans le dispositif d'aide sociale à l'enfance du Pas-de-Calais. Il est le premier acteur de la mise en œuvre des politiques enfance-famille du Département. Son activité et la qualité des réponses qu'il apporte doit être en permanence en phase avec l'évolution des problématiques et les orientations retenues par la collectivité. Dans ce sens, l'EPDEF, dans son champ de compétence, a vocation à être à la fois un laboratoire d'idées et de recherches, mais aussi une vitrine d'innovation et d'excellence dans la construction et la mise en œuvre des réponses.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024

Actif immobilisé : 17 535 781 €	Capitaux propres : 23 382 050 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 2 667 692 €	Total des dettes : 4 912 311 €
Trésorerie : 8 578 751 €	Total bilan : 28 786 573 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : 4 %
Durée apparente de la dette : 1 an
Trésorerie en jours d'exploitation : 78 jours
Fonds de roulement : 9 013 804 €
Besoin en fonds de roulement : 435 053 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

Produits d'exploitation : 39 816 030 €
dont dotations et produits de tarification : 34 345 846 €
dont subventions et participations : 2 414 063 €
Charges d'exploitation : 40 259 796 €
Résultat d'exploitation : - 443 766 €
Résultat financier : - 110 173 €
Résultat exceptionnel : 763 174 €
Résultat de l'exercice : 209 235 €
Épargne brute : 744 143 €
Épargne nette : 594 136 €
Total des produits : 40 589 342 €
Financement du Département (€ et %) : 34 876 092 € soit 86 %

Date de mise à jour des données : 18/07/2025

62 Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITE

DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

ET ORGANISMES ASSOCIES

(EPOA)

- LA COUPOLE -

CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D

LA COUPOLE

ANNEE 2024

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Editorial du Président de *La Coupole* Centre d'Histoire et Planétarium 3D

Voilà plus d'un quart de siècle que, par la volonté du Département, *La Coupole* a ouvert ses portes. Transformer un bunker nazi unique destiné à lancer les premières fusées conçues pour terroriser et tuer les populations civiles en un lieu patrimonial, mémoriel et de culture historique et scientifique était un symbole fort.

Le site a évolué au fil du temps. Le monument historique dévoilant une construction inachevée accueille en son sein un centre d'histoire à la vocation double : présenter les spécificités de la Seconde Guerre mondiale dans notre région et expliquer la conception et le développement des armes secrètes allemandes qui s'inscrivent dans la face sombre des débuts de la conquête spatiale.

Puis, l'installation d'un planétarium a permis de compléter cette découverte historique et scientifique. Désormais doté de la toute dernière technologie (10K-3D), ses médiateurs invitent le grand public à continuer leur découverte de la conquête spatiale et de l'univers. Un centre de ressources en histoire et en sciences a été créé, accueillant des archives liées à la Seconde Guerre mondiale et portant des missions de recherche.

L'ancien site de guerre est ainsi devenu un lieu porteur de valeurs humaines avec une forte vocation pédagogique et un souci renouvelé de sensibilisation des publics.

Site pluriel, *La Coupole* se classe parmi les grands équipements de loisirs culturels car créée ex nihilo pour le développement territorial, avec des objectifs de fréquentation élevés et dont la thématique se situe entre culture et loisirs pour attirer un large public. Au regard des valeurs qu'elle véhicule, il est donc impératif qu'elle conserve son intégrité et reste fidèle à son éthique. Guidée par son projet scientifique et culturel, *La Coupole* a poursuivi ses missions historiques, scientifiques et mémorielles en 2024, année du 80e anniversaire de la Libération du Pas-de-Calais. Après une très belle fréquentation en 2023, 2024 a été plus difficile en raison de l'inflation, de la météo estivale et des Jeux Olympiques.

L'année a été marquée au printemps par la sortie du livre Histoire et mémoire des déportés du train de Loos, puis début juillet par l'arrivée d'un nouveau système de visite associant 3D et réalité augmentée, l'Histopad et en septembre par le lancement de l'exposition sur le 80e anniversaire de la Libération et le début de l'opération départementale « Classes mémoire ».

LA COUPOLE

Benoit ROUSSEL

Président de l'EPCC de *La Coupole*

MISSIONS ET ORGANISATION

La Coupole a toujours constitué, et ce dès avant son ouverture au public, un équipement particulier, n'entrant dans aucune catégorie connue, en raison de l'originalité de son site, de la diversité de ses missions et de ses activités.
L'engagement direct et permanent du Conseil départemental du Pas-de-Calais a favorisé le développement de l'établissement, désormais unanimement considéré comme un équipement rigoureux et dynamique, portant haut les couleurs du Département dans les domaines touristiques, culturels et éducatifs.
Ce développement est particulièrement remarquable du fait de la situation géographique, du budget et des effectifs en personnel de *La Coupole*, comparativement à d'autres sites. *La Coupole* n'est pas située en centre-ville d'une grande agglomération et elle est très peu desservie par les transports en commun.
L'enjeu principal est donc de maintenir dans un contexte général de restrictions budgétaires (investissements, fonctionnement), un établissement culturel qui réalise 60% d'autofinancement.

LES MISSIONS DE *LA COUPOLE*, CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D

Elles sont de natures très différentes puisque l'établissement assure :

- Une mission de travail de mémoire, à travers le contenu même de la scénographie, de la création d'un fonds d'archives (dont une partie est consultable au centre de ressources « Jacques Brun »), de l'organisation de colloques et d'expositions temporaires.
- Une mission de culture scientifique, avec le Planétarium 3D, des expositions et des manifestations consacrées à l'astronautique et à la connaissance de l'univers.
- Une mission éducative et pédagogique, à la croisée de l'histoire et des sciences, qui permet, chaque année, à notre service pédagogique, d'organiser de multiples activités à destination des élèves ou des professeurs. Cette mission vient en complément de la fonction d'accueil des groupes scolaires. Par ailleurs, il convient de souligner la mise à disposition, par le Rectorat de l'Académie de Lille, d'un professeur d'histoire, d'un professeur de sciences physiques et d'un professeur de SVT, ce qui permet d'épauler le service pédagogique dans ses missions.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Un Conseil d'Administration, composé d'élus et de personnalités qualifiées du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, oriente la politique de l'établissement.
Il est présidé, depuis le 20 octobre 2021, par M. Benoit Roussel. M. Philippe Queste exerce la fonction de directeur depuis le 1er septembre 2020.
Le projet scientifique et culturel validé en 2022 guide l'équipement dans son développement.

L'ORGANISATION AU 31 DECEMBRE 2024

- 29 personnes en CDI ;
- 9 personnes en CDD (dont 1 en apprentissage) ;
- 3 professeurs missionnés au service pédagogique par le Rectorat de l'Académie de Lille ;
- 6 bénévoles intervenants au centre de ressources « Jacques Brun » ;
- Le soutien de l'association des amis de *La Coupole*.

Budget principal : vue d'ensemble				Budget commercial : vue d'ensemble	
Recettes de fonctionnement	3 110 892,77 €	Recettes d'investissement	197 720,07 €	Recettes de fonctionnement	605 994,84 €
-		-		-	
Dépenses de fonctionnement	2 770 624,43 €	Dépenses d'investissement	87 544,76 €	Dépenses de fonctionnement	562 290,90 €
=		=		=	
Résultat de l'exercice	340 268,34 €	Excédent d'investissement	110 175,31 €	Résultat de l'exercice	43 703,94 €
+		+		+	
Report du résultat 2023	- 24 864,05 €	Report de l'excédent cumulé 2023	600 381,98 €	Report du résultat 2023	91 643,40 €
Excédent de fonctionnement (après report à nouveau)	315 404,29 €	Excédent cumulé de la section d'investissement	710 557,29 €	Excédent de fonctionnement (après report à nouveau)	135 347,34 €

BILAN DES ACTIONS

FAIT MARQUANT 2024

L'HistoPad

Depuis le 12 juillet 2024, *La Coupole* propose à tous ses visiteurs de vivre une visite en « réalité augmentée » grâce à l'HistoPad. Cette tablette tactile, produite par la start-up française Histovery, plonge le visiteur dans les années 1943-1944 à travers des reconstitutions et des maquettes interactives inédites. Elle permet d'accéder simplement à la compréhension du site et notamment de mieux appréhender sa construction et son fonctionnement, ce qui était une demande récurrente des publics. Avec une moyenne de 4,6 sur 5 les retours des publics sur l'outil sont très valorisants pour le site.

Evolution de la charte graphique

Cette nouvelle identité visuelle repose sur un équilibre entre l'historique et le contemporain, la palette de couleurs a été puisée dans l'univers du site. Le logo modulaire, quant à lui, inclut une courbe, symbolisant le dôme, le planétarium 3D ou encore la trajectoire d'une fusée. L'ambition au-delà de renforcer son image, est d'équiper La Coupole d'une communication visuelle plus en adéquation avec ce que le lieu est aujourd'hui, ce qu'il propose et les valeurs qu'il véhicule.

LES PUBLICS

La fréquentation

Selon Apollo +, nous avons accueilli 116 892 visiteurs « uniques » dont 36 747 scolaires et CLSH y compris les accompagnants pour 48 285 activités.

Les groupes représentent 51 666 personnes pour 1243 dossiers. 667 groupes scolaires (36 747 personnes y compris les accompagnants) et 494 groupes adultes (16 308 personnes).

Le premier public auquel s'adresse La Coupole est le public jeune, dans toutes ses acceptions, et sur lequel travaille le service pédagogique.

La brochure pédagogique :

Elle a été mise à jour pour l'année scolaire 2024-2025 et mise en forme sous la nouvelle charte graphique.
Dans une démarche plus économique et plus écologique, elle n'est plus diffusée sous format papier mais envoyée par mail à l'ensemble des établissements scolaires des Hauts-de-France.
L'atelier « Galerie du temps » a été supprimé. Un atelier dédié au cycle 2 a été ajouté : Sens dessus dessous spécial « animaux ». Le tarif des ateliers est passé à 5€ par élève à la rentrée 2024-2025. La visite flash du Centre de Ressources a été ajoutée à la brochure.

Sensibilisation du jeune public au travail de Mémoire :

Plusieurs expositions itinérantes ont été présentées gratuitement pour le public scolaire :

- En janvier et février : l'exposition prêtée par la fondation de la Résistance intitulée « Le Conseil National de la Résistance ».
- En mars, l'exposition prêtée par Arolsen Archives intitulée #StolenMemory.

Le film d'animation « Charlotte » a été diffusé le 26 janvier à la suite de la représentation de « L'appel du matin ». Le film « Simone » a été diffusé le 8 mars

La fréquentation globale des scolaires :

36 297 scolaires et jeunes en centre de loisirs ont été accueillis.

Les ateliers :

♦ 424 ateliers ont été animés par les équipes des services pédagogique, accueil et planétarium ;
♦ 40 ateliers animés dans le cadre des gouters d'anniversaire ;
♦ 11 ateliers « Réminiscence » ont été organisés avec les résidents de l'EHPAD Devulder à Esquerdes ;
♦ Pour la 3e année, des journées d'intégration pour les élèves de 6e ont été organisées pour 15 collèges du Pas-de-Calais en septembre-octobre.

Au planétarium, la séance « Retour vers le Big Bang », proposée les week-ends, vacances et jours fériés depuis a connu un beau succès une fréquentation de 6% supérieure à la moyenne des séances.

La fréquentation, hors évènementiels, s'établit à 65 683 spectateurs (source Apollo +)

Les évènementiels au planétarium, de toutes natures (démonstration, conférences, ateliers, diffusions spéciales de films et de documentaires ou d'événements, rando-astro) ont attiré 1384 personnes.

La Programmation

L'exposition « Les chemins de la Libération, entre joies et drames » a été inaugurée en juin 2024 et a été présentée tout au long de l'année. Dans ce cadre, une conférence « Les prisonniers de guerre français et allemands » a été proposée en septembre et animée par Fabien Théofilakis.

En novembre, l'historien Olivier Wieviorka a mené une conférence intitulée « La Libération du nord de la France ».

Outre sa programmation régulière, le planétarium a accueilli de nombreuses conférences et diffusions en 2024. Pour n'en citer qu'une, la retransmission du 1er vol d'une fusée Ariane 6, proposée en direct.

En 2024, *La Coupole* n'a pas participé aux Journées du Patrimoine.

Lors de la Fête de la science sur le thème du sport, ont eu lieu un village des sciences et un film au planétarium. Elle a aussi été l'occasion d'accueillir l'exposition des "tableaux cosmiques" par le peintre Sylvain Hazelard. Inspirés par l'observation astronomique, les sciences naturelles, la pop-culture ou la science-fiction, une quinzaine de toiles de taille et de technique différentes offrant un regard tantôt poétique, tantôt grave sur l'espace et notre place dans le cosmos.

Les Séminaires et privatisations ont concerné 10 groupes pour 653 personnes dont 4 privatisations le soir (Eden 62 ; Force 1 publicité ; la sté Culligan, la sté Sodexo…)

En termes de **stratégie de communication**, les efforts ont continué de s'inscrire dans l'axe numérique défini par le Projet Scientifique et Culturel (PSC). Cela s'est traduit par la poursuite de la production de contenus audiovisuels à destination de nos différents publics, notamment à travers la réalisation de vidéos et la mise en place de podcasts, conçus en interne.

Des campagnes digitales ont été renouvelées notamment sur *Le Bon Coin* et des campagnes audio-digitales ont également été mises en place, permettant de cibler précisément selon des critères et des zones géographiques.

Indispensable à la notoriété et à la communication auprès du grand public, les campagnes d'affichage se poursuivent avec une présence en deux temps : sur les vacances de Pâques et sur l'été.

Les zones stratégiques choisies sont la Côte d'Opale (de Dunkerque à Berck/Le Touquet) et l'intérieur des terres avec une forte présence sur la zone primaire qu'est l'Audomarois, puis Arras, Béthune-Bruay.

La Coupole a également des panneaux de longue conservation sur des axes routiers stratégiques.

Elle a pu également bénéficier d'un accompagnement du Département par affichage sur les abribus.

La Coupole est fortement présente sur les radios : Delta FM, NRJ, RFM, Virgin radio, Radio 6 et Banquise FM par le biais de campagnes payantes ou via des jeux-concours. L'ensemble de ces radios permettent de toucher plusieurs cibles et plusieurs tranches d'âges.

La campagne cinéma s'articule en deux temps forts, à savoir le lancement de la saison en avril et sur la période estivale. Dans les cinémas Ociné à Saint-Omer, le Kinépolis de Lomme ainsi que 17 salles réparties sur la Côte d'Opale.

Les réseaux sociaux

Nous restons très présents sur les réseaux sociaux, avec des communautés en constante croissance sur Facebook, Instagram et LinkedIn.

L'engagement du public continue de progresser, grâce à un travail important sur la ligne éditoriale.

Tous nos comptes ont par ailleurs adopté la nouvelle charte graphique mise en place en 2024.

Il a par ailleurs été décidé de ne plus alimenter le compte Twitter (devenu « X »), jugé incompatible avec les valeurs et le Projet Scientifique et Culturel (PSC) portés par *La Coupole*.

Toucher les publics

Par le biais de « FHS Promotion », notre documentation est diffusée sur plus de 440 points en France. Le site est présent sur leurs 50 frontons répartis sur les zones de Saint-Omer, Lille, Arras, Calais, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque. Nous figurons sur 250 emplacements des cartes « Visite passion » sur les frontons des présentoirs.

Depuis le mois de novembre 2024, les habitants du Pas-de-Calais bénéficient d'un tarif privilégié pour venir visiter le Centre d'Histoire et le Planétarium 3D.

Cette initiative vise à renforcer les liens entre La Coupole et les habitants, en leur faisant (re)découvrir un site majeur du département, fermement ancré dans le paysage local.

LE LIEU

Tout au long du premier semestre les équipes ont travaillé sur l'Histopad le nouveau système de visite, d'abord sur les contenus (recherches iconographiques, écriture des textes, validation des contenus…) puis sur l'implantation dans le site. Les portes du temps que le visiteur scanne pour accéder aux contenus ont été réparties dans les différentes espaces du site. 500 tablettes ont été installées derrière les comptoirs de l'accueil avec leur système de recharge. Après une semaine de test réussie début juillet, le lancement s'est déroulé sans problèmes techniques. Le système d'exploitation permet de recueillir beaucoup de données sur le parcours des visiteurs. Il a ainsi montré que les films (qui datent de 2017) ne sont pas regardés dans leur totalité, probablement en raison de leur durée (Au total une quinzaine de film entre 10 et 20mn). Cela constitue une piste de réflexion pour les prochaines années.

La spécialisation des espaces de La Coupole s'est poursuivie avec la création d'une réserve dédiée aux objets de collection du site. Il a été équipé d'une détection incendie et les objets ont pu être rassemblés dans ce même lieu. D'autres aménagements seront à prévoir, notamment afin de respecter les règles de détention des différentes catégories d'armes, ces dernières constituant une partie de la collection.

LES PARTENARIATS

Le service pédagogique de *La Coupole* apporte une aide précieuse et gratuite pour les élèves et leurs enseignants désirant préparer le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD).

Une aide a été apportée à plusieurs établissements. Au collège René Cassin de Wizernes pour leur projet CNRD menée sur la famille juive Thau. Une restitution de leurs travaux a eu lieu à *La Coupole* en fin d'année scolaire, en présence de membres de la famille. Puis à partir de la rentrée de septembre 2024, sur le résistant audomarois Désiré Didry.

Ce même collège a été accompagné dans son projet consacré aux blessures psychologiques en temps de guerre. Il se base sur l'histoire d'Anthelme Magin, revenu amnésique du front. Plusieurs séances de travail ont eu lieu à *La Coupole* pour permettre l'intégration à terme de cette activité dans notre offre pédagogique.

La rentrée scolaire 2024-2025 a également vu se mettre en place le dispositif « Classes Mémoire Départementales » avec les premiers groupes accueillis dès fin septembre. Chaque élève de 3e du département bénéficie de l'entrée gratuite dans le Centre d'Histoire (prise en charge par le conseil départemental).

Mais il est également possible de s'engager dans le niveau 2 du dispositif : suivre un atelier pédagogique puis restituer à *La Coupole*, la notice biographique du fusillé ou déporté étudié.

Le service pédagogique s'est rendu à l'exposition consacrée au travail en temps de guerre présentée aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix.
L'équipe du Mémorial d'Ascq a été reçue au Centre de Ressources pour consolider les liens qui unissent nos deux structures et partager nos fonds.

Via la LRE Foundation, La Coupole a intégré le projet européen Art of Remembrance avec 3 autres sites de mémoire (Belgique, Pologne, Italie) afin de développer un projet d'art contemporain (résidence de création et exposition commune).

Avec l'association Mem'histo (15 sites de mémoire en HdF) des recherches de financement pour créer un nouvel outil de valorisation de ce réseau au service des sites a été mis en œuvre.

Au planétarium, la logique partenariale se poursuit sur les mêmes bases que l'an passé avec toujours une forte implication de *La Coupole* dans la vie de l'Association des Planétariums de Langue Française (APLF) à travers la tenue du festival « Fulldome », unique en France reconduit pour sa troisième édition.
Cette logique se manifeste également par l'accueil de conférences. Ainsi, nous avons reçu le lieutenant-colonel Neil, Commandant du CMOS (Centre Militaire d'Observation par Satellites) à la base aérienne de Creil (BA110), pour deux interventions : l'une auprès de lycéens suivant l'option HGGSP et l'autre auprès du grand public. En lien avec l'Association des Jeudis de la Culture d'Haplincourt, une conférence théâtralisée sur l'hydrogène a été donnée par deux membres de l'association.
La Coupole a également participé au Summer Space Festival à Lille, étant présente sur un stand mais aussi à travers l'animation d'un planétarium mobile, gracieusement mis à disposition par les organisateurs ainsi que par le prêt d'une exposition et de diverses maquettes.

Sur les partenariats commerciaux, a été effectué un suivi des demandes de lots et des offres promotionnelles et des conventions de partenariat (partages de stands et accords tarifaires). S'y ajoute la gestion de la billetterie prévente avec 2675 billets vendus pour un total de 19 382 €.

On note une forte **participation aux salons et évènementiels :**

Salon Léonard à Lièges ; Tourissima à Lille ; Salon des vacances à Bruxelles, Rencontre CSE Cotéo ; Forum LRE à Aix-la-Chapelle ; Salon neos à Gand ; Tourissima à Paris ; Eluceo à Lille ; AG des gîtes de France ; Voyage et culture à Versailles ; les Rencontres Internationales des Cerfs-Volants à Berck ; IFTM ; Salon des voyages à Liévin ; RET Coteo à Calais

LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

Le comité scientifique, présidé par Philippe Diest (UCL) et composé d'une douzaine de personnes, universitaires ou spécialistes en histoire, histoire du droit, géographie, sciences…) a été en partie réuni une fois par mois au premier semestre (selon les thématiques développées) pour la validation des contenus de l'Histopad.

L'activité scientifique du planétarium s'est concentrée sur la participation à des rencontres professionnelles ainsi que sur des interventions extérieures. Ainsi, une partie de l'équipe a pu participer au congrès CAP24 (Communiquer l'astronomie au public) organisée par Union Astronomique Internationale à Toulouse et regroupant près de 300 participants venant du monde entier. 2024 a aussi été l'occasion de participer au colloque de l'IPS (International Planetariums Society) en juillet à Berlin. Ce congrès regroupant plus de 600 participants est un moment fort d'échanges et de réflexions sur les problématiques communes de nos structures. Cette édition avait une saveur particulière puisqu'elle s'inscrivait dans les événements liés au centenaire des planétariums.

L'équipe du planétarium a également rempli sa mission de diffusion des sciences à travers des conférences avec entre autres une sur l'histoire du LRBA de Vernon, de la récupération des cerveaux du Reich jusqu'à l'aventure Ariane ou une autre sur Ariane 6.

La Coupole contribue à la formation pour des professeurs en histoire-géographie de l'académie de Lille dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF). Deux formations ont été dispensées :

♦ une « Journée HGGSP : Géopolitique et sport » le 19 avril.

♦ une journée en partenariat avec le Mémorial de la Shoah : « Enseigner la Shoah à travers l'analyse des images » le 12 février.

♦ Laurent Seillier, professeur missionné au service pédagogique est intervenu au lancement du CNRD pour développer les pistes pédagogiques en lien avec la thématique annuelle.

Plusieurs membres de l'équipe ont incarné des soldats alliés dans les vidéos « Histoires incarnées » présentées dans l'exposition Libération.

Le service pédagogique a participé à un séminaire organisé par le Ministère des Armées (DMCA) les 19 et 20/11 sur la rénovation et l'aménagement des musées et lieux de mémoire.

Le service pédagogique a intégré le comité de labellisation des projets pédagogiques auprès du rectorat dans le cadre du 80e anniversaire de la Libération.

Le travail mémoriel sur les déportés du train de Loos s'est poursuivi : fin des recherches en archives sur les dossiers individuels pour transmettre aux auteurs, rédaction de biographies, collecte de photographies ; transmission des éléments à l'éditeur, production de cartes et de ressources pour le livre (différents index et tableaux)

Le projet pédagogique avec une classe du lycée Blaise Pascal de Longuenesse s'est poursuivi. En mars un déplacement a été organisé au camp de Sachsenhausen et à Berlin où les lycéens et une délégation de La Coupole emmenée par son Président, Benoît Roussel ont été reçu à l'ambassade de France.

L'appel lancé en 2023 via la presse pour recueillir des photos de déportés de la région afin d'implémenter le mémorial a continué de connaître un succès remarquable, impliquant des centaines de dossiers à traiter.

La remise de livres des 9 000 déportés de France à Mittelbau-Dora s'est poursuivie avec une cérémonie à Bobigny le 16 mars 2024 en présence du Président Roussel, ainsi que la remise à une famille à Coulogne le 27 avril par Lionel Roux, auteur bénévole.

Le centre de ressource a été sollicité à de nombreuses reprises afin de fournir des documents (iconographies, archives…) pour différents projets de publication ou de réalisation de documentaires. Ainsi deux sociétés de productions, l'une italienne et l'autre canadienne ont bénéficié de ces apports pour la réalisation de deux documentaires sur La Coupole.

La thèse sur les sites V dans notre région en partenariat avec le PMCO et l'ULCO, menée par Marc Deschamp depuis septembre 2021 s'est poursuivie (recherches dans les archives allemandes et britanniques).

Le travail de recherche pour la prochaine exposition temporaire consacrée à l'année 1945 a débuté en fin d'année.

LES COLLECTIONS

En 2024, les activités habituelles du Centre de Ressources ont été poursuivies, en lien étroit avec les missions de conservation, de valorisation et de transmission de la mémoire (demande de prêts, de recherches documentaires, publications, médiations, gestion du Mémorial des Fusillés et des Déportés).

Le service a activement participé à la conception de l'exposition « Les chemins de la Libération, entre joies et drames », en apportant son expertise historique, documentaire et archivistique.

Dix-huit donations ont été réceptionnées et inventoriées cette année. Ces dons, d'une grande richesse historique et mémorielle, comprennent notamment une trentaine d'armes, des journaux, des livres, une tenue de déporté, des archives papiers, un brassard, des témoignages, des maquettes, ainsi qu'une lettre de fusillé. Ces éléments ont été archivés, intégrés aux collections de La Coupole et ont fait l'objet d'une conservation conforme aux normes en vigueur.

Un important travail de collecte de témoignages a été mené par le service pédagogique et le service communication. Il a abouti à la réalisation en interne de 10 vidéos intitulées « Une vie » et revenant sur le vécu de témoins de la Libération du Nord–Pas-de-Calais. L'ensemble des vidéos a également été diffusé sur les réseaux sociaux et notre chaîne YouTube.

De plus, un ancien travailleur de *La Coupole*, Michel Demarle, a été interviewé par les équipes.

Le Centre a également participé à deux commémorations autour du Train de Loos, témoignant de son engagement dans le travail de mémoire.

Dans ce cadre, un déplacement à Berlin a été organisé à l'occasion de la parution de l'ouvrage « Histoire et mémoire des déportés du train de Loos – La vie et le destin des derniers prisonniers du Nord-Pas-de-Calais envoyés dans les camps nazis », publié en 2024 par La Voix du Nord.

La préparation et le suivi de la numérisation des archives de l'Amicale Dora-Ellrich ont constitué un autre chantier majeur de l'année. Il est cofinancé dans le cadre du dispositif ADNI de la DRAC des Hauts-de-France. Ce projet, amorcé dès 2023, permettra à terme une meilleure accessibilité à ce fonds unique.

Par ailleurs, le Centre a contribué à la rédaction des contenus du dispositif de médiation « Histopad », renforçant ainsi l'interactivité et la modernisation des outils de transmission à destination du grand public.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par la mise en place du logiciel de gestion documentaire Avenio, accompagnée d'une formation du personnel et d'une première prise en main. Ce nouvel outil offrira des perspectives accrues pour la structuration et la gestion des fonds d'archives et documentaires.

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 clôturera un cycle de commémorations autour de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Une exposition sera consacrée à l'année 1945 dans le Nord-Pas-de-Calais.
Après le report au-delà de 2028 de ses investissements, La Coupole va devoir faire face en 2025 à la diminution annoncée de la contribution statutaire du Département. Une partie du travail sera consacrée à trouver des financements complémentaires (projets européens, mécénats) afin de pouvoir poursuivre l'activité. En parallèle, la politique d'économies à l'œuvre depuis 2018 va se poursuivre :
- ♦ réinternalisation de la gestion de la paye
- ♦ réduction de la programmation culturelle et de la communication
- ♦ passage à la téléphonie numérique,
- ♦ changement d'une partie des systèmes d'éclairage…

L'énorme chantier de mise à niveau de l'EPCC en matière financière, administrative et de ressources humaines débuté mi 2023 va se poursuivre. Il pourra s'appuyer sur les contrôles réalisés en 2024 par l'URSAFF et par la DGFiP sur la régie de la billetterie.

LES PUBLICS

La hausse de la fréquentation scolaire devrait se maintenir tant que le pass culture permet d'aider les établissements scolaires à réaliser leurs déplacements, et si le Département se prononce sur la poursuite du dispositif des classes mémoire pour les 3e à la rentrée 2025, dans le cadre du 80e anniversaire de la Libération et de la fin de la Seconde Guerre mondiale.
Les journées d'intégration des 6e seront reconduites avec davantage de créneaux proposés.
Des outils de médiation seront créés en lien avec l'exposition temporaire « Les chemins de la Libération, entre joies et drames ». Une programmation autour de l'exposition sera réalisée.
Des recherches vont être effectuées pour un nouveau film au planétarium.
Le festival « Fulldome » de l'APLF est pérennisé et devrait continuer à prendre de l'ampleur, voire s'étendre à d'autres planétariums pour gagner en notoriété.

LE LIEU

Après une année d'exploitation de l'Histopad, le nouveau système de visite de La Coupole, un comité de pilotage fera en septembre un premier bilan afin de préparer une nouvelle version qui sera proposée à l'été 2026. Elle comprendra notamment la refonte d'une partie des films de la scénographie qui datent de 1997. Ce travail sera accompagné par le comité scientifique de La Coupole.
Les équipes de La Coupole travailleront sur le cahier des charges pour remplacer le système global de billetterie, complètement obsolète. Il comprend la billetterie physique et en ligne, la réservation, la gestion commerciale. Il permettra aussi de maintenir et renforcer la relation avec les visiteurs (CRM).

LES PARTENARIATS

Une attention particulière sera portée aux partenariats avec la LRE car ils permettent d'obtenir des financements européens tout en remplissant des objectifs du PSC.
Avec l'association Memhisto qui regroupe les musées de mémoire des Hauts-de-France devrait être développé un nouvel outil de communication et de valorisation de ces musées.
Des partenariats seront initiés pour le développement de la nouvelle exposition temporaire (collectionneurs, institutions…).
Le partenariat fructueux avec l'association des Amis de la Coupole va également se poursuivre (participation aux actions, mise en relation…)
Des partenariats seront renforcés avec les mémoriaux allemands de *Mittelbau*-Dora et de Sachsenhausen pour donner une continuité pédagogique aux actions portées par *La Coupole*.
Un partenariat avec le Ministère de la justice pour la mise en place d'ateliers pour des jeunes relevant de la PJJ pourrait voir le jour.
Des partenariats comme celui avec la SNCF dans le cadre de TER de Culture viendront compléter cette politique.

LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

Les recherches historiques, l'écriture des textes et la recherche de témoins pour l'exposition consacrée à l'année 1945 se poursuivra. Des visuels et des films seront collectés, du matériel sera emprunté à des collectionneurs. La scénographie, le graphisme, l'impression de panneaux seront réalisés pour une inauguration le 5 septembre. Une programmation et une médiation dédiées seront réalisées.
Une nouvelle énigme en intérieur pour les 5-7 ans sur le thème de la Science est en construction.
Des formations des professeurs inscrites au Plan Académique de Formation (PAF) seront organisées :
- « Shoah, arts et littérature »,
- « L'Âge nucléaire »
- « La bombe atomique ».

Des ateliers au centre pénitentiaire de Longuenesse et à l'EHPAD Bernard Devulder sont prévus.
Un nouveau parcours pédagogique et atelier basé sur l'exposition temporaire 1945 est envisagé.
Le Service Planétarium participera aux colloques Vigie-Ciel ainsi qu'au colloque de l'AMCSTI et de l'APLF. Au deuxième semestre commencera le travail sur l'exposition « Planétologie » prévue en 2026.

LES COLLECTIONS

L'année 2025 sera marquée par plusieurs projets structurants, en lien avec la mémoire, la valorisation des collections et les commémorations :
Exposition temporaire : organisation de l'exposition *« Libérer, Reconstruire, Espérer – Les défis de 1945 en Nord–Pas-de-Calais »*, qui proposera un éclairage historique et mémoriel sur l'année 1945 dans la région.
Valorisation numérique : mise en ligne du fonds de l'Amicale Dora-Ellrich, conformément au projet de numérisation mené en partenariat avec la DRAC.
Refonte de la base de données du Mémorial des déportés et fusillés du Nord–Pas-de-Calais avec mise en place d'une nouvelle page de recherche.
Gestion des collections : poursuite du récolement et de l'inventaire des collections, dans une dynamique de rigueur documentaire et de meilleure accessibilité aux ressources.
Enrichissement des fonds : les dons d'objets et d'archives par des particuliers se poursuivront.
Commémorations : participation aux cérémonies marquant les 80 ans de la Libération des camps nazis en Allemagne, notamment à Dora, Ellrich et Sachsenhausen, mise à jour du Mémorial des Fusillés et des Déportés pour la Journée Nationale du souvenir de la Déportation, poursuite des cérémonies de présentation et de remise du Livre des 9000 déportés de France à Mittelbau-Dora dans toute la France.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Coupole
Centre d'Histoire et PLANETARIUM 3D

FICHE D'IDENTITE

- **Forme juridique :** Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
- **Siège social** : Rue André Clabaux, 62570 Wizernes
- **Dotations** : pas d'apport
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 200 002 137 00012
- **Effectif :** 39 salariés (soit 36.2 ETP)
- **Président** : Benoit ROUSSEL (Conseiller départemental)
- **Directeur** : Philippe QUESTE

Mission / Cœur de métier :

Assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance du site de La Coupole (Centre d'histoire et planétarium 3D).
Assurer la gestion d'un service public culturel, pédagogique, éducatif, scientifique et de tourisme de mémoire dans la région Hauts-de-France.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 19, soit 42 %.
Représentants du Département dans la structure :

- 8 titulaires : Benoit ROUSSEL (Président), Bertrand PETIT, Philippe DUQUESNOY, Blandine DRAIN, Valérie CUVILLIER, Etienne PERIN, Maïté MULOT-FRISCOURT, Sophie WAROT- LEMAIRE.
- 8 suppléants : Alain MEQUIGNON, Olivier BARBARIN, Jean-Luc DUBAELE, Sandra MILLE, Michèle JACQUET, Caroline MATRAT, Bruno COUSEIN, Stéphanie RIGAUX.

Contribution financière du Département :
- BP 2025 : 1 013 400 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement.
- 2024 : 1 126 000 € en fonctionnement et 75 000 € en investissement
(Ecart par rapport au financement du département de 300 000 € de la partie « comptes » car mandaté fin d'année 2023, comptabilisé en 2024 chez l'EPCC)

Conventions :
- Convention patrimoniale 1/01/2023- 31/12/2026 d'occupation du domaine public.
- Convention constitutive de groupement de commande 2022 – 2025 (électricité).

Mobilisation de la mission Mécénat du Département: toujours un accompagnement important en recherche de mécènes et en ingénierie :

- L'Entreprise Fendertex accompagne sur le V1 la coupole à hauteur de 1000 euros ;
- L'Entreprise Lys tout terrain héberge un véhicule de collection de l'EPCC en attente de restauration (mécénat en nature d'une valeur de 1368€) ;
- Mise en place de nouveaux réseaux d'entreprises pour la Coupole : Comme le WTC (nouveau réseau entreprises Internat) ou encore l'imprimerie Nationale.

ACTIVITES 2024

CHIFFRES CLES

- Près de 3 millions de visiteurs depuis l'ouverture au public en 1997.
- En 2024, le nombre de billets vendus est de :
  - 64 924 pour le planétarium ;
  - 96 758 pour le centre de mémoire de La Coupole dont 44790 jumelés soit 116 892 visiteurs uniques.
- 130 sièges au planétarium et 4 emplacements PMR.
- 56 666 visiteurs sur les groupes et 36 747 scolaires et Centres de Loisirs Sans Hebergement.
- Une exposition « Les chemins de la libération entre joie et drames ».
- 424 ateliers ont été animés par les équipes des services pédagogiques, accueil et planétarium.
- 2 circuits de visite proposés.
- Plus de 1000 portraits et 8000 noms d'hommes et femmes sur le mémorial dédié aux fusillés et déportés du Nord et du Pas-de-Calais.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- Le livre « Histoire et mémoire des déportés du train de Loos » et l'exposition « les chemins de la Libération, entre joies et drames » labellisés 80e anniversaire ont été présenté le 31 mai 2024.
- La journée Libération du 30 juin a rassemblé plus de 2000 personnes.
- La tablette virtuelle a été mis en service en juillet 2024 et inaugurée le 17 octobre : 46 024 utilisateurs en 2024. Retours publics : 4,6/5.
- Le 30 août 2024 a eu lieu la cérémonie commémorative en hommage du 80e anniversaire du départ du Train de Loos, le dernier train à être parti vers les camps avec l'amicale du TDL.
- Le 06 septembre a eu lieu la remise du fonds Marcel Delaplace, résistant, mort pour la France le jour de la Libération d'Arques. Un documentaire « Les derniers témoins de la Libération » est en préparation. 2024 marque les 80 ans de la Libération, l'EPCC est allé à la rencontre des derniers témoins ayant vécu cette période. Ils livrent leur version de ce pan de l'Histoire, des récits bouleversants recueillis aux quatre coins de la région. Le documentaire revient notamment sur les nombreux massacres commis par les troupes d'occupation à l'été 44 et la tragédie du « dernier Train de Loos », convoi de près de 900 hommes partis en déportation depuis Tourcoing à la veille de la Libération.
- La 3e édition du Festival Fulldome s'est déroulée les 13 et 14 septembre 2024.
- Une remarquable conférence de l'historien et universitaire, Olivier Wieviorka, sur la Libération a rassemblé une centaine de personnes dans le cadre de l'exposition éponyme, le 29 novembre 2024.
- Afin de poursuivre le développement des publics et d'agir dans le sens du développement durable, une convention avec SNCF Voyageurs a été signée. Pour favoriser la mobilité en TER et promouvoir le tourisme culturel sur le territoire des Hauts-de-France. SNCF Voyageurs s'engage à communiquer sur La Coupole et ses activités via des cartes culturelles disponible en guichet, dans les sites culturels et les offices de tourisme, via son site web, de la vidéo, des opérations concours… La Coupole s'engage à valoriser ce partenariat dans sa communication physique et numérique via le logo de SNCF Voyageurs, appliquer le tarif réduit pour les titulaires d'un titre de transport ferroviaires SNCF VOYAGEURS TER-Hauts-de-France valable le jour de visite et pour les agents SNCF Hauts-de-France et leurs ayants droits.
- L'EPCC a fait l'objet d'un contrôle de la DGFiP sur la régie de billetterie : elle se situe parmi les 10 régies les plus importantes du département du Pas-de-Calais. La mission d'audit a émis un avis favorable sur le fonctionnement avec 5 recommandations.
- L'EPCC participe au projet européen « Art of Remembrance » (programme Europe créative) dont la 1ère rencontre a eu lieu fin novembre à Bruxelles. Pour mémoire il associe deux opérateurs et quatre sites européens (LRE Fundation, Tempora, le musée de Bastogne, la Fondation italienne Nuto Revelli le musée polonais Muzeum Pamieçi Sybiru et La Coupole) : sélection d'un artiste par site, résidence, création d'une exposition rassemblant les 4 œuvres d'art contemporain et accueil sur les sites en 2026.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Adaptation du projet scientifique et culturel 2022-2027 en fonction du contexte budgétaire.
- Poursuite du développement de la fréquentation et du rayonnement de l'établissement. Réflexions sur l'aménagement de la tablette dans la partie musée et nouvelle exposition sur l'année 1945.
- Réviser le PPI pour améliorer l'accueil des publics et favoriser les investissements productifs (après 2028).
- Lancement d'un marché pour remplacer le système de gestion billetterie (physique et en ligne) – réservations – boutique/cafétéria
- Poursuivre le développement des partenariats européens (LRE Fundation, ERIH, réseau ECSITE).
- Recherche d'un développement externe.

COMPTES COMBINES EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCIAL)

BILAN 2024

Actif immobilisé : 1 214 476 €	Capitaux propres : 2 192 924 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 326 758 €	Total des dettes : 341 014 €
Trésorerie : 992 704 €	Total bilan : 2 533 938 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : 8 %
Durée apparente de la dette : 0.3 années
Trésorerie en jours d'exploitation : 113 jours
Fonds de roulement : 1 161 309 €
Besoin en fonds de roulement : 168 605 €

COMPTE DE RESULTAT 2024

Produits d'exploitation : 3 515 233 €
dont subventions et participations : 1 753 000 €
Charges d'exploitation : 3 141 828 €
Résultat d'exploitation : 373 405 €
Résultat financier : - 1 288 €
Résultat exceptionnel : 11 856 €
Résultat de l'exercice : 383 972 €
Epargne brute : 533 655 €
Epargne nette : 533 655 €
Total des produits : 3 716 888 €
Financement du Département (€ et %) : 1 426 000 € soit 38 %

Date de mise à jour des données : 27/06/2025

62 Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

La Fibre Numérique 59 62

Rapport d'activité

Année 2024

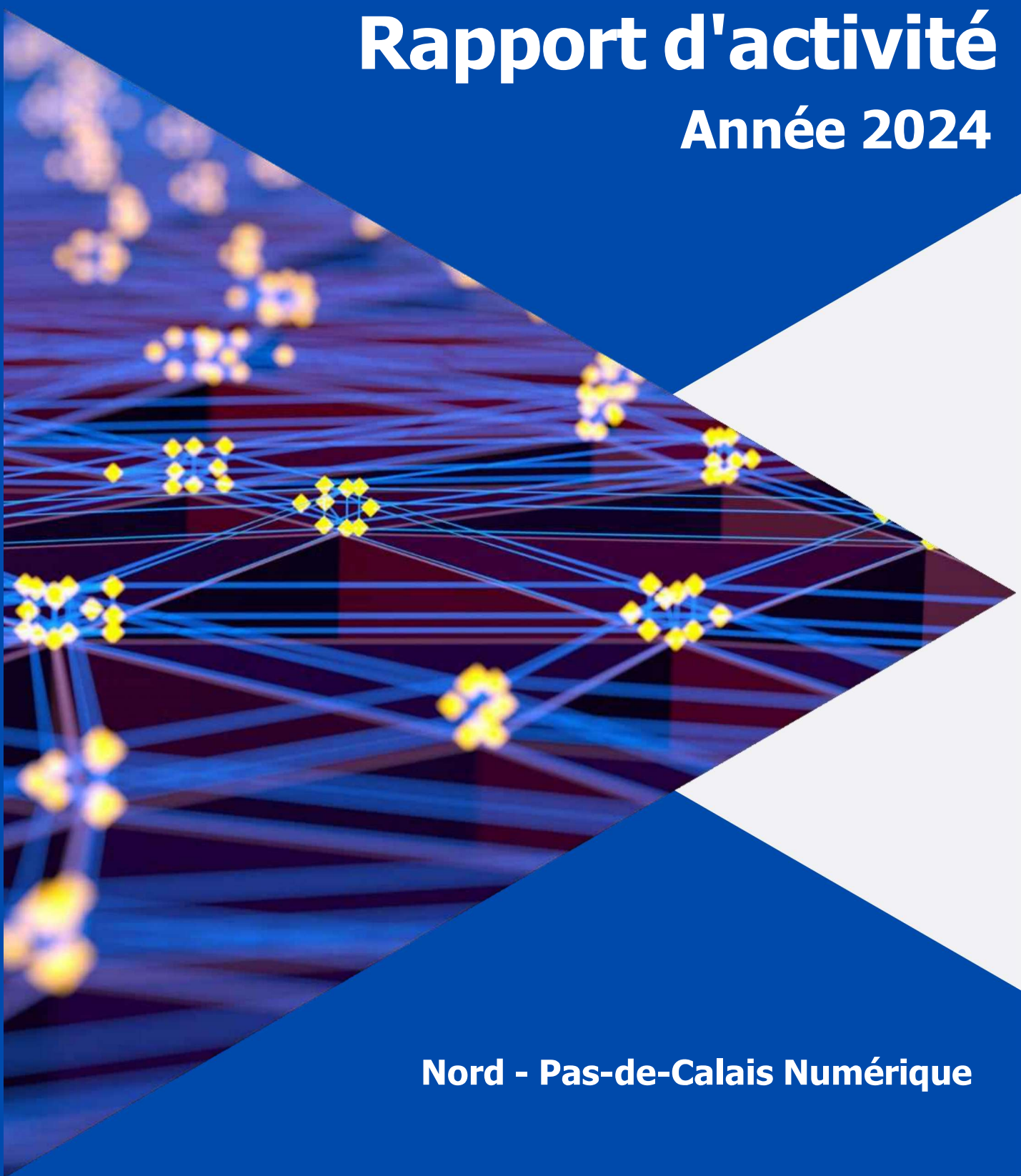

Nord - Pas-de-Calais Numérique

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE LA FIBRE NUMÉRIQUE 59-62

L'année 2024 aura été marquée par des avancées déterminantes dans notre engagement en faveur d'un service public numérique de proximité, moderne et adapté aux besoins des territoires.

Je souhaite tout particulièrement souligner le déploiement, désormais en cours, du réseau public bas débit LoRaWAN sur l'ensemble du Nord–Pas-de-Calais. Ce réseau, dont le déploiement et l'exploitation sont intégrés dans notre contrat de délégation de service public, est une infrastructure stratégique au service de la transition numérique des territoires. Il permet aujourd'hui la mise en place de points de télérelève à grande échelle, avec des cas d'usage concrets : suivi des consommations d'eau, gestion de l'éclairage, capteurs environnementaux ou encore stationnement intelligent etc… Cette dynamique fait entrer les collectivités dans l'ère de l'Internet des Objets via un réseau mutualisé, ouvert et souverain, garantissant l'équité d'accès et la maîtrise des données.

Au-delà de cette innovation majeure, d'autres piliers de notre action ont également été consolidés cette année. La centrale d'achats poursuit son évolution, avec plus de 420 structures adhérentes, et voit ses prestations s'élargir notamment au domaine de la cybersécurité. Le Pack Mairie Connectée, désormais accessible à la carte, permet aux collectivités de bénéficier de services numériques essentiels, avec une offre élargie en matière de sauvegarde, de protection des données et d'outils collaboratifs. Par ailleurs, plusieurs projets d'envergure en matière de vidéoprotection et de télécommunications ont été engagés avec des collectivités et intercommunalités, témoignant de la capacité du Syndicat mixte à répondre à des besoins complexes, à haute valeur ajoutée.

Le numérique éducatif reste aussi un axe fort. Grâce à l'accompagnement du Syndicat mixte et à l'adhésion des communes de la Métropole Européenne de Lille, l'ENT ONE couvre désormais l'ensemble des écoles primaires publiques du Nord. Ce déploiement s'accompagne d'un renforcement des mesures de sécurité, avec la mise en place d'un pare-feu applicatif (WAF), garantissant des usages sûrs et maîtrisés.

Enfin, dans un contexte de décommissionnement progressif du réseau cuivre, le Syndicat mixte reste mobilisé pour accompagner les collectivités dans cette transition technique et stratégique, au plus près du terrain, en lien étroit avec CapFibre et Orange.

Toutes ces réalisations illustrent notre volonté d'offrir aux territoires des outils durables, efficients et souverains, dans un esprit de coopération et de service public. Je remercie l'ensemble des équipes, des élus et des partenaires pour leur engagement à faire du numérique un levier d'égalité, d'innovation et de performance au service de nos collectivités.

Christophe COULON

Président du Syndicat mixte La Fibre Numérique 59 62

MISSIONS ET GOUVERNANCE

Avec la création de la Fibre Numérique 59/62, le Conseil régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont dotés d'un outil pour apporter le très haut débit à tous les habitants du Nord et du Pas-de-Calais.
Poursuivant une logique d'aménagement équitable du territoire régional, de développement économique et d'efficacité des politiques et services publics, le Syndicat a été mandaté par ses 3 membres fondateurs pour déployer la fibre optique dans les 1 153 communes où ces opérateurs n'ont pas manifesté d'intention d'investir et accompagner ces collectivités, communes et intercommunalités, dans leurs usages numériques au service de tous.

Désormais achevée, la phase de déploiement du réseau laisse place à son exploitation sur les prochaines années, avec pour objectif de garantir une connectivité performante et durable au bénéfice des habitants, des entreprises et des collectivités locales.

Le Syndicat mixte, dans le prolongement de cette mission fondatrice, a vu ses compétences évoluer pour répondre aux enjeux numériques des territoires. Il est aujourd'hui reconnu comme un Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), structuré autour de trois grands axes : le numérique éducatif, le développement des services numériques mutualisés via sa centrale d'achats, et l'accompagnement à la valorisation des données publiques.

Fibre optique publique (compétence L.1425-1 du CGCT) : Le Syndicat mixte a piloté le déploiement du réseau public de fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés. Cette infrastructure constitue le socle de tous les services numériques futurs, en garantissant l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Espace Numérique de Travail (ENT) (compétence NTIC en matière de numérique éducatif) : À partir de 2021, le Syndicat mixte a déployé l'ENT ONE dans les écoles primaires publiques du Nord. Il assure un accompagnement complet aux élus et agents communaux : création de comptes, connecteurs, assistance, formation, suivi des usages. Cette action contribue à l'inclusion numérique et à la continuité éducative.

Télécoms (centrale d'achats) : Le Syndicat mixte propose aux collectivités des solutions clés en main comprenant l'accès Internet, la téléphonie fixe et mobile, des bornes Wi-Fi, ainsi qu'un accompagnement complet à leur mise en œuvre.

Vidéoprotection (centrale d'achats) : Un accompagnement global est proposé, de l'étude de faisabilité jusqu'à la maintenance : chiffrage, assistance aux démarches réglementaires, maîtrise d'œuvre et suivi des équipements.

Mairie Connectée (centrale d'achats) : Ce socle numérique, en partenariat avec les centres de gestion et Somme Numérique, renforce les capacités digitales des collectivités en proposant des services essentiels : nom de domaine, site Internet, démarches en ligne, outils collaboratifs, messagerie, sauvegarde et cybersécurité.

Internet des objets (IoT) (compétence accompagnement à la valorisation des données publiques) : Le Syndicat déploie un réseau public LoRaWAN bas débit, sur l'ensemble du Nord et du Pas-de-Calais. Cette infrastructure permet l'activation de capteurs pour des cas d'usage tels que le suivi environnemental, la gestion des bâtiments ou le stationnement. L'offre comprend la connectivité, l'achat mutualisé de capteurs, une plateforme de visualisation des données et un accompagnement à leur exploitation pour aider à la décision.

LES INSTANCES

Un comité syndical composé de 22 élus :

- 5 représentants du Département du Pas-de-Calais.
- 5 représentants du Département du Nord.
- 10 représentants de la Région Hauts-de- France.
- 2 représentants du collège ENT

Composition du comité syndical au 31 décembre 2024 :

Pas-De-Calais	Nord	Hauts-De-France	
Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY - Vice-Présidente -	Luc MONNET - Vice-Président -	Christophe COULON - Président -	Ghislain TETARD
Claude BACHELET	Grégory BARTHOLOMEUS	Ludovic ROHART	Jean-Michel MICHALAK
Véronique THIEBAUT	Nicolas SIEGLER	Luc FOUTRY	Benoit TRIMARCHE
Sophie WAROT-LEMAIRE	Marie-Paule ROUSSELLE	Alban HEUSELE	Emilie BOMMART
Jean-Claude DISSAUX	Anne VANPEENE	Yvan HUTCHINSON	Valérie BIEGALSKI
	André Figoureux - Collège ENT -		
	Jean-Louis Dauchy - Collège ENT -		

ORGANISATION

UNE ÉQUIPE DE 11 PERSONNES AYANT EN CHARGE :

- La direction.
- L'administration, les finances, le suivi des marchés publics et de l'organisation des instances du Syndicat.
- Le développement, la promotion, la communication externe et les pistes de développements possibles pour les activités du Syndicat.
- La mise en œuvre du projet public.
- La gestion de projets, le développement des nouveaux services, l'accompagnement des collectivités et le suivi des partenariats.

MOUVEMENTS EN 2024 :

Bonne continuation à : M. Julien LEONARD et Mme Julie RATTEL qui ont quitté le syndicat mixte le 7 juillet 2024.

ORGANISATION - SCHÉMA DE PRINCIPE

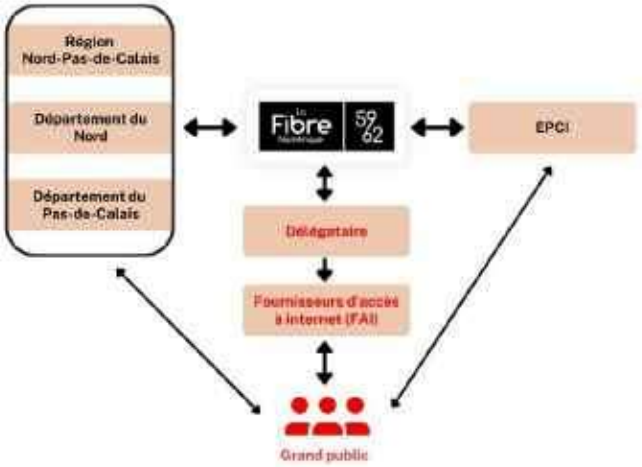

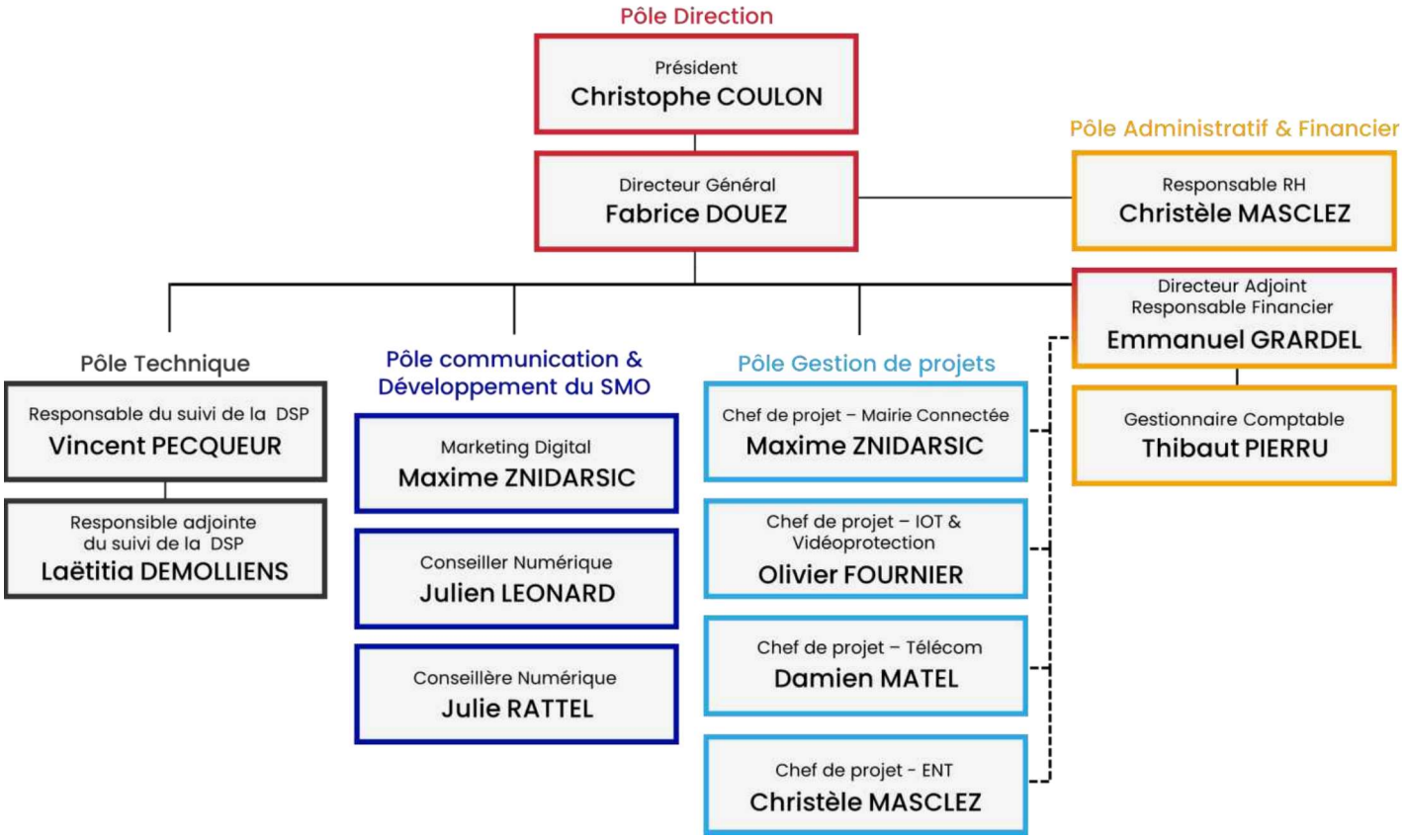

BILAN FINANCIER

Le Syndicat mixte dispose de trois budgets. Le budget principal, sous nomenclature M57, est affecté à son fonctionnement général ainsi qu'au financement des actions qui s'inscrivent dans les compétences qui lui ont été transférées. Un budget annexe est dédié au fonctionnement de la centrale d'achats du Syndicat mixte. Un second budget annexe a été constitué pour l'activité d'opérateur réseau multi-services du Syndicat mixte. Ces deux budgets annexes, relevant d'une activité de service public industriel et commercial (SPIC) sont sous nomenclature M4.

Les budgets du Syndicat mixte sont votés par nature au chapitre. Le Syndicat mixte utilise une comptabilité analytique pour suivre précisément les finances de chacun de ses domaines d'actions.

LE BUDGET PRINCIPAL, EN 2024

Les dépenses de fonctionnement courant du Syndicat mixte s'établissent à 859 029,46 € en 2024, en diminution de 6% par rapport à 2023 en raison d'un moindre recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces dépenses sont composées des achats de fournitures et de prestations ainsi que des frais de personnel (en faible augmentation de 1,4 % par rapport à 2023). A cela s'ajoutent les dépenses pour remboursement des intérêts de la dette, pour 682 682,03 € (en baisse de 4,6%) et les dépenses liées à l'ENT, pour 269 311,05 €. Cela porte le montant de dépenses réelles de la section de fonctionnement à 1 811 022,54 €, en hausse de 10,9 % par rapport à 2023 en raison de l'intégration pour la première année des dépenses ENT dans cette section. A périmètre constant les dépenses de fonctionnement ont diminué de 7,7 % entre 2023 et 2024

Les recettes de la section de fonctionnement du budget principal sont composées des contributions statutaires des membres du Syndicat mixte et des redevances perçues de la délégation de service public.

Les principales contributions sont celles de la Région Hauts-de-France (pour 810 000 €), des Départements du Nord et du Pas-de-Calais (pour 405 000 € chacun), du FEDER (pour 63 453,07 €) et des EPCI dans le cadre de l'ENT (pour 270 769,51 €).

Hormis pour le FEDER, qui finance des projets, les recettes sont des ressources stables d'un exercice sur l'autre.

Les dépenses d'investissement du Syndicat mixte sont principalement constituées des subventions versées dans le cadre de la délégation de service public. 2024 a vu le versement du solde des subventions dues au titre de la construction du réseau très haut débit du Syndicat mixte, ce qui a exceptionnellement porté le montant des subventions à 12 150 032,08 € (dont 5 692 887,98 € pour le solde de construction et 6 444 011,50 € pour le financement des raccordements). Cette section compte aussi des dépenses d'études, pour 111 270,00 € (en baisse de 49 % par rapport à 2023) ainsi que la charge de remboursement de l'emprunt porté par le Syndicat mixte pour la construction du réseau, qui s'élève à 1 933 920,59 € (stable).

Les recettes de la section d'investissement du budget principal sont constituées des subventions et fonds de concours versés par l'Etat, par les membres du Syndicat mixte et par ses partenaires.

Pour son projet de construction d'un réseau très haut débit, l'Etat s'est engagé à verser au Syndicat mixte une subvention d'un montant total d'environ 72 millions d'euros, au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN) ? En 2024 cette contribution a encore représenté 1 740 380,83 €. Le Syndicat mixte a aussi reçu des fonds de concours de ses membres, la Région Hauts-de-France et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, pour le financement de la construction du réseau et des raccordements des abonnés, pour un total de 4 322 474,00 €. Les EPCI du Nord et du Pas-de-Calais sont aussi parties-prenantes du financement du réseau très haut débit. Ils ont contribué à hauteur de 447 130,00 € pour les raccordements en 2024.

LE BUDGET ANNEXE CENTRALE D'ACHATS, EN 2024

Le budget d'une centrale d'achat, consacré à l'achat et à la revente de biens et services, ne comporte qu'une section de fonctionnement. La centrale d'achats du Syndicat mixte n'intervient en qualité de grossiste que pour les prestations de services numériques et les prestations de vidéoprotection. Les autres marchés de la centrale d'achat sont exécutés directement par ses adhérents et ne sont donc pas retracés dans la comptabilité du Syndicat mixte.

En 2024 la centrale d'achats a acheté pour 2 086 336,87 € de prestations de vidéoprotection et 82 639,20 € de services numériques. Le budget retrace aussi le reversement d'une partie de subvention FEDER reçue aux partenaires du projet (les CDG59 et CDG62) pour un montant de 206 178,40 €. Entre 2023 et 2024 l'activité de la centrale d'achats a doublé.

En recettes le budget annexe centrale d'achats a comptabilisé des ventes de prestations de vidéoprotection pour 2 120 172,13 € et de matériels et services numériques pour 87 084,82 €. Le budget a aussi retracé la subvention FEDER reçue pour un montant de 384 440,40 €. Cette subvention, dont le montant total s'élève à 577 013,94 € sur les deux années (dont 370 835,54 € pour le Syndicat mixte et 206 178,40 € pour les centres de gestion du Nord et du Pas-de-Calais) a permis de diminuer le coût des prestations numériques de base du Pack Mairie Connectée au bénéfice des communes les moins peuplées.

Enfin le budget annexe opérateur RMS n'a connu aucune inscription en 2024.

LES TEMPS FORTS EN 2024

RAPPEL DES POINTS CLÉS

Réseau fibre optique :

La continuation de l'exploitation du réseau, qui consiste à veiller au respect des règles relatives à la bonne maintenance des équipements mis en œuvre. La finalisation du schéma local de résilience. Les cas de raccordement en échec feront toujours l'objet d'une attention particulière du syndicat mixte et de son délégataire.

Nous poursuivons l'accompagnement des communes concernées par l'extinction prochaine du réseau cuivre.

Extinction du cuivre :

Dans le cadre de l'arrêt progressif du réseau cuivre initié à l'échelle nationale, le Syndicat mixte, CapFibre et l'opérateur Orange accompagnent activement les collectivités locales à travers des forums d'information et des rencontres de terrain. Cette mobilisation vise à informer, anticiper les impacts et organiser concrètement les échéances techniques liées à la fermeture du réseau cuivre.

Le décommissionnement est structuré en plusieurs lots, chacun correspondant à un calendrier précis d'arrêt du réseau :

Lot 1 : arrêt effectué, démontage en cours

Lot 2 : arrêt prévu fin janvier 2026

Lot 3 : arrêt prévu fin janvier 2027 (forums en cours)

Lot 4 : arrêté validé, arrêt prévu fin janvier 2028 (rendez-vous intercommunaux en cours, finalisation prévue en juin)

Lot 5 : en cours d'élaboration avec Orange.

Internet des objets (IOT) :

Le syndicat mixte devient le déployeur d'un réseau public bas débit LoRaWAN dans le Nord–Pas-de-Calais. Il devient également opérateur de services numériques pour les objets connectés, en proposant une offre concrète de connectivité bas débit, accompagnée d'un catalogue de capteurs répondant à l'ensemble des cas d'usage identifiés en amont.

Réseau multi-services :

Réflexion sur la création d'un réseau multi-services, visant à optimiser les solutions proposées aux collectivités en matière de services et d'ingénierie publique.

Espace Numérique de Travail (ENT) :

La mise en place d'un WAF (Web Application Firewall) permet de filtrer et contrôler le trafic web, de bloquer les tentatives d'intrusion ou d'exploitation de failles, et de sécuriser les échanges de données entre les utilisateurs et l'application.

DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES :

2024-01

Adhésion des communes de la Métropole Européenne de Lille au Syndicat mixte au titre de sa compétence en matière de numérique éducatif :

Cela permet aux communes de poursuivre l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail One dans leurs écoles primaires publiques, avec l'accompagnement du Syndicat mixte.

2024-10

Approbation de l'avenant n°11 à la Délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique :

Le Syndicat mixte étend son réseau de communications électroniques aux usages de l'Internet des Objets, afin de mutualiser les infrastructures numériques et d'offrir aux collectivités un accès équitable à ces nouveaux services sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

2024-23

Convention entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord et le Syndicat mixte pour la mise à disposition d'un agent pour une mission de délégué à la protection des données :

Le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique fait appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d'un agent délégué à la protection des données, chargé d'accompagner la conformité de ses traitements de données personnelles au regard du RGPD.

2024-25

Modification des statuts du Syndicat mixte :

Le Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique accompagne les collectivités locales, leurs groupements et établissements publics dans la valorisation des données publiques issues de leur réseau de communication électronique étendu à l'Internet des Objets (IoT). Cette mission repose sur un transfert de compétence des collectivités vers le Syndicat, formalisé par une modification statutaire définissant les modalités d'adhésion, de représentation et de fonctionnement. Dès qu'un nouvel adhérent rejoint le Syndicat, ce dernier assure la mise en œuvre de cette compétence sur son territoire, en échange d'une contribution financière fixée par le Comité syndical.

CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS :

Projet NEWDEAL téléphonie mobile :

L'année 2024 a été marquée par la fin du programme Newdeal, avec la réalisation de 302 études radio en Hauts-de-France, dont 109 dans le Pas-de-Calais. Les 24 dernières dotations ont été officialisées par arrêtés, incluant 3 dans le Pas-de-Calais. L'activité s'est principalement concentrée sur le suivi des mises en service restantes, avec 9 pylônes encore à déployer sur les 42 initialement prévus dans le cadre de ce programme sur le département.

Pack Mairie Connectée :

Le déploiement complet auprès de l'ensemble des communes adhérentes, réalisé par les Centres de gestion, s'est achevé début 2024, accompagné d'un suivi annuel. Désormais, le pack est disponible à la carte au catalogue de la centrale d'achats, accessible à tous, avec les premières utilisations des prestations par des intercommunalités adhérentes. La mutualisation a permis de réduire le coût de certaines prestations de Mairie Connectée.

Evénement de lancement du réseau public bas débit, le jeudi 19 septembre, à Terrabundo.

3 comités syndicaux le 21 février, le 05 juillet et le 06 décembre.

426 adhérents à la centrale d'achats recensés en 2024.

TRAVAUX EN COURS ET PERSPECTIVES 2025

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE :

Le Syndicat mixte accueillera la Commission européenne aux côtés de l'Arcep lors d'une journée d'échanges organisée par la Région Hauts-de-France, visant à présenter le modèle français de déploiement de la fibre optique et son cadre de régulation. À Thumeries, notre Réseau d'Initiative Publique (RIP) du Nord–Pas-de-Calais sera mis en avant pour illustrer les efforts menés en faveur de la couverture des zones rurales, avec des focus sur les infrastructures clés telles que les nœuds de raccordement optique, les points de mutualisation et le génie civil.

♦ Nombre de prises déployées à fin 2024 : : **680 300**.

♦ En décembre 2023, **439 000 prises étaient raccordées** dans le Nord et le Pas-de-Calais.

♦ **En décembre 2024, 504 500** le sont !

Soit une progression de 14,92 % !

TELECOM :

L'offre télécom de la centrale d'achats a maintenu un très bon niveau d'activité, avec près de 1 000 liens commandés. Ces contrats permettent des optimisations significatives sur les factures, avec des réductions pouvant atteindre jusqu'à 40 % par rapport aux précédents contrats avec d'autres prestataires.

ESPACE PUBLIC CONNECTE (IOT) :

Définition d'un socle de capteurs IoT répondant aux principaux cas d'usage identifiés pour les collectivités (télérelève, environnement, mobilité, etc.), avec l'élaboration d'un dossier de financement européen (FEDER) visant à mutualiser les investissements et à garantir un accès équitable à l'innovation pour l'ensemble des collectivités.

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL :

La création des comptes, ainsi que l'accompagnement associé, pour l'ensemble des communes de la Métropole Européenne de Lille ayant transféré la compétence au Syndicat mixte. Une augmentation tarifaire pour l'ensemble des membres, liée à la hausse annuelle appliquée par l'éditeur et à l'ajout du dispositif de sécurité WAF.

MAIRIE CONNECTÉE :

Les prestations du service Mairie Connectée seront étoffées par une offre de sauvegarde, incluant la fourniture d'un NAS à deux disques, l'ajout d'un gestionnaire de mots de passe, d'une application de communication, la mise à disposition de machines virtuelles, ainsi que l'hébergement physique de serveurs dans le datacenter public de Somme Numérique.
L'ajout d'un EDR (Endpoint Detection and Response) en complément de l'antivirus, ainsi que d'un coffre-fort numérique personnel pour les agents, destiné à la gestion sécurisée des documents liés aux ressources humaines (bulletins de paie, attestations, contrats, etc.), sont également à l'étude.

CYBERSÉCURITÉ :

L'élaboration d'un partenariat avec des acteurs publics est en cours pour la mise en place d'un socle cybersécurité. Ce socle est porté par plusieurs structures : les centres de gestion du Nord et du Pas-de-Calais, Somme Numérique, le CITC, l'EDIH, le CSIRT et le syndicat mixte.
Ce socle comprendra les services suivants :

- Des prestations de diagnostic et d'audit
- Des actions de formation
- Des solutions techniques de cybersécurité (antivirus, pare-feu, VPN, etc.)
- Un accompagnement global sur l'ensemble des services numériques
- Une intervention en cas d'incident de cybersécurité, assurée par le CSIRT.

VIDÉOPROTECTION :

En 2024, le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), proposé dans le cadre de la centrale d'achats, a contribué à orienter la stratégie de la CAPH vers un projet de vidéoprotection mutualisée. En l'espace de deux ans, 44 collectivités ont souscrit aux services de la centrale d'achats sur ce volet. Le dispositif a su s'adapter à la diversité des besoins exprimés, qu'il s'agisse de centres de gestion, de syndicats mixtes, d'intercommunalités, de communes ou de groupements de communes, confirmant ainsi la pertinence d'une offre mutualisée, souple et évolutive.

AUTRES PROJETS :

Par ailleurs, le Syndicat a travaillé et continuera de travailler sur :

- Le lancement d'une newsletter trimestrielle et de communications ciblées, adaptées en fonction des services utilisés par chaque bénéficiaire de la centrale d'achats.
- La communication interne s'enrichit avec la mise en place d'une newsletter destinée aux agents, ainsi qu'un renforcement de la collaboration, notamment grâce à la méthode DISC et à un travail autour de la mutualisation des compétences.
- L'édition du catalogue des services du syndicat mixte, prévu en version digitale et print.
- L'amélioration du site internet du Syndicat mixte, avec l'ajout d'une page dédiée à l'internet des objets, d'une page de recrutement, la refonte de la page consacrée à la centrale d'achats, ainsi que la mise à jour régulière des actualités.
- Le Syndicat mixte est membre des associations Avicca (communication électronique et audiovisuel), de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), qui représente les collectivités organisatrices de services publics locaux en réseau : énergie, eau, déchets et numérique, ainsi que du réseau Déclic, axé sur les usages numériques et porte la voix des opérateurs de services numériques au niveau national.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Fibre Numérique 59/62

FICHE D'IDENTITE

- **Forme juridique** : Syndicat mixte
- **Siège social** : Euratechnologies, 165 avenue de Bretagne, 59000 Lille
- **Dotations** : Pas d'apport
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 200 039 386 00038
- **Effectif moyen** : 10 agents
- **Président** : Christophe COULON (Conseiller régional des Hauts-de-France)
- **Directeur** : Fabrice DOUEZ

Mission / Cœur de métier :

Déploiement du très haut débit par la fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés dans le cadre d'une politique volontariste des Départements du Nord, du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Hauts-de-France.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Représentation au Conseil syndical : 5 membres sur 22, soit 23% (en exercice au 31/12/2024).

Représentants du Département dans la structure :

5 titulaires : Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Jean-Claude DISSAUX, Sophie WAROT LEMAIRE, Véronique THIEBAUT, Claude BACHELET

Contribution financière du Département :

BP 2025 : 1 340 640 € (dont fonctionnement : 359 500 € et investissement : 981 140 €)

2024 : montant versé 1 277 850 € (dont fonctionnement : 399 408 € et investissement : 878 442 €),

Ecarts avec le montant « financement du département » en fin de page (environ 6000 €) car les imputations comptables sont liées aux montants prévus sur l'exercice et possibilité de décalage de paiement.

Convention :

Convention de financement (2017-2042) relative au déploiement du réseau d'initiative publique THD sur le territoire du Pas-de-Calais.

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

Comités syndicaux : 3

Centrale d'achat: 430 adhérents au 31/12/2024 dont 368 communes, dont 161 bénéficiaires de l'opération Pack Mairie Connectée

4 forums des opérateurs organisés par CAP FIBRE (en lien avec l'extinction du cuivre)

37 rencontres avec des communes

Etat des compteurs pour 2024 :

- NRO (local technique principal) : 127/127
- SRO (armoire technique secondaire) : 1 900/1 900
- Nombre de prises réalisées : 680 300 (dont 300 000 dans le Pas-de-Calais)
- Clients raccordés au 31/12/2024 : 504 500 soit 74% (dont 211 000 dans le Pas-de-Calais)

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- Réseau fibre optique : continuation de l'exploitation du réseau (veiller au respect des règles relatives à la bonne maintenance des équipements mis en œuvre), finalisation du schéma local de résilience, poursuite de l'accompagnement des communes concernées par l'extinction prochaine du réseau cuivre.
- Extinction cuivre : lot 1 : arrêt effectué et démontage en cours ;
- Evolution du catalogue de service de la DSP : « Réseau Multi-Services » : mise en place d'un réseau public bas débit LoRaWAN dédié à l'Internet des Objets (IoT) avec la création d'un budget annexe dédié.
- Modification des statuts et nouvelle gouvernance du Syndicat Mixte Ouvert avec deux collèges : un collège pour la compétence «ENT» et un collège pour la compétence «valorisation des données publiques ». Ils élisent chacun deux représentants au comité syndical, qui s'ajoutent aux vingt représentants nommés par les membres fondateurs (10 Région, 5 CD59, 5 CD62). Les désignations des représentants des 2 collèges auront lieu en 2025.
- Fin du projet NEWDEAL téléphonie mobile: intervention du SM dans les études d'implantation des sites de téléphonie mobile, en appui des services des Départements.
- Pack mairie connectée : le déploiement complet s'est achevé début 2024. Le pack est disponible à la carte au catalogue de la centrale d'achats, accessible à tous, avec les premières utilisations des prestations par des intercommunalités adhérentes.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Projet de décommissionnement du cuivre : point d'attention sur les éventuels aspects financiers et poursuite de l'accompagnement des communes concernées par l'extinction du cuivre : arrêt prévu du lot 2 fin janvier 2024.
- Accueil de la commission européenne aux côtés de l'Arcep lors d'une journée d'échanges organisée par la région Hauts-de-France.
- Espace public connecté (IOT) Définition d'un socle répondant aux principaux cas d'usage identifiés pour les collectivités (télérelève, environnement, mobilité, etc.), avec l'élaboration d'un dossier de financement européen (FEDER) visant à mutualiser les investissements et à garantir un accès équitable à l'innovation pour l'ensemble des collectivités.
- Evolution du catalogue des services de la centrale d'achat (mairie connectée, cyber sécurité, vidéo protection, diagnostic numérique, …) qui nécessitera la poursuite du suivi financier afin de garantir l'équilibre financier de ces services (neutre pour les membres fondateurs).

COMPTES COMBINES EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL + BUDGET ANNEXE)

BILAN 2024

Actif immobilisé : 137 714 388 €	Capitaux propres : 121 457 231 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 932 312 €	Total des dettes : 26 775 415 €
Trésorerie : 9 585 947 €	Total du bilan : 148 232 646 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : 18 %
Durée apparente de la dette : 49 ans
Trésorerie en jours d'exploitation : 820 jours
Fonds de roulement : 10 507 660 €
Besoin en fonds de roulement : 921 713 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

Produits d'exploitation : 4 741 689 €
dont subventions et participations : 2 373 951 €
Charges d'exploitation : 4 741 689 €
Résultat d'exploitation : 1 438 653 €
Résultat financier : - 682 682 €
Résultat exceptionnel : - 226 178 €
Résultat de l'exercice : 529 793 €
Epargne brute : 543 295 €
Epargne nette : - 1 390 626 €
Total des produits : 4 741 989 €
Financement du Département (€ et %) : 405 000 € soit 9%

Date de mise à jour des données : 16/07/2025

62 Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- MAISONS & CITÉS -

ANNÉE 2024

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Éditorial
du Président de Maisons & Cités

Faire plus, faire mieux, faire ensemble.

Depuis plusieurs années, Maisons & Cités porte une ambition claire : contribuer à transformer durablement notre territoire, et notamment le Pas-de-Calais, en répondant aux besoins de logement, d'insertion et de cadre de vie des habitants. En 2024, cette ambition s'est traduite dans un contexte particulièrement exigeant, où les défis sociaux, économiques et climatiques n'ont jamais été aussi entremêlés.

Dans le Bassin minier, et plus largement dans tout le département, nous savons que chaque projet de réhabilitation, chaque accompagnement social, chaque partenariat compte. Car derrière chaque action se trouvent des femmes, des hommes, des familles, qui attendent des solutions concrètes et humaines. C'est pourquoi notre engagement s'est poursuivi sans relâche, avec l'appui de nos équipes, de nos partenaires locaux et du Département du Pas-de-Calais.

L'année 2024 a été marquée par une intensification de notre programme de réhabilitation dans le cadre de l'ERBM, par de nouvelles actions en faveur de l'insertion et par un accompagnement renforcé des locataires les plus fragiles. Au cœur de ces projets : une volonté collective de ne laisser personne de côté, de répondre présent, et de faire du logement un levier d'égalité et de dignité.

Mais il ne s'agit pas uniquement de rénover des logements. Il s'agit de faire mieux vivre un territoire. De créer des ponts entre les générations. D'imaginer un avenir plus durable. Et d'agir avec le sens des responsabilités qui nous incombe en tant qu'acteur public de l'habitat.

Je tiens à saluer ici le travail remarquable de nos collaborateurs et de tous ceux qui, sur le terrain, œuvrent chaque jour au service des habitants. Leur engagement est notre force.

Ce rapport est une photographie sincère de notre action dans le Pas-de-Calais. Il témoigne d'un ancrage fort, d'une dynamique partagée, et d'un chemin collectif que nous poursuivrons avec la même conviction.

Maisons & Cités

Frédéric Chéreau

Président de Maisons & Cités

MODELE D'AFFAIRES

Maisons & Cités est une SA d'HLM dont le siège est situé à Douai dans le Nord. Ses activités principales sont la location, la construction, l'amélioration, l'acquisition, l'aménagement, la vente et la gestion d'habitations collectives et individuelles. Son patrimoine de près de 64 000 logements est essentiellement constitué de maisons individuelles et implanté sur le territoire du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais (arrondissements de Béthune, Lens, Douai et Valenciennes). Il loge plus de 139 000 personnes à fin 2024.
Sa part de marché s'élève sur son territoire historique d'implantation à près de **37 %.**

Le modèle économique de l'entreprise repose sur la possibilité de construire et entretenir des logements en bénéficiant de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt, notamment issus de la Caisse des dépôts et consignations. En contrepartie, l'entreprise s'engage à louer ses logements à des niveaux de loyers réglementés (c'est-à-dire ne dépassant pas des plafonds de loyers définis) à des ménages aux revenus modestes (c'est-à-dire dont les ressources ne dépassent pas des plafonds définis). La vente de logements constitue des recettes exceptionnelles. La proposition de valeur des Maisons & Cités est d'offrir le bien vivre chez soi et le bien vivre ensemble et de contribuer à l'attractivité des territoires. Après une démarche vision menée en 2016 qui lui a permis de définir sa vision à 10 ans et d'initier son premier projet stratégique, en 2021 Maisons & Cités a mis à jour son projet stratégique 2022-2025, baptisé energiC 2025 Client Climat Collaborateur.

Son chiffre d'affaires s'élève en 2024 à près de **325 millions d'euros, dont 305 millions d'euros issus des loyers**. Le résultat des ventes de logements s'élève à près de **27,7** millions d'euros. L'entreprise s'adresse à une clientèle composée d'ayants droit du statut du mineur et à des locataires, respectant les plafonds de ressources HLM, aux profils sociodémographiques divers (familles avec enfants, y compris monoparentales, jeunes vivant seuls ou en couple, personnes âgées vivant seules ou en couple, senior retraités...).

L'entreprise emploie **763*** collaborateurs répartis sur l'ensemble de son territoire d'implantation, dont ¾ de l'effectif est dédié à la gestion opérationnelle des activités et à la relation de proximité.
Au-delà de ses clients et de leurs représentants, ainsi que des représentants du personnel de l'entreprise, les partenaires clés de Maisons & Cités sont les acteurs institutionnels (établissements de coopération intercommunale, communes, Départements du Nord et du Pas de Calais, Région Hauts-de-France), les partenaires financiers (Caisse des dépôts et consignations, banques), les acteurs associatifs locaux du domaine de l'insertion et de l'accompagnement social, les fournisseurs (notamment les entreprises du bâtiment), ainsi que les autres bailleurs HLM du territoire.

Les enjeux majeurs identifiés par la Direction générale de l'entreprise en 2023 portent sur :

- la santé et la sécurité des locataires dans les logements,
- la qualité de service et la satisfaction des locataires,
- la sécurité informatique et protection des données personnelles des locataires,
- la transparence et l'équité des attributions,
- l'attractivité de l'entreprise en tant qu'employeur,
- la décarbonation du patrimoine de logements,
- la diminution des impacts environnementaux liés aux activités de construction de nouveaux logements et de rénovation du patrimoine,
- la préservation des ressources naturelles, la diminution des déchets et le développement de l'économie circulaire,
- la hausse des coûts de fonctionnement et d'investissement,
- et l'évolution des revenus générés par l'activité (maîtrise de la vacance et de l'impayé de loyer).

* moyenne annuelle d'ETP CDI et CDD

ORGANISATION

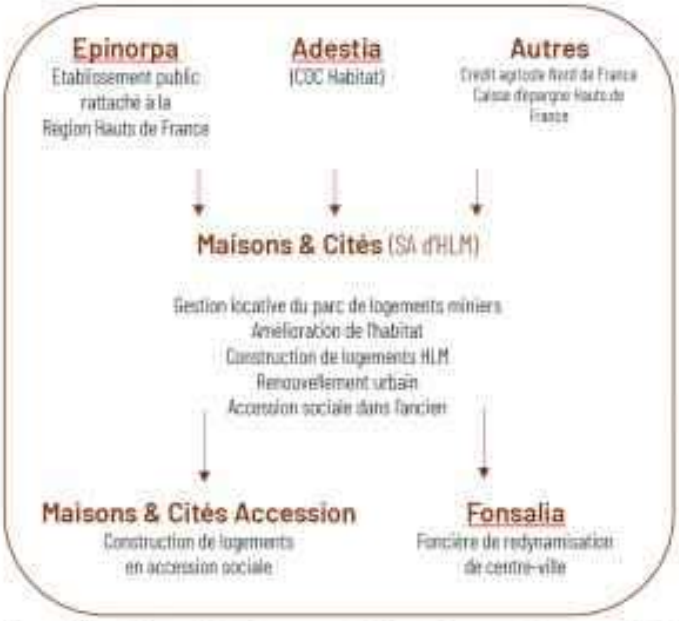

Le groupe Maisons & Cités s'est constitué en 2002 avec la création de l'Épinorpa et le rachat de la SAS Soginorpa, société créée en 1986 par Charbonnages de France ayant en charge la gestion des logements miniers. L'acquisition d'une coopérative HLM devenue depuis Maisons & Cités Accession, a ensuite permis d'engager une activité de construction et ainsi d'élargir l'offre de logements.

L'établissement public Épinorpa, rattaché à la Région Hauts-de- France, est actionnaire de Maisons & Cités (SA d'HLM) aux côtés d'Adestia (CDC Habitat). Adestia est devenu actionnaire de Maisons & Cités en juillet 2018. À la fin de l'année 2022, l'Épinorpa et CDC Habitat ont renouvelé leur pacte d'actionnaires aboutissant à nouvelle répartition du capital. Leur participation est désormais de 49 % chacun.

Pour préparer les travaux des réunions des conseils d'administration de Maisons & Cités, et assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques décidées, les administrateurs se réunissent régulièrement en commissions. Ces commissions thématiques concernent les finances et l'évaluation, l'immobilier, la gestion locative et les relations avec l'Agence nationale pour garantie des droits des mineurs (ANGDM). De plus, depuis 2018 un comité de coordination, composé de représentants de l'Épinorpa et d'Adestia, se réunit avant chaque conseil d'administration ou assemblée générale. Un comité d'audit et un comité des rémunérations ont également été créés.

Maisons & Cités Accession, coopérative HLM, est une filiale de Maisons & Cités SA d'HLM.

Créée en 2021, Fonsalia est une structure de type foncière visant à répondre aux besoins détectés dans les centres-villes et centres bourgs. Le capital de cette dernière est réparti entre la Caisse des dépôts et consignations (30 %) et Maisons & Cités (70 %).

L'ensemble des collaborateurs du Groupe est rassemblé au sein de Maisons & Cités (SA d'HLM). Une convention de gestion a été conclue entre Maisons & Cités et Maisons & Cités Accession. Sous la direction générale de Jean-François Campion, les activités de Maisons & Cités sont organisées autour d'un secrétariat général et de trois directions générales adjointes (Clientèle et territoires, Immobilier, Ressources).

La relation clientèle est organisée autour de cinq territoires et quatorze antennes de proximité sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

BILAN DES ACTIONS 2024

En 2024, Maisons & Cités a poursuivi son action en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi, en s'appuyant sur la clause d'insertion généralisée à l'ensemble de ses marchés de travaux. Ce sont ainsi près de 500 000 heures d'insertion qui ont été réalisées sur l'année (496 666 heures), soit l'équivalent de 273 emplois à temps plein.

Cette dynamique est rendue possible grâce à une mobilisation collective, en lien avec les structures facilitatrices du territoire, les communes, les services du Département du Pas-de-Calais et les PLIE. Une attention particulière a été portée à l'intégration de bénéficiaires du RSA, notamment dans le cadre des opérations ERBM, appuyées par deux postes dédiés.

Deux temps forts ont marqué l'année dans le Pas-de-Calais :

- Les Globe-Trotters de l'emploi, organisés en février à Sallaumines et en avril à Bruay-la-Buissière, ont permis à une quinzaine de participants par session de découvrir les opportunités professionnelles à proximité de leur lieu de vie. Visites d'entreprises, échanges avec les recruteurs et job dating ont contribué à lever des freins et à réinscrire de nombreux bénéficiaires du RSA dans un parcours d'insertion ou de formation.
- L'action "Le BUT c'est l'emploi", menée en partenariat avec l'entreprise Sogebat et le club de football de Bruay-la-Buissière, a permis d'associer valorisation des métiers du bâtiment et mobilisation du grand public, grâce notamment à la participation d'un joueur professionnel du RC Lens.

Parallèlement, lors du lancement de chaque chantier ERBM, des temps forts emploi/formation sont systématiquement organisés avec le soutien du Département du Pas-de-Calais. Ces événements, tels que « Bâtissez votre emploi », l'installation de simulateurs d'engins de travaux publics ou d'ateliers techniques (pavage, enduit...), offrent aux publics en recherche d'emploi une première mise en situation concrète.

Enfin, Maisons & Cités entretient une relation de confiance avec les ateliers chantiers d'insertion (ACI) du territoire, financés par l'État et en partie par le Département. Ces structures sont régulièrement invitées à intervenir :

- en tant que sous-traitants sur les marchés de travaux, notamment dans le cadre de l'ERBM,
- sur les marchés réservés lancés par Maisons & Cités,
- ou encore dans le cadre de chantiers école et d'insertion portés dans les quartiers prioritaires.

Ces dispositifs, mis en œuvre sur mesure selon les contextes, traduisent une volonté constante : faire du chantier un levier d'emploi, de confiance et de montée en compétences.

PERSPECTIVES 2024

Jean-François Campion,
Directeur Général

1. Quels ont été les temps forts de l'année 2024 pour Maisons & Cités ?

2024 a été une année d'intensification de nos actions, marquée par une accélération de notre programme de réhabilitation. Nous avons lancé 3 772 ordres de service et livré 3 449 logements réhabilités, un record. Cette montée en charge témoigne à la fois de la maturité acquise dans notre organisation et de la mobilisation exemplaire de nos équipes. En parallèle, nous avons poursuivi le développement de notre offre, avec 618 logements neufs ou acquis dans l'année, et la cession de 337 logements, majoritairement à des particuliers. Ce double mouvement — production et revente — traduit notre volonté d'agir à la fois sur l'offre et sur la diversification des parcours résidentiels. 2024 a aussi été une année de construction collective : à l'échelle du territoire, nous avons préparé la création de Coresial, un groupement d'intérêt économique qui verra le jour en juillet 2025 avec Pas-de-Calais habitat, Maisons & Cités Accession et Coopartois. Cette alliance volontaire, respectueuse des identités de chacun, vise à mieux coopérer en matière de maîtrise d'ouvrage, d'accession sociale et de gestion des copropriétés. Elle nous permettra, demain, de conjuguer nos forces pour aller plus vite, plus loin, au service des territoires.

Enfin, nous avons poursuivi le déploiement de la foncière Fonsalia, co-détenue avec la Banque des Territoires, qui agit pour revitaliser les centres-villes. Dans le Pas-de-Calais, plusieurs opérations ont été engagées, en articulation avec les besoins repérés par les collectivités.

2. Comment assurez-vous la satisfaction et le bien-être de vos clients ?

La relation client est au cœur de notre action. Elle ne se limite pas à une qualité de service technique ; elle engage notre capacité à comprendre les situations, à écouter et à agir avec justesse.

En 2024, nous avons accompagné des milliers de locataires tout au long des chantiers de réhabilitation, avec un soin particulier porté aux relogements temporaires, à l'information en amont et à l'accompagnement individuel. C'est un travail fin, de terrain, porté par nos équipes sociales et nos correspondants habitat. Nous avons également renforcé les dispositifs d'appui pour les publics les plus fragiles — réduction de loyer énergie, accompagnement santé mentale, dispositifs contre l'incurie — tout en poursuivant la formation de nos équipes à une relation client plus inclusive, notamment à destination des publics seniors.

La mise en œuvre prochaine de Coresial renforcera encore cette dynamique. Grâce à une mutualisation des savoir-faire et à une organisation plus fluide, nous pourrons proposer une réponse plus lisible aux attentes des locataires comme des copropriétaires. C'est une nouvelle étape pour mieux servir et mieux accompagner.

3. En quoi l'ERBM est-il central dans votre stratégie environnementale ?

L'ERBM est à la fois un levier de transformation sociale, patrimoniale et environnementale. Il incarne notre vision d'un logement plus durable et plus sobre. Grâce à ce programme, nous avons déjà divisé par 3,5 la consommation énergétique moyenne des logements réhabilités.

Mais l'enjeu ne s'arrête pas là. En 2024, nous avons franchi une nouvelle étape avec le lancement de projets de production d'énergies renouvelables à l'échelle des cités : fermes solaires, autoconsommation collective, végétalisation active. Ces démarches répondent à un double objectif : réduire notre empreinte carbone et lutter contre la précarité énergétique.

L'ERBM, tel que nous le mettons en œuvre, est un outil puissant de résilience territoriale. Il permet à la fois de préserver un patrimoine emblématique, d'agir concrètement pour le climat, et d'améliorer le confort de vie de milliers de familles.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).
Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

MAISONS & CITÉS

FICHE D'IDENTITE

- **Forme juridique :** Société Anonyme HLM, détenue à 49,25% par EPINORPA, 49,25% par Adestia, 1,5% autres.
- **Siège social** : 196 rue Ludwig Van Beethoven 59500 Douai
- **Capital social** : 558 228 554 €
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 334 654 035 0297
- **Effectif moyen** : 799
- **Président** : Frédéric Chéreau
- **Directeur général** : Jean-François Campion

Mission / Cœur de métier :

M&C a pour mission la location, la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, la réparation et la gestion des habitations collectives ou individuelles.
La gestion d'immeubles appartenant à d'autres organismes HLM, à l'Etat, aux collectivités territoriales, à une SEM de construction, à des organismes à but non lucratif.
L'accompagnement social de ses locataires.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département
Aucune participation au capital de M&C
Représentants du Département dans la structure :
Pas de représentant au Conseil d'administration de M&C
Représentation au Conseil d'administration de l'EPINORPA (actionnaire de M&C) : Laurent DUPORGE, Daniel MACIEJASZ, Anouk BRETON et Zohra OUAGUEF

Contribution financière du Département :
En 2025, il convient de noter que M&C a déposé dans le cadre de l'appel à projets Politique d'inclusion durable sur le dispositif « solution logement pour les jeunes en situation de précarité » : 21 000 € ont été accordés (paiements 2025/2026).

Garantie d'emprunts : 426 405 333 € au 31/12/2024.

ACTIVITES 2024

CHIFFRES CLÉS

- **Patrimoine géré :** 64 630 logements dont 11.5 % occupés par des ayants droits.
  47 % des logements situés en quartier prioritaire politique de la ville
- **Construction / réhabilitation** : 618 logements livrés ou acquis / 3449 logements réhabilités et 3 772 ordres de services lancés (2772 ERBM & 1000 droit commun) 682 156 heures d'insertion cumulés (accord-cadre ERBM Département du Pas-de-Calais, Maisons et Cités, SIA Habitat, Pas de Calais habitat du 29 avril 2019)
- **Cession :** 337 ventes HLM **Démolition** : 197 logements
- **Interventions :**
  - 4 384 attributions de logements
  - 44 % de ménages locataires recevant des aides au logement
- **Implantation** : 5 Agences territoriales et 14 antennes de proximité
- **Relogement dans le cadre du FSL** : 142 dont 103 familles prioritaires dans le département du Pas-de-Calais

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- Poursuite et accélération du plan de réhabilitation du parc.
- Malgré un contexte tendu, dépassement de l'objectif des ventes HLM.
- Une année 2024 marquée par les contrôles :
  - Contrôle ANCOLS des bases de cotisations CGGLS qui s'est traduit par le remboursement d'un indu à hauteur de 1,5 M€ en janvier 2024 ;
  - Contrôle ANCOLS dont le rapport définitif a été reçu le 13 janvier et qui conclut à 16 recommandations et 6 observations ;
  - Contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes sur nos délais de paiement sur la base des factures enregistrées en 2023 qui n'a pas débouché sur des constats de nature à donner lieu à des suites administratives.
- Mise en place de la dématérialisation totale des factures pour réduire les délais de traitement.
- L'agence de notation internationale Moody's a publié une note A2/Prime-1 avec une perspective négative pour Maisons & Cités. Elle s'appuie sur l'activité principale à faible risque de bailleur social, soutenue par une position de marché solide et un parc immobilier attractif. Le profil bénéficie d'une gouvernance et d'une gestion robuste, couplées d'un cadre institutionnel très favorable. La perspective négative est consécutive à l'augmentation rapide du niveau d'endettement consécutif au plan de rénovation soutenu qui entrainera un affaiblissement de la performance opérationnelle.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- 2025 verra la poursuite des chantiers ERBM et de droits communs, ainsi que des diagnostics thermiques sur l'ensemble du patrimoine.
- Compte tenu de l'importance des programmes de réhabilitation déjà lancés, le montant des dégrèvements TFPB obtenus devrait encore fortement progresser en 2025. Il en est de même pour la vente de certificats d'économies d'énergie.
- 2024 a été l'année de préparation de la création de CORESIAL, un groupement d'intérêt économique qui verra le jour en juillet 2025, avec 4 membres : Maisons & cités, Maisons & Cités Accession, Pas-de-Calais habitat, et Coopartois. Cette alliance volontaire, respectueuse des identités de chacun, vise à mieux coopérer en matière de maîtrise d'ouvrage, d'accession sociale et de gestion des copropriétés

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024

Actif immobilisé : 3 308 598 520 €	Capitaux propres : 1 356 972 823 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 210 822 248 €	Total des dettes : 2 534 425 618 €
Trésorerie nette : 402 665 913 €	Total bilan : 3 922 173 196 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : 63 %
Durée apparente de la dette : 16,2 ans
Rentabilité des capitaux propres : 0,6%
Taux de rentabilité net : 2.48%
Ratio d'activité : +3,39%
Trésorerie en jours d'exploitation : 427 jours
Fonds de roulement : 567 481 531 €
Besoin en fonds de roulement : 164 815 618 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2024 (source SIG HLM)

Chiffre d'affaires : 322 405 709 €
Valeur ajoutée : 34 343 293 €
Excédent brut d'exploitation : -25 696 527 €
Résultat d'exploitation : -21 424 520 €
Résultat financier : 14 326 139 €
Résultat exceptionnel : 15 109 650 €
Résultat de l'exercice : 8 011 269 €
Autofinancement net HLM : 48 431 857 €
Total des produits : 466 352 618 €
Financement du Département (€ & %) : 0 euros

Date de mise à jour des données : 16/07/2025

Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITE

DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

ET ORGANISMES ASSOCIES

(EPOA)

- MDPH -

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

ANNEE

2024

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Éditorial
de la Présidente de la MDPH

2024 en quelques mots.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées connait une augmentation constante du nombre de ses bénéficiaires qui traduit le succès de cette jeune institution et de la loi qui l'a créée il y a vingt ans : elle est perçue comme un moyen d'obtenir une aide ou un accompagnement pertinent pour faire face à une situation de handicap dont la reconnaissance est de moins en moins vécue comme stigmatisante. Cette évolution concerne tous les domaines dans lesquels le handicap nécessite une compensation : scolarité, travail, vie quotidienne.

Les efforts réalisés ces dernières années en terme d'optimisation de l'organisation et du pilotage du processus de traitement des demandes ont permis de faire face à un niveau élevé et croissant d'activité. Le délai moyen de traitement des demandes, qui a régulièrement décru depuis 2017, a cependant augmenté depuis 4 ans pour s'établir à 3,9 mois en 2024 (délai moyen de 4,9 mois au niveau national). Cependant, les droits ouverts le sont pour des durées de plus en plus longues offrant ainsi davantage de sécurité aux bénéficiaires.

Afin d'assurer pleinement ses missions, dans un contexte de croissance continue de la demande, la MDPH est incitée à moderniser régulièrement son organisation, ses procédures et ses outils. Elle a continué à améliorer l'effort de communication en direction de ses publics et de ses partenaires. Elle a poursuivi la mise en œuvre du nouveau système d'information harmonisé pour lequel elle joue un rôle de pilote et de référent au plan national. Elle a développé et structuré le réseau des lieux d'accueil du public en situation de handicap par des conventions passées avec les CCAS volontaires et le réseau France Service participant ainsi à la construction en cours du Service Public Départemental de l'Autonomie.

Le rapport d'activité reflète les efforts conjugués des équipes qui composent la MDPH et l'engagement des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) et des partenaires (associations, établissements et services) pour répondre, à ses côtés, aux besoins des personnes en situation de handicap. Chacun à sa place contribue à servir avec efficience les ambitions de la loi de 2005.

Pas-de-Calais Mon Département — MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées

Karine GAUTHIER

Présidente de la MDPH

MISSIONS

Créée le 1er janvier 2006, la MDPH est un guichet unique à l'usage de toutes les personnes en situation de handicap, pour :

- *L'accès aux droits et aux prestations ;*
- *L'accès à la formation et à l'emploi, et l'orientation vers des établissements et services adaptés ;*
- *Faciliter les démarches des personnes.*

UNE FONCTION DE GUICHET UNIQUE QUI S'EXERCE A TRAVERS 8 MISSIONS

- L'information ;
- L'accueil et l'écoute ;
- L'aide à la formulation du projet de vie ;
- L'évaluation des besoins de la personne en situation de handicap, selon ses capacités personnelles et son environnement ;
- L'élaboration du plan personnalisé de compensation ;
- Les décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie quant aux prestations possibles ;
- L'aide à la mise en œuvre des décisions ;
- La conciliation et la médiation.

MAIS LA MDPH, C'EST AUSSI …

- La coordination, dans le cadre du GIP, de l'action des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) compétents dans le champ du handicap.
- La coopération permanente avec les organismes spécialisés : AGEFIPH, Cap-emploi, Pôle Emploi, organismes de protection sociale, services du Département, santé scolaire, services de la médecine du travail, établissements et services médico-sociaux, CCAS ou CIAS…
- Le partenariat avec les professionnels du champ médico-social, de l'éducation, du monde du travail…
- La place faite aux associations, à travers leur présence dans les instances décisionnelles de la MDPH.

Par contre, les MDPH ne sont pas en responsabilité des volets de la loi de 2005 relatifs à l'accessibilité de la voirie, des transports, des équipements publics.
La loi n'a pas non plus modifié la répartition des compétences : Le guichet unique ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun préexistants (scolarité, logement, formation/emploi, accès aux soins…).
La responsabilité de la mise en œuvre des décisions prises par la MDPH relève de la compétence :

- Du Département pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le financement des établissements et services au titre de l'aide sociale.
- De l'Education Nationale pour la scolarisation.
- De l'Agence Régionale de Santé pour le financement des dispositifs médico-sociaux au titre de l'assurance maladie.
- De la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour le paiement des prestations financières : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Le rôle de la MDPH est également, à partir du suivi des situations individuelles, de faire remonter aux autorités compétentes les besoins collectifs non couverts.

Le législateur a choisi d'organiser les MDPH sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP) réunissant l'Etat, les organismes de protection sociale, les associations, ainsi que le Département, qui en assure la tutelle administrative et financière.

LES ORGANES DE DECISION DE LA MDPH

Organisme juridiquement autonome, la MDPH est administrée par une commission exécutive de 24 membres :

- 12 représentants du Département.
- 6 représentants des associations de personnes handicapées.
- 3 représentants de l'Etat.
- 1 représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- 2 représentants des organismes de protection sociale (CPAM et CAF).

Le Président du Conseil départemental préside la commission exécutive et nomme le directeur de la MDPH.

UNE COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)

Elle est instituée au sein de chaque MDPH pour statuer sur les demandes des personnes handicapées.

Elle comporte 23 membres :

- 4 représentants du Département.
- 4 représentants de l'Etat et de l'ARS.
- 2 représentants des organismes de protection sociale.
- 2 représentants des organisations syndicales.
- 1 représentant des associations de parents d'élèves.
- 7 représentants des associations de personnes handicapées.
- 1 membre désigné par le Conseil Départemental Consultatif pour l'Autonomie.
- 2 représentants des organismes gestionnaires d'établissement ou de service, à titre consultatif.

Les décisions de la CDAPH s'imposent aux organismes chargés de les mettre en œuvre (État, assurance-maladie, Département). Un Fonds Départemental de Compensation du Handicap est alimenté par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, l'Etat et le Département. Il accorde des aides financières pour réduire le reste à charge des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en matière d'aides techniques, d'aménagement du domicile et du véhicule. Il peut, sous certaines conditions, intervenir pour des personnes ne pouvant bénéficier de la PCH. Les décisions d'attribution sont prises par les contributeurs, réunis en comité de gestion.

ORGANISATION

ACCUEIL/INFORMATION/ ORIENTATION/AIDE A LA FORMULATION DES PROJETS DE VIE : LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU TERRITORIAL

Afin de remplir pleinement son rôle de guichet unique, la MDPH s'appuie à la fois sur son site central à Arras et sur un réseau de points d'accès diffus sur l'ensemble du territoire départemental. Le choix de démultiplication des lieux d'accueil vise à favoriser des réponses de proximité et faciliter le traitement des situations.

Ce maillage territorial est constitué des sites des MDS et d'un réseau de CCAS conventionnés. Il intègre le réseau France Service depuis 2024.

L'EVALUATION : L'APPUI SUR LES EQUIPES MEDICO-SOCIALES DE L'APA POUR LE TRAITEMENT DE LA PCH

Composées d'infirmiers, d'ergothérapeutes, d'assistants sociaux, de rédacteurs médico-sociaux et de médecins, les équipes médico-sociales en charge de l'APA sont présentes sur chaque territoire pour évaluer les besoins des personnes âgées dépendantes. Avec la prestation de compensation du handicap, la loi du 11 février 2005 introduit une approche comparable des modalités d'évaluation des besoins (visite à domicile, réponse personnalisée), et fait en partie appel aux mêmes compétences, avec de surcroît, un objectif de rapprochement des politiques de soutien à la perte d'autonomie.

Dès lors, il était logique que soit recherchée une mutualisation des organisations et des moyens pour la gestion des 2 prestations.

POUR LES AUTRES DEMANDES : DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES SPECIALISEES ET TERRITORIALISEES

Dans la même logique, la MDPH a fait le choix d'étendre la territorialisation des évaluations aux autres demandes de prestation. Ainsi, sur chaque territoire, des équipes pluridisciplinaires d'évaluation réunissent les professionnels pertinents (de la MDPH, de l'Education Nationale, du service public de l'emploi, du secteur social, médico-social ou sanitaire) pour étudier les situations qui lui sont soumises et rencontrer facilement les demandeurs.

Sont ainsi réunies régulièrement sur chaque territoire des Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation (EPE) selon la spécialisation suivante :

- EPE scolarisation.
- EPE insertion professionnelle.
- EPE vie quotidienne.
- EPE 16 à 25 ans pour étudier les situations de transition vers l'âge adulte.

Il est cependant nécessaire de préciser que 80% des demandes (les plus simples) sont évaluées sur pièces à la MDPH par des binômes spécialisés.

L'ATTRIBUTION DES DROITS : UNE CDAPH PAR TERRITOIRE

La CDAPH se réunit deux fois par mois à Arras pour statuer sur les demandes qui lui sont soumises. Des commissions locales de la CDAPH sont organisées chaque mois sur les territoires. Elles reçoivent les usagers qui en font la demande ou qui y sont invités. Leur taille réduite permet d'accueillir et entendre l'usager dans de bonnes conditions.

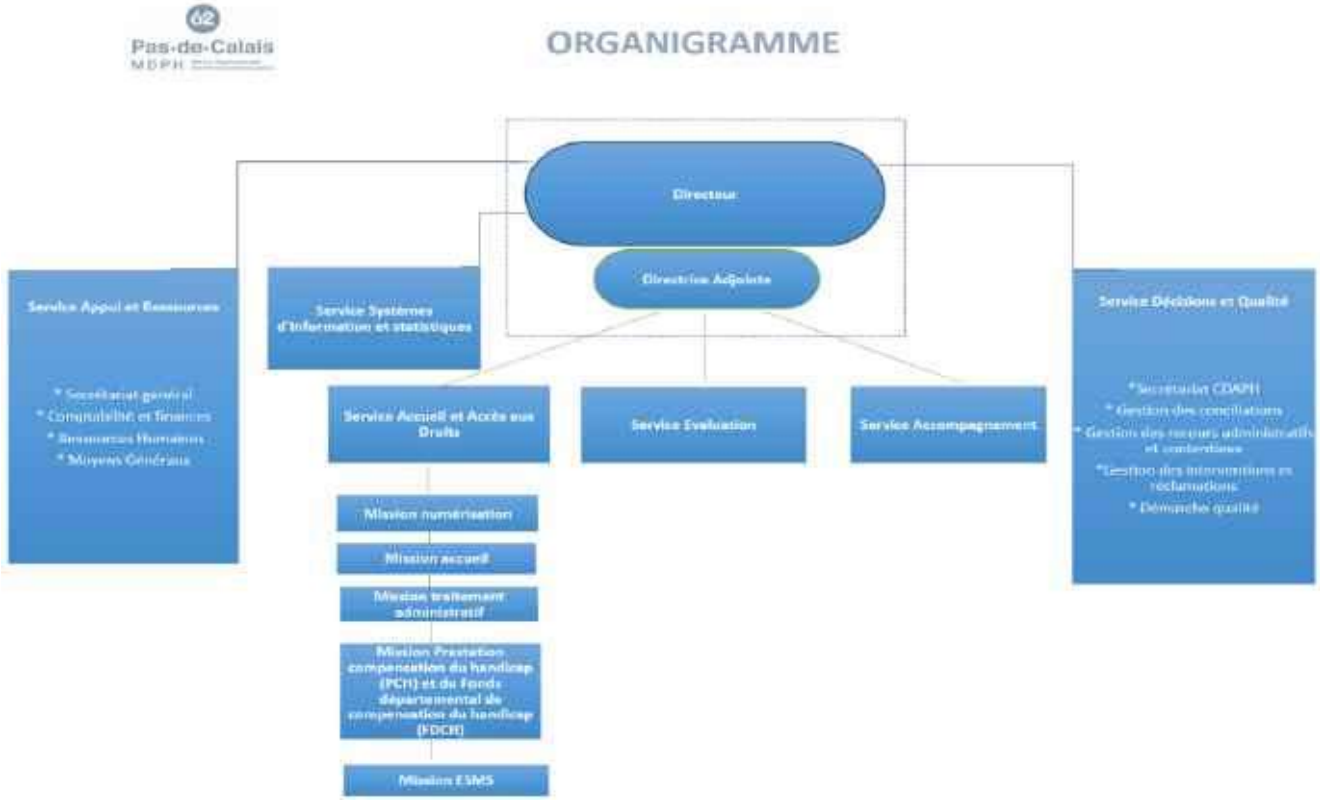

BILAN DES ACTIONS 2024

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

L'essentiel des moyens humains de la MDPH est localisé à Arras (Parc d'activité des Bonnettes).
Les effectifs de la MDPH (au siège et sur les territoires) représentent 104,3 Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024.
Ces agents connaissent des situations administratives variées :

- Agents mis à disposition par les membres du GIP : 13,1 ETP.
- Agents contractuels : 91,2 ETP.

Par ailleurs, les missions réalisées, par délégation, par le Département (accueil, évaluation PCH) mobilisent 22,5 ETP.
Les dépenses de fonctionnement de la MDPH se sont élevées à 6,1 M€ en 2023.
Ses recettes proviennent principalement des contributions de ses membres (35,4 % du Département et 20 % de l'Etat) et du financement national de la CNSA pour 40,9 %.

UN NOMBRE DE DEMANDES QUI A ATTEINT UN NIVEAU HISTORIQUE EN 2024

54 431 personnes ont déposé un dossier à la MDPH en 2024 (+4%) élevant son activité a un niveau jamais atteint. Les dossiers déposés par des personnes déjà connues de la MDPH représentent 57% des demandes. Le nombre de primo-demandeurs était de 23 474 en 2024 représentant également un niveau historique.
Le taux d'accord s'établit à 75 % pour les demandes adultes et à 83 % pour les enfants.

DES DELAIS DE TRAITEMENT EN LEGERE AUGMENTATION

Le délai moyen de traitement d'un dossier a diminué régulièrement depuis 2017. Cependant, ces dernières années, celui-ci a régulièrement augmenté, passant de 3,2 mois en 2021 à 3,9 mois en 2024 (le délai moyen national est de 4,9 mois).

UN NOMBRE DE BENEFICIAIRES EN AUGMENTATION CONTINUE

Au 31 décembre 2024, 160 000 personnes bénéficient d'un ou de plusieurs droits ouverts auprès de la MDPH (soit 10,9 % de la population du Pas-de-Calais).
Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 96 % depuis 2010.

LES RESULTATS ENCOURAGEANTS DE L'ENQUETE EN LIGNE DE LA SATISFACTION DES USAGERS DE LA MDPH

Depuis septembre 2018, tout usager de la MDPH a la possibilité d'exprimer en ligne un avis sur le service qu'elle rend.
En 2024, 7144 personnes ont exprimé leur avis sur le service rendu par la MDPH du Pas-de-Calais. Le taux de satisfaction global exprimé est de 73% (identique à 2023) :

- **83**% sont très satisfaits ou satisfaits.
- **17**% sont très insatisfaits ou insatisfaits.

Evolution pluriannuelle du nombre de bénéficiaires d'au moins une prestation

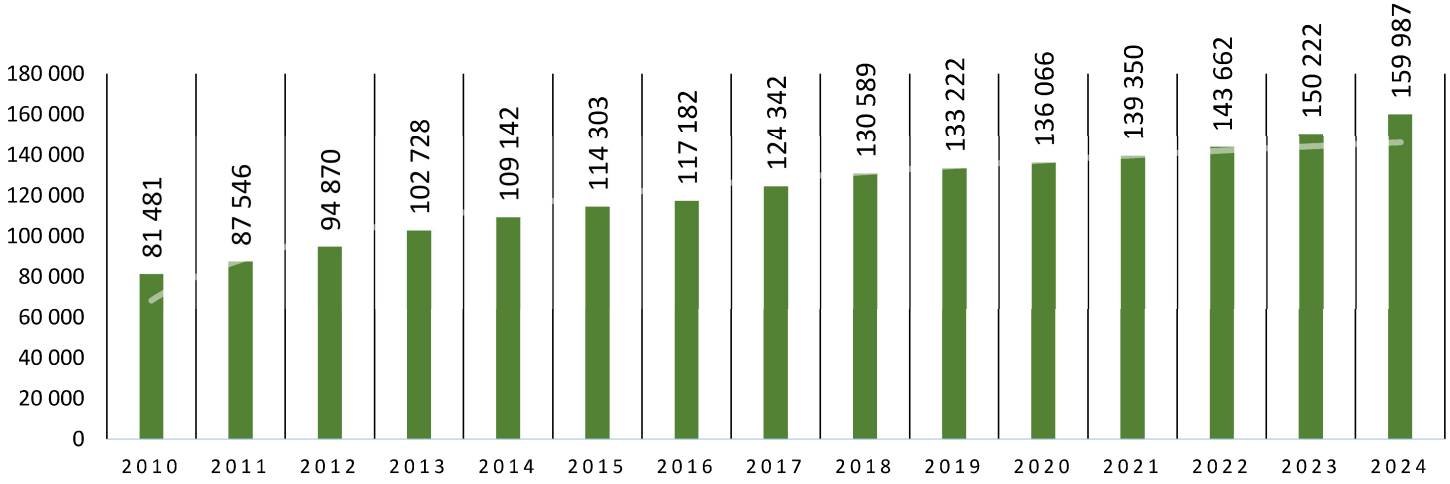

- **160 000** bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (10,9% de la population).
- 54 431 demandeurs en 2024 (dont 28 % pour des enfants).
- **3,9** mois : délai moyen de réponse aux demandes en 2024.
- **162 966** décisions prononcées par la CDAPH en 2024.
- 66 483 appels téléphoniques répondus et 41 230 mails traités en 2024.
- **104,3 Equivalent Temps Plein**.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

L'ELARGISSEMENT ET LA STRUCTURATION DU RESEAU DES LIEUX D'ACCUEIL DU PUBLIC : CCAS ET FRANCE SERVICE

Après une réflexion globale sur les moyens d'améliorer les possibilités d'accueil des personnes en situation de handicap en proximité de leur lieu d'habitation, la MDPH du Pas-de-Calais a décidé de renforcer ses liens historiques avec l'UDCCAS et les CCAS. Elle leur propose des modalités de collaboration revisitées au service d'une meilleure qualité de réponse à l'usager.

En 2023 l'UDCCAS, en tant que représentante du réseau des CCAS, a signé une convention cadre avec la MDPH qui se décline ensuite en conventions bilatérales avec les CCAS volontaires.

S'agissant de l'accueil physique, les CCAS conventionnés avec la MDPH sont désormais en capacité d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil de premier niveau des publics. La MDPH prend le relais par téléphone si cet accueil nécessite des réponses de second niveau. Dans ce cadre, la Maison Départementale des Personnes Handicapées s'engage à :

- Animer des temps d'informations / formations sur l'ensemble des aspects de son champ de compétence (conditions d'accès aux droits et aux prestations, fonctionnement de la MDPH, circuits des dossiers, d'aide aux aidants, …) auprès des agents d'accueil des CCAS/CIAS
- Fournir aux CCAS un numéro d'appel privilégié qui permet à leurs agents d'entrer rapidement en contact avec la MDPH lorsque la sollicitation de l'usager accueilli relève d'un accueil de niveau 2.

Au 31 décembre 2024, 42 CCAS et 1 CIAS avaient conventionné avec la MDPH.

Une convention partenariale identique a été signée en 2024 avec l'ensemble du réseau des 50 France Service du Département.

Au total, en 2024, 100 agents des CCAS et 150 du réseau France Service ont été formés par la MDPH.

LE DEVELOPPEMENT DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DE LA MDPH

En 2023, un nouvel élan a été donné à la stratégie de communication de l'institution. De nouveaux vecteurs de communication ont depuis été déployés :

Création d'une page Linkedin sur la MDPH :

Depuis la création de la page LinkedIn en septembre 2023, ce réseau professionnel a rencontré un vif intérêt de la part de nos partenaires. Aujourd'hui, la MDPH du Pas-de-Calais comptabilise plus de 2100 abonnés.

La parution régulière d'articles sur le fonctionnement et les actions de la MDPH, ainsi que le relais d'information sur les actualités du handicap et sur nos partenaires font vivre cette page LinkedIn.

2024, lancement d'un site internet indépendant :

Jusqu'en 2024, la MDPH bénéficiait de pages sur le site Internet du Département du Pas-de-Calais.

A l'instar d'autres Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) comme le site des 2 caps ou le Château d'Hardelot, le Département du Pas-de-Calais a proposé une solution technique afin que la MDPH puisse bénéficier d'un site indépendant. C'est en mai 2024 que le site mdph62.fr voit le jour en proposant une entrée par profil afin de faciliter le parcours de l'utilisateur :

- Je suis en situation de handicap
- Je suis aidant
- Je suis partenaire ou je souhaite le devenir

Le contenu du site est très complet : organisation de la MDPH et de ses instances, les différentes prestations, les formulaires ainsi qu'une Foire aux Questions très complète.

Il renvoie également vers des sites partenaires comme celui de la CAF ou Mon parcours Handicap.

Un espace privé partenaires

Le site internet offre un espace privé dédié aux partenaires de la MDPH. Le partenaire renseigne un formulaire d'inscription et reçoit après étude de sa demande des codes d'accès individuels. Une fois connecté, l'utilisateur peut accéder un espace documentaire : les présentations des webinaires ainsi que les Replay vidéos, des informations sur viatrajectoire, le rapport d'activité complet, de la documentation sur le pôle enfance… Aujourd'hui, plus de 480 personnes utilisent cet espace privé.

Lancement de Webinaires : Ces webinaires sont destinés aux professionnels du champ social, médico-social et médical du Pas-de-Calais et animés par des experts de la MDPH sur des sujets variés liés au handicap.

LA MDPH DU PAS-DE-CALAIS, PILOTE POUR LE DEPLOIEMENT DU PALIER 2 DU SYSTEME D'INFORMATION HARMONISE NATIONAL ET REFERENTE AUPRES DES AUTRES MDPH

UN CHANTIER NATIONAL QUI RÉPOND A UN BESOIN D'HARMONISATION DES OUTILS ET DE SIMPLIFICATION DU SERVICE À L'USAGER

Le Système d'Information (SI) commun des MDPH est un chantier impulsé par la CNSA.

Alors que chaque MDPH s'est équipée, à sa création, de son propre outil informatique (aujourd'hui trois éditeurs se partagent l'essentiel du marché), il est jusqu'à présent impossible à la CNSA de consolider les données issues de chacun

de ces systèmes.
En 2016, après avoir envisagé plusieurs hypothèses, le choix a été fait d'inscrire l'ensemble des MDPH, Départements et éditeurs de logiciels dans un programme de convergence pluriannuelle vers un système d'information commun des MDPH.
Les objectifs à couvrir sont multiples :

- Améliorer l'efficience du fonctionnement des MDPH.
- Harmoniser les pratiques.
- Améliorer l'exploitation des données et le pilotage tant au niveau local que national.

En 2020, la MDPH du Pas-de-Calais a été choisie par la CNSA pour jouer le rôle de pilote national pour le déploiement du projet cours. En 2021, elle a, en outre, été choisie pour jouer le rôle de référent (formation, appui et conseil) auprès des 10 autres MDPH qui sont équipées du même système d'information. Son rôle d'assistance a pris sa pleine mesure à partir de 2022.

LA MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTE 360 DANS LE PAS-DE-CALAIS : UNE NOUVELLE ETAPE DE LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS

La Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, a proposé la création de 400 communautés d'accompagnement dites « 360 ». Une communauté 360 vise à améliorer la capacité du territoire dans lequel elle est implantée à répondre collectivement aux besoins des personnes en situation de handicap. Les communautés sont composées des acteurs du social, du médico-social, du sanitaire et de la citoyenneté d'un territoire. Elles « sont responsabilisées sur leur environnement et ont vocation à accompagner, ponctuellement ou sur le long cours, toutes les personnes en situation de handicap, qu'elles aient ou non une notification de la MDPH, leurs proches aidants et les acteurs de droit commun. Inscrites dans la continuité de la Réponse Accompagnée Pour Tous et de la dynamique des Territoires 100% inclusifs, elles sont un levier fort de la transition inclusive. Placées sous le pilotage conjoint de l'ARS, du Conseil départemental et de la MDPH, elles seront demain un lieu d'innovation et la pépinière des nouvelles solutions d'accompagnement ».
La crise sanitaire a amené la secrétaire d'Etat au Handicap à accélérer le déploiement de ces communautés afin de faire face aux situations de détresse qui touchaient particulièrement les personnes handicapées.

La MDPH a très directement participé à la mise en place de la Communauté 360 du Pas-de-Calais aux côtés des associations et établissements et services médico-sociaux. La Communauté 360 du Pas de Calais a été officiellement créée dans un cadre associatif en 2023 et une équipe d'animation dédiée mise en place.

Cette dynamique a vocation à répondre à l'essentiel des besoins exprimés sur les territoires et alléger d'autant le nombre de situations traitées par les travailleurs sociaux de la MDPH et du Département dans le cadre actuel de la Réponse Accompagnée Pour Tous. Ce dernier dispositif continue à intervenir à titre subsidiaire pour les situations n'ayant pu trouver de solution localement.

PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

En Mars 2022, Dominique Libault a remis au gouvernement le rapport « Vers un service public territorial de l'autonomie ». L'objectif affiché étant de garantir un parcours simplifié et des services de meilleure qualité pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap. Sur cette base, la CNSA prévoit la structuration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans chaque département à partir de 2025. Le Pas de Calais a fait partie des 12 départements sélectionnés par la CNSA pour engager la démarche en tant que département préfigurateur dès 2024 et contribuer à l'élaboration du cahier des charges national.

La MDPH participe, avec le Département, l'ARS et l'Etat au consortium qui porte la structuration du futur SPDA.

BILAN DU PLAN D'ACTION POUR L'AMELIORATION CONTINUE DU SERVICE RENDU PAR LA MDPH A SES USAGERS ET LANCEMENT D'UNE DEMARCHE DE CONTROLE INTERNE

La « démarche qualité » constitue un processus permanent qui vise à une amélioration continue du service rendu. Elle n'est pas une préoccupation ponctuelle dont l'actualité est chassée par de nouvelles priorités. C'est un processus entretenu et cyclique qui soumet périodiquement les objectifs fixés et les actions conduites à l'évaluation pour envisager les adaptations nécessaires.

Lancée en 2021, la démarche qualité a permis, à partir d'un autodiagnostic (réalisé sur la base du Référentiel de Missions et de Qualité de Service édité par la CNSA) et d'un plan d'action, d'améliorer la qualité du service rendu par la MDPH dans le cadre de l'exercice des 7 missions que la loi lui assigne :

1- Information, communication et sensibilisation au handicap
2- Accueil, orientation et aide à la formulation du projet de vie des attentes et besoins des usagers
3- Évaluation, élaboration des réponses et des PPC
4- Gestion du fonctionnement de la CDAPH et des décisions
5- Gestion des litiges
6- Accompagnement à la mise en œuvre de la CDA et leur suivi
7- Management, pilotage et animation territoriale

La définition et le suivi de la mise en œuvre du plan s'inscrivent dans une démarche participative qui a mobilisé tous les métiers et niveaux de responsabilité de la MDPH. Un bilan positif a été tiré du premier cycle de la démarche (2021-2024).

En continuité avec cette démarche et sur orientation nationale de la CNSA, la MDPH engage à compter de 2025 une démarche de contrôle interne.

PERSPECTIVES 2025

LE DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION NATIONAL RELATIF A L'EVALUATION DES BESOINS

La loi prévoit que les MDPH soient prochainement dotées d'un système d'information national unique pour l'évaluation des besoins de compensation des demandeurs. Ce système sera déployé dans chaque MDPH en 2026. En tant que MDPH pilote, la MDPH du Pas de Calais s'appropriera le nouvel outil dès 2025.
Si des avantages sont attendus du nouveau système (harmonisation et sécurisation des pratiques des MDPH, meilleure traçabilité des résultats) la phase de déploiement nécessitera une période d'adaptation de nos évaluateurs susceptible de ralentir le traitement des demandes.

LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA CONFERENCE NATIONALE DU HANDICAP 2023

Dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap réunie au printemps 2023 des engagements nouveaux ont été pris par le Gouvernement visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Certains d'entre eux concernent très directement les MDPH et auront une incidence sur leur activité et leur organisation dans les années à venir :

- L'amélioration des conditions d'accessibilité des personnes handicapées à l'école et aux services de France Travail qui aura un impact significatif sur le rôle joué par la MDPH dans la mise en œuvre des mesures de compensation individuelles
- La systématisation d'un accueil par la MDPH de chaque primo-demandeur et la proposition d'un référent de parcours
- Le développement pluriannuel de l'offre de service médico-sociale (création de « 50 000 nouvelles solutions ») alimenté par les orientations formulées par la MDPH.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

FICHE D'IDENTITE

- **Forme juridique** : Groupement d'Intérêt Public (GIP)
- **Siège social** : Parc d'activités des Bonnettes
  9 rue Willy Brandt 62005 ARRAS Cedex
- **Dotations :** Pas d'apport
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 130 001 399 00018
- **Effectif moyen** : 104,3 ETP (dont 4,3 ETP mis à disposition par le Département)
- **Présidente** : Karine GAUTHIER (Vice-présidente du Conseil départemental)
- **Directeur général** : Luc GINDREY

Mission / Cœur de métier :
La MDPH assure les missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs familles, ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap.
Elle évalue les besoins de compensation du handicap des personnes qui s'adressent à elle, et ouvre les droits à prestations ou accompagnement à même d'y répondre. Elle accompagne les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs droits.
Le GIP est placé sous la tutelle administrative et financière du Département.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
52% de la commission exécutive (13 membres sur 25), 17 % de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH / 4 membres sur 23).
Représentants du Département au sein de la commission exécutive de la MDPH :
Présidente : Karine GAUTHIER
Membres titulaires : Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Maryse CAUWET, Alain DE CARRION, Audrey DESMARAI, Jean-Luc DUBAËLE, Aline GUILLUY, Maryse JUMEZ, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL , Ludovic PAJOT, Jean-Pascal SCALONE, Florence WOZNY.

Contribution financière du Département :
-Participations 2025 (BP) : 2 000 000 € (subvention équilibre) + 160 000 dispositif employabilité + 100 000€ pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH).
- Participations 2024 : 2 000 000 € (subvention équilibre) + 169 000€ (dispositif d'évaluation « employabilité » avec un versement de 128K€ d'acompte 2024 et 41K€ de solde 2023), et 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH).
Pour information : Budget du Fonds de compensation (FDC) 2024 : Dépenses (286K€) - Recettes (470K€) - Résultat (+184K€)
Conventions :
Convention constitutive de la MDPH et ses avenants.
Convention de gestion 2023-2027 sur les prestations techniques, d'assistance et de conseil apportées par le Département à la MDPH.
Convention de partenariat action spécifique handicap, dispositif employabilité du 01/01/2024 au 31/12/2024.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- 159 987 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (10.9% de la population) ;
- 54 431 dossiers de demandes reçus (dont 28 % concernant des enfants) ;
- 3,9 mois : délai moyen de réponse aux demandes ;
- 162 966 décisions prononcées par la CDAPH ;
- 66 483 appels téléphoniques répondus et 41 230 mails traités.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) s'est réunie 24 fois en formation plénière (207 dossiers étudiés) et 64 fois en formation locale (405 usagers ont été invités en CDA locale).

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- Célébration du 20e anniversaire de la Loi du 11 février 2005 et de la création de la MDPH.
- Le suivi de la nouvelle convention de gestion (2023-2027) avec le Département du Pas-de-Calais, en date du 11 avril 2023.
- Participation à la structuration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans le Pas-de-Calais.
- Développement d'un réseau d'accueil de proximité : « portes d'accès aux droits de la MDPH » et déploiement des « rendez-vous Solidarité ».
- Développement de la stratégie de communication: mise en service du nouveau site internet depuis l'été 2024 .
- Repérage de la renonciation aux soins : la saisine de la CPAM.
- Signature de plusieurs conventions :
  - Convention de partenariat avec France Terre d'Asile et Apprentis d'Auteuil ;
  - Renouvellement de la convention avec le Service Public de l'Emploi ;
  - Convention de partenariat avec la CPAM de l'Artois et la CPAM de la Côte d'Opale ;
  - Convention de coopération avec l'APEI Arras-Montreuil pour le développement du FALC ;
  - Convention de coopération avec la CAF.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Suivi de la convention de gestion avec le Département du Pas-de-Calais.
- Mise en place d'un dispositif de contrôle interne.
- Poursuite du déploiement du Système d'Informations Harmonisé des MDPH
- Déploiement d'un call bot pour l'amélioration de la gestion de la relation usager
- Participation à la structuration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans le Pas-de-Calais

COMPTES EN EUROS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (HORS FONDS DE COMPENSATION)

BILAN 2024		COMPTE DE RESULTAT 2024
Actif immobilisé : 283 586 €	Capitaux propres : 810 833 €	Produits d'exploitation : 6 170 593 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 149 076 €	Total des dettes : 859 176 €	dont subventions et participations : 5 989 505 €
Trésorerie : 1 249 883 €	Total bilan : 1 682 545 €	Charges d'exploitation : 6 023 494 €
RATIOS 2024		Résultat d'exploitation : 147 098 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 0 % (aucun emprunt en cours)		Résultat financier : 0 €
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)		Résultat exceptionnel : 0 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 76 jours		Résultat de l'exercice : 147 098 €
Fonds de roulement : 956 999 €		Epargne brute : 291 865 €
Besoin en fonds de roulement : -292 884 €		Epargne nette : 291 865 €
Financement du Département (€ et % des produits) : 2 000 000 € *(hors dispositifs)* soit 32%		Total des produits : 6 223 903 €

Date de mise à jour des données : 30/06/2025

Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)

- PARC DÉPARTEMENTAL D'OLHAIN -

ANNEE
2024

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Éditorial du Président du parc départemental d'Olhain

Quelle année mémorable que 2024 pour le Parc Départemental d'Olhain !

Non seulement nous avons célébré ces 50 ans depuis l'ouverture de nos premiers équipements en 1974, mais nous avons aussi eu l'immense joie d'accueillir la Flamme Olympique sous les yeux émerveillés de plus de 9000 visiteurs. C'était un moment tout simplement magique !

Un demi-siècle plus tard, notre parc est plus que jamais un lieu incontournable pour les loisirs, le tourisme, l'éducation et le sport dans le Pas-de-Calais. C'est un vrai bonheur de voir les grands-parents, les parents et les petits-enfants venir profiter de nos activités, de nos services, et partager leurs propres histoires au fil des générations.

Bien sûr, la grande majorité de nos visiteurs viennent de notre cher Pas-de-Calais, mais nous sommes ravis d'accueillir de plus en plus de personnes venues de bien plus loin. Chaque année, ce sont plus de 700 000 visiteurs qui nous font confiance pour passer un bon moment !

Après de nombreuses années de développement, le plus important à mes yeux, c'est que nous avons su garder l'esprit originel de sa création : être un lieu à vocation sociale et accessible à tous. Notre équipement a su se réinventer et est désormais un acteur économique et touristique essentiel pour notre région, comme l'a confirmé une étude d'impact réalisée avec la CCI Hauts-de-France. C'est une belle reconnaissance pour tout le travail accompli !

Dès à présent, il est essentiel de se tourner résolument vers l'avenir. Forts de cette riche histoire, de notre capacité à nous réinventer et de l'enthousiasme de nos 700 000 visiteurs annuels, nous abordons les prochaines étapes avec un optimisme inébranlable.

Avec un budget solide de plus de 6 millions d'euros et une équipe formidable de 80 à 120 collaborateurs, le conseil d'administration et toutes les équipes sont prêts à relever les défis passionnants qui nous attendent.

L'heure est à la consolidation de notre fonctionnement, et les grands chantiers à venir – *qu'il s'agisse de l'optimisation de notre gestion, de la garantie d'un service de qualité irréprochable, de notre adaptation aux changements climatiques, de la réduction de notre empreinte carbone, de la transition énergétique, ou de l'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité* – ne sont pas des obstacles, mais de formidables opportunités. Ils renforceront encore notre engagement pour un parc toujours plus innovant, durable et accueillant pour tous.

Ludovic IDZIAK

Président du parc départemental d'Olhain

CONTEXTE 2024

L'activité globale du Parc a été en légère hausse par rapport à 2023, du fait en particulier de l'accroissement des fréquentions liées à l'activités « Groupes » des Pôles Hébergement et Restauration, et Activités Encadrées.

Les conditions estivales ayant été partiellement favorables, les activités de loisirs « Grand Public » ont connu une fréquentation assez bonne en comparaison aux autres années sur cette période. (Filet, Luge, Piscine, Mini-golf…)

Sur le plan financier

- Chiffre d'Affaire Commercial

Avec un Chiffre d'affaire d'environ 4, 5 Millions d'Euros en 2024, qui constitue le plus important montant enregistré sur le Parc depuis sa création, l'activité globale liée aux recettes commerciales continue de croitre. (Comparaison avec 2023 4 Millions soit + 12.50 %)

Les services restauration, animation encadrée, connaissent une croissance marquée.

Hotellerie-Restauraion-Bar **15%**

Animation—Loisrs-Golf **9%**

.

- Charges d'exploitation et résultat d'exploitation

La maîtrise de la masse salariale ainsi que l'arrêt de l'augmentation exponentielle généralisée du coût des denrées alimentaires et des boissons, de l'énergie, de la sous-traitance ont permis de dégager un résultat d'exploitation positif en 2024.

Sur le plan du fonctionnement général

De nombreux évènements envers le grand public (Trail, Rallye équestre, Cyclisme, Jurasicpâque, Olhainween…) ont été organisés, connaissant des fréquentations importantes.

Des évènements d'envergure nationale se déroulant sur plusieurs jours ont été accueillis, la Flamme olympique, PARIS 2024, les 50 ans du Parc ou des séjours SNU.

L'activité de loisirs de proximité fut meilleure sur le second semestre dans tous les domaines d'activité, notamment en Juillet et Aout et aux vacances de Toussaint Charges à caractère général : + 11.18%

- Essentiellement les charges externes : les locations mobilières, l'entretien et maintenance.
- *Les volumes des achats ont augmenté au vu de la fréquentation du Parc*

Dans le même temps les tarifs des prestations ont été revalorisés autour de 5 à 10% en 2024 selon l'activité.

Il semble désormais indispensable de considérer le modèle économique l'EPIC du Parc d'Olhain comme celui d'une structure à caractère commerciale à part entière.

Réimpacter de façon systématique l'augmentation des charges de d'exploitation sur le prix de vente des prestations est incontournable.

Ne pas éluder cette obligation pourrait à court terme mettre en péril ce modèle économique et avoir des incidences graves sur l'équilibre financier de l'Etablissement, du fait d'un Fond de Roulement et de Reports à Nouveau particulièrement faible pour une structure approchant les 6 Millions de fonctionnement.

La politique tarifaire constitue donc le meilleur levier d'ajustement, ceci d'autant plus que la contribution du Conseil Départemental dans le cadre des MSP pourrait ne pas suivre l'évolution du cout des charges d'exploitation lors des prochains exercices budgétaire.

Sur le plan des ressources humaines

Les effectifs ont été stables voir en diminution au regard des besoins des différents services, L'optimisation de ces besoins a permis de baisser la masse salariale de - 6.25%

Il conviendra de noter que le recours au dispositif d'Aide au Retour à l'Emploi étant de plus en plus contraignant et restreint, le Parc continue de s'engager significativement vers des contrats d'alternance.

La plupart des services sont concernés. Animation, Espaces verts, Service entretien des Locaux, Bar.

Des promotions internes ont été réalisées, permettant d'assurer au sein de l'établissement la valorisation des salariés et de leur compétence.

MISSIONS :

Issu d'une politique volontariste du Conseil départemental du Pas-de-Calais, le parc d'Olhain est devenu aujourd'hui un acteur incontournable dans le domaine du tourisme et des loisirs de plein air. Véritable poumon vert, il répond aux attentes d'un territoire à forte densité de population. Il constitue surtout un espace aux multiples facettes, qui accueille les familles, les scolaires, les associations sportives ou encore les entreprises avec la même exigence de qualité au travers de ses équipements adaptés et divers. Dans une dimension locale, régionale, mais aussi nationale, le parc d'Olhain participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais hors de son territoire, par l'accueil de visiteurs étrangers. La perspective des Jeux Olympiques de 2024 en est l'illustration avec le passage de le Flamme ! En cohérence avec sa vocation initiale, le parc d'Olhain propose une offre attractive, originale et accessible, en associant des activités, des animations et des services d'hébergement et de restauration.

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Suite au travail collaboratif effectué avec les équipes du Département et celles du Parc en 2022 en 2023, le Département s'inscrit dans une nouvelle forme de partenariat avec le parc départemental d'Olhain pour l'exercice d'un certain nombre de missions de service public. Ce partenariat concrétise la volonté du Département et du parc d'Olhain d'initier et de soutenir des actions en faveur de l'accès au plus grand nombre aux activités et service de cet établissement.
Le parc d'Olhain est considéré comme un équipement phare du Département. Il occupe depuis plusieurs décennies, une place remarquée dans le paysage des acteurs du tourisme et des loisirs de plein air du Pas-de-Calais et il bénéficie d'une attention particulière sur le plan des aides financières.
Celles-ci sont versées annuellement, sous forme d'une contribution pour financer l'exécution de missions de service public pour le compte de la collectivité.
Afin de dépasser la logique de contrat de moyen, et parce que la mise en œuvre conjointe des politiques publiques suppose un partenariat clairement défini, le parc départemental d'Olhain et le Département ont proposé de se fixer de nouvelles contreparties et indicateurs d'évaluation.
Ainsi, l'aide départementale est accordée au parc d'Olhain pour les projets s'inscrivant dans le cadre des missions de service public, conduites par cette structure. Les déclinaisons opérationnelles de ses missions de service public prévoient des objectifs et des indicateurs de moyens et de résultats spécifiques.
Ceux-ci font l'objet d'un suivi dans le cadre d'un dialogue de gestion instauré entre les deux structures dans les domaines suivants :

1-Entretien de l'espace public :

Le parc départemental est un lieu ouvert qui accueille pas loin de 700 000 visiteurs par an. Il constitue un poumon vert, rare et inestimable, à proximité de territoires à forte population qui doit être entretenu. L'espace public désigne donc l'ensemble des espaces destinés à l'usage de tous, sans restriction et relève ainsi d'une mission de service public. Des personnels dédiés du parc départemental œuvrent chaque jour pour l'entretien de l'espace public et propose ainsi aux visiteurs un environnement propre, agréable, accessible et sécurisé sur les 170 hectares de plaine et de forêt.
Indicateurs : surfaces entretenues, nombre d'agents affectés à cette tâche, prestations réalisées par des tiers… ;

2-Entretien des bâtiments et des infrastructures :

Le libre accès à l'équipement est donc une priorité avérée. Un certain nombre d'aménagements sont ainsi mis gracieusement à la disposition du public (espaces de pique-nique et de détente, sentiers de promenade et de randonnée, jardin d'enfants, plaine de jeux, aires de stationnement, toilettes, parkings…). Le parc départemental assure donc l'entretien du patrimoine bâti (10 000 m² de bâtiments). L'ensemble des actions menées vise à assurer la sécurité des biens et des personnes fréquentant le parc, conformément aux contextes réglementaires qui s'imposent.
Indicateurs : surfaces entretenues, nombre d'agents affectés à cette tâche… ;

3- Soutien aux acteurs des mouvements sportifs, culturels et institutionnels :

Le parc départemental est un site privilégié pour l'organisation de manifestations à caractère sportif, culturel ou festif. Initiateur du projet ou partenaire associé dans le montage de ces manifestations, le parc départemental d'Olhain contribue à l'animation du territoire et participe ainsi au rayonnement du Département du Pas-de-Calais. Si le parc est un lieu de manifestations, il est également un lieu de rencontre pour le mouvement associatif sportif, éducatif et culturel. Les infrastructures du parc sont ainsi mises à disposition pour l'organisation d'assemblées générales ou de conventions…
Indicateurs : nombre de manifestations sportives et culturelles, volume horaire annuel d'utilisation des installations… ;

4- Démocratisation des pratiques sportives, culturelles et de loisirs organisées par le parc :

Le parc départemental d'Olhain, s'inscrit parfaitement dans le cadre des politiques menées par Département en initiant des actions éducatives, sociales et sportives, accessibles au plus grand nombre. Il est un site ouvert à l'organisation d'événements divers.
Indicateurs : nombre de manifestations sportives et culturelles, nombre de bénéficiaires par an et par type d'activité, nombre d'actions destinées aux publics cibles… ;

5- Partenariat pour l'accueil de jeunes bénéficiaires de l'opération « Sac Ados » :

Parce que le Conseil départemental fait de la jeunesse une des priorités du mandat, le parc d'Olhain s'engage à ses côtés. Il s'agit d'un partenariat pour l'accueil de bénéficiaires de l'opération « sac ados », dispositif qui permet notamment aux jeunes de s'impliquer et exercer leur pleine citoyenneté et de soutenir leurs initiatives.
Indicateurs : nombre de jeunes accueillis et nombre de nuitées par an… ;

6- Gestion de la piscine :

La présence de « l'eau » constitue un point d'attrait indéniable pour le public de proximité du parc d'Olhain. Le parc possède à ce jour une piscine chauffée de plein air ouverte en période estivale. L'établissement est équipé d'un grand bassin sportif et d'un espace destiné aux enfants. En complément, un solarium est accessible autour du bassin. Cet équipement, très attractif, peut dépasser les 30 000 entrées par saison estivale. Il s'agit d'un outil permettant de mettre en œuvre la politique sportive départementale dans le cadre du « savoir-nager ». De nombreuses opérations sont organisées à cet effet, notamment en partenariat avec les comités sportifs départementaux.
Indicateurs : fréquentations par type de public, nombre d'heures d'ouverture par an, nombre de bénéficiaires du dispositif « savoir-nager » … ;

7- Relations avec les acteurs publics (promotion du site afin de favoriser son rayonnement avec les acteurs du territoire) et insertion sociale :

Il faut enfin souligner qu'il participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais, hors de son territoire, par l'accueil de nombreux groupes touristiques provenant de toute la France et même de l'étranger. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur le sujet de l'emploi et de l'insertion sociale par l'accueil d'emplois aidés, de stagiaires et de personnes en immersions professionnelles.
Indicateurs : nombre d'événements, nombre d'emplois aidés, nombre de stagiaires, nombre d'immersions professionnelles

	SPA : SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF					
	Domaine public		Actions culturelle, sportive et			
	Entretien espace public	Entretien bâtiments et infrastructures	Démocratisation pratiques culturelles et sportives : accompagnement et manifestations	Soutien aux mouvements culturels et sportifs : Mises à disposition	Piscine publique	Relations avec les acteurs publics, insertion sociale et
Charges						
Charges à caractères générales	167 740	87 165	102 714	79 388	156 949	54 195
Charges de Personnel	124 642	222 670	291 175	241 134	163 164	47 907
Autres charges	530	926	661	977	735	794
Opération d'ordre Amortissements	22 351	8 945	3 997	4 541	3 719	3 756
Charges exceptionnelles	3 267	5 717	4 495	30 000	4 114	5 000
TOTAL DEPENSES	318 530	325 423	403 043	356 040	328 682	111 652
produits						
Recettes COMMERCIALES	265	499	333	416	82 036	14 189
Recettes contrats aidés	4 034	4 609	7 242	3 950	3 292	
Recettes AUTRES	1 166	2 040	1 457	1 830	1 686	1 749
Produits exceptionnels	8 394	11 194	949	28 889	949	889
CD62	252 000	252 000	314 000	252 000	240 000	90 000
TOTAL RECETTES	**265 859**	**270 341**	**323 982**	**287 086**	**327 963**	**106 826**

LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

L'hébergement et la restauration, les animations et équipements de loisirs constituent l'essentiel de l'activité à caractère commercial du parc d'Olhain. Les services proposés génèrent des recettes d'exploitation significatives, essentielles au bon fonctionnement et à l'équilibre financier global. En 2024, celles-ci représentaient près de 75% du budget global de fonctionnement.
Ces services combinés aux nombreuses activités encadrées de loisirs et de plein air, constituent une offre touristique, répondant à la fois à une demande locale, régionale, mais également internationale sur certains segments (séjours scolaires et stages sportifs).

Pôle hébergement restauration

Les résidences d'accueil et de séjour.
La résidence Éthic étapes propose 2 niveaux de confort :

- La résidence des Jardins

Principalement dédiée à l'accueil des groupes. Elle est composée de 24 chambres dont 16 chambres à 3 lits et 8 chambres à 6 lits soit 96 lits.

- La résidence des Terrasses

propose un confort hôtelier qui correspond à l'accueil des familles et des individuels, et aux sportifs de haut niveau. Elle est composée de 9 chambres à 3 lits, 7 chambres à 4 lits, 2 chambres single et 1 chambre double soit 19 chambres d'une capacité de 59 lits. Cette résidence est ouverte à la réservation en ligne via le site web du parc ou sur booking.com. Les résidences ont une capacité d'accueil total de 155 lits et ont enregistré **18 430nuitées**.
Typologies de séjours : stages sportifs, séjours éducatifs, séjours touristiques, séjours ACM, séjours de séminaires, d'affaires ou de formations, séjours en famille ou en individuel.

L'accueil de réunions

Le parc possède 8 salles adaptées aux séminaires, assemblées générales, salons. Leur capacité d'accueil varie de 10 à 1400 personnes. Le parc est sollicité par les entreprises, les collectivités et associations qui trouvent en ce lieu un espace de travail, de restauration et d'activités de cohésion. Le parc enregistre 884 journées de location de salles

L'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et du service national universel (SNU)

En 2024 la commercialisation de ces opérations ont connu un réel succès. Ce sont **5 546 enfants** qui ont été accueillis pour **16 620 nuitées** réalisées. 1/3 des enfants sont issus du Pas-de-Calais.

Pôle animation-loisirs

Lors de l'année 2024, plus de 150 **challenges** ludiques et sportifs encadrés ont été organisés pour 179 ecoles, 21 associations et 24 centres sociaux soit plus de **15 000** participants
Les deux évènements « phares » avec plus de **1500** pour « Pakemone » et **7 500** pour « Olhainween ».
Nombre de passage :
Golf miniature : 20796, Parcours Filets : 71745, Luge 4 saisons, Tyrolienne : 8191

Approche financière SPIC 2024

	SPIC : SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL											
	Pôle Hébergement, restauration, réunion					Pôle animation	Pôle loisirs					TOTAL
	hébergement résidence	Restauration	Bar	Location de salles	Hôtellerie de plein air	Animations encadrées	Luge 4 saisons	Filet suspendu	Tyrolienne	Activités en toute liberté	Pratique du golf	
	Charges											
Charges à caractères générales	147 741	810761	343 112	59 643	78 996	77 317	53 584	56 561	41 873	45 182	205 715	**1 920 485**
Charges de Personnel	146 060	592 829	319 393	62 614	71 548	186 591	171 978	172 323	113 906	63 044	148 340	**2 048 326**
Autres charges	5 391	3 530	2 708	132	4 588	1 807	1 024	5 152	527	333	831	**26 023**
Opération d'ordre Amortissements	14 291	42 376	14 769	7 200	17 611	4 009	5 904	48 295	4 747	7 389	14 183	**180 774**
Charges exceptionnelles	5 866	12 283	8 645	1 817	3 027	2 450	5 721	6 059	5 718	1 633	5 044	**58 264**
TOTAL DEPENSES	**319 349**	**1 461 479**	**688 627**	**131 405**	**175 771**	**272 174**	**238 210**	**288 390**	**166 771**	**117 581**	**374 113**	4 233 871
	Produits											
Recettes Commerciales	357 883	1 475 157	550 684	61 209	269 198	383 845	393 541	500 560	100 868	114 144	195207	**4 402 296**
Recettes contrats aidés	3 292	11 752	8 559	658	1 975	1 975	4 609	4 609	2 634	1 317	3 292	**44 670**
Recettes AUTRES	1 457	16 315	34 627	291	874	874	2 040	2 040	1 166	583	5 562	**65 829**
Recettes Exceptionnelles	26 501	24 813	2 496	2 295	952	597	1 379	19 499	888	7 008	1 990	**88 338**
TOTAL RECETTES	**389 133**	**1 528 037**	**596 365**	**64 454**	**272 999**	**387 292**	**401 569**	**528 708**	**105 475**	**123 051**	**206 051**	4 601 133

BILAN D'EXPLOITATION ANNUEL GLOBAL :

Participation du Département : 2024 : 1 400 000 € dans le cadre des missions de service public
2023 : 1 400 000 €
Recettes de fonctionnement : 2024 : 6 183 190 € , **2023** : 5 577 691 €
Recettes hors CD62 : 2024 :4 783 190 €, **2023** : 4 177 691 €

Comparaison des exercices de 2017 à 2024

EVOLUTION BUDGET PARC DEPARTEMENTAL OLHAIN 2017-2024

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat NET	41 012	55 329	-80 210	-118 094	203 549	-82 101	-296 412	105 950
Résultat Exploitation	-80 631	-108 796	-115 115	-648 408	-344 173	-105 365	-310 103	34 173
Résultat financier	0	-413	-376	-176	-761	-815	-2 590	-16 387
Résultat Exceptionnel	121 643	164 537	35 281	530 489	548 480	24 079	16 281	88 165
Missions de service public	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 750 000	1 400 000	1 250 000	1 400 000	1 400 000
Recettes d'activités	3 108 507	3 143 450	2 906 835	1 538 403	2 742 586	3 792 261	4 101 619	4 500 034
Recettes en atténuation charges	237 041	120 354	196 508	335 547	247 429	241 712	76 072	75 757
Global	4 595 548	4 513 804	4 353 343	3 623 950	4 390 015	5 283 973	5 577 691	6 183 190

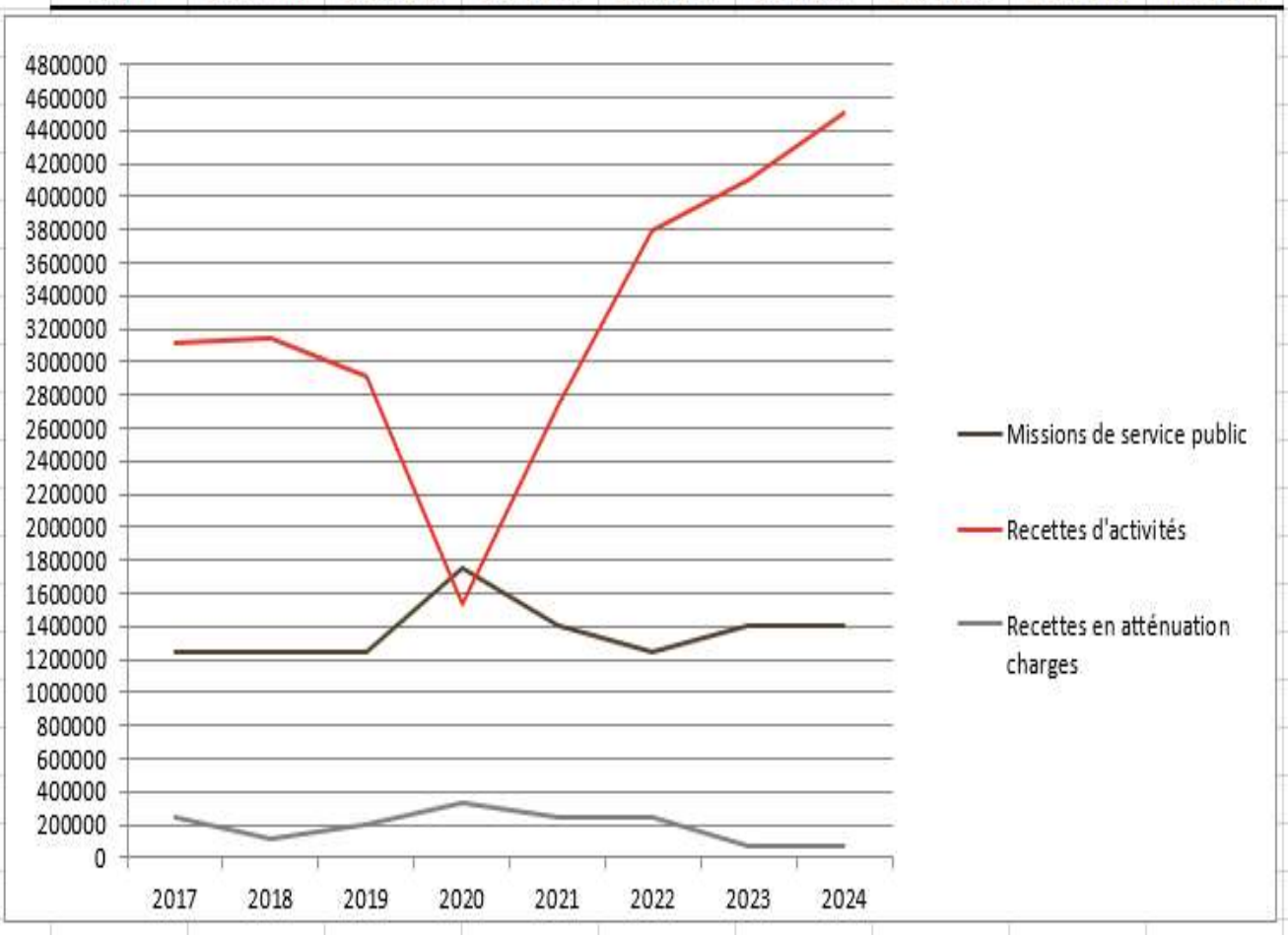

Le Parc Départemental d'Olhain,

Initié en 1974, mais toujours tourné vers l'avenir.

Un Etablissement Engagé Durablement.

Ecolabel de services d'hébergement touristique,

Label Biodiversité des Golfs,

Label Tourisme et Handicap,

Engagement RSE « Lucie-Progress »…

autant de marqueurs qui démontrent qu'environnement et valeurs humaines sont au cœur du projet de développement du Parc d'Olhain.

Au fil des ans, les équipes du Parc et le Conseil d'administration se sont imprégnés de ces valeurs et les décline aujourd'hui au quotidien.

Conseil Départemental du Pas de Calais, Réseau Ethic Etapes et Ecolabel : un même engagement.

La Politique environnementale du Parc Départemental d'Olhain se décline dans la continuité de la politique environnementale du Conseil Départemental du Pas de Calais. Cet engagement s'est traduit par l'obtention et surtout le renouvellement de plusieurs labels, au fil des années.

Eco-label de service d'Hébergement Touristique (AFNOR) et label Golf et Biodiversité. (FF Golf)

Dans ce contexte, nombre d'actions ont été intégrées au sein de l'Etablissement, **dans les domaines aussi variés que l'eau, les déchets, les espaces verts et la gestion forestière, la communication et l'éducation, les moyens de transport** dans le Parc…

De l'optimisation des coûts d'arrosage par la réalisation d'un forage, et d'un récupérateur d'eau à la mise en place d'un télé relevage des consommations d'eau par bâtiment et de télégestion des régulations thermiques et des consommations électriques, en passant par le tri sélectif, et le compostage, l'achat de véhicules électriques ou hybrides, le Parc Départemental d'Olhain s'est engagé dans une démarche de développement durable dans le secteur des énergies, des ressources et du traitement des déchets. A titre d'exemplarité le Parc dispose d'une station de traitement des eaux usées fonctionnant par filtres plantés de roseaux.

L'ensemble des équipements implantés sur le Parc ont en général un impact très faible sur l'environnement, tant dans leur conception, leur construction, que dans leur exploitation comme évoqué précédemment.

Le Golf du Parc est actuellement en phase de réévaluation et de diagnostic concernant le label Golf et Biodiversité.

Au-delà d'une intégration des pratiques durables au quotidien, le Parc Départemental d'Olhain a aussi entrepris des opérations de sensibilisation des usagers et partenaires.

Le domaine d'activité du Parc Départemental d'Olhain, reposant particulièrement sur son environnement, il nous est apparu important de maîtriser le développement des sports de pleine nature sur notre territoire par un conventionnement régulier avec les organisateurs et une prise en compte systématique de l'impact de ces pratiques

Au-delà de la prise en compte des volets techniques et environnementaux, l'Etablissement du Parc Départemental d'Olhain a **souhaité mettre au centre du dispositif l'humain par le développement d'actions de sensibilisation et d'éducation tant dans son fonctionnement interne auprès de ses collaborateurs qu'envers les publics accueillis.**

En 2024, u**n carnet de découverte des bonnes pratiques visant à sensibiliser le jeune public a été élaboré en association avec Graine de Citoyens et les services du parc.**

Un outil pédagogique prônant les bonnes pratiques en terme de respect de l'environnement (Flore, faune, énergie, eau…)

Le développement des documents d'information sous la forme numérique, (QR code), et la mise en œuvre d'un site de vente en ligne pour la réservation et le paiement des activités et certains services, permettent de diminuer au quotidien l'impact environnemental de la communication par la baisse du nombre des impressions.

Un accompagnement par l'ADEME sur l'évolution des modalités d'exploitation de notre équipement **au regard du changement climatique** (canicules, tempêtes, pluies torrentielles, pic de fréquentation, impact flore et faune, gestion des flux…) a été élaboré et mise en œuvre au fil du temps

Par l'analyse de l'exposition et de la sensibilité des activités du Parc aux aléas climatiques, une hiérarchisation des vulnérabilités a ainsi pu être établie, se traduisant par des fiches actions. (Aménagement , gestion forestière, gestion différenciée, protocole…)

Le Parc d'Olhain a d'ailleurs reçu en 2024 un Trophée de la part d' Acteur du Tourisme Durable pour cette démarche, récompense remise en main propre au président du Parc Ludovic Idziak en Mars 2024 à Paris, et a témoigné à de nombreuses reprises dans l'Hexagone de cette expérience auprès des acteurs touristiques de térritoire.

Une approche Durable à la fois Environnementale mais aussi humaine.

Label Tourisme et Handicap

L'offre de loisirs et notamment les nouvelles activités intègrent de façon systématique la prise en compte de l'accessibilité aux personnes souffrant d'une déficience physique ou mentale : (Parcours d'orientation, golf miniature, parcours de filets, village enchanté, luge, Tyrolienne, Belvédère…).

Un fauteuil « Hippocampe » spécifique à l'accès PMR est mis à disposition des visiteurs.

La résidence Ethic Etapes est d'ailleurs labelisée Tourisme et handicap dans les 4 typologies, (moteur, déficience mentale, auditive et visuelle) et constitué un fleuron du département du Pas de calais dans ce domaine.

Soucieux d'affirmer notre engagement et de développer de nouvelles actions pour promouvoir un tourisme responsable et durable, cette démarche de politique environnementale est aussi un outil fédérateur dans la gestion quotidienne de l'Etablissement de ses équipes et de son développement.

Responsabilité Sociétale des Entreprises, le Parc engagé dans la démarche « Lucie-Progress »

Le parc est actuellement engagé dans une phase d'évaluation dans le cadre de la démarche Lucie-Progress, initiée par l'agence Eponyme.

Il s'agit d'une démarche de labellisation transparente et accessible à toutes les organisations ou établissements qui souhaitent évaluer leur degrés de Maturité RSE.

Enfin, le volet social revêt lui aussi, un caractère essentiel avec la volonté de renforcer l'insertion économique et sociale des publics en difficulté, au travers de Parcours Emploi Compétence, de chantier d'insertion, de l'accueil de jeunes dans le cadre de mesures de réparation pénale ou encore avec l'accueil de personnes présentant un handicap.

(moteur, déficience mentale, auditive et visuelle).

Nos engagements se traduisent concrètement par :

- **Une politique d'achat visant à diminuer le bilan énergétique** (ampoules, matériel informatique et de maintenance, ou de production, véhicules électriques…) **et à stimuler les filières de consommation et de production durable** (privilégier les filières courtes pour les approvisionnements et les produits issus du commerce équitable, utilisation de produits éco-labellisés, station de traitement des eaux usées plantée de roseaux, Cuve de récupération des EP…) ;

- **Une mise en œuvre de procédure visant à la veille des consommations** (eau, énergies, produits de nettoyage…) **et à la production des déchets** (télé-relevage des compteurs d'eau, suivi et optimisation des consommations d'électricité contractualisé avec EDF, quantification des productions de déchets, **Une maîtrise de la production et de la gestion des déchets** : Tri sélectif, utilisation de produits non jetables, diminution des emballages, presse carton, composteur…

- **Une communication écoresponsable réduisant les impacts environnementaux et privilégiant les moyens de communication dématérialisés**. Développement des outils et vecteurs de communication électroniques, impressions sur papier écolabellisé ou recyclé ou ayant un label environnemental, l'affranchissement postal au tarif « lettre verte », dématérialisation des factures et des moyens de communication interne, développement des QR code, développement d'une application et d'un site de vente en ligne pour les activités et la résidence des Terrasses.

Une perspective d'amélioration continue grâce au suivi des indicateurs de consommation mis en place et des engagements à court, moyen et long terme, à la prise en compte des remarques des hôtes via un questionnaire de satisfaction .

Depuis l'engagement de la certification, les procédures liées à l'obtention de l'Ecolabel ont été expérimentées, validées et réajustées, permettant une parfaite adéquation entre les exigences de l'Ecolabel, le fonctionnement au quotidien de la Résidence, et la pertinence des informations collectées.

Une formation continue du personnel dans une perspective d'appropriation des « bonnes » pratiques

- **Une information des visiteurs relative à la démarche et une incitation au respect de leur environnement** (signalétique des bonnes pratiques avec mise en scène de Rhéa et la réalisation en 2024 d'un carnet de loisirs ludique destiné au jeunes enfants 6/12 ans (Graines de citoyen)

- **Une animation envers les différents publics autour des thématiques liées à l'environnement, la faune et la flore, le patrimoine**, spécifique à la biodiversité de l'environnement local (randonnées nature, animation sur l'astronomie, exposition mycologique, opération de reforestation…) **renforcée par une action de formation auprès de nos éducateurs.**

- **Une promotion de l'activité physique comme facteur de préservation du capital santé** (stages sportifs, manifestations, journée de découverte, …).

- **Organisation d'évènements visant l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi par la pratique sportive**. (collaboration avec France travail, Fédération Francaise d'Athlétisme Conseil Départemental…)

- **Le renforcement des modes de transports collectifs et l'aménagement de voies *douces*** *(passage de EUROVELO 5 sur le Parc et labellisation en 2022 Accueil Vélo de La Résidence Ethic -Etapes*) facilitant l'accès au Parc et les déambulations dans l'enceinte. Des vélos à assistance électriques peuvent être loués par nos hôtes.

Perspective de développement à moyen terme, *2025/2030*

Le déploiement d'Urbanloop (Navette Modulaire Electrique et Automatisée)

Par l'implantation d'un tel équipement, le Parc Départemental d'Olhain répond à un triple objectif :

Faciliter les déplacements internes des visiteurs entre le parking et les différentes zones d'activités et d'hébergement.

Améliorer l'attractivité du site en intégrant une solution concrète, facile d'utilisation et efficace, qui permettra de toucher des publics complémentaires.

Réduire l'impact environnemental des déplacements en proposant une alternative aux véhicules motorisés traditionnels.

Le déploiement d'Ombrières Photovoltaïques sur les Parkings du Parc

Par cette implantation le Parc Répond une nouvelle fois aux objectifs qu' il se fixe en terme de Developpement Durable :

Exploiter une aire de stationnement existante pour la production d'énergie verte.

Produire de l'électricité à destination de la population locale. Améliorer le confort des utilisateurs du parking

Respecter l'obligation d'installation de procédé de production EnR de la Loi Climat et Résilience*

Le Parc d'Olhain souhaite ainsi conjuguer son patrimoine naturel et son attractivité touristique avec une vision durable et novatrice pour l'avenir.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Parc Départemental d'Olhain

FICHE D'IDENTITE

- **Forme juridique** : Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC)
- **Siège social** : Rue de Rebreuve, 62620 Maisnil-les-Ruitz
- **Dotations** : 1 203 441 €
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 784 000 085 00034
- **Effectif moyen** : 87 salariés soit 77 ETP
- **Président** : Ludovic IDZIAK (Conseiller départemental)
- **Directeur général** : Yannick AUDINEAU

Mission / Cœur de métier :
Le parc a été créé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais avec comme vocation la gestion du site. C'est un établissement emblématique dans le Département. Il dispose de nombreux équipements tels qu'un centre d'hébergement et de restauration, un camping, une salle de sports, une salle d'exposition, des salles de séminaire, une piscine découverte, un parcours de filets suspendus, une piste de luge 4 saisons, un belvédère, une tyrolienne et un golf 9 trous. Son offre de services est diversifiée et porte sur des formules séjours et des activités libres ou encadrées. Le Parc d'Olhain est un opérateur incontournable en termes de tourisme et de loisirs.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :
Représentation au Conseil d'Administration : sur 13 membres, 7 conseillers départementaux soit 54% et 6 membres qualifiés désignés par le Conseil départemental soit 46 %.
Représentants du Département dans la structure :
7 titulaires : Ludovic IDZIAK, Karine GAUTHIER, Etienne PERIN, Jean-Pascal SCALONE, Michèle JACQUET, Séverine GOSSELIN, Philippe DUQUESNOY.

Contribution financière du Département :
BP 2025 : 1250 000 €
2024 : 1 455 000 € (dont 55 000 € d'aide supplémentaire)
Garantie d'emprunts : aucune
Convention : Convention relative aux modalités de versement de l'aide départementale au fonctionnement du Parc départemental de nature et de loisirs d'Olhain, contrat de développement partagé et convention de transfert de gestion en cours de réécriture.

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

- 2014-2023 : 18 millions d'euros investis dans un équipement au service des politiques publiques du Conseil départemental
- Fréquentation :
  - 71 745 entrées au parcours filets ;
  - 21 508 entrées à la piscine ;
  - 76 527 luges ;
  - 18 430 nuitées à la résidence Ethic étapes ;
  - 122 859 repas servis ;
  - 16 620 nuitées au camping ;
  - 6 377 nuitées en nid'île (hébergement insolite) ;
  - 20 976 entrées au golf miniature ;
  - 873 heures de locations de court de tennis ;
  - 8 191 descentes de tyroliennes.
- Ressources humaines : le parc est un employeur engagé
  - 53 contrats CDI
  - 16 contrats d'apprentissage ;
  - 1 contrat de professionnalisation ;
  - 1 stagiaire école ;
  - 35 contrats CDD ;
  - 211 contrats saisonniers
  - 16 Contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) ;
- Plus de 30 activités pour petits et grands ;
- Plus de 700 000 visiteurs ;
- 7 salles de réunion ;
- 4 points de restauration (en fonction de la saison) ;
- 170 hectares de forêt et de plaine ;
- 66 980 « followers » sur Facebook, 6 450 « followers » sur Instagram et 1 197 abonnés sur LinkedIn.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

Les deux faits marquants resteront le passage de la flamme olympique, avec des fréquentations avoisinant les 9 000 visiteurs, et les 50 ans du parc.
Le 3 juillet 2024 restera, en effet, marqué dans l'histoire du parc d'Olhain avec le passage de la flamme après 56 jours de déambulation en France.
Des évènements d'envergure nationale se sont déroulés sur plusieurs jours comme les rencontres nationales de VTT des sapeurs-pompiers ou les séjours Services National Universel (SNU).
Toutefois, l'activité destinée au grand public (trail, rallye équestre, cyclisme, jurassic pâques, olhainween, festival bivouac, constellation imaginaire) fut contrariée tout au long de l'année du fait de conditions météorologiques plutôt maussades.
Enfin, dans l'esprit et les valeurs de l'olympisme, le parc a également accueilli une délégation de jeunes sportifs ukrainiens pendant dix jours en août en leur proposant l'hébergement, la restauration et des activités sportives et ludiques.
L'année 2024 s'est achevée avec :
L'embauche au 1er novembre 2024 d'un directeur technique ;
L'adoption au conseil départemental du 02/12/2024 de l'actualisation des statuts du parc ;
La démolition de la salle de sport en 12/2024.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Rédiger une nouvelle convention de transfert de gestion ;
- Volonté de renforcer le partenariat Conseil départemental du Pas-de-Calais/Parc d'Olhain au travers de la rédaction d'un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;
- Affirmer la reconnaissance de cet établissement public, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de loisirs de proximité, activités de pleine nature, accompagnement du développement du sport et du tourisme ;
- Faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales.

COMPTES en EUROS

Bilan 2024		Compte de résultat 2024
Actif immobilisé : 4 527 177 €	Capitaux propres : 4 666 625 €	Produits d'exploitation : 5 988 722 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 328 731 €	Total des dettes : 434 944 €	dont subventions et participations : 1 467 747 €
Trésorerie : 230 833 €	Total bilan : 5 186 741 €	Charges d'exploitation : 5 954 549 €
Ratios 2024		Résultat d'exploitation : 34 173 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 3,1 %		Résultat financier : - 16 387 €
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : 88 165 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 14 jours		Résultat de l'exercice : 105 950 €
Fonds de roulement : 369 593 €		Epargne brute : 305 974 €
Besoin en fonds de roulement : 138 760 €		Epargne nette : 227 024 €
		Total des produits : 6 107 743 €
		Financement du Département (€ et %) : 1 455 000 € soit 23,82 %

Date de mise à jour des données : 26/05/2025

62 Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)

- PAS-DE-CALAIS ACTIF -

PAS-DE-CALAIS ACTIF

ANNÉE
2024

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Éditorial
de la Présidente de Pas-de-Calais Actif

En 2024, Pas-de-Calais Actif a poursuivi avec détermination sa mission, visant la sécurisation des parcours entrepreneuriaux des publics les plus fragiles et les projets porteurs d'utilité sociale.

Cette année a été marquée par de nombreux défis internes et externes mais aussi et surtout par des réussites inspirantes qui témoignent de la résilience et de l'innovation de notre territoire.

A l'aune de ses 30 ans, Pas-de-Calais Actif prouve une fois de plus que les solutions financières et l'accompagnement personnalisé délivrés constituent des outils efficaces et apportent des réponses adaptées aux porteurs de projets.

Au travers de la lecture de ce rapport d'activité, vous découvrirez comment Pas-de-Calais Actif sécurise les créations/reprises d'entreprises notamment à travers son métier de garant, accompagne le développement des entreprises portées par les publics plus fragiles, redynamise les territoires prioritaires, et encourage l'engagement social, sociétal et environnemental des entrepreneurs.

Pas-de-Calais Actif c'est également une volonté ferme de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire via des dispositifs dédiés à l'émergence, la création, le développement mais également le rebond des structures de ce secteur si important pour la cohésion sociale et territoriale.

Je tiens à rappeler que l'ensemble de ces actions ne saurait être mené sans une coopération et collaboration étroite avec notre réseau de partenaires techniques publics et privés, et sans le soutien de nos financeurs, que nous tenons à remercier pour leur confiance renouvelée.

Pas-de-Calais Actif c'est enfin une équipe salariée engagée au service des porteurs de projet et du territoire !

Fort de ces réussites, Pas-de-Calais Actif aborde l'avenir avec la ferme ambition de construire un territoire dynamique et solidaire, où chacun peut apporter une réponse aux enjeux sociétaux.

Ensemble, nous avons prouvé que l'engagement, la solidarité et l'innovation sont les clés du succès. Continuons à œuvrer pour un Pas-de-Calais solidaire et actif !

Françoise VASSEUR
Présidente du GIP Pas-de-Calais Actif

MISSIONS

La mission du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pas-de-Calais Actif est accompagner et de soutenir financièrement les initiatives créatrices d'emploi sur le département du Pas-de-Calais. Il est par ailleurs le représentant du réseau France Active dans le Pas-de-Calais.

LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT AUPRES DE QUATRE PUBLICS

- les personnes en situation de fragilité économique créateurs/repreneurs de très petites entreprises (TPE) en leur facilitant l'accès au crédit bancaire professionnel dans de bonnes conditions (taux de marché, limitation des cautions personnelles) au travers de la mobilisation de fonds de garantie, de prêts d'honneur et de primes;
- les entrepreneurs engagés : qui sont des entrepreneurs qui s'engagent dans un projet d'entreprise qui va au-delà de la simple recherche de profit économique et dont le projet a un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale. Ces entrepreneurs engagés peuvent bénéficier de garanties, de prêts d'honneur et de primes;
- les structures du champ de l'économie sociale et solidaire en émergence, création, développement ou retournement au travers d'outils financiers (fonds de garantie, apports en fonds propres, prêts solidaires, avances remboursables) et également de dispositifs d'accompagnement (fonds d'ingénierie conseil, financement d'études action) ;
- les allocataires du RSA ayant créé une activité indépendante. Pas-de-Calais Actif leur propose un diagnostic et un accompagnement pour les aider à augmenter les ressources tirées de leur activité pour sortir durablement du RSA ou pour les accompagner vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si leur activité n'est pas viable.

LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT A TOUS LES STADES DE VIE DES PROJETS

Le GIP permet :

- de garantir jusqu'à 80 % des emprunts bancaires pour des créateurs/repreneurs d'entreprises avec un plafond d'intervention en garantie de 160 000 € (soit 200 000 € d'emprunt garantis à 80 %) ;
- d'octroyer des primes jusqu'à 2 000 € pour les créateurs d'entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- d'intervenir en fonds propres et prêts solidaires dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire jusqu'à 1 500 000 € ;
- d'intervenir en garantie sur des emprunts moyen terme et court terme auprès des structures du champ de l'économie sociale et solidaire ;
- d'accompagner la consolidation des activités et des emplois dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) ;
- d'accompagner la création de nouvelles entreprises sociales et solidaires au travers du dispositif FIDESS (Fonds d'Investissement au Développement de l'ESS) ;
- d'accompagner la consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire en situation de retournement au travers du DASESS (Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS) ;
- d'accorder des avances remboursables conditionnées à des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui connaissent des problèmes de trésorerie ;
- d'accompagner les projets ESS en émergence sur les territoires au travers du Fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS ;
- d'intégrer les projets dans une démarche de financement participatif au travers de « Propulsons ! ».

ORGANISATION

HISTORIQUE ET GOUVERNANCE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été créé en 1995 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique d'insertion, avec la participation de partenaires économiques sensibilisés à la lutte contre l'exclusion

LE STATUT CHOISI EST CELUI DE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC A CAPITAL ET COMPTABILITÉ PRIVÉE.

Les membres du GIP sont :

- le Conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- la Région Hauts-de-France ;
- la Caisse d'Épargne Hauts de France ;
- la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- l'association France Active ;
- la MACIF ;
- la Mutuelle AESIO ;
- EDF.
- l'Union Régionale des SCOP.

LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS EST L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF.

Le Département du Pas-de-Calais détient 71,59 % du capital et la majorité des postes au Conseil d'administration du GIP Pas-de-Calais Actif.

Sur 16 sièges au Conseil d'administration, 8 sont dédiés aux représentants du Département.

Le président du GIP Pas-de-Calais Actif est obligatoirement un Conseiller départemental.

Les postes de secrétaire et de trésorier peuvent être occupés par tout membre du Conseil d'administration.

Les mandats sont pourvus pour une durée de trois ans et sont renouvelables.

Le directeur du GIP est nommé par le Conseil d'administration sur proposition du président.

La loi de 2011 sur les GIP confère aux directeurs des pouvoirs élargis.

Dans ses rapports avec les tiers, le directeur engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS ACTIF :

NOM—PRÉNOM	FONCTION AU SEIN DU GIP	FONCTION EXTÉRIEURE
Mme Françoise VASSEUR	Présidente	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. François LEMAIRE	Vice-président	Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Éric CODRON	Vice-président	Délégué Aesio Mutuelle
M. Thierry DAUTHIEU	Secrétaire	Délégué national Macif représentant les commerçants indépendants
Mme Evelyne NACHEL	Trésorière	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Jean-Luc DUBAELE	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
Mme Bénédicte MESSEANNE -GROBELNY	Administrateur	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Mme Sylvie MEYFROIDT	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. Etienne PERIN	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
M. René HOCQ	Administrateur	Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Frédéric HAVRET	Administrateur	Secrétaire Général Caisse d'Épargne Hauts-de-France
Mme Nadège FARVACQUE	Administrateur	Référente régionale Economie Sociale et Solidaire Banque des Territoires
M. Denis DEMENTHON	Administrateur	Directeur Général France Active
M. Frédéric LEFEBVRE	Administrateur	Directeur du développement EDF HDF
M. Hervé DESMULLIER	Administrateur	Représentant de l'URSCOP Hauts-de-France
Mme Sabine FINEZ	Administrateur	Conseillère Régionale des Hauts-de-France

FONCTIONNEMENT

LES MOYENS HUMAINS

En 2024, l'équipe de Pas-de-Calais Actif comptait 32 salariés.

- ♦ un directeur : en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public. Le directeur représente par ailleurs le GIP dans les instances où celui-ci a mandat ;
- ♦ une directrice adjointe : en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public avec le Directeur ;
- ♦ une secrétaire générale : en charge de la gestion administrative du groupement d'intérêt public ;
- ♦ une responsable du pôle TPE : en charge du management, de la coordination et du développement du pôle TPE sur les fonctions d'accompagnement, d'expertise et de back office.
- ♦ une responsable du pôle ESS : en charge de la coordination et du développement du pôle ESS. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de 50 % de son temps ;
- ♦ une cheffe de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante ;
- ♦ 21 chargés de mission :
  - ◊ 6 chargés de mission accompagnement et financement des TPE dont 1 alternante.
  - ◊ 2 chargés de mission accompagnement et financement des structures de l'ESS.
  - ◊ 11 chargés de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.
  - ◊ 2 chargées de mission Dispositif Local d'Accompagnement.
- ♦ 1 chargée de mission « Propulsons ! » à 90 % de son temps et chargée de communication à 10 % de son temps;
- ♦ 3 assistant(e)s « TPE » : mise en place administrative des financements : garanties, avances remboursables ainsi que le reporting demandé par les partenaires du groupement.
- ♦ 1 assistante de pôle ESS : mise en place des concours financiers et des accompagnements auprès des entreprises de l'ESS.

LES MOYENS MATÉRIELS

Le siège social du groupement est basé au Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Le siège administratif est basé 23 rue du 11 Novembre à Lens.

Afin d'assurer une meilleure couverture géographique, 5 antennes ont été ouvertes (dont 3 en 2019 pour la mise en place de la mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante) :

- ♦ 2 agences à Calais (35 et 35 b rue du Général Chanzy) ;
- ♦ 1 à St-Nicolas-lez-Arras, (152 rue du Galibier) ;
- ♦ 1 à Lens, (71 route de Béthune) ;
- ♦ 1 à Béthune (la coloc – rue de l'Université)

Chaque ouverture d'antenne s'est réalisée avec, pour objectif, de développer qualitativement (proximité) et quantitativement notre activité.

LE CHEMINEMENT D'UN PROJET CHEZ PAS-DE-CALAIS ACTIF

Pour financer les initiatives créatrices d'emplois, Pas-de-Calais Actif propose aux porteurs de projets :

UNE EXPERTISE FINANCIÈRE :

- ♦ **ACCUEIL :** après avoir établi son plan d'affaires (étude de marché, comptes de résultat prévisionnels, besoins de financement), le porteur de projet est accueilli par l'un des chargés de mission de Pas-de-Calais Actif.
- ♦ **EXPERTISE :** le chargé de mission responsable du dossier évalue la viabilité du projet et valide sa faisabilité.
- ♦ **AIDE AU MONTAGE FINANCIER** : il est aidé, si nécessaire, à monter le plan de financement. Pour cela, on mobilise les outils financiers les plus adaptés à son projet.

SUIVI POST-FINANCEMENT :

- ♦ **ACCOMPAGNEMENT** : après intervention, le porteur de projet continue de bénéficier du soutien de Pas-de-Calais Actif, qui l'aide dans la suite de son projet.
- ♦ **APPUI D'UN RESEAU :** grâce à un ancrage territorial fort, Pas-de-Calais Actif va lui permettre de créer des liens solides avec les acteurs locaux de la région, mais va également le mettre en relation avec d'autres porteurs de projet qui, comme lui, ont été soutenus par la structure.

Pas-de-Calais Actif accompagne les projets qui ont un impact positif sur la société : création d'emplois, dynamisation du territoire, développement d'activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.

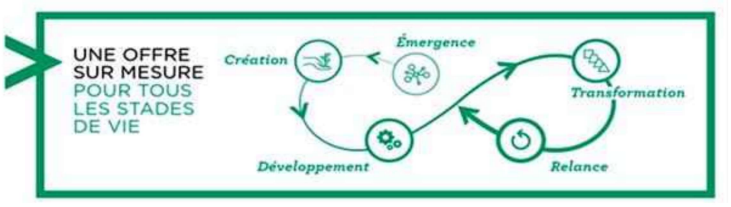

PRÉSENTATION DE FRANCE ACTIVE

France Active est un réseau de proximité qui accompagne depuis 30 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle ainsi que les entreprises de l'ESS. France Active soutient tous les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet avec un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.
France Active est présidée par Pierre-René LEMAS.

UNE VOCATION : mettre la finance au service des personnes de l'emploi, et des territoires.

UNE MISSION : favoriser la création d'emploi, notamment pour les personnes éloignées du monde du travail.

TROIS PUBLICS :

- les créateurs d'entreprise qui créent leur propre emploi ;
- les entrepreneurs engagés ;
- les entreprises sociales et solidaires.

UN MÉTIER : accompagner et financer leurs projets.

LES MOYENS : un réseau national impliqué en régions :

- 35 structures de proximité appelées associations territoriales ;
- 800 salariés ;
- Plus de 3 000 bénévoles.

UNE OFFRE COMPLÈTE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

- ✓ des garanties d'emprunts bancaires ;
- ✓ des prêts solidaires ;
- ✓ des primes pour les créateurs des quartiers prioritaires de la politique

DES RESSOURCES : France Active est soutenue par la Banque des Territoires, la BPI, l'État, les collectivités territoriales, les banques et l'Union européenne, mais aussi par l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires, de souscripteurs et de donateurs.

LES LIENS ENTRE PAS-DE-CALAIS ACTIF ET FRANCE ACTIVE

Pas-de-Calais Actif est le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais.
France Active compte 35 associations territoriales de dimensions variables :

- régionale ;
- départementale ou interdépartementale.

Chaque association territoriale est autonome et juridiquement indépendante de la gouvernance de France Active. Les liens qui unissent les associations territoriales à France Active sont néanmoins nombreux :

LE PROJET :
L'appartenance des associations territoriales au réseau est formalisée par un contrat de réseau, qui rappelle les fondamentaux du projet de France Active et les engagements réciproques.

LA GOUVERNANCE :
France Active est membre du Conseil d'administration de chaque association territoriale. Réciproquement cinq présidents d'associations territoriales siègent au Conseil d'administration de France Active et les associations territoriales participent à la définition de la stratégie et du plan d'actions de France Active.

LES OUTILS FINANCIERS :
Les entités financières de France Active (France Active Garantie, France Active Investissement et France Active Financement) gérées nationalement sont les principaux supports des outils financiers du réseau.
Les fonds de garantie de Pas-de-Calais Actif sont portés par la société de garantie France Active Garantie. France Active octroie une délégation d'engagement à Pas-de-Calais Actif moyennant le respect de procédures d'expertise et de gestion des risques.

LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT OU DES OUTILS FINANCIERS :
Les partenariats financiers pluriannuels de France Active notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la BPI, le Fonds de Cohésion Sociale, les gestionnaires d'épargne salariale couvrent une partie des besoins de financement des associations territoriales.

LA FORMATION DES SALARIÉS ET DES BÉNÉVOLES DU RÉSEAU :
France Active met en place chaque année une offre de formation à destination des salariés et des bénévoles du réseau. Cette offre couvre de manière exhaustive les fonctions techniques ainsi que les aspects gestion, gouvernance et management.
La tête de réseau organise régulièrement des réunions et groupes de travail entre les associations territoriales :

- des réunions annuelles des directeurs des associations territoriales ;
- des réunions annuelles des présidents des associations territoriales ;
- un séminaire bisannuel réunissant l'ensemble des salariés du réseau.

BILAN DES ACTIONS 2024

Notre activité en quelques chiffres

Quelques exemples de projets accompagnés et financés

PERSPECTIVES 2025

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS

En 2025, nous envisageons d'instruire 540 demandes de financement :
- 500 demandes de financement de TPE
- 40 demandes de financement de structures de l'ESS.

Dans le cadre de Pas-de-Calais Territoire d'ESS, nous envisageons de mettre en place douze accompagnements.

En ce qui concerne le DLA, nous envisageons :
- 34 structures accompagnées individuellement ;
- 61 structures accompagnées en collectif en 9 accompagnements collectifs.

S'agissant du FIDESS, nous souhaitons accompagner financièrement 6 études-actions.
Dans le cadre du dispositif d'appui aux Structures de l'ESS en consolidation, nous prévoyons :
- 21 structures accompagnées individuellement ;
- 10 avances remboursables mobilisées.

LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME DÉPARTEMENTALE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF « PROPULSONS »

L'atelier « Financement » du CDESS, a permis l'émergence de la mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif. En 2014, Pas-de-Calais Actif a été chargé de coordonner une étude sur la création d'une plateforme de financement participatif. Cette étude a débouché sur le lancement en 2015 de la plateforme de financement participatif du Pas-de-Calais « Propulsons ! » ; label de financement participatif du Pas-de-Calais soutenu par le Département, au travers duquel tout entrepreneur du Pas-de-Calais qui a la volonté d'associer et de fédérer les citoyens autour de son projet, via une campagne de financement participatif, peut le soumettre à la labellisation « Propulsons ! ».
Depuis 2016, 88 campagnes ont été lancées pour 357 946€ collectés et 5 852 citoyens mobilisés.
En 2019, après une évaluation du dispositif, « Propulsons! » a été accompagnée d'un plan d'action visant à renforcer sa visibilité et sa proximité entre initiatives et citoyens du Pas-de-Calais. En 2024, 100% des 10 campagnes lancées ont atteint leur objectif pour 56 938 € collectés et 686 citoyens mobilisés. En 2025, nous envisageons de lancer plus de 10 campagnes, de maximiser le nombre de projets accompagnés émanant du budget citoyen et de poursuivre nos axes de développement.

LA PARTICIPATION AUX COMPTOIRS A INITIATIVES ET AU BUDGET CITOYEN

Le Budget citoyen du Département, permettant aux habitants du Département de flécher l'affectation d'une partie du budget dédié, vers des initiatives relevant de la transformation économique, environnementale et sociétale, ou répondant à de valeurs remarquables de l'ESS (ambition ESS), a permis la mise en place des comptoirs à initiatives citoyennes, dont l'ambition est de faciliter la diffusion et le transfert de ces dynamiques.
Ces comptoirs à initiatives citoyennes guident les porteurs de projets dans la construction et le développement de leurs initiatives et leur permettent d'intégrer des pratiques nouvelles tant sur le plan de la coopération entre acteurs, de l'implication des citoyens, du processus de prise de décisions, des partenariats locaux, des résultats attendus et des attentes de changement.
Pas-de-Calais Actif s'est engagé dès 2018 à faire la promotion de cette politique.
En 2025, Pas-de-Calais Actif participera aux comptoirs à initiatives citoyennes et mettra en place des ateliers dédiés aux porteurs d'initiatives :
- L'atelier « découvrir et construire son modèle économique » ;
- Des ateliers réguliers sur les thématiques du « coaching financier » et de la « construction d'un budget prévisionnel » ;
- des séances de « communication sur son projet » pour présenter aux porteurs de projets les techniques les plus efficaces pour mobiliser sur les réseaux sociaux autour de son projet, découvrir les bonnes pratiques pour faire parler de son projet dans les médias et sur son territoire, pitcher la présentation de son initiative ;
- l'organisation de journées de tournage d'un produit vidéo dédié à la mise en ligne des projets sur le site du Budget citoyen ;
- la mobilisation du dispositif Pas-de-Calais Cap ESS sur certains projets labellisés ;
- l'animation d'ateliers collectifs « rendre compte de son initiative ». Cet atelier a pour vocation de donner l'outillage nécessaire aux porteurs d'initiatives pour rendre compte des financements publics obtenus.

LA CONSOLIDATION DE PAS-DE-CALAIS TERRITOIRE D'ESS

Créé en 2020, Pas-de-Calais, Territoire ESS est un fonds permettant d'apporter des réponses en terme d'accompagnement technique et de financement aux initiatives ESS portées sur le territoire départemental.
Il est au service de la politique départementale l'ESS sur les territoires et a pour objectif de faciliter l'émergence ou le développement de projets qui naissent des collectifs de citoyens, de réflexions entre acteurs locaux qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Pas-de-Calais Territoire d'ESS permet d'apporter des solutions à ces initiatives et ainsi de renforcer le développement de l'ESS sur le territoire départemental.

En 2024, ce sont une trentaine de projets ou initiatives qui ont été soutenus dans le cadre de ce Pas-de-Calais Territoire d'ESS. Pour 2025, nous continuerons à accompagner les initiatives innovantes et en émergence du Pas-de-Calais, au plus proche des besoins.

LA DECLINAISON DE LA LOI PLEIN EMPLOI DANS NOTRE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA AYANT UNE ACTIVITÉ INDÉPENDANTE

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été sollicité en 2019 par le Département du Pas-de-Calais pour la création d'une mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.
L'opération d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante repose sur la réalisation de deux phases formalisées et objectivées dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque Professionnel (CERP) :
- une phase de diagnostic permettant une évaluation de la situation socio-économique et de la viabilité indépendante de leur entreprise ;
- une phase d'accompagnement déterminée par l'issue du diagnostic et pouvant se traduire soit par une aide au développement de l'activité si cette dernière est dite viable ; soit par une réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si l'activité est jugée non viable. Une aide à la cessation d'activité peut alors être mise en place.

La mission depuis son lancement en 2019 n'a cessé de se renforcer. Cofinancée par le département du Pas-de-Calais, et l'Union Européenne au travers des fonds structurels FSE+ et FTJ et par le Département, nous nous attacherons à décliner sur l'année 2025 les impacts de la loi Plein emploi dans process. En effet, l'obligation pour chacun des bénéficiaires du RSA de s'inscrire à France Travail implique la révision de nos process internes et leur mise en adéquation avec les évolutions réglementaires en cours de déploiement.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).
Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Pas-de-Calais Actif

FICHE D'IDENTITE

- **Forme juridique** : Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.)
- **Siège social** : rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras
- **Siège administratif** : 23 rue du 11 novembre, 62300 Lens
- **Capital** : 1 177 218 €
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 186 200 093 000 83
- **Effectif moyen** : 31.8 ETP
- **Présidente** : Françoise Vasseur (Conseillère départementale)
- **Directeur** : Benoit BARA

Mission / Cœur de métier :
Promouvoir et favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire dans le territoire du Pas-de-Calais en finançant et accompagnant les projets de création, de consolidation, de développement d'entrepreneurs relevant des dispositifs d'économie sociale et solidaire.
Favoriser l'inclusion bancaire en facilitant et sécurisant l'accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d'entreprise via la mise en œuvre de dispositifs de solidarité abondés par les financeurs de Pas-de-Calais Actif
4 types de publics sont concernés, les créateurs de TPE « *je m'engage* », les EE « *je suis engagé* » , les entrepreneurs de l'ESS « *je transforme la société* » et les Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante (BRSA TI).
TPE : Très Petite Entreprise, EE : entrepreneurs engagés, ESS : Economie Sociale et Solidaire, BRSA TI : Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 16, soit 50 % Département actionnaire majoritaire : 72 % du capital
Représentants du Département dans la structure :
8 titulaires : Françoise VASSEUR, Bénédicte MESSEANNE GROBELNY, Evelyne NACHEL, François LEMAIRE, Jean-Luc DUBAËLE, Etienne PERIN, Sylvie MEYFROIDT, René HOCQ.

Contribution financière du Département :
- BP 2025 : Total 1 439 796 € liquidations prévues

ESS: 484 000 € (dont fonctionnement 130 000 € et dotation outils : 354 000 €) et BRSA TI: 955 796 € (dont FSE+/FTJ 657 067 € et Département 298 729 €). Au budget de Pas-de-Calais Actif sont repris 886 723€ pour la partie BRSA TI (dont 530 323€ de FSE+/FTJ et 356 400 € pour le Département) car imputation en fonction du nombre de mois de la convention.

- 2024 : Total 1 274 456 € liquidés

ESS: 538 187 € (dont fonctionnement 130 000 € et dotation outils : 408 187 €) et BRSA TI: 736 269 € (dont FSE+ et FTJ 394 240 € et Département 342 028 €). Le montant comptabilisé par Pas-de-Calais Actif pour les BRSA TI est de 806 873€ (dont 530 323€ de FSE+/FTJ et 267 550 € pour le Département) car imputation en fonction du nombre de mois de la convention.
Répartition du capital : Département : 72%, Caisse d'Epargne : 15 %, Région Hauts-de-France : 12%, autres 1%.
Conventions : Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire ; Convention de partenariat entre le Département et Pas-de-Calais Actif – Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

ACTIVITES 2024

CHIFFRES CLÉS

- 1 531 structures accompagnées et/ou financées: 290 TPE, 23 EE, 348 ESS, 870 BRSA TI ;
- 19.5 M€ mobilisés : 15.2 M€ en TPE, 1,2 M€ pour les EE, 3,1 M€ en ESS ;
- Action en faveur de l'emploi en 2024 : 3 930 ETP créés, consolidés ou sauvegardés : 452 en TPE, 74 chez les EE et 2 535 dans les structures de l'ESS ;
- 8 ème fonds territorial du réseau France Active sur 34.
- Typologie des entrepreneurs selon le nombre de projets qualifiés en comité des engagements : 85 % « je m'engage », 7 % « je suis engagé » (projet avec impact positif dans la société dans les domaines de l'emploi, de la zone géographique , le projet social, l'environnement, la gouvernance) 8% « je transforme la société » (champ de l'ESS) ;
- Budget citoyen : 54 projets labellisés en 2024, 66 porteurs de projets accompagnés à travers 8 ateliers « découvrir et construire le modèle économique de son projet ». 8 journées de tournage de vidéo-pitch, 42 rendez-vous individuels d'accompagnement entre début juin et mi-juillet;
- Propulsons! : 10 projets propulsés, 56 938 € collectés, 686 citoyens impliqués.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- Départ du directeur général Mr Canon fin 2024. Mr Bara a repris les fonctions de DG et Clémentine Coppin a été nommée directrice adjointe.
- Election des membres du bureau de Pas-de-Calais Actif pour une durée de 3 ans.
  - Mme Françoise Vasseur a été élue présidente du bureau ;
  - Mr François Lemaire et Monsieur Eric Codron ont été élus vices présidents ;
  - Mme Evelyne Nachel a été élue Trésorière ;
  - Mr Thierry Dauthieu a été élu Secrétaire.
- La mobilisation de financement du FSE+ et du FTJ sur la mission d'accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2025.
- La mobilisation de cofinancements du Département du Pas-de-Calais sur les financements FSE+ et FTJ de la mission d'accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2025.
- La signature d'une convention avec le département du Pas-de-Calais sur le financement d'un ETP supplémentaire pour la mission d'accompagnement en 2025. La mission comptera 13 ETP.
- La mobilisation de Fonds Européens FEDER en co-financement des actions d'accompagnement et de financement des Très Petites Entreprises, des Entrepreneurs Engagés et des structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Le dossier a été déposé début 2025 auprès des services de la Région Hauts-de-France pour les années 2025-2026 après un conventionnement biannuel 2023-2024.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Pas-de-Calais Actif fêtera, en cette année 2025, ses 30 ans d'existence : mise en place d'une manifestation au sein du Parc d'Olhain (12 septembre 2025).
- Objectifs : instruction de 540 demandes d'entrepreneurs engagés dont 40 de l'ESS, mettre en place 12 accompagnements via Pas-de-Calais Territoire ESS, financer 6 études-actions par le FIDESS, mettre en place 21 accompagnements techniques et 10 avances remboursables DASESS ;
- Participer aux travaux du Conseil Départemental de l'ESS ;
- Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie partagée en faveur de la promotion et du développement départemental de la finance citoyenne et solidaire;
- Participation aux comptoirs à Initiatives et aux actions d'accompagnements destinées aux porteurs de projets du budget citoyen ;
- Consolidation et développement de la plateforme de financement participatif Départementale « Propulsons » ;
- Mettre en œuvre les évolutions du fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS ;
- Poursuivre les actions en conformité avec les objectifs du SRDEII 2022-2028 et de la Maison des Entrepreneurs.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024 (RETRAITÉ HORS DISPOSITIFS)

Actif immobilisé :	110 745 €	Capitaux propres : 1 368 350 €	
Actif circulant (hors trésorerie) :	1 507 687 €	Total des dettes :	417 099 €
Trésorerie :	167 017 €	Total bilan :	1 794 079 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : 0 %
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)
Rentabilité des capitaux propres : 0 %
Taux de rentabilité net : -30 % (cf commentaire Chiffre d'affaires)
Ratio d'activité : +34.8 %
Trésorerie en jours d'exploitation : 24 jours (hors dispositifs)
Fonds de roulement : 1 257 605 €
Besoin en fonds de roulement : 1 090 588 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

Chiffre d'affaires : N/A (reclassement en autres produits 179 070 €)
Valeur ajoutée : -466 888 €
Excèdent brut d'exploitation : -173 563€
Résultat d'exploitation : -70 186 €
Résultat financier : 28 443 €
Résultat exceptionnel : - 6 150 €
Résultat de l'exercice : -54 174 €
Capacité d'autofinancement : 73 518 €
Total des produits : 2 511 039 €
Financement du Département (€ et %) : 1 106 705 € / Hors FSE+ et FTJ : 576 382€ soit 23%

Date de mise à jour des données : 25/06/2025

62 Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- PAS-DE-CALAIS HABITAT -

Pas-de-Calais habitat

ANNEE 2024

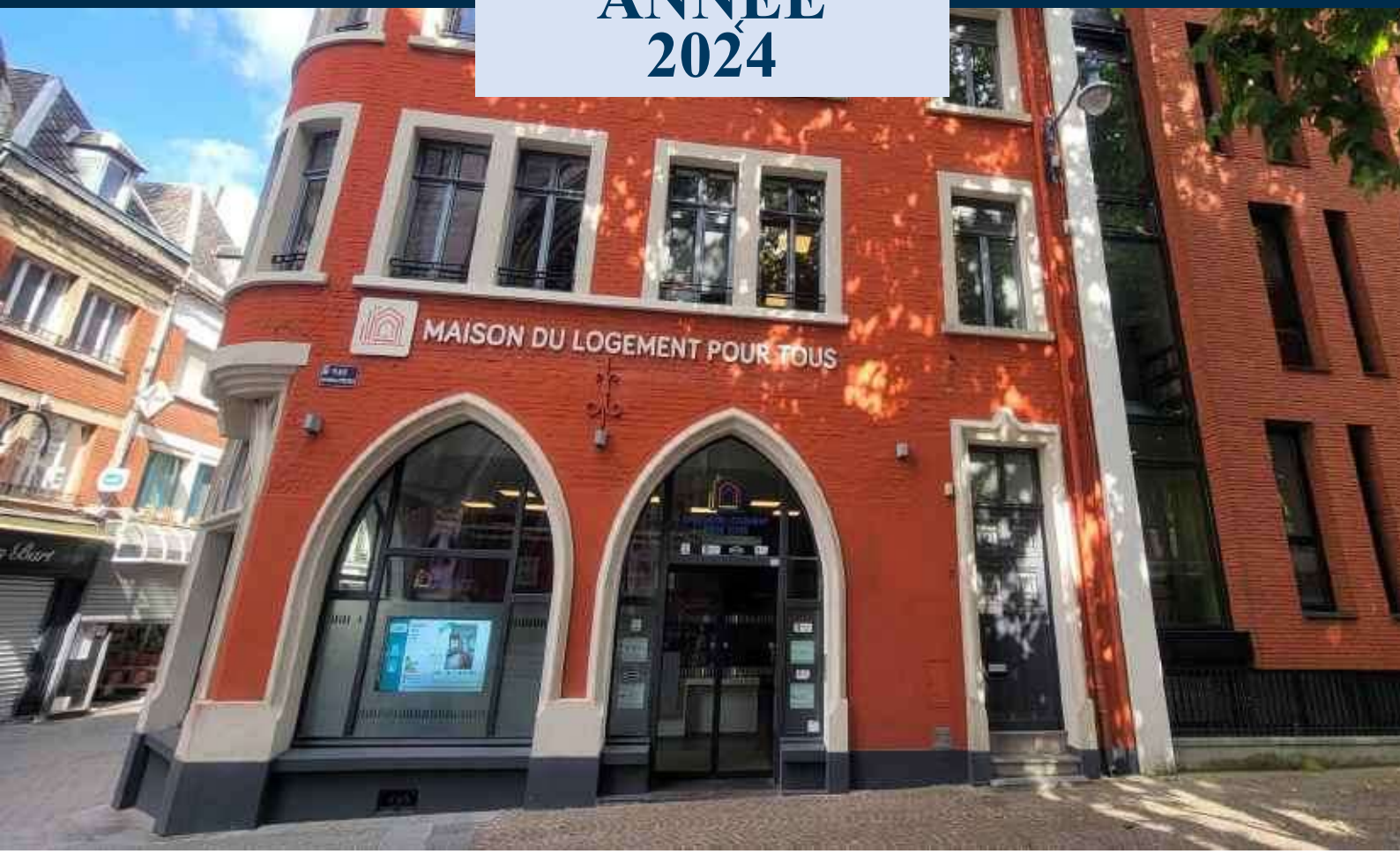

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Éditorial
du Président de Pas-de-Calais habitat

Se transformer sans trahir nos valeurs

L'année 2024 restera comme une année d'action, d'innovation et de transformation. Dans un contexte où le logement est au cœur des fractures sociales et territoriales, Pas-de-Calais habitat n'a cessé d'adapter ses réponses, avec un seul fil conducteur : rester fidèle à sa mission de service public.

Loin de subir les mutations du secteur, nous les anticipons. Accélération des réhabilitations thermiques, lancement de projets de construction hors-site inédits dans notre région, mise en place d'outils numériques au service des locataires comme des collaborateurs : notre Office se modernise sans jamais se détourner de l'essentiel.

Cet essentiel, c'est la proximité avec les habitants. Ce sont les femmes victimes de violences, les jeunes en insertion, les aînés isolés, les familles aux revenus modestes, les personnes en situation de handicap... Tous ont besoin de logements adaptés, mais aussi d'un accompagnement humain. Pas-de-Calais habitat répond présent, aux côtés des collectivités, des associations, des acteurs du territoire.

L'Office, c'est aussi une force vive de près de 840 salariés (CDI et CDD), dont l'engagement, la compétence et la fierté professionnelle sont la première richesse. Ensemble, nous avons posé les bases d'une organisation plus performante, plus réactive, plus durable.

Alors que 2025 s'annonce déjà intense, je veux remercier toutes celles et tous ceux qui, chaque jour, font de Pas-de-Calais habitat un acteur engagé, innovant et solidaire. Le logement social n'est pas une réponse parmi d'autres. Il est un levier majeur d'égalité, de dignité et d'avenir. Et nous continuerons à le défendre, concrètement dans chaque quartier, au service de tous.

Jean-Louis Cottigny

Président de Pas-de-Calais habitat

MISSIONS

Fil conducteur stratégique et document de référence, le projet de mandat 2021-2027 oriente les travaux du Conseil d'administration et structure l'action des collaborateurs de l'Office, sous la responsabilité du Directeur général et du Comité de direction générale. Les dimensions sociales, humaines, architecturales, urbaines, environnementales se mêlent et se conjuguent au sein de ce projet de mandat. Il préfigure ce que sera le logement de demain, et au-delà du logement, la mission sociale qui est la nôtre. Il se structure autour de 4 axes :

Axe 1 - Accompagner dans le logement

L'Office s'engage à fournir des logements de qualité à des tarifs abordables, favorisant ainsi l'inclusion sociale de tous les publics, y compris les plus fragiles. Parmi eux, des personnes âgées et/ou handicapées, des jeunes adultes, des familles nombreuses ou monoparentales mais aussi des femmes victimes de violences conjugales. La réponse apportée à ces situations particulières, à ces parcours de vie singuliers, ne peut être unique. C'est par une offre dédiée et un accompagnement particulier que Pas-de-Calais habitat répond aux besoins spécifiques des habitants et rend ainsi le parc social accessible au plus grand nombre.

Axe 2 - Accompagner par le logement

Pas-de-Calais habitat explore constamment de nouvelles approches pour améliorer la vie en collectivité, encourageant la participation citoyenne. L'Office est proactif auprès de celles et ceux qui sont éloignés de l'emploi et cherche à donner à chacune et à chacun les moyens de son émancipation. Cet accompagnement par le logement se réalise, dans la quasi-totalité des cas, en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Axe 3 - Réinscrire le patrimoine de l'Office dans une perspective de long terme

Pas-de-Calais habitat contribue activement à la rénovation de quartiers existants tout en investissant dans de nouveaux projets de construction respectueux de l'environnement.
Il a entrepris des projets de rénovation énergétique de grande envergure, visant à améliorer la performance énergétique de son parc immobilier tout en réduisant son empreinte carbone.

Axe 4 - Faire des salariés les acteurs clés du projet et du changement

Les femmes et les hommes qui œuvrent au quotidien au sein de l'Office sont les premiers acteurs de la mise en application du projet voulu par le Conseil d'administration. Le sens du service public traverse l'ensemble de l'entreprise et la question des valeurs est au cœur de l'engagement de chacun.
Pas-de-Calais habitat se transforme pour mieux relever les défis qui se posent à l'entreprise et, au-delà, à l'ensemble du secteur du logement social. L'entreprise sera au rendez-vous vis-à-vis de ses salariés. L'Office maintiendra sa politique de proximité et pour cela cherchera à repenser son modèle de financement. Il accompagnera les collaborateurs et leur offrira des perspectives d'évolutions de carrière. Ainsi, l'Office met en œuvre la gestion des emplois et des parcours professionnels et son corollaire, le plan stratégique de formation à 3 ans. L'égalité professionnelle femmes-hommes reste un chantier prioritaire.

ORGANISATION

Créé en 1931, Pas-de-Calais habitat est l'Office Public de l'habitat du Département du Pas-de-Calais. Présent dans 214 communes du département, l'Office gère 38 966 logements et 1 752 places en foyer, pour plus de 82 000 personnes logées. Acteur majeur de la cohésion sociale dans le département, l'Office se mobilise au quotidien afin d'offrir des solutions structurantes aux défis d'aujourd'hui et de demain : maîtrise des charges, transition énergétique, lutte contre l'isolement social, accompagnement des familles les plus en difficultés, maintien à domicile des personnes âgées, accès au logement des jeunes…
Pas-de-Calais habitat est ancré dans le territoire grâce à ses 4 directions territoriales et ses 38 lieux d'accueil.
5 directions supports apportent leurs expertises :

- la Direction Générale d'Appui
- la Direction de la Performance
- la Direction des Ressources Humaines
- la Direction du Patrimoine et de la Maîtrise d'Ouvrage
- la Direction des Politiques Locatives

La gouvernance de l'Office

Le Conseil d'administration est composé de 27 membres avec voix délibérative :

- 6 Conseillers départementaux
- 9 personnalités qualifiées désignées par le Département
- 2 représentants d'associations œuvrant pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées désignés par le Département
- 5 représentants élus par les locataires
- 3 représentants des institutions sociales (CAF, UDAF, Action Logement)
- 2 représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département

Et 1 membre avec voix consultative :

- 1 représentant du CSE de Pas-de-Calais habitat

Ses compétences sont larges puisque "il règle par ses délibérations les affaires de l'Office" (art. L.421-10 du CCH). Il exerce ainsi une compétence d'orientation générale et de contrôle de l'activité de Pas-de-Calais habitat.
Il a délégué certaines de ses compétences au Bureau du Conseil d'administration.

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois et le Bureau du Conseil d'administration 10 fois.
263 délibérations ont été adoptées.

Pas-de-Calais habitat

LES CHIFFRES CLÉS 2024

40 718
LOGEMENTS ET PLACES EN FOYER

216
COMMUNES PARTENAIRES

62
BÉGUINAGES POUR LES SENIORS
SOIT 972 LOGEMENTS

13 841
LOCATAIRES +65 ANS

26 952
LOGEMENTS COLLECTIFS

12 014
LOGEMENTS INDIVIDUELS

2792
LOGEMENTS ATTRIBUÉS

82 013
PERSONNES LOGÉES

174 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

19 362
MÉNAGES BÉNÉFICIANT DE L'APL

127
COMMERCES

49 348
M² DE BUREAUX

26
LOGEMENTS NEUFS MIS EN SERVICE

13,89 M€
INVESTIS DANS LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

477
LOGEMENTS RÉHABILITÉS

41,36 M€
INVESTIS DANS LES RÉHABILITATIONS

836
COLLABORATEURS

31
AGENCES AU CŒUR DES QUARTIERS

16
CHANTIERS DE RÉNOVATION DE BÂTIMENT

119 246
HEURES TRAVAILLÉES EN INSERTION - ACTIVITÉ BÂTIMENT -

6,69 M€
DE COMMANDE PUBLIQUE LIÉE À L'INSERTION

35
NOUVEAUX RECRUTÉS EN CDI

9 620
HEURES DE FORMATION DISPENSÉES

898
LOGEMENTS MIS EN CHANTIER DE RÉHABILITATION

430
LOGEMENTS RECONQUÊTE RÉNOVÉS

408
LOGEMENTS VACANTS REMIS EN LOCATION

Source : données internes Pas-de-Calais habitat | Chiffres arrêtés au 31/12/2024

BILAN DES ACTIONS 2024

ACCOMPAGNER DANS LE LOGEMENT

La Maison du Logement pour Tous à Arras

La Maison du Logement pour Tous, inaugurée le 17 juillet 2024, est un nouvel espace inédit en France.
Elle simplifie les démarches des habitants en recherche d'un logement à louer ou à acheter, en réunissant l'offre de Maisons & Cités, sa coopérative d'accession ainsi que Coopartois pour Pas-de-Calais habitat.
Deux bailleurs majeurs du territoire ont ainsi choisi de s'unir pour créer une maison commune, afin d'offrir aux prospects et aux locataires un guichet unique où déposer leur demande ou échanger sur leur logement.

Les agences se transforment

Pas-de-Calais habitat s'appuie sur un maillage de 28 agences et 13 points contact répartis dans tout le département, au plus près des habitants, des partenaires et des collectivités.
En 2024, plusieurs agences ont été réorganisées ou rénovées – à Liévin, Bruay-la-Buissière, Bully-les-Mines, Sallaumines, Saint-Pol-sur-Ternoise, Saint-Martin-Boulogne, Le Portel, Saint-Étienne-au-Mont – selon un modèle axé sur un accueil de qualité, la proximité et une meilleure transversalité des services. L'Office déploie également sa nouvelle identité visuelle dans ses accueils, où les couleurs du logo prennent vie. Sur la Direction Territoriale Béthune-Bruay, les zones d'intervention ont été redéfinies autour de trois agences : Béthune, Bruay-Auchel et Beuvry-Noeux.

Le Point dialogue ancré dans les territoires

Implanté depuis sa création en juin 2002 à la tour Bergson à Lens, le Point dialogue a été décentralisé au sein des Directions territoriales afin de renforcer la proximité avec les locataires et d'améliorer la qualité de service. Cette nouvelle organisation permet aux conseillers de mieux connaître le patrimoine, de suivre les dossiers de plus près et de collaborer étroitement avec les équipes de terrain. Un serveur vocal interactif (SVI) a également été déployé pour orienter plus efficacement les appels.

Aux côtés des personnes âgées

Pas-de-Calais habitat, en partenariat avec la Maison du Département Solidarité de l'Arrageois, a mis en place un service de courtoisie pour les seniors isolés. Dans les quartiers prioritaires de la Ville à Grenay, Hénin-Beaumont, Lens, Loos-en-Gohelle et Sallaumines, les locataires de plus de 65 ans, sous conditions de ressources, bénéficient de 10 heures d'aide à domicile grâce au dispositif « Mieux-vivre à la maison ».
En lien avec les caisses de retraite des Hauts-de-France, des ateliers de prévention « Défi autonomie seniors » ont également été menés à Arras (Ouest), Saint-Laurent-Blangy, Avion, Bully-les-Mines, Mazingarbe, Loos-en-Gohelle et Saint-Omer.
Pour les plus de 90 ans, une ligne téléphonique dédiée a été créée avec le Centre de Relation Client de Logista Hometech « Ateliance ».
Le 5 novembre, le nouveau béguinage Jeannine Skowronek a été inauguré à Avion.

ACCOMPAGNER PAR LE LOGEMENT

Les collectifs d'habitants

C'est par le biais du dispositif « Etinç'ailes le parcours » que l'approche collective a été développée. Cette dernière consiste à mobiliser les habitants exclus à travers des collectifs pour développer des activités dans les quartiers. Les équipes de proximité de Pas-de-Calais habitat jouent également un rôle clé. Elles sont formées à accompagner les locataires dans leur projet.
Au 31 décembre 2024, Pas-de-Calais habitat accompagnait 22 collectifs d'habitants dans le département.

Un hommage aux mineurs

À l'occasion des cérémonies de commémoration de la catastrophe minière de Liévin le 27 décembre 1974, une fresque a été réalisée sur le pignon de la résidence rue Louis Daquin à Liévin, du 9 au 15 septembre, par l'artiste Rouge Hartley. Le bailleur social a aussi donné la parole aux Liévinois avec le recueil de 42 témoignages pour ne pas oublier, dans un ouvrage intitulé « Des Vies ». Lors de cette année du cinquantenaire, des temps d'échanges avec les habitants et les associations minières ont été mis en place régulièrement.

L'Opérabus

Financé par Pas-de-Calais habitat, dans le cadre des plans d'action de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) négociés avec les villes, l'Opérabus a permis d'amener l'opéra et son univers baroque au pied des résidences. Cette salle de spectacle ambulante a fait escale, du 7 au 12 octobre, à Hénin-Beaumont, Montigny-en-Gohelle, Avion et Sains-en-Gohelle avec cinq représentations par jour,

Le Pimms Médiation à Saint-Michel

Ouvert début novembre au pied de la résidence Saint-Michel à Arras, le nouveau local du PIMMS Médiation (Maison France Services), aménagé par Pas-de-Calais habitat, facilite l'accès aux services publics pour les personnes en difficulté. Sa localisation en centre-ville répond pleinement aux besoins de proximité des usagers, en leur offrant un accompagnement concret dans les démarches du quotidien.

Un partenariat en faveur de la santé

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville 2024-2030 et des plans d'action liés à l'abattement TFPB, Pas-de-Calais habitat a mené plusieurs actions autour de la santé dans les quartiers prioritaires d'Avion (quartier République), Lens (Grande Résidence), Hénin-Beaumont et Montigny-en-Gohelle (ZAC des 2 villes).
En partenariat avec l'Assurance Maladie et les collectivités, cette année test visait à faciliter l'accès aux soins, en misant sur la prévention et une approche de proximité auprès d'un public souvent
fragile. Des salariés de l'Office ont été formés par la CPAM aux dispositifs d'accès aux droits et à la santé (MAS, CSS, 100 % santé, prévention).
Le personnel de terrain a ainsi pu repérer des situations de rupture ou de renoncement aux soins et orienter les locataires concernés, avec leur accord. Des rencontres santé ont également été organisées dans les résidences.

Un partenariat en faveur de l'insertion et de l'emploi

Une convention de partenariat entre Pas-de-Calais habitat et l'E2C Côte d'Opale (Ecole de la 2ème Chance) a été signée en faveur de l'insertion et de l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans dans le bassin d'habitat du Boulonnais. Pas-de-Calais habitat facilite le parcours des stagiaires sélectionnés et organise des séances de découverte des métiers, des visites de sites ou des séances de simulation d'entretien dans le cadre du parcours-type de l'E2C.

BILAN DES ACTIONS 2024

RÉINSCRIRE LE PATRIMOINE DE L'OFFICE DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME

Des études stratégiques

Deux grandes études stratégiques ont été lancées : l'une sur la résilience du patrimoine, c'est-à-dire sa capacité à s'adapter aux changements climatiques, l'autre sur sa performance énergétique. Elles visent à définir les travaux de réhabilitation à mener d'ici 2033, avec pour objectif de porter l'ensemble du parc au minimum à l'étiquette D. Les résultats ont été intégrés au PSP, permettant dès juin 2024 de préformater le PMT 2025-2033. Le PMT 2024 prévoit déjà 32 opérations de réhabilitation.

NPNRU ZAC des Deux-Villes

Grâce au soutien du Département du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, les résidences Platanes, Peupliers, Saules, Ormes et Oliviers à Hénin-Beaumont sont en cours de réhabilitation depuis février, pour une durée de 21 mois. Ces 144 logements collectifs nécessitent des travaux importants pour améliorer le confort des appartements. En octobre, un logement témoin a été présenté aux locataires pour leur permettre de visualiser le processus et les résultats des travaux. En mars, les résidences Flandres, Bourgogne et Dauphiné à Montigny-en-Gohelle ont été démolies. Les chantiers du NPNRU se poursuivront jusqu'en 2030.

NPNRU Avion

Pendant 57 ans, la tour des Frênes aura marqué le quartier de la République, reconnu Quartier prioritaire Politique de la Ville par l'État.
Sa démolition en avril, emporte avec elle 72 appartements.
Par ailleurs, la réhabilitation complète de la résidence située rue Marcel Dandre à Avion, représente un investissement de plus d'un million d'euros. Elle offre désormais aux locataires des logements plus modernes, confortables et performants sur le plan énergétique avec un passage de l'étiquette D à C.

NPNRU Outreau

Le 8 avril s'est tenue la pose de la première pierre des 9 maisons individuelles construites rue Alfred Letailleur à Outreau.
Elles marquent le point de départ du renouveau du quartier de la Tour du Renard.

Réhabilitation de la résidence Pierre Pollet à Marquise

C'est une transformation totale qu'a connue la cité HLM de Marquise, devenue la résidence Pierre Pollet du nom d'un ancien maire de la commune. Depuis le mois d'août, les locataires bénéficient de logements bien isolés et embellis. Construite en 1956, la cité HLM de 39 maisons individuelles en îlots nécessitait d'importants travaux de rénovation thermique. Les logements en bandes ont évolué de l'étiquette énergétique E à B, et ceux en pignon sont passés de F à C.
534 heures d'insertion ont été réalisées sur le chantier en partenariat avec l'Association Mission Insertion Emploi (AMIE) du Boulonnais.

Réhabilitation Kemmel, Cassel, Gris-Nez à Saint-Nicolas-lez-Arras

Construits en 1971, les trois bâtiments de la résidence forment un ensemble de 172 appartements qui font l'objet d'une importante réhabilitation depuis le mois d'avril. Un logement témoin a permis aux locataires de comprendre le processus des travaux et de visualiser les résultats. De plus, la présence d'un pilote social a facilité les échanges entre les entreprises et les locataires. Les travaux, d'une durée de deux ans, visent à atteindre l'étiquette énergétique C.

Construire en hors-site

En juin s'est tenu le kick-off du projet de construction modulaire de 99 logements à Arras et Frévent.
Ce rendez-vous a permis de mettre en relation les différents acteurs du projet, d'expliquer le déroulement des travaux et de déterminer les potentiels problématiques qui pourraient apparaître afin de les éviter et fluidifier l'avancement du projet. C'est la première fois que Pas-de-Calais habitat opte pour une construction hors-site en 3D bois marquant une avancée majeure dans notre manière de concevoir l'habitat. C'est aussi une première en Hauts-de-France. Les modules préfabriqués, réalisés dans l'usine de TH à St-Quentin, seront assemblés directement sur les sites d'Arras (42 logements) en mai 2025 et de Frévent (57 logements) en septembre 2025. Le lendemain de la réunion, c'est dans le Jura, à Dole, que les équipes de la direction du Patrimoine et de la Maîtrise d'Ouvrage se sont retrouvées pour une visite de l'usine TH. Ce projet s'inscrit également dans une dynamique de réindustrialisation des Hauts-de-France. En effet, TH Groupe a déjà recruté et formé 40 compagnons menuisiers spécialisés, avec une montée en effectif prévue à 100 d'ici 2025.

Des logements inclusifs à Vieille-Chapelle

Le 17 juillet s'est tenue la pose de la première pierre des trois habitats inclusifs à Vieille-Chapelle. La Ferme Sénéchal est constituée d'un corps de ferme d'environ 1200 m² et de 2 hectares de terre attenant à l'habitation. Portée par l'association Sourires d'Autistes et soutenue par le Département du Pas-de-Calais dans le cadre de son engagement handicap, elle est devenue une Maison Inclusive et Solidaire. Elle accueille des personnes avec autisme de plus de 16 ans dans un cadre chaleureux pour favoriser l'épanouissement, l'insertion sociale et professionnelle. Chaque pavillon, d'une superficie de 250 m², peut accueillir 6 résidents et comprend des espaces communs et un espace privé. Ils ont été adaptés aux besoins des jeunes autistes : grands espaces, gestion de la lumière et des bruits.

Aux côtés de la Gendarmerie nationale

Le mardi 21 novembre s'est déroulée la pose de la première pierre de la gendarmerie de Savy-Berlette. La sortie de terre des bâtiments, en décembre 2025, permettra de concentrer en un même lieu les brigades d'Aubigny-en-Artois et d'Avesnes-le-Comte.
Le projet comprend une brigade de gendarmerie d'une superficie de 414 m² ainsi que 18 logements de fonction dont 11 logements individuels et 7 semi-collectifs répartis sur deux bâtiments. Pas-de-Calais habitat est le 1er partenaire de la Gendarmerie pour la construction de nouvelles casernes dans le département. Depuis 2011, l'Office a ainsi réalisé 9 casernes, permettant à celles et ceux qui nous protègent, de remplir leurs missions dans les meilleures conditions.
Le coût de l'opération est estimé à 5 578 286 €.

Lutter contre la vacance technique

Le 19 juin, une délibération du Conseil départemental, votée à l'unanimité, acte le versement d'une subvention de 4 millions d'euros à Pas-de-Calais habitat, afin de remettre en état au moins 400 logements sur les années 2023-2024. Le programme de rénovation porte sur des travaux en dehors des opérations de réhabilitation programmées afin de réduire la vacance technique de logements et ainsi répondre rapidement aux besoins des habitants.

OBJECTIF NATURE

Pas-de-Calais habitat mène plusieurs initiatives concrètes en faveur de la biodiversité. La tonte raisonnée permet de préserver la flore locale et de favoriser la faune en limitant les interventions sur certains espaces verts. La reconquête de friches transforme des terrains délaissés en espaces naturels propices au développement de la biodiversité. Pour exemple, l'ancien site minier de 6 hectares à Sains-en-Gohelle, le Bois aux oiseaux, offre une pièce verte en plus aux résidents. Inauguré en octobre, il propose des parcelles collectives et individuelles à aménager selon ses envies : prairie fleurie, coin lecture, potager, cuisine extérieure ou même balançoire pour les enfants. Avec Les Anges Gardins à Avion, dans le cadre de l'appel à projets ANRU « Les Quartiers fertiles », Pas-de-Calais habitat soutient l'agriculture urbaine et la réintroduction de la nature en ville. Enfin, le Plan stratégique végétal structure ces actions en intégrant la végétalisation au cœur des projets de rénovation et de construction, pour un habitat plus durable et respectueux de l'environnement.

LES SALARIÉS, ACTEURS CLÉS DU DÉVELOPPEMENT

Pas-de-Calais habitat accorde une attention particulière à la formation. En 2024, 595 collaborateurs ont été formés, ce qui représente 9 620 heures de formations collectives et individuelles. Le montant consacré à la formation représente plus de 2,71% de la masse salariale de l'Office, alors que l'obligation légale est de 1,31%. Le plan stratégique de formation 2023-2026 a également été déterminé. Il comporte 10 axes, qui permettront aux collaborateurs de l'Office de répondre aux enjeux de l'entreprise.

En chiffres

Au 31 décembre 2024, Pas-de-Calais habitat compte 769 salariés en CDI et 67 CDD dont 267 personnels de proximité (dont 242 en CDI).
La moyenne d'âge est de 46 ans, la part des moins de 35 ans est de 18,5%. La répartition de l'effectif est de 53,5% de femmes et 46,5% d'hommes. Les femmes représentent 55,4% du personnel d'encadrement, 71,3% des agents de maîtrise et 35,4% du personnel d'exécution. L'index d'égalité professionnelle femmes-hommes est de 99/100. En 2024, 35 collaborateurs ont été recrutés en CDI et 45 salariés ont eu une promotion interne.

Une entreprise inclusive

En 2024, Pas-de-Calais habitat compte 74 travailleurs handicapés. 90 postes ont été aménagés afin de soulager un handicap ou de le prévenir pour un montant de 25 958 euros.

L'Office participe à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées et à l'opération nationale « DuoDay », laquelle permet à des demandeurs d'emploi en situation de handicap de partager le quotidien professionnel de collaborateurs et découvrir ainsi leurs métiers.
Pour les personnes concernées, c'est l'opportunité de découvrir un environnement de travail, de préciser un projet professionnel ou d'amorcer un parcours d'insertion, de convaincre un employeur de ses possibilités en termes d'intégration, de performance et d'autonomie.

Une entreprise labellisée

Le 17 octobre dernier, Bruno Fontalirand, Directeur général, a reçu le label "Entreprise engagée". Cette distinction a été attribuée lors de la cérémonie "Les entreprises s'engagent", organisée en partenariat avec 7 lycées de la région. Elle est bien plus qu'un simple prix. Elle représente la reconnaissance de notre engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, ainsi que de notre rôle actif dans l'accompagnement des étudiants, stagiaires et apprentis au sein de notre organisation.

La santé et la sécurité au travail

En juillet, l'accord sur la politique de la QVCT a été signé avec 49 mesures réparties en 6 grands thèmes : le contenu du travail, le management participatif et l'engagement, l'égalité professionnelle pour tous, les compétences et les parcours professionnels, les relations professionnelles et le climat social, la santé au travail. Tout au long de l'année, Pas-de-Calais habitat a mené une politique forte de santé et de sécurité au travail à travers de multiples actions. Afin de réduire la pénibilité des postes, notamment pour les personnels de proximité, l'équipe de Lens Grande Résidence a, par exemple, bénéficié d'une autolaveuse.
Le 18 avril, une journée dédiée à la santé et la sécurité au travail était organisée à destination de 50 managers de la proximité, pour remettre ce sujet au cœur du discours managérial. Du 17 au 28 juin, le challenge Bougez ! a été organisé afin d'inciter les collaborateurs à la marche avec des défis à réaliser en équipe et des quiz.
En septembre, grâce à un showroom mobile (le camion Tricorp) les collaborateurs ont pu découvrir et essayer les vêtements de la nouvelle collection avant de recevoir leur dotation individuelle.
En parallèle de nombreuses actions de prévention sont menées (campagne de vaccination contre la grippe, TMS, don du sang, journée sans tabac, Octobre rose, Movember…).

UN OFFICE QUI SE TRANSFORME

Un nouveau progiciel de gestion intégré : ULIS

Le 8 janvier marque la mise en exploitation du nouveau progiciel de gestion intégré, ULIS. Cet outil, au service de la performance globale de l'Office, permet d'améliorer la qualité de service offerte aux locataires. Par ailleurs, les applications mobiles d'ULIS –Gestion des Réclamations Clients(GRC), Synthèse Patrimoine Locataire(SPL) et Visite de Conformité (VTC) –permettent au personnel de proximité d'accéder en temps réel à toutes les données relatives à un logement et à un locataire.

La certification ISO 9001

L'année 2024 était consacrée à la préparation de la certification. Accompagné par le cabinet Ernst & Young, Pas-de-Calais habitat a développé une démarche participative avec les collaborateurs, permettant l'adaptation et l'innovation des pratiques. Renforcer le service aux locataires, analyser les risques et renouveler la ressource documentaire, sont autant de chantiers engagés dans les plans d'action afin de préparer la mise en place du système de management de la qualité.
À l'image du baromètre de satisfaction des locataires, le label ISO 9001 met en valeur le travail réalisé par l'ensemble des collaborateurs de l'office et leur engagement pour la qualité des services rendus.
L'ISO 9001 sera demain un outil d'amélioration continue, venant conforter les résultats exprimés par les locataires dans les enquêtes de satisfaction sur la qualité de vie, les relations de services ou encore la prise en charge des demandes. La certification ISO 9001 est prévue en juin 2025.

La maintenance prévisionnelle avec Active 3D

Depuis septembre, Pas-de-Calais habitat travaille sur la mise en place d'un logiciel de gestion technique du patrimoine : Active 3 D.
En étant connecté au PGI Ulis, il permet d'avoir une base commune de données patrimoniales pour faire de la maintenance préventive. L'objectif est de connaître l'état des équipements en temps réel pour faire de la programmation, de la satisfaction locataires et réduire les coûts de la maintenance car, aujourd'hui, le curatif coûte plus cher que le préventif. Il permet une gestion simplifiée des équipements, de faire gagner du temps et de donner une vision technique au personnel de terrain.
La mise en application est prévue en juillet 2025.

LES PERSPECTIVES 2025

Une accélération des opérations de réhabilitation thermique du parc

Dans le cadre de son Plan Stratégique de Patrimoine, décliné en un Plan à Moyen Terme (PMT) et des projets de rénovation urbaine (PRU) des collectivités territoriales, Pas-de-Calais habitat va mener en 2025 une politique forte en matière de réhabilitations mais aussi de constructions neuves, parfois inédites avec du hors-site. Le classement opéré tient compte de deux types de priorités indépassables : la priorité sécuritaire dès lors qu'il en va de la sécurité des locataires et la priorité énergétique relative aux bâtiments ayant un DPE en G et dont la relocation est interdite en 2025.

Le démonstrateur Cuvier à Dainville

Ce projet de rénovation énergétique, piloté par Pas-de-Calais habitat en collaboration avec la Maison de l'Habitat Durable et la CUA, se distingue par son approche respectueuse de l'environnement, utilisant des matériaux biosourcés pour une transformation par l'intérieur. Dans une volonté de sensibiliser les habitants à ce type de rénovation, Pas-de-Calais habitat a ouvert les portes de cette maison inoccupée le 8 novembre 2024 pendant les travaux et le 4 avril 2025 à l'achèvement du chantier.
L'objectif était de montrer aux particuliers qu'il est possible de rénover de manière durable tout en conservant l'esthétisme des bâtiments. Des professionnels ont répondu aux questions concernant le coût des travaux, les aides potentielles, les choix de matériaux et les techniques utilisées lors de cette rénovation.

Métamorphose du quartier Baudimont à Arras

Après la réhabilitation et l'agrandissement des 103 logements de la Tour Cézanne, la réhabilitation de 298 autres logements commence : 80 rue Matisse, 79 rue Renoir et 139 rue Rouault. Parmi eux, 19 logements du bâtiment Rouault 1 seront démolis. L'objectif principal est d'améliorer la performance énergétique, de moderniser les logements et de renforcer le cadre de vie des résidents. La présentation des travaux aux locataires a eu lieu lors de deux réunions publiques le 7 décembre. Ces travaux permettront un passage de l'étiquette D à B en matière de performance énergétique. Pour la rue Matisse, des balcons seront ajoutés. Le chantier débutera au 3e trimestre 2025 pour une livraison prévue au 3e trimestre 2027. Parallèlement, une maison des services sera créée au rez-de-chaussée de la Tour Cézanne, remplaçant ainsi l'agence actuelle située dans le bâtiment Rouault, destiné à la démolition.

En tant que lieu d'approche collaboratif, la maison des services visera à renforcer et formaliser les partenariats avec les acteurs locaux et donner des espaces dédiés aux initiatives des habitants.

Grande Résidence à Lens : repenser le quartier

En novembre 2024, Bruno Fontalirand, Directeur général de Pas-de-Calais habitat, a réuni les équipes de la Grande Résidence de Lens et des membres des directions du siège pour initier un groupe de travail pluridisciplinaire. Ensemble, les participants ont commencé à réfléchir à l'avenir du quartier, confronté à de nombreux défis, notamment un taux de vacance technique très élevé (299 logements) et une perte d'attractivité. Après plusieurs réunions, une enquête d'image auprès des habitants et des communes avoisinantes et un observatoire des loyers, un diagnostic avec un plan d'actions sera proposé par le groupe de travail afin de reconquérir ce patrimoine.

Réhabilitation de la résidence Danvers à Arques

La résidence Adrien Danvers de 64 logements, construite en 1964 à Arques, s'apprête à bénéficier d'un programme de réhabilitation complet. Jean-Louis Cottigny, Président de Pas-de-Calais habitat, souligne : *« Ces travaux répondent aux objectifs fixés par le Conseil d'administration quant à la réhabilitation du parc. Pour les locataires, le gain est appréciable : des logements plus grands, plus agréables et des factures d'énergie moindres grâce à la connexion du bâtiment au réseau de chaleur municipal et à une isolation performante qui fera passer son étiquette énergétique de E à B. »*
Cette réhabilitation représente un investissement de 7,73 millions d'euros, soit 120 854 euros par logement.

La reconquête de 600 logements vacants

Après la reconquête de 400 logements en vacance technique en 2023-2024 grâce à la subvention de 4 millions d'euros accordée par le Conseil départemental, Pas-de-Calais habitat voit plus grand avec la rénovation de 600 logements en 2025-2026 sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais. L'objectif est de les remettre en location rapidement pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Le GIE CORESIAL

La création du GIE CORESIAL marque une avancée stratégique pour Pas-de-Calais habitat, Maisons & Cités, Maisons & Cités Accession et Coopartois. Ce projet repose sur un principe fondamental : unir nos forces pour mieux répondre aux enjeux actuels du logement.

Dans un contexte où les exigences réglementaires se renforcent et où les coûts de construction ne cessent d'augmenter, la mutualisation devient une nécessité. CORESIAL, contraction de Collaboration, Résilience et Alliance, traduit cette ambition commune : partager nos savoir-faire, optimiser nos ressources et innover ensemble, tout en préservant l'identité et l'indépendance de chacun.
CORESIAL aura pour mission principale de renforcer l'efficacité de nos actions dans trois domaines clés. En matière de maîtrise d'ouvrage et de développement, il permettra une meilleure gestion des projets neufs et de réhabilitation, en combinant les expertises de chaque partenaire pour relever les défis techniques et économiques. Dans le domaine de la vente du patrimoine, il facilitera la mise en valeur et la commercialisation des biens (logements anciens, PSLA, terrains), en renforçant la visibilité des offres et en structurant une politique d'accession sociale plus cohérente. Enfin, en ce qui concerne la gestion des copropriétés, il optimisera le suivi administratif et financier, en assurant une représentation efficace de nos intérêts au sein des assemblées de copropriétaires.

KLARO, l'allié pouvoir d'achat des locataires

Pour accompagner ses locataires dans l'accès à leurs droits, Pas-de-Calais habitat leur propose gratuitement Klaro, un outil numérique innovant conçu pour simplifier l'identification des aides disponibles et les démarches associées. Depuis le 1er janvier 2025, Klaro est accessible via l'espace locataire sur le site internet de Pas-de-Calais habitat ou son application. Il permet aux locataires d'effectuer, en quelques clics, une simulation personnalisée des aides sociales auxquelles ils peuvent prétendre : aides au logement, à la santé, ou encore dispositifs d'accompagnement à la transition énergétique. Pas-de-Calais habitat est le premier bailleur dans les Hauts-de-France à proposer gratuitement cet outil à ses locataires, soit près de 40 000 foyers susceptibles de maximiser leurs droits et d'alléger leurs dépenses.

Un nouveau règlement intérieur pour les locataires

Depuis le 9 avril 2025, un nouveau règlement intérieur entrera en application pour l'ensemble des résidences collectives, les parties privatives et communes, les espaces extérieurs, mais aussi les logements individuels de Pas-de-Calais habitat. Fruit d'un travail approfondi, il reflète l'engagement de l'Office à améliorer la qualité de vie de ses locataires tout en luttant fermement contre les incivilités.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).
Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Pas-de-Calais habitat

FICHE D'IDENTITE

- **Forme juridique** : Office Public de l'Habitat – Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
- **Siège social** : 4 avenue des Droits de l'Homme 62000 Arras
- **Dotation** : 2 259 602 €
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 344 077 672 00022
- **Effectif moyen** : 800 ETP
- **Président** : Jean-Louis COTTIGNY (Conseiller départemental)
- **Directeur** : Bruno FONTALIRAND

Mission / Cœur de métier :
Réaliser des opérations de « construction, acquisition, aménagement, réservation foncière, réhabilitation, gestion d'habitations collectives ou individuelles », à destination de personnes sous plafonds de ressources.
Gérer des immeubles à usage principal d'habitation (qui appartiennent à l'État, aux collectivités locales, à des organismes d'habitation à loyer modéré, à des sociétés d'économie mixte, à des organismes à but non lucratif).
Réaliser des opérations d'aménagement (soit directement après accord des collectivités locales intéressées, soit en vertu d'une convention ou d'un traité de concession).
(art. L421-1 du CCH).

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
Représentation au Conseil d'Administration : 22% (6/27) de Conseillers départementaux et 33% (9/27) de personnalités qualifiées désignées par le Conseil départemental. Le Président de l'Office est de droit un Conseiller départemental.

Représentants du Département dans la structure :
6 Titulaires : Jean-Louis COTTIGNY, Jean-Claude LEROY, Olivier BARBARIN, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Alexandre MALFAIT, Sylvie MEYFROIDT.

Contribution financière du Département :

- Budget 2025 : 4 059 200 €
  - 4 000 000 € en fonctionnement pour la maintenance du parc de logements;
  - 59 200 € en fonctionnement dont 30 000€ dans le cadre de « solutions logement jeunes primo locataires » , 6 000€ dans le cadre de « solutions logement jeunes en situation de précarité » (solde 2024) et 23 200€ (total projet à 29 000€, solde en 2026) dans le cadre de « solutions logement jeunes en situation de précarité ».
- Liquidations 2024 : 11 860 000 €
  - 2 800 000 € en fonctionnement au titre du solde la convention de soutien à Pas-de-Calais Habitat signée en 2023, dans le cadre de la coopération renforcée entre le Département et l'Office (stratégie d'accompagnement du bailleur à moyen et long terme pour engagement et remise en état d'au moins 400 logements, convention de 4 000 000 € avec versement de 1 200 000 € en 2023, rattaché en 2024 chez PDCH) ; 430 logements rénovés dans le cadre de cette convention ;
  - 5 000 000 € en fonctionnement et 4 000 000 € en investissement au titre des conventions signées en 2024 (cf convention partenariale 2024-2033);
  - 60 000 € en fonctionnement pour des projets « solutions logement » dont 6 000 € pour le solde de la convention concernant le projet « Solution logement pour les jeunes majeurs de l'ASE », 24 000 € dans le cadre du projet « solutions logement jeunes en situation de précarité » et 30 000 € en dans le cadre du projet « Solutions Logement Jeune : un jeune un logement ».
- Garantie d'emprunts : 176 550 488 € au 31/12/2024.

ACTIVITES

CHIFFRES CLÉS

- **Patrimoine géré** : 38 966 logements (dont 12 014 logements individuels et 26 952 collectifs) et 1752 équivalents logements Résidences / foyers (collectifs).
- **Construction / réhabilitation** : 26 logements mis en service / 477 logements réhabilités / 898 logements mis en chantier de réhabilitation.
- **Vente :** 34 logements vendus. ♦ **Démolition :** 309 logements.

- **Données sociales :**
  - 82 013 personnes logées dans le parc locatif de l'OPH ;
  - 2 792 attributions de logements ;
  - 19 362 ménages percevant l'APL.
- **Relogement dans le cadre du FSL** :
  - 458 dont 189 familles prioritaires dans le Département.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- La convention partenariale 2024-2033, entre le Département du Pas-de-Calais et l'Office public départemental de l'habitat Pas-de-Calais habitat, délibérée le 29 janvier 2024, prévoit de concourir à l'objectif stratégique partagé entre les partenaires de garantir une offre de logement social de qualité, rénovée et performante thermiquement sur l'ensemble du territoire départemental. La réhabilitation thermique de 10245 logements soumis aux obligations de la loi « climat et résilience » concourt concrètement à la réalisation de cet objectif
- Contrôle de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) de mars à juillet 2024. Ce contrôle était limité à l'évaluation de trois compétences liées à la connaissance du parc et de sa cartographie énergétique, à la capacité à mener les opérations de rénovation et à celle de les financer. 5 recommandations ont été émises et travail important de mise à jour de modélisation économique (Plan Moyen Terme).
- Adoption d'un nouveau règlement intérieur applicable aux locataires de Pas-de-Calais Habitat (Octobre 2024) et modification du périmètre des commissions thématiques par regroupement (passe de 5 à 3): fusion des commissions « qualité de vie » et « accompagnement social des locataires » , fusion des commissions « Habitat Stratégie » et « Finances », commission « Patrimoniale »
- Evaluation finale de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2019-2024 (2e génération).
- La conclusion de plusieurs conventions dont :
  - Convention de partenariat entre Coopartois, Pas-de-Calais habitat, Maisons et Cités, Maisons et Cités Accession
  - Convention de gestion en flux du contingent de logements réservés par Action Logement Services
- La Signature d'un Contrat de Délégation de Service Public relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes de LE PORTEL et d'OUTREAU

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- La stratégie énergétique et son impact sur le plan à moyen terme 2025-2033 : mise en œuvre des obligations de la loi climat et résilience à horizon 2033 en matière de réhabilitation
- Accompagnement du Département dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat 2024-2033.
- Le contexte économique a des incidences directes sur les opérateurs de logement social : inflation (conditionne l'Indice de Révision des Loyers) et l'évolution des coûts des travaux dans le cadre des programmes de réhabilitation.
- Elaboration de la CUS 2025-2030 (3eme génération).
- Constitution d'un Groupement d'Intérêt Economique non employeur entre Coopartois, Pas-de-Calais Habitat, Maisons et cités, Maisons et cités accession : CORESIAL. Ce GIE qui sera créé au troisième trimestre 2025 permettra de mutualiser les ressources des 4 membres pour la maitrise d'ouvrage, la vente HLM et la gestion des copropriétés.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024

Actif immobilisé : 1 347 033 846 €	Capitaux propres : 404 623 497 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 51 140 413 €	Total des dettes : 1 072 844 411 €
Trésorerie : 98 993 947 €	Total bilan : 1 497 168 205 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : 71 %
Durée apparente de la dette : 13 ans
Rentabilité des capitaux propres : 2,5 %
Taux de rentabilité net : 5,8 %
Ratio d'activité : 2,6 %
Trésorerie en jours d'exploitation : 200 jours
Fonds de roulement : 107 273 106 €
Besoin en fonds de roulement : 8 279 160 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2024 (source SIG HLM)

Chiffre d'affaires : 174 037 708 €
Valeur ajoutée : 32 260 115 €
Insuffisance brute d'exploitation : - 51 328 €
Résultat d'exploitation : - 6 441 981 €
Résultat financier : 3 117 833 €
Résultat exceptionnel : 13 426 082 €
Résultat de l'exercice : 10 101 934 €
Autofinancement net HLM : 28 808 343 €
Total des produits : 277 848 095 €
Financement du Département (€ & %) : 9 083 000 € soit 3,3%

Date de mise à jour des données : 18/07/2025

62 Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

Pas-de-Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- SDIS 62 -

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS

ANNÉE 2024

Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans leurs domaines d'intervention respectifs, les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) constituent des relais importants de l'action du Département auprès des territoires et des habitants. Ils contribuent ainsi à assurer une proximité et une qualité de service particulièrement reconnus et appréciés de tous.

Le Département entretient donc légitimement un partenariat privilégié avec ces structures. Financièrement, tout d'abord, la collectivité veille à honorer ses engagements et donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun. Cependant, nos relations dépassent largement ce strict cadre financier, tant les synergies sont aujourd'hui importantes dans nos interventions respectives avec comme unique ambition de rendre service aux habitants du Pas-de-Calais.

Ces collaborations qui associent également très largement les acteurs des territoires d'intervention des EPOA s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue de gestion désormais bien installé et qui permet une coordination de qualité et sécurisée.

L'année 2024 a été particulièrement dense pour chacun. Au-delà de l'activité quotidienne, elle aura aussi été marquée par des événements extraordinaires. Dans les moments dramatiques comme lors des terribles inondations qui ont touché de nombreux territoires, ou dans ceux beaucoup plus joyeux comme ceux vécus autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a su trouver auprès des EPOA de son territoire de véritables relais et soutiens.

Ce rapport d'activité annuel permettra à chacun de constater les services rendus par chacun de ces établissements et organismes associés.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Éditorial
du Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

La mission des sapeurs-pompiers n'est jamais plus visible et évocatrice des valeurs de courage et de dévouement que lorsque nous faisons appel à eux. Avec une moyenne de 1 000 appels quotidiens aux sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais, il apparaît aisé de se figurer la somme d'interventions qu'ils réalisent chaque année.

L'année 2024 illustre d'une manière exceptionnelle l'engagement qui est le leur, tant elle a été émaillée d'« événements marquants». En matière de sécurité civile, ces phénomènes relèvent de la gestion de crise, une expression qui permet de replacer l'intensité et la diversité de la mobilisation des sapeurs-pompiers quand ces crises surviennent.

Cette année a été particulièrement marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 dont le SDIS 62 a su relever le défi qu'impose cet événement mondial en s'engageant pleinement dans la mission de sécurisation des sites de Lille et de Paris. L'engagement de près de 725 personnels sur les 2 périodes met en exergue le niveau et la qualité de la réponse du SDIS 62, tout en garantissant un haut niveau de réponse opérationnelle sur le territoire du Pas-de-Calais.

Le feu de l'église de l'Immaculée-Conception à Saint-Omer, l'accident de bus sur l'A26 à Calais, le feu de bus de supporters à Fresnes-les-Montauban, la prise en charge des migrants, victimes de traversées dramatiques de la Manche, les inondations calamiteuses du département sont autant de crises qui ont exigé des sapeurs-pompiers réactivité et actions réflexes, mais également endurance du commandement et adaptation dans la durée.

Il n'est pas question de graduer l'importance de ces événements. Mais, pour le SDIS comme pour le Département du Pas-de-Calais, les inondations de l'hiver 2023-2024 ont et auront des conséquences durables sur nos politiques publiques, de l'aménagement des territoires à la prévention et à la prévision des risques.

Parmi les 133 164 opérations menées en 2024, les inondations ont généré plus de 1115 interventions de pompage, d'épuisement, de protection des biens et plus de 500 personnes ont été mises en sécurité. Le coût des inondations ayant touché le département du Pas-de-Calais sur la période de novembre 2023 à février 2024 s'élève à près de 2 millions d'euros pour le SDIS du Pas-de-Calais. Les enseignements de cet événement climatique marquant pour la population du Pas-de-Calais ont su être pris en compte par le SDIS 62 et le Conseil Départemental en se dotant de pompes grande capacité qui devraient être livrées en 2025.

Présider le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais (SDIS 62), c'est rendre hommage à l'engagement de 1 360 sapeurs-pompiers professionnels, 3 242 sapeurs-pompiers volontaires et 255 personnels administratifs, techniques et spécialisés. C'est surtout piloter un établissement pivot de la mission de service public de secours parmi les organismes gravitant autour du Département. C'est piloter une institution experte de sa mission, capable de projeter ses objectifs et ses ambitions sur le moyen terme à travers la révision régulière des documents réglementaires qui régissent son cadre d'intervention.

C'est surtout, dans un contexte de crises plurielles que toutes les administrations, collectivités et services publics traversent, tenter de devancer l'impact de la contraction des ressources financières publiques qui concourent à son fonctionnement et à son investissement.

Ce rapport d'activité confirmera auprès de chaque lecteur la densité des missions et obligations auxquelles répondent les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais. Il éclairera l'augmentation et la diversité de ces sollicitations, résultant pour une partie d'entre elles de plusieurs constats :

- La fragilité de l'accessibilité aux soins dans les territoires ;
- La matérialisation d'enjeux migratoires et géopolitiques dans notre département ;
- L'expression toujours plus forte du besoin de service public par nos concitoyens ;
- L'accélération de l'incidence des crises et des événements calamiteux.

Dans l'attente d'une nouvelle loi de modernisation de la sécurité civile consécutive aux travaux menés dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile sur les enjeux qui se posent aux services d'incendie et de secours, alors que la vision du sapeur-pompier et plus particulièrement du volontariat soulève des débats, des choix importants se présentent pour l'établissement et la protection de la population. Le SDIS 62 s'inscrit dans la constance du dialogue financier et fonctionnel qu'il entretient avec le Département pour préserver la spécificité de son modèle. Je vous invite à en découvrir ou à en redécouvrir les caractéristiques dans ce rapport d'activité.

Raymond GAQUERE
Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

MISSIONS ET ORGANISATION

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

LES MISSIONS DU SDIS

- l'évaluation et la prévention de tous les risques de sécurité civile (accidents, sinistres, risques technologiques et naturels) ;
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- la lutte contre les incendies de toute nature ;
- le secours d'urgence en général ;
- la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

- 6 réunions du Comité social territorial (CST) : 54 avis ;
- 5 réunions de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Condition de Travail (F3SCT) : 17 avis ;
- 7 Commissions Administratives et Techniques des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) : 31 avis ;
- 7 réunions de dialogue social organisées avec les organisations syndicales dont 4 concernant le RO ;
- 5 réunions du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) : 36 avis ;
- 6 Conseils d'Administration (CA) : 86 délibérations ;
- 12 bureaux de Conseil d'Administration : 172 délibérations.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ÉTABLISSEMENT

Sur le plan opérationnel :

- Gestion de la crise liée aux inondations en janvier et février 2024 ;
- Une année marquante en matière d'accidentologie routière avec notamment l'accident de bus à Calais sur l'A26 et le feu de bus à Fresnes-les-Montauban ;
- Participation du SDIS 62 aux renforts dans le cadre des violences urbaines en Nouvelle-Calédonie mettant à disposition des moyens humains et matériels ;
- Plusieurs interventions marquantes en matière de sauvetage de migrants.

Sur le plan institutionnel :

- Modification de l'organigramme avec le remplacement des pôles en sous-directions et création d'une 6ème ;
- Signature de la convention SDIS 62 – CEREMA dans le cadre de l'accompagnement des intercommunalité dans la mise en place des PICS ;
- Travaux de construction du nouveau règlement opérationnel prenant en compte les zones de rupture capacitaire et la prédictibilité du risque ;
- Participation au dispositif de sécurité des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024, sur la plaque parisienne et l'agglomération lilloise ;

Le Groupement de l'Analyse, de la Stratégie et de l'Évaluation de la Performance

♦ Projet d'établissement : pilotage, suivi et accompagnement ;
♦ Démarche qualité : engagement d'une démarche de formation
- Benchmarking autres SDIS, AFNOR, EFQM, CNFPT ;
- Formation démarche qualité CNFPT.
- Rédaction d'un marché d'audit et de conseil vers la certification ISO 9001 de la Sous-Direction Affaires Générales ;

♦ Enquêtes nationales :
- INFOSDIS sur 2024 ;
- Enquête sur le sur l'immobilisation des VSAV et fermeture de SAS Accueil des Urgences ;
- Rédaction et transmission à la DGSCGC de la convention OBSIS concernant le partage de données opérationnelles du SDIS 62 ;

♦ Cartographie des processus :
- GGPI : demandes d'intervention/utilisation du logiciel ASAP ;

♦ Suivi des recommandations :
- Inspection générale de la sécurité civile 2017 ;
- CRC 2018 ;

♦ Suivi des carburants ;
♦ Suivi des fluides ;
♦ Acculturation du GASEP à la sociologie des organisations : restitution des ouvrages et auteurs majeurs dans la discipline.

Le contrôle interne :

♦ 8 enquêtes administratives dont 2 en cours donnant lieu à des sanctions disciplinaires ;
♦ 1 audit sur le fonctionnement d'un groupement ;
♦ Modélisation des processus ;
♦ Diagnostique décisionnel ;

LE BUDGET

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE

Le Groupement des affaires financières

Budget Primitif 2024 de 180,93 millions d'euros
(169,48 millions d'euros réalisés en dépenses)
Une section de fonctionnement réalisée de 143,13 millions d'euros.

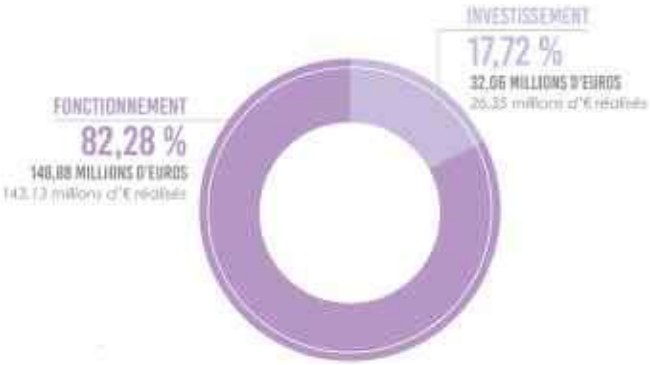

Principales dépenses de fonctionnement :

♦ 113,5 millions d'euros pour les charges de personnels et frais assimilés ;
♦ 14,63 millions d'euros pour les charges à caractère général ;
♦ 12,04 millions d'euros pour les opérations d'ordre de transfert entre sections ;
♦ 892 000 euros pour les charges financières ;
♦ 1,37 millions d'euros pour les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles.

Principales recettes de fonctionnement :
Contributions et participations : 135,67 millions d'euros dont :
♦ 88,08 millions d'euros par le Conseil départemental ;
♦ 46,73 millions d'euros par les communes et EPCI.

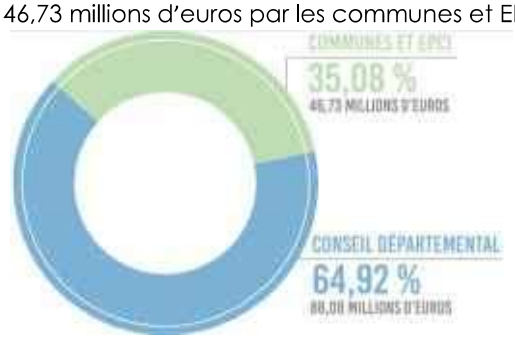

Une section d'investissement réalisée de 26,35 millions d'euros.

Principales dépenses d'investissement :

♦ 5,066 millions d'euros de dépenses hors AP/CP (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, immobilisations en cours) ;
♦ 3,505 millions d'euros de dépenses sur autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP) / Construction ou extension de bâtiments ;
♦ 5,293 millions d'euros de dépenses AP/CP Acquisition de véhicules ;
♦ 222 000 € de dépenses AP / CP Systèmes d'information ;
♦ 6,213 millions d'euros d'emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital de la dette) ;
♦ 3,793 millions d'euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections ;
♦ 1,154 € millions d'euros d'autres dépenses.

Faits marquants 2024 :

♦ Subvention d'investissement exceptionnelle du Département : 2 millions d'euros ;
♦ Recherche de financements extérieurs pour développer des projets et acquérir des matériels innovants :
- Pacte capacitaire (Etat) : achats de camion-citerne feux de forêt, acquisition de matériel NRBCe pour les JO 2024 ;
- Fonds Innov'Achat (Etat) : développement d'un moyen d'extinction pour lutter contre les feux de batteries lithium-ion ;
- Fonds vert : réhabilitation du CIS Lens en groupement territorial Est ;
- Fonds FEDER : dématérialisation de la fiche bilan ;
- Subventions de l'Etat, Région, département et agence de l'eau : acquisition de pompes grande capacité pour lutter les inondations ;

♦ Mise en place d'un soutien logistique alimentaire pendant les inondations ;

Le Groupement de la Commande Publique

Le Groupement de la Commande Publique pilote la stratégie des achats, procède à la passation des procédures des marchés publics et suit l'exécution des marchés publics. Il conseille les services dans le montage juridique du marché public à mettre en place (type de marché, allotissement, durée, conditions d'exécution, critères de jugement des offres…), contrôle les achats de faible montant et veille à la sécurité juridique des achats de l'établissement.

♦ Programmation des achats pour piloter les projets d'achat ou le renouvellement des marchés ;
♦ 26 consultations rédigées (hors contrats) ;
♦ 10 Commissions d'Appel d'Offres (CAO) ;
♦ 85 marchés/contrats notifiés ;
♦ 1 661 bons de commande contrôlés.

Faits marquants 2024 :

♦ Réorganisation des 2 services du groupement selon la nature des marchés (fournitures, service, travaux) ;
♦ Charte de déontologie de la commande publique ;

Le Groupement des Affaires Juridiques

Protection fonctionnelle
♦ 98 dossiers de dépôts de plainte (dont 54 pour agressions) ;
♦ 55 constitutions de partie civile ;
♦ 62 audiences ;
♦ 270 dossiers d'agressions d'agents en intervention en cours de gestion.

Discipline
♦ 7 conseils de discipline ;
♦22 procédures disciplinaires traitées (sans saisine du conseil de discipline).

Archives
♦ 11 versements effectués pour un métrage de 54.2 ml soit environ 528 boîtes archives ;
♦ 100 ml d'archives éliminées ; équivalents à 3,84 T de papier ;
♦ 173 communications de boîtes archives/dossiers effectuées ;

Faits marquants 2024 :

♦ Parution du nouveau guide de protection fonctionnelle (mise à jour sur le fond et sur la forme : outil davantage pédagogique) ;
♦ Mise en place d'une procédure formalisée pour la commande des ouvrages et la souscription des abonnements ;
♦ Adoption et porter à connaissance de la charte de déontologie de la Sécurité civile ;
♦ Refonte de la procédure de traitement et de réécoute des communications radiophoniques et téléphoniques du CTA/CODIS (projet transversal) ;
♦ Relance des marchés d'assurance dommage aux biens et tout risque matériel et passation d'un marché dommage ouvrage pour le CIS Avesnes-le-Comte.

SOUS-DIRECTION OPERATIONS, PREVISION, PREVENTION

Le site de la direction départementale accueille le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) et le CTA (Centre de Traitement de l'Alerte) : celui-ci est la plateforme unique de réception des appels 18 dans le département et le CODIS assure la gestion opérationnelle des interventions.
La sous-direction est composée de trois groupements de services.

Le Groupement Organisation et Coordination des Secours (GOCS)

La gestion des interventions des sapeurs-pompiers est fondée sur l'articulation CTA-CODIS avec les unités opérationnelles du département.
♦ 349 460 appels reçus au CTA/CODIS soit 960 appels en moyenne par jour ;
♦ 450 sapeurs-pompiers disponibles le jour. 436 disponibles la nuit.

Les interventions sont la partie la plus visible des missions des sapeurs-pompiers : **133 164 interventions** ont été effectuées en 2024 et **119 887 victimes** prises en charge par les sapeurs-pompiers.

La répartition des interventions :

Faits marquants 2024 :

♦ Organisation de la réponse opérationnelle du dispositif de sécurité des Jeux olympiques et Paralympiques (JOP 2024) ;
♦ Poursuite des travaux de conception du nouveau règlement opérationnel (RO) ;

Le Groupement Prévision des Risques

La prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir.
L'objectif est de faciliter la prise de décision et de permettre l'organisation d'un dispositif opérationnel adapté à chaque situation. Cette organisation des secours nécessite une préparation en amont pour apporter la réponse opérationnelle la plus efficace possible en situation d'urgence.
Cette préparation à la gestion des crises passe par des études de dossiers relatives à la prévention industrielle et autorisations du droit des sols, par le suivi de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, par la planification (organisation, exercices et retours d'expériences).

♦ Schéma Communal de la DECI : 548 dont 202 arrêtés DECI ;
♦ 28 085 points d'eau incendie ;
♦ SIG : 839 remontées de terrain (CORRIDOR) traités;
♦ 18 088 pages d'atlas opérationnel imprimées ;
♦ 208 études de dossiers de prévention industrielle ;
♦ 5 CSS, 11 CODERST, 5 CLAP ; 30 visios présentation de projet ; 50 réunions avant-projet, 80 visites sur site, visites sur sites ;
♦ 14 exercices POI ; 10 PCS ; 7 PICS ; 15 PSBC en cours ou validés ; BINAT 34 (TSLM) ;
♦ 32 ETARE modifiés – 2 ETARE créés – 101 fiches de consignes opérationnelles créées

Dossiers grands rassemblements :
♦ Finale coupe de France des Rallyes ;
♦ Enduropale ;
♦ Tour des 100 communes ;
♦ Touquet Music Beach Festival ;
♦ Les 4 jours de Dunkerque ;
♦ Festivités du 14 Juillet et feux d'artifices ;
♦ Marché de Noël Arras ;
♦ Main Square Festival.

Faits marquants 2024 :
♦ Signature de la convention SDIS 62 / CEREMA pour le développement des PICS ;
♦ Participation à l'élaboration du dispositif des JO et JOP 2024 ;
♦ Commissions de sécurité : Canal Seine Nord Europe ;
♦ Formation innovante avec le CNFPT et le SDIS 62 à destination des élus pour la mise en œuvre du RDDECI ;
♦ Organisation et encadrement session PRS 1 et PRS 2 ;
♦ FMPA chefs de site, colonne, et groupe PCC (Géoconcept Web) ;
♦ Cartographie et suivi inondations ;
♦ Participation aux groupes de travail RO et OXIO ;

Le Groupement Prévention des Risques

L'objectif principal de la prévention est de contribuer à éviter l'éclosion d'un incendie au sein des ERP et des IGH, d'en limiter les effets s'il se créée et de faciliter l'intervention des secours.

- 2310 études de dossiers ;
- 4304 établissements recevant du public (ERP) du 1er groupe et du 2nd groupe avec locaux à sommeil ;
- 1590 visites (groupes de visite ou visites de commission) ;
- 8 interventions RCCI (Recherche des Causes et Circonstances des Incendies).

Etude et suivi de projets d'ampleur :

- Construction d'un complexe événementiel sur la commune de Boulogne-sur-Mer : « l'embarcadère » ;
- La nouvelle capitainerie du port de Calais (2nd IGH du Pas-de-Calais)
- Projet du Nouvel Hôpital Métropolitain de l'Artois ;
- Construction d'un parc de loisirs indoor sur la commune d'Aire-sur-la-Lys : « planet'Aire ».

Faits marquants 2024 :

- Poursuite des travaux liés à la dématérialisation ;
- Poursuite des travaux de développement de Métarisc ;
- Application des évolutions réglementaires.

SOUS-DIRECTION RESSOURCES, EMPLOIS ET COMPETENCES

Elle se compose de trois groupements de services : le groupement ressources humaines (SPP et PATS), le groupement des SPV et le groupement formation/sport.

4857 agents (tous statuts confondus) composent le SDIS selon la répartition suivante :

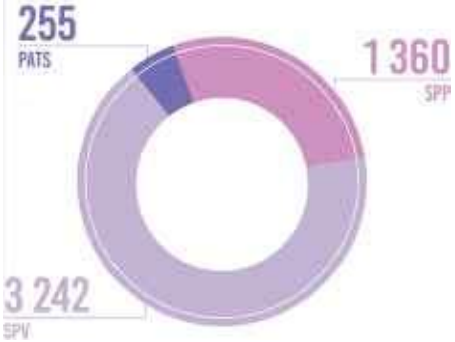

Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et les Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS) sont gérés par le : **Groupement des Ressources Humaines.**

On compte également 3 242 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) gérés par le **Groupement des Sapeurs-Pompiers Volontaires et de la Citoyenneté**

- dont **217** SPV SSSM ;
- La durée moyenne d'engagement est de 10 ans et 10 mois.
- **21** SNU et **4** services civiques ;
- **428** engagements ;

Faits marquants 2024 :

- Recrutement de 28 SPP ;
- Mise en place d'une nouvelle procédure de recrutement pour les SPP;
- Signature de 160 conventions SDIS 62/employeurs pour 437 SPV ;
- 432 engagements de sapeurs-pompiers ;
- Gestion administrative et financière des inondations ;
- Déclinaison du répertoire de métiers, en répertoire des emplois ;

Le Groupement Formation/Sport

L'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS) dispense une grande partie de la formation primordiale pour les personnels SPP, SPV et PATS en collaboration avec plusieurs organismes comme le CNFPT, ECASC, ENSOSP…
31 713 journées stagiaires au total ont été réalisées dont 15 119 en FMPA (Formation Maintien et de Perfectionnement des Acquis) et 16 594, réparties comme suit :

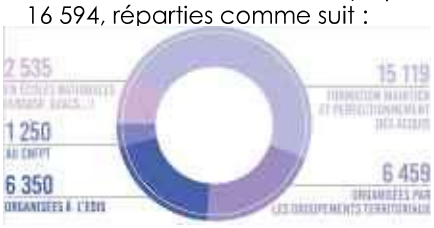

Dont :

Faits marquants 2024 :

- Organisation d'un examen professionnel de sergent en collaboration avec le Centre de Gestion ;
- Poursuite du déploiement du logiciel gestion et de suivi des formation (GEEF) ; abonnement à la plateforme en ligne SKILLEOS ;
- Organisation de 2 Formations d'Intégration de Sapeurs-Pompiers Professionnels (FI SPP) composées de 16 stagiaires chacune.
- Travaux préparatoire à la mise en œuvre d'une plateforme de E-learning ;
- Mise à jour du règlement de formation ;

SOUS-DIRECTION DES MOYENS

Elle est composée de trois groupements de services.

Le Groupement gestion du parc immobilier

Ainsi en 2024, le groupement patrimoine immobilier, chargé de la partie bâtimentaire avec notamment les constructions neuves ainsi que les travaux d'entretien et les grosses réparations concernant l'ensemble du SDIS du Pas-de-Calais, a lancé les projets suivants :
- Poursuite des études pour la construction du CIS de Frévent ;
- Réhabilitation de l'ancien CIS Lens en groupement territorial ;
- Poursuite des études pour la construction du CIS Boulogne-sur-Mer en collaboration avec le CD 62 ;
- Réalisation de travaux au CTA-CODIS pour améliorer les conditions de travaux.
- Travaux de réfection de la cuisine du CIS Nœux-les-Mines et mise en place d'un bâtiment modulaire ;

Le Groupement technique et logistique

Il est constitué d'un service logistique, d'un service contrôle et maintenance et d'un service véhicules. Un groupement qui a notamment la charge :
- de l'habillement des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), Volontaires (SPV) et des personnels techniques. Au total, ce sont plus de 5 000 personnes qui sont habillées par le SDIS 62 ;
- la maintenance préventive et curative de tous les engins du SDIS du Pas-de-Calais ;
- de l'acquisition ou du renouvellement de véhicules.
- des engins opérationnels :

Faits marquants 2024 :

♦ Acquisition de 4 pompes grande capacité;
♦ Transformation d'un poste de commandement en véhicule de soutien alimentaire ;
♦ Ecriture et validation de l'IP habillement ;
♦ Travaux de définition du véhicule d'abordage et de balisage (VAB) ;

Le Groupement des Systèmes d'Information, Réseaux et Télécommunication

♦ Pilotage, suivi et accompagnement des projets du schéma directeur des systèmes d'information ;
♦ Renforcement de la sécurisation du Système d'Information ;
♦ Finalisation des nouveaux logiciels de suivi et exécution financière, traitement de la paie et gestion des formations ;
♦ Travaux sur la réorganisation du groupement pour préparer les enjeux importants qui vont impacter le SDIS 62 : NEXSIS, RRF

Faits marquants 2024:

♦ Migration du système de gestion opérationnelle Systel ;
♦ Finalisation du projet URGSAP ;
♦ Mise en place de l'infrastructure de stockage ;
♦ Remplacement de l'infrastructure WIFI ;
♦ Mise en place de Zscaler pour la sécurisation des accès web ;
♦ Mise en place des disques et files d'attentes pour les nombreux appels 18 ;

SOUS-DIRECTION SANTE (SDS)

Elle est composée de trois groupements de services.

Le Groupement Santé

Opérations :

En 2024, nous avons recensé :

♦ 7 533 interventions en VLSSSM;
♦ 108 missions de soutien santé opérationnel ont été assurées.
♦ 2110 sorties de VLI à la demande du SAMU ;

Aptitude :

♦ 4 568 visites médicales ont été réalisées.
♦ 128 visites médicales PATS ;
♦ 14 nouveaux infirmiers formés (ISP) ;
♦ 14 conventions avec les IFSI ;
♦ 205 consultations diététiciennes ;
♦ 50 sollicitations post-opérationnelles
♦ 378 personnels suivis par l'assistante sociale du SDIS 62 ;

Le Groupement Logistique Pharmacie

♦ 4 509 bouteilles d'oxygène délivrées
♦ 1447 commandes VSAV/SUAP;
♦ 461 maintenances préventives réalisées en interne et 138 en externe ;
♦ 1351 demandes d'intervention technique ;
♦ Nombre de Penthrox utilisés : 117 ;
♦ Nombre d'ampoule de Morphine délivrées : 776.
♦ Appui logistique des colonnes de renfort des JOP 2024 à Lille et Paris ;

Le Groupement Hygiène et Sécurité

Le Groupement Hygiène et Sécurité assiste et conseille l'autorité territoriale en matière de prévention des risques professionnels. Cette politique de prévention des risques est assurée par un réseau composé de 5 conseillers de prévention, 2 PATS spécialisés en hygiène et sécurité et 50 préventeurs. En 2024, 14 agents ont été formés en tant qu'assistant de prévention.

Dans le cadre de ses missions principales, le Groupement Hygiène et Sécurité assure l'évaluation des risques professionnels par la mise à jour du Document Unique. Le GHS assure également le suivi des accidents de service : 456 déclarations d'accident toute catégorie confondue transmises via l'Intranet, a mené 2 enquêtes accidents et 1 Partage d'Information d'Accident de Service (PIAS).

♦ nombre d'aménagements de poste de travail : 24 ;
♦ Mise en place d'une procédure travailleur isolé
♦ Modification de l'organigramme du GHS avec le recrutement de 2 préventeurs ;
♦ Installation du GHS dans un nouvel espace de travail aménagé ;

Faits marquants de la SDS en 2024 :

♦ Production du document unique et évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
♦ Formation des sapeurs-pompiers des CIS Aubigny, Avesnes-le-Comte et Frévent aux actes de soins d'urgences (ASU) ;
♦ Développement d'URGSAP avec mise à disposition des DGT7 (appareil multiparamétrique permettant de réaliser des ECG) et des tablettes permettant l'envoi dématérialisé des fiches bilans
♦ Assistance aux migrants en collaboration avec le GOCS ;
♦ Suivi des carences ambulancières permettant une baisse significative de 20% des sorties VSAV, en collaboration avec le GOCS

SOUS-DIRECTION DES TERRITOIRES

Créée avec la réorganisation de l'organigramme de l'établissement, elle se compose des 3 groupements territoriaux et des 47 centres d'incendie et de secours. Elle a pour mission de les coordonner, d'unifier les procédures et les processus.

LES UNITÉS SPECIALISÉES

Les Unités spécialisées du SDIS 62 sont prêtes à intervenir en renfort des secours traditionnels.
Elles ont chacune un domaine d'intervention spécifique et sont identifiées comme suit :

♦ L'**Unité Risques Technologiques** (URT) :

- 4 RCH et 3 RAD niveau 4
- 22 RCH/RAD niveau 3
- 83 RCH/RAD niveau 2
- 24 RCH/RAD niveau 1

♦ L'unité **Secours en Milieu Périlleux et Montage** (SMPM)

- 6 chefs de section niveau 3
- 10 chef s'unité niveau 3
- 27 niveau 2

♦ L'**Unité Sauvetage aquatique côtier ;**

- 7 CT niveau 3
- 45 SAV 3
- 40 SAV 2

♦ L'**Unité Sauvetage aquatique en milieu intérieur :**

- 4 SAL niveau 3
- 5 SAL niveau 2
- SAL niveau 1
- SAV niveau 1

♦ L'**Unité Feux de forêt et d'espaces naturels**

- 1 FdF niveau 5
- 1 FdF niveau 4
- 18 FdF niveau 3

♦ L'**Unité de Sauvetage d'Appui et de Recherche** (USAR) ;

- 5 USAR niveau 3
- 38 USAR niveau 2
- 45 USAR niveau 1

♦ **L'unité Cynotechnique :**

- 2 CYNO niveau 3
- 2 CYNO niveau 2
- 1 CYNO niveau 1

♦ L'Unité d'**Intervention à Bord des Navires et des Bateaux** (IBNB).

- 1 IBNB niveau 4
- 21 IBNB niveau 3
- 47 IBNB niveau 2
- 33 IBNB niveau 1

♦ L'Unité spécialisées des télé pilotes de drone :

- 10 télé pilotes

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

SDIS 62

FICHE D'IDENTITE

- **Forme juridique** : Etablissement Public Administratif
- **Siège social** : ZA des chemins croisés 18 rue René Cassin 62052 Saint-Laurent-Blangy
- **Dotations** : 13 682 096 €
- **Date de clôture** : 31/12
- **Siret** : 286 200 019 000 45
- **Effectif moyen** : 4 804 agents (4 550 sapeurs-pompiers dont 1 332 professionnels et 3 218 volontaires, et 254 personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)
- **Président** : Raymond GAQUERE (Conseiller départemental)
- **Directeur** : Contrôleur général Philippe RIGAUD jusque 02/2024 ; de 02/2024 à 02/2025 intérim réalisé par le Colonel Florent Courrèges. Depuis 02/2025, prise des fonctions par le Colonel Stéphane Contal.

Mission / Cœur de métier :

- Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.
- Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
Représentation au Conseil d'administration : 18 membres sur 25, soit 78%.

Représentants du Département dans la structure : 18 titulaires : Raymond GAQUERE, Alain DE CARRION, Pierre GEORGET, Philippe DUQUESNOY, Evelyne NACHEL, Véronique THIEBAUT, Sébastien CHOCHOIS, Sandra MILLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain MEQUIGNON, Jean-Jacques COTTEL, Benoit ROUSSEL, Karine GAUTHIER, Brigitte PASSEBOSC, Sébastien HENQUENET, Fréderic MELCHIOR, Emmanuelle LAPOUILLE, François VIAL.

Contribution financière du Département :
- BP 2025 : 90 582 000 € en fonctionnement
- CA 2024 : 88 082 000 € en fonctionnement et 2 000 000 € en investissement

Conventions :
- Conventions de groupement de commandes sur les fluides : gaz et électricité ;
- Convention pluriannuelle: 01/01/2023 au 31/12/2027.

ACTIVITES 2024

CHIFFRES CLES

- 133 164 interventions (-6,27 % par rapport à 2023), dont :
  - Secours à personnes : 114 121 ;
  - Accidents de la circulation : 6 324 ;
  - Incendies : 5 623 ;
  - Opérations diverses : 4 814 ;
  - Risques technologiques et naturels : 2 282 ;
  - Nombre total de victimes prises en charge : 119 887.

- Gestion des interventions / Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) et le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) : 349 460 appels (soit 957 appels en moyenne par jour)

- Périmètre départemental :
  - 4 721 sites ERP soumis à contrôle sur le territoire ; 33 sites SEVESO ;
  - 890 communes.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- Fin des inondations en mars 2024 et remerciement avec mise à l'honneur des commerçants pour l'aide apportée, en mai – juin 2024 ;
- Réception des travaux d'extension du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'Avesnes-le-Comte ;
- Réalisation des travaux de réhabilitation du Groupement territorial Est, subvention de 800 000 € versée par l'Etat au titre du fonds vert ;
- Réalisation des travaux destinés à l'amélioration des conditions de travail du Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) ;
- Commande de 4 pompes de grande capacité destinées à lutter contre les inondations ;
- Obtention de 2 047 000 € de subventions pour financer ces pompes : 300 000 € proviennent du Conseil départemental du Pas-de-Calais, 300 000 € de la Région des Hauts de France, 421 000 € de l'Agence de l'eau et 1 026 000 € de l'Etat ;
- Commande de véhicules destinés à la lutte contre les feux d'espaces naturels ;
- Mise en place d'une convention avec la Direction territoriale de la protection judiciaire du Pas-de-Calais pour accueillir des mineurs de 13 à 18 ans devant réaliser des stages de citoyenneté en alternative à des peines de prison ;
- Versement d'une subvention d'investissement exceptionnelle de 2 000 000 € par le Conseil départemental du Pas-de-Calais pour faciliter l'achat de Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) et de matériels de lutte contre l'incendie ;
- Poursuite des conventions de partenariat au profit des étudiants de HEC et de l'Ecole Polytechnique ;
- Bilan et poursuite du groupement de commande relatif à l'acquisition de gaz et d'électricité , composé de la Région, du Conseil départemental du Pas-de-Calais, du Conseil départemental du Nord, du SDIS 59, du SDIS 62 et des Établissements Publics Locaux d'Enseignement ;
- Participation aux renforts opérationnels pour les Jeux olympiques et paralympiques, sur les sites de Lille et Paris ;
- Adoption du règlement budgétaire et financier.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Extension du CIS d'Hucqueliers ;
- Arrivée du nouveau Directeur départemental mi-février 2025 ;
- Mise en place d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais pour l'échange d'informations et la détection de personnes isolées, âgées ou en situation de handicap, fragilisées par la perte d'autonomie, rencontrées par les sapeurs-pompiers pendant les interventions ;
- Adoption du nouveau règlement opérationnel ;
- Réception des pompes de grande capacité.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2024

Actif immobilisé : 124 092 250 €	Capitaux propres : 78 864 655 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 4 856 259 €	Total des dettes : 60 847 150 €
Trésorerie : 11 595 843 €	Total bilan : 140 544 353 €

RATIOS 2024

Indépendance financière (poids de la dette) : 42%
Durée apparente de la dette : 6,1 ans
Trésorerie en jours d'exploitation : 32 jours
Fonds de roulement : 12 432 246 €
Besoin en fonds de roulement : 836 403 €

COMPTE DE RESULTAT 2024

Produits d'exploitation : 144 986 929 €
dont subventions et participations : 135 675 521 €
Charges d'exploitation : 141 122 457 €
Résultat d'exploitation : - 865 797 €
Résultat financier : -892 535 €
Résultat exceptionnel : 3 784 713 €
Résultat de l'exercice : 2 026 382 €
Epargne brute : 9 380 824 €
Epargne nette : 3 166 863 €
Total des produits : 144 986 929 €
Financement du Département (€ et %) : 88 082 000 € soit 61%

Date de mise à jour des données : 24/06/2025

62 Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement

RAPPORT N°12

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA) - ANNÉE 2024

Les rapports d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) dépendant du Département, présentés annuellement par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante, sont prescrits par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce dernier dispose que chaque année, le Président rend compte au conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation des EPOA, de leur activité et de leur financement.

Les rapports d'activité annexés présentent ainsi les missions et les actions principales mises en œuvre par les établissements et organismes dépendant du Département durant l'année 2024.

Il convient de me donner acte de la présentation des rapports d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) au Département pour l'exercice 2024 et de l'organisation du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY